

COLLECTION DES RaPPORTS

AVRIL 1995



N° 159

POLITIQUES SOCIALES :
L'ÉPREUVE DE LA PAUVRETÉ

**Marie-Odile GILLES
Michel LEGROS**

Département "Évaluation des politiques sociales"

Crédoc - Collection des rapports. N°
0159 : Politiques sociales, l'épreuve
de la pauvreté / Marie-Odile Gilles et
Michel Legros. Avril 1995.

CREDOC•Bibliothèque



CRÉDOC

L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

CRÉDOC

Politiques sociales : L'épreuve de la pauvreté

**Enquête approfondie auprès de 754 personnes en situation de pauvreté
réalisée par le CRÉDOC pour le Conseil Économique et Social
dans le cadre d'un programme d'évaluation
des politiques de lutte contre la grande pauvreté**

**Marie-Odile GILLES
Michel LEGROS**

AVRIL 1995

**142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S**

Dépôt légal : Avril 1995

ISBN : 2-84104-033-X

Cette étude commandée et financée en principal par le Conseil Économique et Social a également bénéficié des concours financiers :

de la Direction de l'Action Sociale du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville,

du Commissariat Général du Plan,

du Fonds d'Action Sociale.

Outre les signataires de ce rapport, l'équipe du CREDOC qui est intervenue dans cette étude a également été constituée de Sonia EUGÈNE, responsable du Service Terrain qui a encadré le travail de 32 enquêteurs, de Franck LEHUÉDÉ actuellement représentant du CREDOC à Bruxelles, qui a collaboré à la rédaction d'une partie de ce rapport et de Robert ROCHEFORT, Directeur du CREDOC qui a participé à la conception méthodologique et au suivi des différentes phases de ce travail.

Nous adressons nos remerciements au comité de pilotage de la section des affaires sociales du Conseil Économique et Social qui a suivi ce dossier, et plus particulièrement à Monsieur le Président Jean ANDRIEU et à Madame la Présidente Paulette HOFMAN.

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	15
Objectifs et contexte de l'étude	17
La construction de la population enquêtée	22
Un mode spécifique de recueil de l'information	30
Les politiques d'aide et d'accès à l'emploi	32
Partie I	
LES DIMENSIONS DE LA PAUVRETE	43
I	
LES RESSOURCES	45
La population interrogée est massivement en-dessous des seuils de pauvreté traditionnels	47
Près d'une personne sur dix n'a aucune ressource	51
L'importance des prestations sociales	52
Moins de deux sources de rentrées d'argent	54
Les ressources liées à l'activité professionnelle sont faibles	55
Les prestations familiales assurent un minimum de ressources pour les familles nombreuses	57
Tous les types de ménages sont concernés par le RMI	60
Les allocations logement	61
Les ressources complémentaires (travail au noir, mendicité, aides de la famille)	63
L'Allocation Adulte Handicapé	65
Le poids de chaque rentrée d'argent dans les ressources globales	66
Les dettes et les crédits	68
Les mesures de lutte contre le surendettement	71
<i>Résumé</i>	73
II	
LA FORMATION ET L'EMPLOI	75
Un niveau scolaire particulièrement bas	75
La moitié des personnes interrogées a déjà fait un stage	82
L'emploi	88
Les missions locales	98
<i>Résumé</i>	100
III	
LE LOGEMENT	101
Description de la population suivant le type de logement	102
Deux critères de mesures de la précarité du logement : l'instabilité et le manque de confort	105

	L'absence de logement personnel : une situation souvent ancienne	108
	Les aides pour payer le loyer	112
	Les aides pour payer les factures de charges liées au logement	113
	Les aides pour changer ou pour trouver un logement	115
	<i>Résumé</i>	118
IV	LA VIE FAMILIALE	119
	Description de la structure des familles : le poids des familles monoparentales et des jeunes ménages	119
	Les enfants placés	122
	Une utilisation massive de la Protection Maternelle et Infantile surtout parmi les jeunes parents	126
	Les familles nombreuses ayant un logement stable ont plus recours à une travailleuse familiale à domicile	128
	La mise sous tutelle des prestations familiales	131
	Le soutien scolaire : cibler les enfants qui en ont particulièrement besoin	133
	Les rencontres parents-équipe enseignante	137
	<i>Résumé</i>	138
V	LA SANTE	139
	Une population en mauvaise santé	139
	Les modes de prise en charge des dépenses de soins	143
	L'accès aux soins	151
	<i>Résumé</i>	157
VI	RESEAUX SOCIAUX	159
	La famille et les amis : un premier maillon qui apporte surtout un soutien moral	159
	Les travailleurs sociaux : un recours en cas de besoin surtout sur le plan financier	166
	Fréquentation des assistantes sociales et intensité du réseau relationnel	168
	Raisons de l'absence de contacts avec une assistante sociale	169
	Les thèmes abordés avec l'assistante sociale	172
	Les associations : pallier le non recours aux travailleurs sociaux	173
	Raisons de la non fréquentation des associations	175
	Liens avec la fréquentation des assistantes sociales et l'entourage	177
	<i>Résumé</i>	180
VII	ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIR	181
Partie II	PORTRAITS DE PAUVRETE	185
I	LA REPARTITION DES AVANTAGES RELATIFS ET DES DIFFICULTES : LA PAUVRETE RECONSTRUITE	189
I-1	La structure du foyer : un critère majeur de différenciation des situations de pauvreté	195

I-2	Le travail : la seconde source de différenciation	199
I-3	Les ressources : la troisième source de différenciation	203
I-4	Quatrième élément de différenciation : le confort du logement	205
II	FACE A LA PAUVRETE : LES DISPARITES DES POPULATIONS	207
II-1	Les personnes isolées	208
II-2	Les groupes à familles monoparentales dominantes	219
II-3	Les couples : un groupe à part	223
II-4	Les familles biparentales	225
II-5	Des groupes hiérarchisés par rapport à la pauvreté	234
III	GRUPE DE PAUVRETE ET USAGE DES POLITIQUES SOCIALES	237
III-1	Les personnes isolées	239
III-2	Les familles monoparentales	248
III-3	Les familles biparentales	252
IV	UNE SITUATION TRANSVERSALE : LES ETRANGERS FACE AUX POLITIQUES SOCIALES	261
Partie III	LES POLITIQUES SOCIALES : OUTILS DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ?	267
I	D'UNE POLITIQUE A L'AUTRE : OBJECTIFS ET EFFETS DES MESURES SOCIALES	271
	Domaine d'application de la mesure	273
	Thème : logement	274
	<i>L'accès à un logement HLM</i>	274
	<i>Les aides pour accéder ou changer de logement</i>	277
	<i>Les CHRS et les centres d'accueil d'urgence</i>	281
	<i>Les aides au paiement du loyer</i>	284
	<i>Les aides au paiement des charges de logement</i>	290
	Thème : Ressources	294
	<i>Le RMI</i>	294
	<i>Les prestations familiales</i>	298
	<i>Les mesures de lutte contre le surendettement</i>	301
	<i>La tutelle aux prestations sociales</i>	303
	Thème : famille, ressources	307
	<i>Les bourses scolaires</i>	307
	Thème : formation	309
	<i>Les stages de formation</i>	309
	Thème : emploi	314
	<i>Les emplois aidés</i>	314
	<i>L'ANPE</i>	317
	<i>Les missions locales</i>	322
	<i>Le bilan de compétences</i>	325
	Thème : famille	327
	<i>La travailleuse familiale à domicile</i>	327
	<i>Le soutien scolaire</i>	333

Thème : santé	335
<i>La Protection Maternelle et Infantile</i>	335
<i>Le passage en COTOREP</i>	340
<i>La carte santé</i>	344
<i>Les services d'urgence des hôpitaux</i>	346
II LES POLITIQUES SOCIALES : DE L'EFFECTIVITE A L'EFFICACITE	349
II-1 L'effectivité des politiques sociales	351
II-2 L'efficacité des politiques sociales	360
II-3 Éléments de réflexion sur l'effcience des mesures	377
CONCLUSION	381
ANNEXES	
TOME 1	
COMPLEMENTS SUR LA METHODOLOGIE DE L'ENQUETE	
QUESTIONNAIRE	
TRIS A PLAT DES QUESTIONS FERMEES	
TOME 2	
PRESENTATION DES 90 ENTRETIENS RETRANSCRITS, CLASSES PAR THEME	

LISTE DES TABLEAUX

	Page	
Tableau n°1	La répartition de l'échantillon en fonction des zones géographiques et des sites	26
Tableau n°2	Répartition des personnes rencontrées au cours de l'enquête selon les sites et la situation géographique	28
Tableau n°3	Répartition des personnes rencontrées au cours de l'enquête selon les sites et l'âge	29
Tableau n°4	Niveau des ressources mensuelles par rapport aux mois précédents l'enquête	46
Tableau n°5	Les populations pauvres dans les enquêtes pauvreté CREDOC-CES et situations défavorisées de l'INSEE	49
Tableau n°6	Ressources mensuelles moyennes par UC suivant la situation familiale	52
Tableau n°7	Nombre de sources de rentrées d'argent	54
Tableau n°8	Proportion de personnes bénéficiaires et montant moyen perçu par type de ressources	55
Tableau n°9	Montant moyen des prestations familiales selon le nombre d'enfants à charge	57
Tableau n°10	Proportion de personnes ayant au moins un enfant à charge bénéficiant de chacune des prestations familiales	58
Tableau n°11	Montant moyen du RMI perçu selon la structure du foyer	61
Tableau n°12	Fournisseur du crédit selon la somme due	70
Tableau n°13	Évolution du montant des dettes selon le montant des ressources mensuelles	71
Tableau n°14	Comparaison de la structure par âge dans l'enquête Pauvreté CREDOC-CES et dans l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"	77
Tableau n°15	Comparaison du niveau de diplôme entre l'enquête Pauvreté et l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français" redressée	78
Tableau n°16	Cumul des difficultés en lecture, écriture et calcul	82
Tableau n°17	Proportion de personnes ayant effectué au moins un stage selon la qualification	85
Tableau n°18	Durée écoulée depuis le dernier stage	86
Tableau n°19	Durée totale des stages effectués	87
Tableau n°20	Opinion sur le stage	88
Tableau n°21	Répartition de la population par activité	89
Tableau n°22	Répartition de la population selon la situation professionnelle	91
Tableau n°23	Répartition des personnes en activité	91
Tableau n°24	Durée de la période sans emploi pour les personnes au chômage	92
Tableau n°25	Proportion de personnes en recherche d'emploi ayant effectué des démarches pour trouver un emploi	93
Tableau n°26	Fréquentation des missions locales par les moins de 25 ans	98
Tableau n°27	Répartition de l'échantillon selon la durée de séjour dans l'habitation	105
Tableau n°28	Proportion de personnes ayant déjà eu leur propre domicile auparavant mais qui n'en ont plus au moment de l'enquête	108
Tableau n°29	Date de sortie du logement pour les personnes sans logement au moment de l'enquête et ayant déclaré en avoir eu un par le passé	109
Tableau n°30	Principales raisons justifiant la perte du dernier domicile personnel pour les personnes sans logement au moment de l'enquête	111

Tableau n°31	Organismes ayant versé des aides au logement aux personnes enquêtées	113
Tableau n°32	Structures ayant versé aux personnes enquêtées des aides pour payer les charges de logement	115
Tableau n°33	Principales raisons données par les personnes qui souhaitent trouver un nouveau logement	117
Tableau n°34	Répartition de l'échantillon des familles selon la nationalité et le nombre d'enfants	121
Tableau n°35	Répartition des familles selon les ressources mensuelles par UC et le nombre d'enfants à charge	122
Tableau n°36	Lieux d'habitation des enfants qui ne vivent pas avec leur parent interviewé	123
Tableau n°37	Situation familiale des personnes ayant des enfants placés	124
Tableau n°38	Age des personnes ayant des enfants placés	124
Tableau n°39	Logement des personnes ayant des enfants placés	124
Tableau n°40	Ressources des personnes ayant des enfants placés	124
Tableau n°41	Situation face à l'emploi des personnes ayant des enfants placés	125
Tableau n°42	Rencontre d'une assistante sociale parmi les personnes ayant des enfants placés	125
Tableau n°43	Taux de fréquentation actuelle ou passée de la PMI selon le niveau de fin d'études des parents	128
Tableau n°44	Taux de recours à une travailleuse familiale à domicile selon la situation par rapport au travail	130
Tableau n°45	Taux de mise sous tutelle selon le nombre d'enfants à charge	132
Tableau n°46	Taux de mise sous tutelle selon le type du logement et le niveau de ressources mensuelles par UC hors prestations	133
Tableau n°47	Difficultés rencontrées par les enfants et lien avec les difficultés des parents	135
Tableau n°48	Fréquence des contacts avec l'équipe enseignante	137
Tableau n°49	Comparaison de l'état de santé ressenti de la population de l'enquête Pauvreté avec celle des allocataires du RMI et avec l'ensemble des Français	140
Tableau n°50	Tableau récapitulatif des situations des individus selon leur état de santé	142
Tableau n°51	Emploi et mode de couverture des dépenses de santé	147
Tableau n°52	État de santé selon le mode de prise en charge des dépenses de soins	151
Tableau n°53	Raisons invoquées par les personnes qui ont été malades mais qui n'ont pas consulté de médecin	152
Tableau n°54	Proportion de personnes en contact avec le réseau familial ou amical au cours des six derniers mois	160
Tableau n°55	Mesure de l'intensité des contacts avec le réseau relationnel	161
Tableau n°56	Proportion de personnes pouvant compter sur l'assistance d'un proche en cas de besoin	163
Tableau n°57	Répartition des types d'aides	164
Tableau n°58	Principales raisons invoquées par ceux qui ne consultent pas ou consultent rarement une assistante sociale	170
Tableau n°59	Les thèmes abordés avec l'assistante sociale	172
Tableau n°60	Réflexions sur les assistantes sociales	173
Tableau n°61	Principales raisons invoquées par les personnes n'allant jamais dans des associations caritatives	175
Tableau n°62	Les différentes activités culturelles	181
Tableau n°63	Situation familiale selon le type de logement	196

Tableau n°64	Évolution de la situation familiale selon les ressources	197
Tableau n°65	Situation face au travail selon l'âge	200
Tableau n°66	Situation face au travail selon l'état de santé	201
Tableau n°67	Évolution des ressources selon l'âge	203
Tableau n°68	Proportion de personnes isolées parmi les groupes contenant majoritairement des personnes isolées	215
Tableau n°69	Logement des personnes appartenant aux groupes contenant majoritairement des personnes isolées	216
Tableau n°70	Activité des groupes contenant majoritairement des personnes isolées	217
Tableau n°71	Age des personnes appartenant aux groupes contenant majoritairement des personnes isolées	218
Tableau n°72	Ressources mensuelles par UC des personnes appartenant aux groupes contenant majoritairement des personnes isolées	218
Tableau n°73	Proportion de familles dans les groupes contenant majoritairement des familles monoparentales	222
Tableau n°74	Logement des groupes contenant majoritairement des familles monoparentales	223
Tableau n°75	Proportion de familles dans les groupes contenant en majorité des familles biparentales	231
Tableau n°76	Logement et niveau de confort parmi les groupes où prédominent les familles	232
Tableau n°77	Nombre d'enfants dans les groupes contenant en majorité des familles biparentales	232
Tableau n°78	Les prestations familiales remplacent le salaire lorsque l'activité disparaît	233
Tableau n°79	Niveau de ressources parmi les groupes où prédominent les familles	234
Tableau n°80	Répartition de la nationalité des personnes étrangères	261
Tableau n°81	Proportion de bénéficiaires de l'aide au paiement du loyer selon le logement et la nationalité	263
Tableau n°82	Les ressources des personnes logées en HLM	274
Tableau n°83	Situation familiale des personnes souhaitant obtenir un logement selon qu'elles ont déposé ou non une demande auprès des HLM	275
Tableau n°84	Les ressources des personnes logées hors HLM cherchant à changer de logement selon qu'elles ont déposé ou non une demande	276
Tableau n°85	Organisme ou personne auprès de qui a été faite la demande	278
Tableau n°86	Principales structures ou personnes qui aident à trouver un logement	278
Tableau n°87	Logement actuel des personnes qui ont bénéficié d'un hébergement en CHRS au cours de l'année passée	282
Tableau n°88	Source de l'information pour les bénéficiaires d'une aide au paiement du loyer	286
Tableau n°89	Raisons invoquées par les personnes qui n'ont pas fait de démarches pour obtenir une aide au paiement du logement	287
Tableau n°90	Caractéristiques des personnes qui affirment ne pas avoir besoin d'aide au paiement du logement	288
Tableau n°91	Caractéristiques des personnes qui pensent qu'elles n'ont pas droit aux aides pour le paiement du logement	288
Tableau n°92	Structures ayant versé aux personnes enquêtées des aides pour payer les charges de logement	292
Tableau n°93	Evaluation du nombre de personnes en-dessous du seuil du RMI (non compris ressources complémentaires)	295
Tableau n°94	Part des prestations familiales dans les ressources selon la structure de la famille	300

Tableau n°95	Opinion sur la mise sous tutelle des prestations sociales par les personnes ayant fait l'objet de cette mesure	304
Tableau n°96	Raisons invoquées pour ne pas bénéficier de bourses scolaires	3077
Tableau n°97	Raisons pour ne pas avoir fait de stage	310
Tableau n°98	Mode d'obtention des stages	312
Tableau n°99	Situation par rapport à l'emploi des actifs selon que la personne a déjà effectué un stage ou pas	312
Tableau n°100	Ressources des moins de 25 ans, selon qu'ils sont allés ou non dans les missions locales	323
Tableau n°101	Principales opinions émises par les personnes ayant fait un bilan de compétence	325
Tableau n°102	Source de l'information parmi ceux qui ont bénéficié d'une travailleuse familiale à domicile	328
Tableau n°103	Raisons invoquées par les personnes qui n'ont pas bénéficié de travailleuse familiale à domicile	329
Tableau n°104	Caractéristiques des personnes qui préfèrent élever seules leurs enfants	331
Tableau n°105	Caractéristiques des personnes qui ne connaissent pas la travailleuse familiale à domicile	332
Tableau n°106	Impressions sur le soutien scolaire	334
Tableau n°107	Source de l'information pour les utilisateurs de la PMI	336
Tableau n°108	Raisons invoquées par les personnes qui n'amènent pas leurs enfants dans un centre de PMI	337
Tableau n°109	Caractéristiques des personnes qui ne connaissent pas la PMI	338
Tableau n°110	Caractéristiques des personnes qui ont déjà un pédiatre	339
Tableau n°111	Caractéristiques des personnes qui n'ont pas besoin de la PMI	339
Tableau n°112	Ressources des personnes qui perçoivent l'AAH et des autres	341
Tableau n°113	Structure ou personne qui a aidé à faire le dossier COTOREP	342
Tableau n°114	Age des personnes en dehors de tout dispositif	352
Tableau n°115	Situation familiale des personnes en dehors de tout dispositif	352
Tableau n°116	Logement des personnes en dehors de tout dispositif	352
Tableau n°117	Situation par rapport à l'emploi des personnes en dehors de tout dispositif	352
Tableau n°118	Ressources des personnes en dehors de tout dispositif	352
Tableau n°119	Proportion de personnes indiquant ne pas connaître une mesure	356
Tableau n°120	Proportion de personnes ne voulant pas être aidées par mesure	357
Tableau n°121	Influence de la fréquentation d'une assistante sociale sur l'obtention de politiques sociales	359
Tableau n°122	Proportion de personnes informées de l'existence de la mesure par les travailleurs sociaux	359
Tableau n°123	Sentiment sur le respect des droits	369
Tableau n°124	Proportion de personnes qui ne vont jamais voir l'assistante sociale selon leur vision des droits	369
Tableau n°125	Situation familiale et respect des droits	370
Tableau n°126	Respect des droits et caractéristiques	371
Tableau n°127	Les domaines à améliorer en priorité du point de vue des personnes enquêtées	378

LISTE DES GRAPHIQUES

	Page	
Graphique n°1	Régularité des ressources mensuelles selon les différentes tranches de ressources	47
Graphique n°2	Répartition des ressources mensuelles par unité de consommation	51
Graphique n°3	Répartition des ressources hors prestations sociales	52
Graphique n°4	Part de transferts sociaux dans les ressources suivant le montant par UC de celles-ci	53
Graphique n°5	Comparaison des ressources entre les foyers avec ou sans salaire	56
Graphique n°6	Courbe de répartition des ressources détaillées par type de source	67
Graphique n°7	Répartition des dettes ou des crédits	68
Graphique n°8	Répartition de la population par diplôme effectivement obtenu	76
Graphique n°9	Répartition de la population par niveau de fin d'études	78
Graphique n°10	Niveau de fin d'études suivant l'âge	79
Graphique n°11	Niveau en lecture, écriture et calcul	81
Graphique n°12	Taux de personnes ayant effectué au moins un stage selon l'âge	84
Graphique n°13	Taux de stagiaires selon la situation familiale	86
Graphique n°14	Evolution de la proportion de personnes à la recherche d'emploi et en invalidité selon l'âge	90
Graphique n°15	Impression laissée par l'ANPE	94
Graphique n°16	Proportion de personnes inscrites à l'ANPE qui n'ont pas eu de proposition d'emploi selon l'âge	94
Graphique n°17	Proportion de personnes inscrites à l'ANPE qui n'ont pas eu de proposition d'emploi selon le type d'habitat	95
Graphique n°18	Fréquentation de l'ANPE par les demandeurs d'emploi inscrits	97
Graphique n°19	Répartition de la population par type d'habitat	101
Graphique n°20	Répartition des ressources selon le type de logement	105
Graphique n°21	Durée de séjour selon les différents types d'habitation	106
Graphique n°22	Proportion de personnes équipées selon le type de logement	107
Graphique n°23	Evolution de la proportion de personnes ayant déjà eu leur propre domicile mais qui n'en ont plus au moment de l'enquête selon l'âge	108
Graphique n°24	Date de sortie du dernier domicile pour les personnes sans logement personnel selon le type d'habitat au moment de l'enquête	110
Graphique n°25	Taux de personnes souhaitant trouver un nouveau logement selon le statut d'occupation actuel	116
Graphique n°26	Répartition des familles avec enfant(s) selon le nombre d'enfants	120
Graphique n°27	Agés du cadet et de l'aîné des enfants	120
Graphique n°28	Structure par âge des personnes ayant des enfants à charge selon la nationalité	121
Graphique n°29	Fréquentation actuelle ou passée de la PMI selon l'âge de la personne interviewée	127
Graphique n°30	Evolution du taux de travailleuse familiale à domicile selon la structure de la cellule familiale	129
Graphique n°31	Taux de recours à une travailleuse familiale selon les ressources par UC	131

Graphique n°32	Répartition de l'échantillon selon le type de couverture des dépenses de santé	145
Graphique n°33	Structure des ménages selon le type de couverture des dépenses de santé	146
Graphique n°34	Niveau de ressources selon le mode de prise en charge des dépenses de santé	148
Graphique n°35	Type de logements selon le mode de prise en charge des dépenses de santé	149
Graphique n°36	Proportion de personnes ayant connu une rupture et de personnes pouvant espérer le soutien de proches en cas de problème selon le type de couverture des dépenses de santé	150
Graphique n°37	Les consultations de médecine générale	153
Graphique n°38	Proportion de personnes ayant ou n'ayant pas obtenu des lunettes	153
Graphique n°39	Proportion d'individus qui se sont vus refuser des soins en service d'urgence selon le type de couverture des dépenses de santé	155
Graphique n°40	Intensité des contacts avec les amis selon l'intensité des liens familiaux	161
Graphique n°41	Contacts avec les membres de la famille et les amis	162
Graphique n°42	Répartition de l'échantillon en fonction du nombre d'aides sur lequel les personnes rencontrées peuvent compter	164
Graphique n°43	Nombre d'aides possibles en fonction de l'intensité du réseau relationnel	165
Graphique n°44	Proportion de personnes ne pouvant compter sur personne pour être hébergées en cas de besoin si elles perdaient leur logement actuel	166
Graphique n°45	Fréquence des rencontres avec une assistante sociale	166
Graphique n°46	Proportion de personnes consultant régulièrement ou de temps en temps une assistante sociale selon le lieu d'habitation	167
Graphique n°47	Régularité des contacts avec l'assistante sociale selon le niveau de ressources hors prestations	168
Graphique n°48	Rencontre avec une assistante sociale selon les relations avec l'entourage	169
Graphique n°49	Recours aux associations caritatives selon le taux de rencontres d'une assistante sociale	177
Graphique n°50	Recours aux associations selon le niveau d'aide espéré des proches	178
Graphique n°51	Le réseau relationnel	179
Graphique n°52	Les proportions de participants aux associations culturelles selon le site	183
Graphique n°53	Répartition selon le nombre d'activités culturelles pratiquées	183
Graphique n°54	Représentation des variables constituant l'axe isolé-famille	198
Graphique n°55	Représentation des variables constituant l'axe actifs-inactifs	202
Graphique n°56	Représentation des variables constituant l'axe bas revenus-hauts revenus	204
Graphique n°57	Représentation des variables constituant l'axe logement sans confort-tout confort	206
Graphique n°58	Représentation des barycentres des classes sur le plan 1-2	235
Graphique n°59	Représentation des barycentres des classes sur le plan 3-4	236
Graphique n°60	Les différents groupes de population	238
Graphique n°61	Les ressources selon la nationalité pour les familles biparentales et les personnes isolées	262
Graphique n°62	Les bénéficiaires d'aides au logement	285
Graphique n°63	Les bénéficiaires d'aides au paiement des factures des charges liées au logement	291
Graphique n°64	Les dossiers acceptés par la COTOREP	341

Introduction

Objectifs et contexte de l'étude

Comme toute étude ou recherche, cette enquête réalisée par le CRÉDOC a un double point de départ, institutionnel et théorique et, comme cela arrive souvent, des liens existent entre ces deux sources. S'agissant de l'origine institutionnelle, ce rapport répond à une commande de la Section des Affaires sociales du Conseil Économique et Social et prend place dans un programme d'évaluation des conditions de mise en œuvre et des effets des politiques publiques en matière de lutte contre la grande pauvreté. Cette commande s'insère dans une histoire dont il n'est pas inutile de rappeler quelques moments forts tant ceux-ci conditionnèrent la réalisation de la présente étude. Dans le prolongement d'un premier rapport sur "La lutte contre la pauvreté" réalisé par le Professeur PEQUIGNOT en 1978 qui, par ailleurs, est membre fondateur du CREDOC, le Conseil Économique et Social demandait au Père Joseph WRESINSKI de rédiger un nouveau rapport préalable à un avis sur "La grande pauvreté et la précarité économique et sociale". Cette mission décidée le 12 février 1985 aboutit à la remise d'un rapport et à l'adoption d'un avis lors des séances des 10 et 11 février 1987 du Conseil Économique et Social. L'écho très large de ce rapport dans l'ensemble de la société française et particulièrement dans le secteur social s'explique, à la fois, par les circonstances de la période mais également par la notoriété de son auteur.

Dans le milieu de la décennie quatre-vingt un débat est engagé sur l'augmentation dans la société française du nombre de personnes en situation de pauvreté. Si la vigueur de ce débat est alors étroitement liée aux rapports de force dans le champ politique, l'existence même de ce débat s'explique par l'extension du chômage et particulièrement du chômage de longue durée. Le débat se focalisera alors sur le thème de la nouvelle

pauvreté opposant non pas deux conceptions de la pauvreté mais plutôt deux populations. La première issue des défaillances individuelles et collectives des périodes de croissance, et la seconde provenant des restructurations économiques engagées à partir des années du milieu de la décennie précédente. Confrontés à cette situation, l'État et les collectivités locales réagirent en amplifiant les programmes sociaux et en expérimentant des interventions du type compléments locaux de ressources, esquisses du Revenu Minimum d'Insertion. Face à ces formes de pauvreté, le rapport présenté par le Père Joseph WRESINSKI milite fortement pour une densification de l'intervention de l'État et de l'ensemble des pouvoirs publics dans les principaux domaines de la vie sociale afin de garantir aux plus pauvres la reconnaissance de leurs droits et la possibilité de leur exercice.

L'intérêt du rapport de 1987 est aussi lié à la personnalité de son auteur. Le Père Joseph WRESINSKI est surtout connu pour être le fondateur de l'association Aide à Toute Détresse - Quart Monde. Si la lecture théorique de la pauvreté à laquelle procèdent les militants de cette association est parfois l'objet de débats, voire de controverses, l'importance de son implantation dans les quartiers à forte densité de familles pauvres et la diversité de ses formes d'action en font un courant de pensée et d'intervention reconnu en matière de pauvreté. La présence du fondateur d'ATD au Conseil Économique et Social témoigne de cette reconnaissance sociale. La publication de ce rapport constitue un des derniers témoignages publics du Père Joseph WRESINSKI, décédé quelques mois plus tard, en février 1988.

Huit années après sa première intervention, lorsque le Conseil Économique et Social, en 1993, décide de s'interroger à nouveau sur la question de la pauvreté, le paysage social n'est plus tout à fait identique. L'importance de la population en situation de pauvreté n'a cessé de croître si l'on en juge par le nombre de personnes et de ménages bénéficiant des prestations garantissant des ressources minimum ou par l'accroissement du nombre de demandeurs d'emploi en fin de droit. De ce point de vue, on pourrait conclure à l'absence de transformation des politiques publiques. Ce n'est pas le cas, des mesures ont été mises en œuvre ou développées depuis la publication du rapport de 1987. Un Revenu Minimum d'Insertion a été créé en 1988, confirmé en 1992. Il concerne plus d'un million de personnes fin 1994.

Dans un autre domaine, la loi BESSON du 31 mai 1990 affirmant l'existence d'un droit au logement pour les personnes les plus démunies incitait les départements à mettre en œuvre des fonds spécifiques pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement et pour créer des opportunités supplémentaires de logement. Au cours des dernières années, les programmes hivernaux visant à favoriser l'ouverture de lieux d'accueil pour les personnes sans abri ont été fortement développés¹. Le vote d'une loi d'orientation pour la ville (LOV) devait également assurer une meilleure péréquation entre les villes et l'habitat social.

Sans multiplier les exemples, on constate, au cours des dernières années, un renforcement des dispositifs visant à améliorer la situation des personnes à faible niveau de revenu. Si les interrogations sur le nombre de personnes en situation de pauvreté, sur les processus de passage d'un état de non-pauvreté à un état de pauvreté, sur les segmentations de la population pauvre demeurent, elles deviennent moins importantes au regard d'une nouvelle question relative à l'efficacité de ces politiques en matière de réduction de la pauvreté. L'expression aussi nette de la demande d'évaluation des politiques publiques a été rendue possible par la création, par décret en date du 22 janvier 1990, d'un dispositif interministériel d'évaluation visant à développer, et par conséquent à financer, l'évaluation au sein des administrations d'État.

Évaluer les effets des politiques publiques en matière de lutte contre la pauvreté, tel était l'objectif dans lequel s'insérait cette enquête qui trouvait sa place à côté d'autres travaux visant à recenser les effets des politiques sociales à partir des études disponibles et à interroger les principaux acteurs institutionnels, ainsi que les principales associations, chargés de gérer ces politiques.

Le programme d'évaluation lancé par le Conseil Economique et Social se divise en effet en trois phases. La première est une synthèse, faite par le CES, de l'ensemble des travaux d'évaluation déjà effectués. Un second volet a consisté à effectuer des entretiens avec des acteurs des politiques devant améliorer la situation des personnes concernées, il a été confié au Centre d'Économie des Besoins Sociaux de l'Université de Nantes. Enfin,

¹ L'accueil d'urgence se mobilise, enquête réalisée pour la FNARS, Novembre 1994.

l'observation directement auprès des populations de l'impact qu'ont pu avoir les mesures retenues a été confiée au CRÉDOC.

A ce premier point de départ, institutionnel, s'ajoutait dès l'origine, le problème théorique et conceptuel majeur de la définition du champ de l'évaluation. Le choix d'interroger les bénéficiaires, potentiels ou réels, d'une politique comme outil d'évaluation de cette politique est tout à fait acceptable pour peu que cette démarche soit complétée -comme ce fut le cas dans ce programme- par des approches institutionnelles complémentaires. En revanche, le fait d'interroger les bénéficiaires d'une politique ou ceux dont on suppose qu'ils auraient pu en bénéficier ne fait que produire un effet de catégorisation et de découpage des populations qui risquait de laisser échapper une part de la population laissée en dehors de ces découpages et de ces catégorisations. Pour éviter cela, il était nécessaire d'envisager une population suffisamment large et identifiée comme pauvre et d'examiner au sein de cette population l'impact des politiques publiques visant à intervenir sur les situations de pauvreté. La difficulté surgit alors de construire un objet qui soit défini comme une population pauvre, en tenant compte de la définition adoptée par le Conseil Economique et Social à l'occasion du rapport Wresinski : "La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible".

Or, de multiples études ont montré la difficulté, voire l'impossibilité de fournir une réponse théorique satisfaisante à cette question de la définition de l'objet "pauvreté". Les notions de seuils n'autorisent qu'une approche monétaire, le cumul des désavantages relatifs ne peut s'apprécier qu'a posteriori, il en va de même des formes de privation ou d'absence de moyens d'accès aux droits. Cette quête du concept de pauvreté hante la recherche en ce domaine depuis qu'au milieu du siècle passé des hommes se sont intéressés à caractériser la situation des personnes les plus en difficulté.

Face à cet objet théorique mal défini, nous avons opté pour une démarche fortement empirique au sens où ce terme est défini par Olivier SCHWARTZ¹. Il aurait été possible de prendre un échantillon de la population française et de comprendre comment s'appliquent des politiques sociales à la fraction la plus pauvre de cette population -en adoptant une définition la plus multi-critère possible de la pauvreté-. Cette démarche n'était pas opératoire pour des raisons financières. Par ailleurs, il semble que ce type d'enquête ne permette pas de rencontrer les populations les plus en difficulté². Ceci tenant autant au choix des critères de sélection des personnes qu'aux modes de rencontre sur le terrain des personnes pouvant être enquêtées. En raison de ces difficultés, nous avons fait le choix d'interroger des personnes se trouvant au moins momentanément en situation présumée de pauvreté et se reconnaissant comme telles.

La notion de présomption de pauvreté n'a pas d'autre sens que celui du regard porté sur autrui a priori, avant tout examen. Les travaux de l'INSEE sur les indicateurs de pauvreté³ légitiment ce concept montrant, par exemple, comment "les handicaps ayant trait au logement : pauvreté de l'immeuble -faible confort- figurent parmi ceux qui génèrent l'augmentation la plus forte ... de la probabilité de présence des autres handicaps" et conduisent cet auteur à affirmer, "en d'autres termes, l'aspect misérable de certaines habitations est une présomption forte de la pauvreté de leurs occupants"⁴.

Pour rendre opérationnelle cette notion de présomption de pauvreté, nous avons opté pour une construction de la population à enquêter en trois phases différentes. Au cours de la première phase, dix zones géographiques ont été sélectionnées, lors d'une seconde phase 48 sites différents ont été retenus, enfin 756 personnes ont été rencontrées.

¹ SCHWARTZ O., *L'empirisme irréductible*, post face à l'ouvrage de Nel ANDERSON, *le Hobo, sociologie du sans abri*, Paris, Nathan, 1993.

² L'enquête "Conditions de vie des familles défavorisées" de l'INSEE illustre bien ce type de problème.

³ VILLENEUVE A., *La mesure des inégalités sous son aspect multidimensionnel*, document de travail n°F 9105, INSEE, 1991.

⁴ VILLENEUVE A., *Les formes multiples de la pauvreté et le rôle des difficultés de jeunesse* in *Données Sociales 1993*, p.363-369.

La construction de la population enquêtée

Chacune des deux premières étapes, choix des zones géographiques et choix des sites d'enquête, visait à privilégier la sélection des territoires sur lesquels la densité de personnes en situation de pauvreté pourrait être présumée la plus forte.

Le choix des zones géographiques

Le cahier des charges du programme prévoyait d'interroger les personnes en présomption de grande pauvreté sur 10 zones géographiques différentes :

- 2 départements d'Ile-de-France,
- 3 grandes villes de province,
- 2 départements urbanisés,
- 2 départements à dominante rurale.
- la dernière zone géographique était constituée par la Ville de Paris.

La sélection des départements a été effectuée à partir d'une série de critères de "présomption de grande pauvreté".

- le nombre de bénéficiaires du RMI en juin 1993 pour 10000 habitants,
- le taux de chômage en juillet 1993,
- le taux de chômage longue durée en juillet 1993,
- les dépenses sociales brutes par habitant en 1990,
- le taux de scolarisation des 15 à 25 ans en 1991.

Ces données ont été rassemblées grâce à plusieurs organismes : la DIRMI (Délégation Interministérielle au Revenu Minimum d'Insertion) pour le nombre de bénéficiaires du RMI, l'INSEE pour les taux de chômage et les dépenses sociales, le Ministère de l'Éducation Nationale pour le taux de scolarisation.

L'utilisation du recensement communal de l'INSEE a permis de calculer la proportion de personnes habitant dans des communes rurales pour chaque département. Cet indicateur a permis de classer les

départements hors Ile-de-France en deux catégories : les départements plutôt urbanisés et les départements à dominante rurale.

- les départements ayant moins de 30% de leurs habitants domiciliés dans des communes rurales forment la classe des départements urbanisés ; elle contient 24 départements, le plus urbanisé étant les Bouches-du-Rhône (4% de personnes vivant dans une commune rurale), le moins urbanisé étant l'Indre-et-Loire (27,5% vivant en commune rurale).

- la classe des départements à dominante rurale est constituée de ceux dont la proportion de personnes domiciliées dans une commune rurale est au moins égale à 30% ; elle comprend 64 départements, le moins rural étant les Pyrénées-Atlantiques (313% de personnes en commune rurale), le plus rural étant la Creuse (76% vivant en commune rurale).

Le choix de la césure découle de l'observation de l'importance des villes principales dans chaque département.

A partir de ces groupes, trois classifications différentes ont été effectuées :

- la première sur les départements d'Ile-de-France,
- la deuxième sur les départements urbanisés,
- la troisième sur les départements ruraux.

Sur la base de ces investigations, les zones géographiques suivantes ont été retenues en accord avec le comité de pilotage du programme.

- 2 départements de la région parisienne (Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis),
- 3 grandes villes de province (Nancy, Rouen, Lyon),
- 2 départements urbanisés (Bouches-du-Rhône, Nord),
- 2 départements ruraux (Charente-Maritime, Aude).
- Paris

La sélection des sites

Si des départements ou des villes peuvent, plus que d'autres, rassembler des populations en présomption de pauvreté, l'échelle d'une ville et a fortiori d'un département est trop grande pour conduire une investigation visant à rencontrer des personnes en situation de pauvreté. Il a donc été décidé de retenir dans chacune des zones géographiques des lieux particuliers, ou *sites*, définis comme "des regroupements, temporaires ou non, de personnes isolées ou de familles en situation de présomption de grande pauvreté". Les personnes participant à l'enquête devant être abordées uniquement sur ces lieux et être sélectionnées en fonction d'un seul critère : leur présence sur le lieu de l'enquête. Les critères de revenus ne devaient pas être pris en compte.

Après examen de la littérature, confrontation avec des professionnels du secteur social, mobilisation des données disponibles au CRÉDOC et échanges avec le comité de pilotage, trois types de lieux ont été retenus :

* des lieux institutionnels ou associatifs pouvant accueillir :

- des personnes hébergées dans des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS),
- des personnes prises en charges par les Centre Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou faisant l'objet d'une mise en tutelle,
- des personnes faisant appel aux services ponctuels des associations qui proposent aux plus démunis différentes prestations en nature (soupe populaire, vestiaire,...),
- des personnes en situation de pauvreté engagées dans des associations.

* des îlots topographiques où vivent :

- des personnes habitant dans les immeubles les plus dégradés de zones de Développement Social des quartiers,
- des personnes logeant en garni et dans des hôtels meublés,
- des populations à des niveaux divers de sédentarisation et habitant en caravane.

* des lieux de passage et de transit, hors de tout dispositif social sur lesquels peuvent se trouver :

- des personnes s'adressant à des services d'urgence santé ou des centres de soins,
- des personnes hébergées en asile de nuit,
- des personnes en situation d'errance dans le RER, le métro ou les gares.

Une seule population a volontairement été éliminée de cette étude, il s'agit des personnes vivant en habitat interstitiel (personnes logées dans des squats, dans des parkings ou sous des échangeurs d'autoroute par exemple). En effet, ce sont des personnes difficilement repérables, disséminées, et dont le repérage n'était pas envisageable avec la méthode retenue. Cette population n'est pas totalement absente de l'échantillon, car, du fait des interconnexions entre les différents lieux envisagés, certaines personnes vivant dans des squats ont été rencontrées dans les services associatifs ou dans le métro.

Le croisement entre les zones géographiques et les sites d'enquête a abouti à la création d'un tableau de 110 cases. Pour chaque case sélectionnée, ont été recensées les différentes structures existantes : inventaire de tous les CHR de Paris, des zones caravanes autour de la ville de Nancy, des structures d'accueil santé des Bouches-du-Rhône ... Ce recensement s'est fait avec l'aide de nombreux intervenants locaux. Ainsi, pour dénombrer les zones caravanes, des contacts ont été établis avec les mairies, ou avec des associations proches des populations concernées. Pour les garnis, ce sont les travailleurs sociaux des quartiers qui ont fourni les localisations. Les travailleurs sociaux ont aussi orienté les enquêteurs au sein des DSQ pour leur indiquer les immeubles contenant les populations les plus défavorisées. Ces intervenants locaux n'ont jamais indiqué de personnes particulières à interroger, mais ont seulement servi de guide sur les sites. Les seules exceptions à cette règle sont les interrogations de personnes suivies par des associations et de personnes sous tutelle. Pour ces deux sites, les responsables ont proposé aux enquêteurs des noms avec les coordonnées. Ce sont les enquêteurs qui sont ensuite entrés en contact avec les personnes interrogées, prises au hasard sur la liste des noms.

Tableau n°1
La répartition de l'échantillon en fonction des zones géographiques et des sites

	CHRS	Tutelle CCAS	Services associatifs	Associations	Urgence santé	Urgence accueil	Métro	gare ou RER	garnis	DSQ	zones caravanes	nombre interrogé
Paris		(6) 20 entretiens	(10) 16 entretiens		(19) 16 entretiens	(24) 16 entretiens	(30) 16 entretiens	(31) 18 entretiens	(35) 16 entretiens	(39) 16 entretiens		134
Hauts de Seine	(1) 16 entretiens		(11) 13 entretiens			(25) 16 entretiens		(32) 16 entretiens				61
Seine Saint denis				(15) 16 entretiens	(20) 16 entretiens					(40) 16 entretiens	(47) 10 entretiens	58
Lyon	(2) 16 entretiens	(7) 14 entretiens		(21) 16 entretiens						(41) 16 entretiens		62
Rouen	(3) 16 entretiens					(26) 17 entretiens				(42) 28 entretiens		61
Nancy			(12) 14 entretiens			(27) 18 entretiens				(43) 16 entretiens	(48) 12 entretiens	60
Bouches du Rhône	(4) 16 entretiens			(17) 16 entretiens	(22) 17 entretiens			(33) 16 entretiens		(44) 13 entretiens	(49) 16 entretiens	94
Nord		(8) 14 entretiens	(13) 21 entretiens			(28) 17 entretiens		(34) 16 entretiens	(37) 12 entretiens	(45) 18 entretiens		98
Charente Maritime	(5) 6 entretiens		(14) 15 entretiens			(29) 16 entretiens			(38) 4 entretiens	(46) 19 entretiens		60
Aude		(9) 17 entretiens		(18) 14 entretiens	(23) 15 entretiens						(50) 22 entretiens	68
Nombre interrogé	70	65	79	62	64	100	16	66	32	142	60	756

Les chiffres entre parenthèses font référence aux différents sites tels qu'ils apparaissent dans *le recueil des sites de l'enquête*

Toujours dans le souci de diversifier au maximum le profil des personnes rencontrées, nous avons cherché à varier les types de structure pour un même site : pour les CHR, les entretiens ont eu lieu dans des centres qui reçoivent des familles, des femmes avec enfants, des personnes isolées. Certaines structures avaient une capacité d'accueil très faible (à peine une vingtaine d'hébergés), d'autres au contraire recevaient beaucoup de personnes à la fois. Pour les accueils santé ont été considérés des services d'urgence d'hôpitaux comme des centres de médecins du monde, etc.

La liste des structures ayant fait partie de l'enquête ainsi que leurs principales caractéristiques ont été recensées dans un guide.

Des sites aux enquêtés

Pour chaque type de site, quelques informations sur le profil des populations rencontrées ont été recueillies. Ces données sont de qualité et de contenu inégaux suivant les sites. En effet, la population des DSQ est particulièrement bien connue grâce au recensement démographique national. Par contre, il existe peu de chiffres fiables sur les populations qui vivent en zone caravane à l'extérieur d'une ville, ou qui sont dans les métros ou dans les gares. Le détail de ces données recueillies ainsi que l'origine des sources figurent en annexe 1. Ces quelques données ont tout de même servi de base à la construction de quotas sur les critères isolé/famille. Sur l'ensemble de l'échantillon, la répartition de ces deux catégories est à peu près égale. Par contre, elles sont différentes d'un site à un autre. Globalement, les personnes interrogées en caravane ou en DSQ sont essentiellement des familles, celles rencontrées dans le métro ou dans les gares ou même dans les accueils d'urgence sont en grande majorité des personnes sans enfants. Les proportions sont plus partagées sur les autres sites.

Les deux tableaux ci-dessous indiquent la répartition par site des personnes interrogées selon la situation familiale puis selon l'âge.

Tableau n°2
Répartition des personnes rencontrées au cours de l'enquête
selon les sites et la situation familiale

	Homme seul	Femme seule	Couple sans enfants	Famille monopar.	Famille avec enfants	Total
CHRS %	35	7	2	24	2	70 9
Tutelle/CCAS %	1	5	4	28	25	63 8
Services associatifs %	30	7	1	19	22	79 10
Associations %	9	12	7	10	24	62 8
Accueil santé %	31	8	10	3	12	64 8
Accueil d'urgence %	48	23	6	14	9	100 13
Métro, gare, RER %	62	7	11	2	0	82 11
Garni %	13	3	3	3	10	32 4
DSQ %	11	10	9	34	78	142 19
Caravanes %	1	4	6	13	36	60 8
TOTAL	241	86	59	150	218	754
%	32	11	8	20	29	100

Source : enquête pauvreté CRÉDOC-CES, 1995.

Tableau n°3
Répartition des personnes rencontrées au cours de l'enquête
selon les sites et l'âge

	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans.	55 ans et plus	Total
CHRS	10	28	22	7	3	70
%						9
Tutelle/CCAS	2	19	34	7	1	63
%						8
Services associatifs	5	27	31	10	6	79
%						10
Associations	14	22	10	14	2	62
%						8
Accueil santé	9	19	13	14	9	64
%						8
Accueil d'urgence	22	31	27	18	2	100
%						13
Métro, gare, RER	14	28	22	14	6	82
%						11
Garni	3	10	12	3	4	32
%						4
DSQ	18	52	46	14	12	142
%						19
Caravanes	16	19	10	9	6	60
%						8
TOTAL	113	255	227	108	51	754
%	15	34	30	14	7	100

Source : enquête pauvreté CRÉDOC-CES, 1995.

Un mode spécifique de recueil de l'information

Les modalités de recueil de l'information devaient tenir compte d'une double spécificité propre à cette enquête. Il s'agissait tout d'abord non pas seulement de réaliser une investigation visant à décrire des populations, mais surtout de recueillir un matériel utilisable dans une perspective évaluative de l'efficacité des politiques sociales pour les plus défavorisés. Cela supposait de définir le champ des politiques à évaluer puis d'adopter un mode d'interrogation permettant d'obtenir les informations pertinentes sur ces politiques.

La seconde difficulté rencontrée dans la préparation puis la réalisation de cette enquête portait sur la conduite de la phase de recueil des informations. Une précédente expérience d'enquête auprès d'allocataires du RMI entreprise dans le cadre des travaux de la Commission Nationale du RMI avait montré les possibilités d'enrichissement progressif de l'information par des enquêtes à passages répétés. En l'absence de dispositifs aussi lourds surtout utilisés pour leur capacité à fournir des informations comparables dans le temps, le CRÉDOC avait expérimenté lors d'une enquête auprès de jeunes adultes sortis depuis 4 ou 5 ans des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse¹ une formule mixte combinant une phase de recueil d'informations par questions fermées et une phase par questions ouvertes. Les premiers tests auprès de personnes en situation de pauvreté effectués dans des lieux comme les halls de gares ont montré que cette démarche devait être non seulement réutilisée mais aussi approfondie.

¹ BAUER D., DUBECHOT P., LEGROS M., *Le temps de l'établissement, des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*, collection des rapports du CREDOC, n°135, juillet 1993.

S'agissant du premier problème, le champ de l'évaluation, le comité de pilotage de cette étude avait dès ses premiers travaux posé une série de jalons en définissant une liste de politiques :

- les politiques relatives à la santé,
- les politiques relatives au logement,
- les politiques visant à l'insertion sociale et professionnelle et à l'accès à l'emploi,
- les politiques relatives à la scolarisation et à la formation professionnelle,
- la politique familiale,
- la politique culturelle,
- les politiques visant à accroître les ressources des plus démunis.

Parmi les politiques de santé, outre le fait que la loi de juin 1992 sur le RMI accentue fortement les aides en matière de santé, le principal dispositif de prise en charge des personnes sans ressource réside dans la législation d'aide sociale relative à l'Aide Médicale Gratuite.

A côté de ces mesures qui s'inscrivent directement dans des politiques publiques, on note l'existence de différentes actions menées par des collectivités territoriales. Nous pensons ici aux cartes santé développées dans différents départements et aux actions soutenues par les caisses d'Assurance Maladie du type Remède (RElais MEDical aux DELaissés) et très directement inspirées de l'avis du Conseil Économique et Social sur "la grande pauvreté et précarité économique et sociale".

Les trois principaux champs d'application de la politique du logement sont constitués par la législation sur le logement des plus démunis, la politique de développement urbain et le recentrage des missions des centres d'hébergement. Plusieurs textes viennent éclairer ces différents aspects :

- la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement,
- la circulaire n°3465/SG du 22 mai 1989 relative au programme d'action du Comité Interministériel des villes et du développement urbain,
- la circulaire du 14 mai 1991 relative aux missions des centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

En matière d'accès à l'emploi, les mesures ont fortement évolué au cours des années et les dispositifs se sont succédés. La situation de 1993 a servi de cadre à cette évaluation même si des mesures comme les TUC ou les SIVP qui ne figurent pas dans cette liste ont pu être évoqués au cours des entretiens.

Les politiques d'aide et d'accès à l'emploi

EMPLOI MARCHAND AIDE	EMPLOI NON MARCHAND
<p>Aides à la création d'emploi Exo. pour l'embauche d'un 1er salarié Exo. pour l'embauche d'un 2ème ou 3ème salarié</p> <p>Contrats de retour à l'emploi Chômeurs créateurs d'entreprise Fonds départemental initiative des jeunes</p> <p>Contrats d'alternance Contrats d'apprentissage Contrats de qualification Contrats d'adaptation Contrats d'orientation</p> <p>Insertion par l'économie Associations intermédiaires</p> <p>Entreprises d'insertion</p> <p>Emplois familiaux Placements réalisés Personnes mises à disposition</p>	<p>Contrats Emploi-Solidarité</p> <p>Contrats locaux d'orientation</p> <p>STAGES DE FORMATION</p> <p>Crédit-Formation des Jeunes</p> <p>Autres stages 16-25 ans PAQUE</p> <p>Actions d'insertion et de formation Stages de reclassement professionnel Stages d'accès à l'emploi Stages FNE-Femmes isolées</p>

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Plusieurs politiques peuvent trouver leur place dans le cadre des aides à l'enfance et à la famille : les minima sociaux, les aides à l'enfance, la protection de l'enfance et de l'adolescence en difficulté. Par minima sociaux, on désigne des prestations sociales non contributives, attribuées sous conditions de ressources en vue d'assurer au ménage un niveau minimum de ressources. En dehors du RMI qui est un revenu de ce type, existent :

- l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité (ASFNS) qui fournit un revenu mensuel de l'ordre de 3 000 F. aux personnes de plus de 65 ans ou de plus de 60 ans, si elles sont inaptes au travail. Cette allocation est perçue par près de 1,5 millions de personnes. L'évaluation des politiques publiques engagée par le Conseil Économique et Social ne couvrait pas les mesures prises en direction de la population retraitée.

- l'allocation de parent isolé (API), créée en 1976, est perçue par plus de 130 000 personnes seules. Il s'agit d'une allocation différentielle visant à fournir à tout parent isolé un revenu minimum. Cette allocation dont bénéficient également les femmes enceintes est versée jusqu'aux trois ans de l'enfant,

- enfin, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) assure, depuis le vote de la loi d'orientation du 30 juin 1975, un minimum de ressources aux personnes déclarées handicapées par une commission (COTOREP).

* Les aides à l'enfant regroupent une série de dispositions légales portant sur la protection maternelle et infantile parmi lesquelles on distingue la loi n°89-899 du 18 décembre 1989 relative à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfance et adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé, ainsi que la circulaire n°91-148 du 24 juin 1991 relative aux missions et au fonctionnement du service de promotion de la santé en faveur des élèves,

* La prise en charge des enfants et des adolescents en difficulté s'opère par deux dispositifs dont l'un, l'Aide Sociale à l'Enfance relève de la gestion des Conseils Généraux depuis la mise en place de la décentralisation et l'autre, la Protection Judiciaire de la Jeunesse relève de la compétence de

l'État. Ces deux dispositifs ont fait l'objet d'une évaluation dans le cadre des programmes du Comité Interministériel de l'Évaluation.

En matière de politique d'aide à la scolarisation et de lutte contre l'illettrisme, diverses circulaires viennent rappeler l'existence de dispositifs propres plus spécifiquement orientés vers les populations en difficulté :

* la circulaire du 1er février 1990 relative à la mise en oeuvre de la politique des zones d'éducation prioritaires pour la période 1990-1993,

La politique des zones d'éducation prioritaires mise en place en 1981 avait pour objet de renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque, voire un obstacle pour la réussite des enfants et des adolescents qui y vivent, et donc, à terme, pour leur insertion sociale,

* la circulaire n°89-035 du 2 février 1989 relative à la mise en place d'actions spécifiques destinées aux élèves de l'école élémentaire en difficulté passagère,

Ces actions s'adressent aux élèves dont le rythme d'apprentissage est lent ou qui rencontrent des difficultés passagères, et à ceux qui ne peuvent tirer tout le profit de l'enseignement dispensé à l'école de par leur environnement.

Les actions spécifiques concerneront en priorité la maîtrise de la langue orale et écrite, clé de voûte de toute discipline, et pourront également s'étendre à l'acquisition des mécanismes de base en mathématique.

* la circulaire d'orientation n°80-036 du 6 février 1989 sur les enseignements généraux et professionnels adaptés.

A côté de ces mesures qui relèvent de l'Éducation Nationale, un autre dispositif de coordination et d'impulsion des actions de lutte contre l'illettrisme a été mis en place à la suite du rapport réalisé en 1983 par V. ESPERANDIEU, A. LION et P. BENICHOU. Le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI) conduit ainsi depuis plusieurs années de nombreux travaux d'action et d'étude.

Déjà nombreux, ces législations et ces programmes d'intervention ne suffisent pas à rendre compte de la diversité des actions qui relèvent des politiques sociales, au sens large du terme, et qui peuvent, en totalité ou en partie, s'appliquer à des populations en situation défavorisée. Il faut aussi tenir compte de programmes ou d'autres législations tels :

- les différents plans "pauvreté-précarité",

- la loi n°89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles qui institue une procédure de règlement amiable pour résoudre la situation de surendettement des personnes physiques, caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles, exigibles, à échoir.

Si le RMI ne figurait pas a priori dans la liste des politiques devant faire l'objet du programme d'évaluation du Conseil Économique et Social et cela en raison des évaluations antérieures conduites par la Commission Nationale d'Évaluation du RMI, il était impossible de ne pas tenir compte de cette mesure dans la vie quotidienne des personnes interrogées en raison de son impact financier et de la mobilisation des services liés à l'obtention du Revenu Minimum d'Insertion. De plus, considérer aussi le RMI permettait d'avoir une vision globale de la politique de lutte contre la pauvreté. Le questionnaire abordait donc ce thème, sans toutefois le développer de manière substantielle.

Réalisé à partir d'une enquête auprès d'une population présumée en situation de pauvreté, ce rapport ne peut constituer à lui seul l'évaluation des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et ceci pour trois raisons qui tiennent au choix du point de vue et aux décalages existant entre les objectifs des politiques évaluées et l'objectif de l'évaluation conduite par le Conseil Économique et Social.

Le point de vue adopté dans ce rapport est d'abord celui des personnes dont on peut présumer qu'elles sont en situation de pauvreté. Ce point de vue vise à faire apparaître des données objectives portant sur l'effectivité des politiques, c'est-à-dire essentiellement leur taux de pénétration et l'efficacité de ces politiques mesurée à leur capacité à transformer les situations des personnes et à l'intensité de leur intervention. De manière complémentaire

des informations ont été recueillies sur la perception que pouvaient avoir les personnes interrogées quant aux différentes mesures qui pouvaient leur être proposées.

Si ce point de vue est sûrement très important pour rendre compte des effets des politiques publiques, il doit être confronté à celui d'autres acteurs qui ont conçu, gèrent ou analysent ces politiques. Nous savons depuis le rapport VIVERET que l'évaluation doit être pluraliste. L'objectif de cette étude est de participer à la construction de cette pluralité de points de vue.

La seconde difficulté liée à ce choix du point de vue des personnes en difficulté tient aux décalages entre la perception des politiques par ces personnes et la perception que peuvent en avoir les acteurs institutionnels. Les Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance ou les Opérations de Développement Social des Quartiers peuvent être perçus par les habitants du quartier ou de la commune comme une série de mesures dont ils ne tirent aucun bénéfice ou même dont l'invisibilité est quasi-totale. La temporalité des effets des politiques sur les milieux et sur les personnes n'étant pas la même, l'observation réalisée du point de vue des personnes est forcément parcellaire.

Enfin, rappelons que les politiques examinées dans ce programme pouvaient répondre à des objectifs sans rapport direct avec les missions de lutte contre la pauvreté. Il faut par conséquent se garder de prétendre évaluer les "politiques de lutte contre la pauvreté" car on examine plutôt en quoi des politiques sociales à vocation générale contribuent à réduire les situations de pauvreté.

Pour atteindre cet objectif, un questionnaire dont le texte intégral figure dans l'annexe 1 a été proposé aux personnes rencontrées dans les différents sites.

Le questionnaire était divisé en huit grands thèmes : la vie familiale, la formation et l'emploi, le logement, les ressources, la santé et la vie sociale. Pour chacun de ces thèmes, le questionnaire débutait par une série de questions descriptives de la situation actuelle de la personne interrogée, ainsi que de sa trajectoire récente. Puis, il abordait un ensemble de politiques

liées au thème. Par exemple, dans la partie logement, étaient considérées les politiques d'aide au paiement du logement, comme les mesures pour obtenir un nouveau logement.

Toutes les personnes interrogées n'étaient pas concernées par les mesures étudiées. La partie préliminaire descriptive permettait à l'enquêteur de cibler les politiques à aborder. De plus pour chaque politique susceptible de concerner la personne interrogée, plusieurs cas étaient envisageables : soit elle bénéficie effectivement de la mesure et c'est intéressant de savoir comment elle a réussi à en bénéficier (à qui s'est-elle adressée, comment a-t-elle su qu'elle y avait droit ?) ; soit elle n'en bénéficie pas. Les raisons qui peuvent expliquer cette exclusion sont nombreuses, et sont parfois directement liées à la situation vécue. Il était donc difficile de prévoir dans un questionnaire fermé l'ensemble des situations que les enquêteurs risquaient de rencontrer. Les enquêteurs avaient donc pour consigne de prendre l'initiative, et de poser eux-mêmes les questions nécessaires afin de connaître les raisons exactes de cette exclusion. La partie fermée du questionnaire avait pour objectif de cerner rapidement les mesures particulières qui posaient problème pour la personne interrogée. A partir de là, l'enquêteur devait recueillir le maximum d'informations susceptibles d'identifier s'il y avait un dysfonctionnement, et de connaître son origine. Le déroulement de la rencontre faisait ainsi se succéder des moments d'investigation à partir de questions fermées et des moments, qui pouvaient durer de quelques minutes à près de 15 minutes, pendant lesquels l'enquêteur adoptait un mode d'entretien centré sur un thème mais à faible directivité. Deux exemples de ces articulations entre questionnaire fermé et entretien sont présentés ci-dessous :

Exemple 1 : enfants et Protection Maternelle et Infantile

**V10 Vos enfants sont-ils ou ont-ils été suivis en consultation de P.M.I.
(protection maternelle et infantile) ?**

oui.....1
non.....2

passer à V12

V11 Pourquoi ne les y avez-vous pas amenés ?

ENQUETEUR: laissez l'enquêté répondre spontanément

il ne savait pas que cela existait.....1
il ne savait pas où s'adresser.....2
il n'y a pas de centre de P.M.I. près de chez lui.....3
il n'a pas voulu les y amener.....4
il les a amenés une fois mais il a été mal reçu.....5
autre.....6

précisez :-----

ENQUETEUR: si 4,5 ou 6 demander des précisions (pourquoi,
que s'est-il passé ?)

Passer à V13

V12 Comment avez-vous appris l'existence de la P.M.I.?

ENQUETEUR: laissez l'enquêté répondre spontanément

il l'a appris par des amis ou de la famille.....1
il l'a appris par un médecin ou une autre personne
du corps médical.....2
il l'a appris par un travailleur social.....3
où ?-----
il l'a appris par une association.....4
laquelle ?-----
il est passé devant et l'a remarqué.....5
il a vu une annonce.....6
autre.....7
préciser :-----

Exemple 2 : rencontre avec une assistante sociale

V31 Rencontrez-vous une assistante sociale ?

régulièrement.....	1
de temps en temps.....	2
rarement.....	3
jamais.....	4

passer à V33

V32 Pourquoi n'êtes-vous pas en contact avec une assistante sociale ?

ENQUETEUR: Laissez l'enquêté répondre spontanément

il ne sait pas ou s'adresser.....	1
on ne lui a jamais proposé.....	2
il n'en a pas besoin.....	3
il ne veut pas leur demander de l'aider.....	4
autre.....	5

précisez :-----

ENQUETEUR: Si 3 ou 5 demander des précisions (pourquoi, a-t-il déjà été en contact avec une assistante sociale, est-ce que cela s'est bien passé?)

Passez à F1

V33 Ou la rencontrez-vous ?

à la mairie.....	1
à la caisse d'allocation familiale ou à la sécurité sociale.....	2
à l'ANPE.....	3
à la DDAS.....	4
chez vous.....	5
dans un centre social.....	6
lequel ?-----	
autre.....	7

précisez :-----

V34 De quoi parlez-vous quand vous allez la voir ?

ENQUETEUR: Faire des relances (qu'est ce que cela vous apporte ?)

Afin de recueillir l'ensemble de ce matériel, à la fois les réponses fermées et les parties d'entretiens semi-directifs, les 754 entretiens ont tous été enregistrés. L'enquêteur notait l'essentiel des informations sur le questionnaire, néanmoins les enregistrements sont plus riches.

Cette conception du questionnaire a permis une double exploitation : d'une part, l'ensemble des questions fermées ainsi que des questions ouvertes a été rassemblé et a donné lieu à une exploitation statistique traditionnelle. D'autre part, 90 entretiens ont entièrement été retranscrits et découpés par thème¹.

Le mixage d'entretiens qualitatifs et de données quantitatives est courant dans une même enquête. Mais il est rare de posséder ces deux outils pour des mêmes individus. Cette connexion entre les données a permis de réaliser une exploitation simultanée de ces deux matériaux.

Les entretiens qui ont été retranscrits ont été sélectionnés grâce aux informations contenues dans un deuxième questionnaire, annexe au premier, rempli par l'enquêteur à la fin de l'entretien. Il y notait quelques informations sur la personne interrogée, afin de s'assurer de la validité des réponses obtenues. C'est une précaution nécessaire lorsque l'on aborde une population qui peut présenter des troubles psychiques importants (problèmes de repère dans le temps, difficultés à comprendre les questions...). L'enquêteur y ajoutait un résumé rapide de la trajectoire de la personne, ainsi que les problèmes qu'elle pouvait rencontrer pour chacune des politiques. C'est à partir de ce résumé que les entretiens à retranscrire ont été sélectionnés, toujours en adoptant la logique de diversifier au maximum les situations.

¹ La durée moyenne des entretiens était d'une heure.

Les résultats de ces exploitations sont présentés en trois parties. La première décrit, thème par thème, les différentes dimensions de la pauvreté pour les populations enquêtées. La seconde partie du rapport reconstruit des groupes de populations présentant certaines ressemblances et oppose ainsi une approche plurifactorielle de la pauvreté à l'approche monofactorielle de la première partie. La troisième partie opte pour une présentation des effets, mesure par mesure, des politiques publiques entrant dans le champ de cette étude.

Une première annexe regroupe l'ensemble des matériaux statistiques utilisés pour réaliser ce rapport, une seconde annexe présente, classé par thème, l'exhaustivité des 90 entretiens retranscrits.

Partie I

Les dimensions de la pauvreté

I Les ressources

Retenue par un enquêteur sur le critère principal de sa présence sur un site présumé rassembler des personnes en situation de grande pauvreté, la personne interviewée pouvait ne pas avoir de difficultés financières fortes. Les résultats de l'enquête prouvent que ce risque ne s'est pas concrétisé. Les critères retenus pour sélectionner les personnes interrogées, parmi lesquels le montant des ressources n'était pas inclus, ont presque toujours conduit les enquêteurs vers des personnes aux ressources très faibles ; parmi elles, les trois quarts sont même dans une situation de grande pauvreté telle que l'INSEE a pu définir cette notion à partir des niveaux de seuil.

L'enquêteur devait recueillir avec précision l'ensemble des ressources de la personne interrogée, de son éventuel conjoint et des autres personnes à sa charge durant le mois précédant l'enquête. Ces ressources ont été regroupées en cinq postes principaux :

- ressources provenant directement ou indirectement d'une activité professionnelle : salaire, indemnités de chômage, retraite ;
- ressources complémentaires : travail au noir, mendicité, aides de la famille ou d'amis ;
- prestations familiales : allocation familiale, allocation logement, allocation parent isolé, allocation parentale d'éducation, allocation pour jeune enfant, allocation orphelin, allocation d'éducation spécialisée ;
- pensions : pension d'invalidité, pension veuvage ;
- RMI.

Pour faciliter les comparaisons entre les différents foyers, les ressources ont été pondérées par "unités de consommation". Cette méthode couramment utilisée consiste à diviser le montant global des ressources par le nombre d'**unités de consommation** (u.c.) du foyer.

On compte :

- 1 u.c. pour la personne de référence
- 0,7 u.c. pour le conjoint
- 0,7 u.c. pour les enfants de plus de 18 ans encore à charge
- 0,5 u.c. pour les enfants de moins de 18 ans encore à charge¹

Une famille de quatre personnes composée d'un couple et de deux jeunes enfants compte ainsi 2,7 u.c. On admet alors que cette famille a besoin de 3 fois le revenu d'une personne seule pour atteindre un niveau de vie équivalent.

Le montant habituel des ressources est extrapolé à partir du montant des ressources déclarées pour le mois précédant l'enquête. Pour étayer cette hypothèse, nous nous sommes assurés que le montant des ressources recueilli était conforme au niveau habituel, au moyen d'une question spécifique.

Tableau n°4

Niveau des ressources mensuelles par rapport aux mois précédant l'enquête

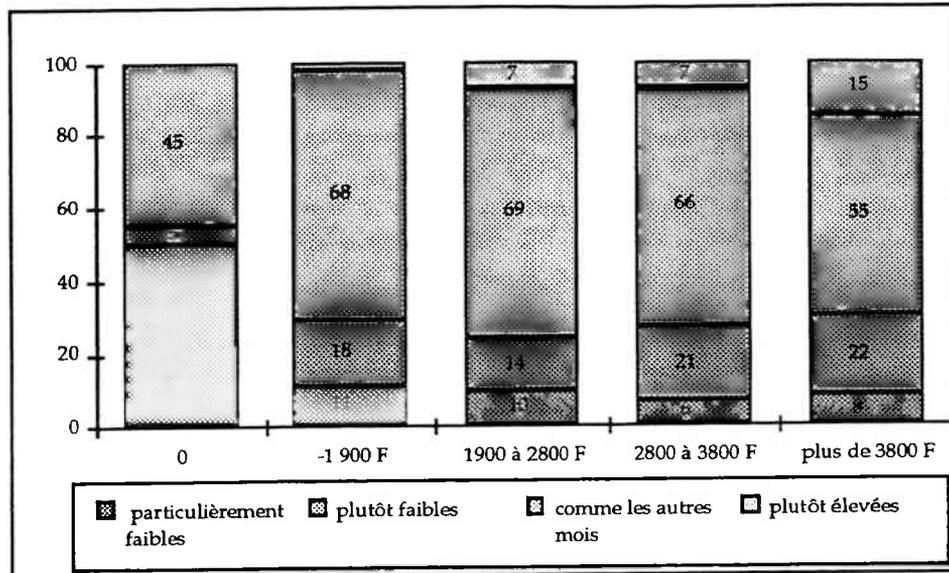
Niveau des ressources par rapport aux autres mois	Effectifs	- % -
Ressources particulièrement faibles	91	12%
Ressources plutôt faibles	123	17%
Ressources comme les autres mois	472	63%
Ressources plutôt élevées	46	6%
Non réponse	22	3%
Total	754	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Plus de six personnes sur dix ont déclaré que leurs ressources du mois considéré étaient identiques aux mois précédents. Ce sont surtout les personnes ayant des ressources nulles ou très faibles qui estiment leurs ressources particulièrement faibles par rapport aux autres mois. A l'inverse, ce sont parmi celles ayant déclaré les ressources les plus élevées que se trouve une forte proportion (15%) de personnes les jugeant plus importantes que d'habitude.

¹Ce calcul est légèrement différent du calcul des unités de consommation selon la méthode d'Oxford utilisée généralement. Pour celle-ci, la limite d'âge considérée pour les enfants est de 14 ans et non de 18 ans. Les pondérations restent inchangées.

Graphique n°1
Régularité des ressources mensuelles selon les différentes tranches de ressources par u.c.
- % -



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Ces constatations incitent donc à considérer les ressources obtenues comme un bon indicateur des ressources habituelles des personnes interviewées, tout au moins sur courte période. Par la suite, les ressources du mois précédant l'enquête seront donc assimilées aux ressources mensuelles habituelles.

La population interrogée est massivement en dessous des seuils de pauvreté traditionnels

La notion de seuil de pauvreté a fait l'objet de nombreux travaux portant à la fois sur la pertinence de ce concept pour appréhender la pauvreté et sur les méthodes d'élaboration des seuils. De nombreuses méthodes de calcul ont été proposées dans les années passées. Rappelons ici les quatre méthodes principales.

a) Une première méthode, dite objective, consiste à définir un "panier" de biens et de services susceptibles d'assurer un niveau minimum de subsistance, puis à calculer la valeur de ce panier en référence aux prix à la consommation. Les controverses causées par cette approche de la pauvreté sont nombreuses et portent essentiellement sur le choix des biens et des services entrant dans la constitution du panier.

b) La deuxième méthode, dite subjective, revient à demander aux ménages de fixer eux-mêmes la valeur du seuil de pauvreté. Ils doivent estimer le revenu minimum vital pour un foyer identique au leur. Cette

méthode est traditionnellement celle qu'utilise le CRÉDOC dans son enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" menée semestriellement depuis l'automne 1978.

c) La troisième méthode utilise la distribution nationale des revenus et fixe un seuil en deçà duquel la pauvreté est définie. Le seuil de pauvreté officiel est calculé ainsi en Angleterre. En France, il n'existe pas, à proprement parler, de seuil officiel, mais l'INSEE utilise fréquemment deux calculs différents. Le premier fixe un seuil à 50% du revenu disponible¹ médian par unité de consommation. Pour le second, le revenu médian est remplacé par le revenu moyen, ce qui aboutit à un seuil plus élevé. L'Union Européenne a retenu ce dernier seuil pour les évaluations de la pauvreté en 1975 et 1985 dans chaque Etat membre².

Ces deux indicateurs mesurent davantage l'inégalité des revenus que la pauvreté. Par ailleurs, le choix de la limite est quelque peu arbitraire³.

Les valeurs de ces seuils sont en 1994⁴ :

* 50% du revenu médian : 2 880 F

* 50% du revenu moyen : 3 330 F

68% des personnes interrogées dans l'enquête Pauvreté CRÉDOC-CES ont moins de 2 880 F par u.c. et 78% sont en dessous du second seuil. A titre de comparaison, en 1985, 9% des ménages français étaient en dessous du seuil de 50% du revenu médian, 14,5% vivaient avec moins de 50% du revenu moyen (sources fiscales). L'échantillon est donc principalement constitué de personnes présentant de réelles difficultés économiques.

d) Enfin, la quatrième méthode (dite "légale") utilise comme seuil le revenu minimal légal garanti.

Dans le rapport "Précarité et risque d'exclusion en France"⁵, le CERC a utilisé une classification des ressources fondée sur le SMIC :

¹ Revenu annuel disponible = (revenu monétaire - impôts + prestations familiales)

² *La notion de pauvreté : des frontières floues*. Problèmes économiques n°2 386, 17 août 1994

³ En 1975, Serge MILANO a proposé de rendre le seuil plus restrictif en baissant la barre à 40% du revenu disponible moyen. Serge MILANO. *La pauvreté absolue*. Hachette, 1988.

⁴ Ces valeurs sont obtenues à partir de l'enquête budget des familles de l'INSEE. La dernière enquête exploitée date de 1990. Les seuils ont donc été réactualisés à partir de l'indice de revalorisation du SMIC au 1er janvier 1994 (base 100 en 1990).

⁵ Centre d'Étude des Revenus et des Coûts. *Précarité et risque d'exclusion en France*. La documentation Française n°109, 3ème trimestre 1993

- moins de 40 % du SMIC par u.c.¹ : très pauvre
- de 40 à 60 % du SMIC par u.c. : pauvre
- de 60 à 80 % du SMIC par u.c. : non pauvre
- plus de 80 % du SMIC par u.c. : non pauvre

Le montant du SMIC au moment de l'enquête, entre janvier et juin 1994, s'élevait à 4720 F net. Les tranches de ressources utilisées dans ce rapport, calculées selon la méthode du CERC, s'établissent de la manière suivante:

- pas de ressources,
- de 1 à 1900 F,
- de 1901 à 2800 F,
- de 2801 à 3800 F,
- plus de 3800 F.

Dans le rapport du CERC en date de 1993, les bornes utilisées sont légèrement différentes puisqu'entre temps le SMIC a été revalorisé. Néanmoins, le tableau qui suit vise à comparer les chiffres obtenus dans ce rapport et ceux obtenus par l'enquête pauvreté du CRÉDOC. Les chiffres du CERC sont tirés de l'enquête "situations défavorisées" de l'INSEE de 1986 et revalorisés en 1993.

Tableau n°5
Les populations pauvres dans les enquêtes pauvreté CRÉDOC - CES
et situations défavorisées de l'INSEE

enquête pauvreté CRÉDOC-CES	Effectifs	- % -	- % - cumulés
pas de ressource	65	9%	9%
de 1 à 1900 F mensuel par u.c.	198	26%	35%
de 1901 à 2800 F mensuel par u.c.	192	25%	60%
de 2801 à 3800 F mensuel par u.c.	126	17%	77%
plus de 3800 F mensuel par u.c.	104	14%	91%
non déclaré	69	9%	100%

source : enquête CRÉDOC - CES 1995

CERC	- % -	Fréquences cumulées
de 0 à 1800 F mensuel par u.c.	3%	3%
de 1801 à 2700 F mensuel par u.c.	7%	10%
plus de 2700 F mensuel par u.c.	88%	98%
non déclaré	2%	100%

source : enquête INSEE
"situations défavorisées" 1986 -1987

¹Le nombre d'unités de consommation utilisé par le CERC est obtenu par la méthode d'Oxford

Comparativement à l'enquête "situations défavorisées", il apparaît clairement que le niveau de ressources est très inférieur dans l'enquête menée en 1994 par le CRÉDOC.

Le CERC a longtemps débattu pour décider à partir de quelle tranche de ressources une personne n'est plus considérée comme pauvre. Il a finalement fixé la limite à 60% du SMIC (2800 F par mois et par u.c.). Le débat est lié à l'utilisation d'un mode de calcul par u.c.

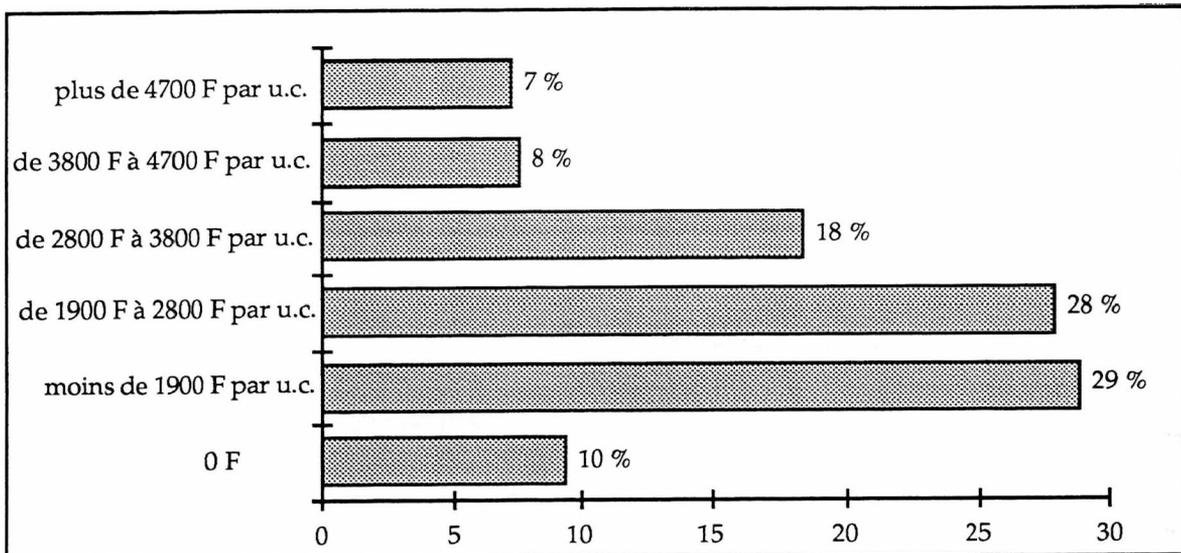
En effet, il est évident qu'une personne seule ne peut vivre décemment avec 80% du SMIC (soit 3800 F net par mois) si avec cette somme elle doit payer un loyer, particulièrement si elle habite dans une grande ville. Par contre, si l'on considère une famille nombreuse ayant quatre enfants, deux de plus de 18 ans, deux de moins de 18 ans, vivre avec 3800 F par mois par u.c. revient à avoir des ressources mensuelles pour l'ensemble de la famille qui atteignent 15 580 F, soit le salaire d'un cadre supérieur. Cependant faire vivre 6 personnes avec cette somme est loin d'être évident et il semble excessif de considérer que des personnes qui vivent avec plus de 2800 F par mois et par u.c. ne sont pas pauvres.

Nous n'avons pas souhaité entrer dans cette polémique sur la "bonne valeur d'un seuil de pauvreté". Ceux qui sont utilisés dans ce rapport permettent de situer la population de l'enquête pauvreté par rapport à des références extérieures. Si la répartition des ressources du CERC a été reprise dans ce rapport, c'est essentiellement pour pouvoir différencier la population, et non pour la catégoriser en très pauvre, pauvre ou non pauvre. Il ne s'agissait pas de décider de façon rigoureuse à partir de quel niveau de ressources quelqu'un n'est plus pauvre. Cela dépend de nombreux autres paramètres comme le lieu d'habitation (vivre dans une ville revient plus cher que de vivre à la campagne) ou le degré d'endettement, de la capacité à gérer son budget. De plus, la définition de la pauvreté prise comme référence dans cette étude ne se limite pas à un manque de ressources mais exprime le plus souvent l'absence de plusieurs des sécurités indispensables au bon déroulement de la vie quotidienne. Le choix de considérer une personne pauvre ne peut donc se faire seulement sur l'observation du critère financier.

Près d'une personne sur dix n'a aucune ressource

Le graphique suivant visualise la répartition des ressources pour l'ensemble des personnes pour qui la variable est renseignée¹.

Graphique n°2
Répartition des ressources mensuelles par u.c.



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

La moitié des personnes interrogées a moins de 2150 F par u.c. pour vivre (revenu médian dans l'enquête). Presque une sur dix n'a déclaré aucune ressource le mois précédent.

Les écarts sont sensibles suivant la situation familiale. Les personnes isolées vivent des situations très diverses : 15% d'entre elles n'ont aucune ressource, 21% ont plus de 3800 F. La répartition des ressources des familles est totalement différente : peu de familles n'ont aucune ressource, mais la plupart ont des ressources inférieures à 2 800 F. Par exemple, tous les couples ayant au moins trois enfants ont déclaré un minimum de ressources, mais seulement trois font état de revenus supérieurs à 3 800 F par u.c. et 43% ont des ressources inférieures à 1 900 F.

¹ La variable indiquant le montant global des ressources n'est pas renseignée pour toutes les personnes interrogées, soit parce qu'elles n'ont pas su donner le montant de toutes leurs ressources (parce que c'est plutôt le conjoint qui s'occupe du budget, la personne présente des troubles de la mémoire,...), soit parce qu'elles n'ont pas voulu le dévoiler à l'enquêteur. Globalement, la perte d'information s'élève à 9% (69 personnes).

Tableau n°6

Ressources mensuelles moyennes par u.c. suivant la situation familiale

Situation familiale	Effectifs	Moyenne	Ecart type	Indicateur de variation	Min	Max
Homme seul	226	2 665 F	1 942	0,729	0	9 200 F
Femme seule	79	2 611 F	2 046	0,784	0	7 700 F
Seul + 1 enfant	58	2 602 F	1 447	0,556	0	6 700 F
Seul + au moins 2 enfants	78	2 049 F	935	0,457	0	4 300 F
Couple	54	2 402 F	1 507	0,627	0	6 700 F
Couple + 1 enfant	43	2 593 F	1 355	0,564	0	4 700 F
Couple + 2 enfants	49	2 018 F	1 253	0,621	0	6 200 F
Couple + au moins 3 enfants	97	2 077 F	818	0,394	400	4 800 F

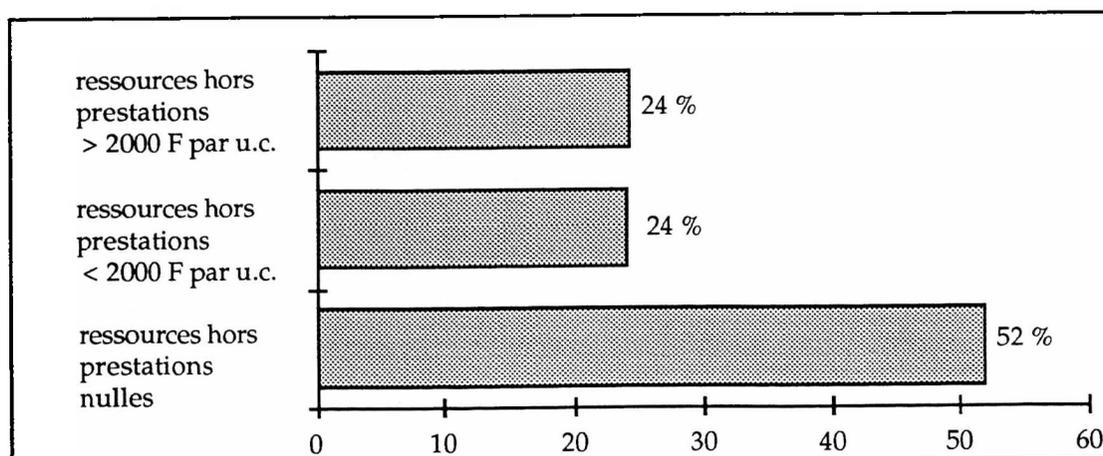
Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

L'importance des prestations sociales

Dans le graphique n°3, les ressources sont divisées en deux composantes : les ressources provenant de prestations sociales et les autres (salaires, ressources complémentaires, mendicité, travail au noir, aides de la famille ou d'amis).

Graphique n°3

Répartition des ressources hors prestations sociales¹



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

¹ Les pourcentages sont donnés par rapport aux personnes pour qui le montant des ressources est connu.

Parmi les personnes sans ressources hors prestations sociales, sont comptées les 10% qui ont déclaré n'avoir aucune rentrée d'argent. Ainsi, 42% des personnes interrogées vivent uniquement de prestations sociales. Alors que les ressources de la population étudiée sont faibles, elles sont pourtant en majorité constituées de revenus sociaux. Le calcul de la part des prestations sociales sur l'ensemble des ressources permet de mieux juger du poids des revenus de transfert.

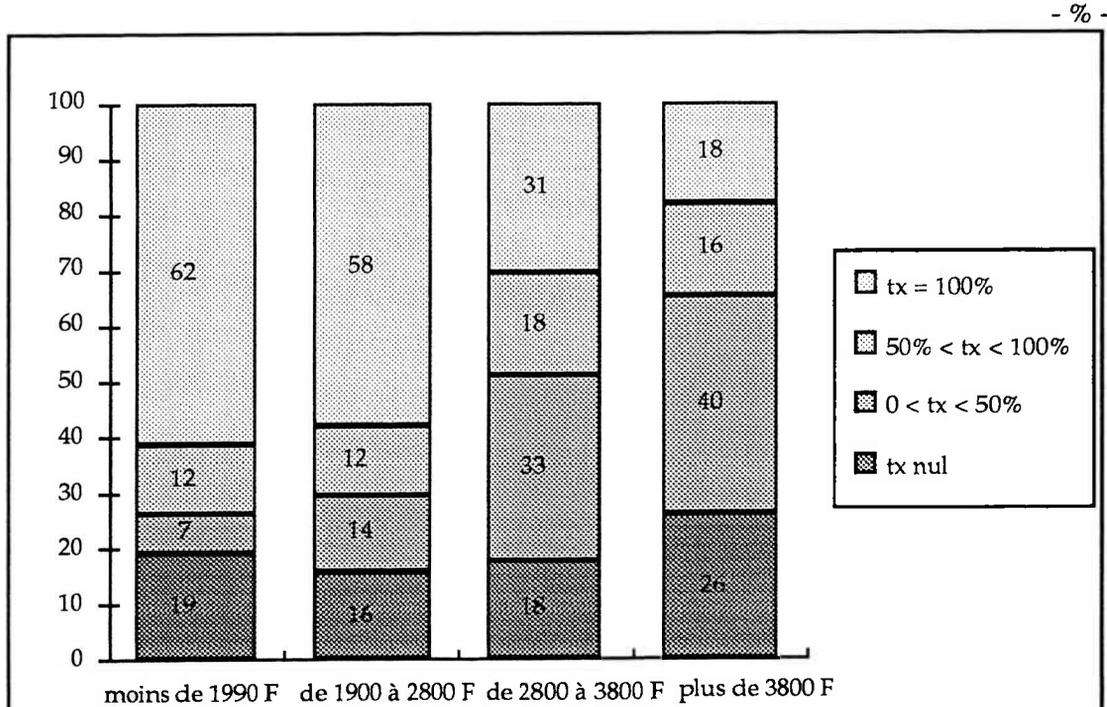
Pour chaque foyer, on calcule

$$TX = (\text{ressources issues de prestations sociales}) / \text{ressources totales}$$

$$TX = (\text{prestations familiales} + \text{allocation logement} + \text{prestations de chômage} + \text{AAH} + \text{pension d'invalidité} + \text{pension veuvage} + \text{pension de retraite} + \text{RMI}) / \text{ressources totales}$$

Ce taux est notamment corrélé avec le montant des ressources globales.

Graphique n°4
Part de transferts sociaux dans les ressources
suivant le montant par u.c. de celles-ci



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Exemple de lecture : 62% des enquêtés qui ont des ressources mensuelles par u.c. inférieures à 1990 F ne disposent que de prestations sociales pour vivre.

Plus le montant des ressources augmente et plus la part des revenus de transfert diminue. Si les prestations sociales jouent un rôle d'assistance pour les plus pauvres, à qui elles assurent un minimum, il n'en est pas moins vrai qu'elles ne suffisent pas à les sortir de la pauvreté.

Parmi les différentes prestations sociales considérées, seul le RMI a été spécifiquement mis en place pour lutter contre la pauvreté. Il est effectivement destiné à fournir à toute personne en situation de pauvreté et d'exclusion des moyens minimums d'existence. Les autres prestations ont des ambitions différentes et ne sont pas uniquement destinées aux plus pauvres. Les prestations familiales aident les familles à assumer les coûts de l'éducation des enfants, les indemnités de chômage viennent compenser pendant une période donnée la baisse de ressources liée à la perte du travail, ...

Pourtant, ces prestations jouent un rôle primordial pour assurer un revenu minimum pour les plus défavorisés, conjointement -et souvent antérieurement- au RMI. Ce constat amène à faire une distinction plus fine entre les différentes sources de rentrées d'argent et surtout entre les grands types de prestations afin de mieux cerner leur influence sur les ressources des personnes les plus démunies.

Moins de deux sources de rentrées d'argent

Si la palette de sources de rentrées d'argent possibles est large, une même personne bénéficie rarement de plus de deux de ces possibilités simultanément. Le nombre moyen n'est en effet que de 2,2.

Tableau n°7
Nombre de sources de rentrées d'argent

Nombre de sources	Effectifs	-%-	-%- cumulé
0	65	9%	9%
1	275	36%	45%
2	253	34%	79%
3	132	17%	96%
Plus de 3	29	4%	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le tableau qui suit présente, pour chacune des sources possibles, la proportion de personnes qui en bénéficie, le montant moyen pour ceux qui en bénéficient à la fois globalement et par unité de consommation.

Tableau n°8
Proportion de personnes bénéficiaires et montant moyen perçu
par type de ressources

Type de ressources	Proportion de bénéficiaires	Montant global moyen par foyer bénéficiaire	Montant moyen par u.c. bénéficiaire
Salaire	29%	4360 F	2210 F
Ressources complémentaires (travail au noir, mendicité, aides)	22%	2340 F	1820 F
Prestations familiales	39%	2814 F	972 F
Allocation logement	23%	1200 F	533 F
Indemnités de chômage	15%	2785 F	1710 F
Allocation Adulte Handicapé	5%	2 993 F	2 174 F
Pension d'invalidité, pension veuvage	10%	3 443 F	2220 F
RMI	28%	2220 F	1403 F

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les ressources liées à l'activité professionnelle sont faibles

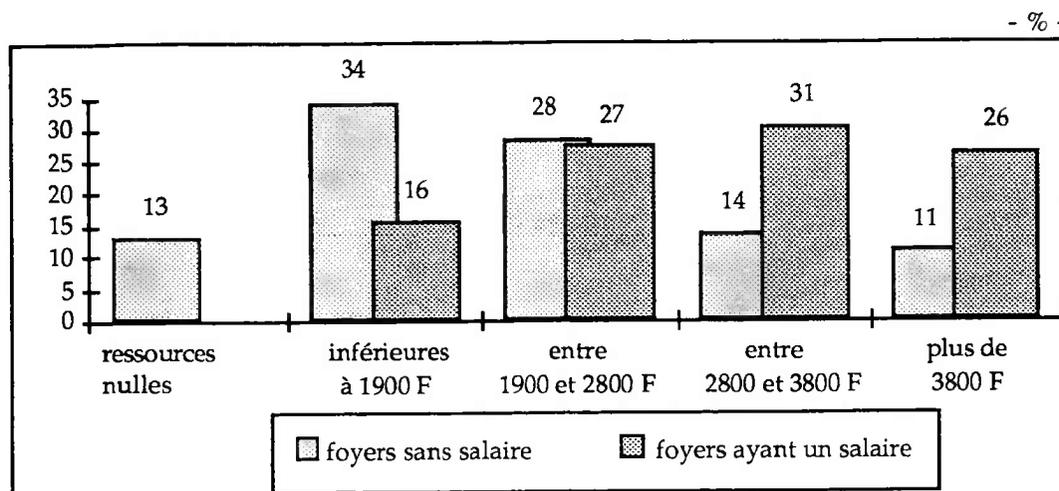
Moins d'un tiers des foyers enquêtés perçoit un salaire. Ce salaire provient soit de l'activité de la personne interrogée, soit de son conjoint. Aucun couple interrogé ne cumule deux salaires.

De plus, le salaire moyen perçu est inférieur au SMIC (4 320 F au lieu de 4 720 F net). De nombreux salariés exercent des activités dans le cadre d'un contrat aidé (essentiellement contrat emploi-solidarité) ou d'un emploi à temps partiel.

Les foyers avec un salaire sont essentiellement des familles biparentales¹ (46% contre 29% en moyenne), logées en HLM (47% contre 29%).

¹Le terme de "familles biparentales" est utilisé pour désigner une famille composée d'un couple et d'enfants. Par opposition, les familles constituées d'un seul adulte et d'enfants sont appelées "familles monoparentales".

Graphique n°5
Comparaison des ressources entre les foyers avec ou sans salaire



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Exemple de lecture : 34% des foyers sans salaire ont déclaré des ressources mensuelles par u.c. inférieures à 1900 F ; ce n'est le cas que pour 16% des foyers ayant un salaire.

Les ressources moyennes par u.c. sont plus élevées pour ceux qui ont un salaire. Cependant, seulement 41% des personnes appartenant à la tranche de ressources la plus élevée ont déclaré un salaire. Les autres s'assurent des ressources plus fortes grâce au travail au noir ou aux combines.

Malgré le faible taux d'activité de la population observée, peu de personnes reçoivent des indemnités de chômage et leur montant moyen n'atteint même pas 3000 F. On peut donner deux raisons majeures à cette situation : les personnes n'ont jamais trouvé de travail ou n'ont pas travaillé suffisamment longtemps pour avoir droit à des indemnités de chômage ; une période de chômage supérieure à deux ans a fait perdre les droits d'indemnisation.

Les trois quarts des foyers qui perçoivent des indemnités de chômage n'ont que des ressources issues de transferts sociaux. Parmi ces foyers, les proportions de personnes isolées et de familles sont conformes à la moyenne. La disposition d'un habitat stable, principalement une HLM, est aussi semblable à la moyenne de l'échantillon (42%).

Les prestations familiales assurent un minimum de ressources pour les familles nombreuses

Les prestations familiales constituent la source de rentrée d'argent la plus fréquente (39%). Or, ces prestations ne sont susceptibles de concerner que les personnes ayant au moins un enfant à charge. Le montant s'élève en moyenne à 2 814 F.

Le taux de pénétration des prestations familiales est d'autant plus fort que le nombre d'enfants est élevé et la somme perçue s'élève d'autant plus.

Tableau n°9
Montant moyen des prestations familiales
selon le nombre d'enfants à charge

Nbre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6 ou plus
Nbre de personnes concernées	110	106	81	41	32	23
Taux de personnes percevant des prestations	45%	66%	83%	88%	81%	87%
Moyenne des prestations familiales	1 850 F	1 925 F	2 840 F	3 830 F	4 146 F	5 203 F

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les prestations familiales sont en fait un regroupement d'allocations obéissant à des logiques diverses. On distingue couramment les allocations familiales et les autres prestations.

Les allocations familiales sont calculées uniquement en fonction du nombre d'enfants à charge, et ne tiennent pas compte du revenu ou d'autres critères. Ces prestations sont versées à l'ensemble de la population pour compenser les frais occasionnés par les enfants. Elles ne sont versées qu'à partir du deuxième enfant à charge.

Les trois quarts des familles ayant plus d'un enfant à charge perçoivent des allocations familiales.

Les autres allocations tiennent bien sûr compte de la structure de la famille (principalement du nombre d'enfants et de leur âge) mais aussi d'autres éléments, et principalement des ressources.

Tableau n°10
Proportion de personnes ayant au moins un enfant à charge
bénéficiant de chacune des prestations familiales

Allocation Parent Isolé	9%
Allocation Parentale d'Éducation	2%
Allocation pour Jeune Enfant	14%
Allocation de soutien familial	1%
Allocation d'Éducation Spécialisée	3%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

L'Allocation pour Jeune Enfant est versée à toutes les femmes, sans condition de ressources, du 4ème mois de la grossesse au 3ème mois de l'enfant et est prolongée, sous conditions de ressources, jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant. Seconde allocation la plus fréquente après les allocations familiales, elle concerne toutes les femmes, au moins pendant la grossesse et le premier trimestre de l'enfant.

L'Allocation de Parent Isolé, destinée aux personnes séparées ou divorcées élevant seules leurs enfants est une allocation différentielle qui permet d'atteindre un minimum garanti.

Enfin l'Allocation d'Éducation Spécialisée est destinée aux parents ayant des enfants handicapés. Elle est octroyée par la Commission Départementale d'Éducation Spécialisée (CDES). Son montant est fonction du handicap de l'enfant.

L'Allocation Parentale d'Éducation est versée en cas de cessation d'activité ou de reprise d'une activité à mi-temps, jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant le plus jeune. Le montant est fixe et ne dépend ni du nombre d'enfants ni des ressources du foyer. Les femmes de l'échantillon étant rarement en possession d'un emploi avant d'avoir un enfant, cette allocation concerne un nombre restreint de personnes.

L'Allocation de soutien familial est versée en cas de perte d'un ou des deux parents de l'enfant, sans condition de ressources. Seulement 5 personnes sont concernées dans la population enquêtée.

Les Allocations Familiales

Montants : 2 enfants : 657 F/mois
3 enfants : 1500 F / mois
4 enfants : 2342 F / mois
par enfant supplémentaire : 842 F / mois

Majoration : enfants de plus de 10 ans : 185 F / mois
enfants de plus de 15 ans : 329 F / mois

Si l'enfant à charge travaille, revenu mensuel maximum perçu pour qu'il puisse être comptabilisé : 3 237,5 F / mois

L'Allocation pour Jeune Enfant

944 F / mois et par enfant sans condition de ressources du 4ème mois de la grossesse au 3ème mois de l'enfant, prolongée sous conditions de ressources jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant

plafond de ressources annuel :

- 1 revenu, 1 enfant : 102 156 F
- 2 revenus, 1 enfant : 135 004 F
- 1 revenu, 2 enfants : 122 588 F
- 2 revenus, 2 enfants : 155 436 F
- par enfant sup. : 24 518 F

L'Allocation de Parent Isolé

revenu minimum garanti :

- femme enceinte sans enfants : 3081 F / mois
- parent isolé, 1 enfant à charge : 4108 F / mois
- par enfant supplémentaire : 1027 F / mois

L'Allocation Parentale d'Éducation

- cessation totale d'activité : 2929 F / mois
- reprise d'activité à mi-temps (ou formation professionnelle rémunérée) dans l'année précédent le 3ème anniversaire de l'enfant : 1465 F / mois

L'Allocation de soutien familial

- orphelin de père et de mère : 616 F / mois
- orphelin de père ou de mère : 462 F / mois

L'Allocation d'Éducation Spécialisée

657 F / mois
*complément 1ère catégorie : 493 F / mois
*complément 2ème catégorie : 1 479 F / mois
*complément troisième catégorie : 5 331 F / mois

Source : Actualités Sociales Hebdomadaires n°1893, 22 septembre 1994

11,5% des familles ne vivent que des prestations familiales, il s'agit principalement de familles nombreuses. 19% complètent ces allocations familiales avec le RMI. Au total, le tiers des familles vit donc essentiellement grâce aux prestations familiales. Elles leur assurent un minimum de ressources et, en ce sens, jouent un rôle complémentaire au RMI.

Tous les types de ménages sont concernés par le RMI

Dans la population enquêtée, plus d'une personne sur quatre perçoit le RMI. Ce dernier étant une allocation différentielle, ces personnes perçoivent donc, par d'autres sources, une somme inférieure au montant fixé par la législation, ou n'ont aucune ressource.

Le Revenu Minimum d'Insertion

calcul du revenu minimum mensuel garanti :

- personne seule : 2 298 F
- couple : 3 447 F
- par personne à charge supplémentaire : 689 F
- par personne à charge à partir de la 3ème : 919 F

Si la personne est hébergée ou logée gratuitement ou perçoit une prestation logement, le montant du RMI est diminué du forfait logement, égal à 267 F pour une personne isolée et à 533 F pour deux personnes.

Le RMI est une allocation différentielle, qui vient compléter les autres sources de revenu, y compris les allocations familiales, si elles ne permettent pas au foyer concerné d'atteindre le revenu minimum garanti.

Source : Actualités Sociales Hebdomadaires n°1893 22 septembre 1994

Tableau n°11
Montant moyen du RMI perçu selon la structure du foyer

	Homme seul	Femme seule	Couple	Famille monoparentale	Famille
Nbre de foyers concernés	241	84	57	148	209
Taux de RMIstes	29%	23%	26%	28%	23%
Montant moyen par foyer	2 018 F	1 875 F	2 168 F	2 271 F	2 466 F

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le taux d'allocataires RMI est relativement stable selon la structure des foyers. Toutefois, les femmes seules et les familles sont moins nombreuses à en bénéficier. Ces dernières perçoivent par ailleurs plus souvent des prestations familiales.

Pour les hommes seuls, catégorie qui bénéficie le plus du RMI, la moyenne du montant effectivement perçu par les personnes interrogées, 2 018 F, est particulièrement proche du plafond garanti (2 298 F), ce qui signifie qu'ils ont peu d'autres ressources officielles.

Si l'on compare cet échantillon à l'ensemble de la population française où le taux d'allocataires du RMI est de 2%, le taux de 25%, atteint dans la population de l'enquête Pauvreté, apparaît particulièrement élevé. Pourtant, il ne reflète que la situation financière des personnes au moment du déroulement de l'enquête. Le pourcentage des personnes interrogées ayant été concernées par le RMI depuis sa création en 1988 est encore plus important puisqu'il atteint 36%. Enfin, plus de la moitié des personnes interrogées (52%) a déjà déposé une demande de RMI depuis sa création en décembre 1988.

Les allocations logement

Sous une même dénomination sont en fait regroupées trois allocations différentes :

- l'Allocation de Logement à caractère Familial (ALF),
- l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS),
- l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

L'ALF

bénéficiaires : - personnes ayant au moins un enfant à charge, bénéficiant ou non des prestations familiales existantes,

- jeunes ménages sans enfants mariés depuis moins de 5 ans,
- personnes ayant à leur charge un ascendant de plus de 65 ans ou un membre de la famille ayant une infirmité au moins égale à 80 %.

Conditions d'attribution :

- conditions de salubrité et de peuplement. Les conditions de salubrité sont présumées remplies pour les logements HLM ainsi que pour ceux construits après septembre 1948. La superficie habitable minimale doit être de 25 m² pour 2 personnes + 9 m² par personne supplémentaire,
- conditions de ressources,
- prise en compte du loyer réel mensuel ou du montant des remboursements en cas d'accession à la propriété.

L'APL

champ d'application :

- en secteur locatif, logements conventionnés neufs, ou réhabilités avec l'aide de l'État,
- en accession à la propriété, les logements financés par un prêt aidé de l'État ou un prêt conventionné.

L'ALS

Bénéficiaires :

- personnes âgées de plus de 65 ans,
- personnes atteintes d'une infirmité au moins égale à 80%,
- jeunes travailleurs de moins de 25 ans ayant leur propre logement,
- chômeurs longue durée,
- bénéficiaires du RMI,
- étudiants de moins de 25 ans.

Conditions d'attribution :

- conditions de salubrité et de peuplement. La superficie minimale doit être de 9 m² pour une personne seule et de 7 m² par personne supplémentaire,
- conditions de ressources,
- prise en compte des dépenses réelles du logement

Source : CNAF

Près d'une personne enquêtée sur quatre perçoit une de ces trois allocations logement, pour un montant moyen de 1200 F.

La moitié des personnes logées en HLM perçoit une allocation logement, ce qui représente plus de 65% des bénéficiaires de l'allocation sur

l'échantillon. Dans le secteur privé, le taux est presque équivalent : 46% de ceux qui y habitent ont déclaré une allocation, ce qui représente 23% de l'ensemble des bénéficiaires d'une allocation logement. Enfin, le garni est le dernier type de logement pour lequel des personnes ont déclaré une allocation, avec une proportion beaucoup plus faible (17% des personnes logées en garni ont une allocation), mais les contraintes de peuplement, voire de salubrité, y sont rarement remplies. Ces personnes se voient donc refuser l'allocation logement alors qu'elles payent des loyers relativement élevés.

Les ressources complémentaires (travail au noir, mendicité, aides de la famille)

Il est toujours difficile d'évaluer le volume réel des ressources complémentaires dans le budget d'un particulier. Le travail au noir est une activité le plus souvent discontinuée dans le temps et les rentrées d'argent qui en découlent peuvent être très variables d'un mois à un autre. Que le mois précédent soit semblable aux autres ou atypique (plus de travaux effectués ou au contraire beaucoup moins), l'enquêteur avait pour consigne de se limiter aux travaux faits dans le mois. Surtout pour ceux qui effectuent beaucoup de travaux au noir, il n'est pas toujours évident de se souvenir de la date à laquelle ils ont été réalisés. De plus, les paiements des travaux sont, en général, effectués en argent liquide, au fur et à mesure, et non à la fin du mois. Il n'a donc pas été toujours facile de faire une estimation correcte du montant que représentent les activités au noir. Enfin, les travaux au noir étant répréhensibles par la loi, tous n'ont pas osé donner le montant exact de ces activités. A l'inverse, d'autres, fiers de leurs activités, ont probablement eu tendance à majorer les montants perçus.

Le problème de l'estimation de l'argent perçu se pose aussi à propos de la mendicité. Les gains se comptent plutôt par jour que par mois. Les enquêteurs avaient donc pour consigne d'évaluer les gains moyens pour une journée de mendicité et le nombre moyen de jours de cette activité dans une semaine. A partir de là, on a pu reconstituer une somme globale pour le mois.

Quant aux aides de la famille, elles peuvent être versées régulièrement, presque comme une pension, ou être distribuées en cas de besoin. Comme pour le travail au noir, la consigne était de tenir compte de toutes les aides reçues au cours du mois passé, qu'il s'agisse des aides régulières ou des aides ponctuelles.

Néanmoins, même si les résultats obtenus sont moins fiables que pour les autres sources de rentrée d'argent, l'ordre de grandeur des montants permet de prendre conscience du poids que constituent ces ressources dans le budget global des personnes interrogées : un peu plus d'une personne sur cinq y a recours, et perçoit, dans ce cas, en moyenne, 2 340 F par mois.

7% des personnes interrogées ont déclaré des ressources issues du travail au noir. Ce sont principalement des hommes (71%), sans enfants (62,5%). Une forte proportion a moins de 25 ans (27% contre 15% en moyenne). Grâce à ces activités au noir, un cinquième des personnes se livrant à ce type d'activités a des ressources supérieures à 4 700 F par mois.

8% des personnes interrogées ont reçu des aides de leur famille. Elles ont des ressources particulièrement faibles (en comptant ces aides, 67% ont moins de 3800 F pour vivre contre 57% en moyenne). Le tiers est de nationalité étrangère. Par contre, l'âge n'est pas une variable discriminante.

Plus d'une personne sur 10 (14%) a reconnu exercer la mendicité dans la rue, le métro ou dans les trains : 5% y ont recours assez rarement, 4% souvent et 5% n'ont que ce moyen pour vivre.

"Je fais la manche dans le métro, je n'ai pas honte de le dire, mon seul moyen pour vivre, c'est la manche. Quand j'arrive à faire 150 F par jour, c'est déjà beaucoup"

(Femme Française de 53 ans, en couple,
interrogée dans le métro, logeant en garni)

Certains ont du y avoir recours pendant une période particulièrement difficile de leur existence.

"mon argent a duré une dizaine de jours, l'hôtel et tout ça, et puis j'ai plus eu un sou, je me suis mis à demander dans la rue, avec les béquilles et tous les problèmes, ça n'allait pas, j'allais toujours au même endroit et ça s'est bien passé d'ailleurs, les gens me connaissaient, j'ai pas eu de problèmes, mais c'est moi même j'avais l'impression de me salir."

(Homme Algérien de 34 ans, interrogé dans le métro, hébergé en accueil d'urgence)

Les personnes rencontrées dans le métro ou dans les gares sont nombreuses à mendier, 27% affirment même n'avoir que ce moyen pour vivre. 60% mendient au moins de temps en temps, bien que pour certains, la vente des journaux (Macadam, Réverbère, Faim de siècle, La rue,...) qui s'est développée même en province, ait remplacé la mendicité. Mais ce n'est

pas le seul site sur lequel les enquêteurs ont rencontré des personnes qui ont reconnu se livrer à la mendicité. Dans les garnis, 32% des personnes interrogées affirment "faire la manche" au moins de temps en temps. En "accueil santé", la proportion est de 25%. A l'inverse, les personnes interrogées en DSQ, en caravane et en CHRS sont seulement 10% à demander de l'argent dans la rue.

Il s'agit plutôt d'une pratique d'hommes seuls (30% des hommes seuls interrogés ont reconnu qu'il leur arrivait de faire la manche). Les femmes isolées y ont peu recours, seulement 8% des familles le font.

Les sentiments face à la mendicité sont assez variables. Certains s'y sont habitués (*moi, mon boulot, c'est la manche*), mais la plupart ont eu des débuts difficiles. Beaucoup y sont hostiles par principe.

"Je vais pas mendier, quand même pas ! J'ai une fierté. Il y en a qui le font, moi je peux pas, je préfère aller voler, aller en prison que de tendre la main. C'est quoi la prison ? On est nourri, logé, blanchi, j'en ai rien à foutre. Tandis que d'aller tendre la main, ça tout le monde le voit."

(Homme Algérien de 26 ans, hébergé en CHRS)

L'Allocation Adulte Handicapé

5% des personnes perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé, avec un montant moyen de 2 993 F.

L'AAH	
3 193 F / mois	
<u>sous conditions de ressources annuelles :</u>	
- célibataire :	37 980 F
- couple :	75 960 F
- par enfant à charge :	+ 18 990 F

Source : Actualités sociales hebdomadaires n°1893, 22 septembre 1994

Le poids de chaque rentrée d'argent dans les ressources globales

L'étude séparée de chaque source de rentrée d'argent a permis de mettre en exergue le poids de chacune d'entre elles sur les ressources globales. Le graphique n°6 permet de résumer ces informations et de comparer les sources entre elles.

La courbe de répartition des ressources par u.c. a été découpée en une succession d'une quinzaine d'intervalles avec équipartition de la population (32 à 33 personnes à chaque intervalle). Sur chacune de ces tranches, un montant moyen par u.c a été calculé pour chaque source de rentrée d'argent. Ceci permet de décomposer la courbe de répartition source par source.

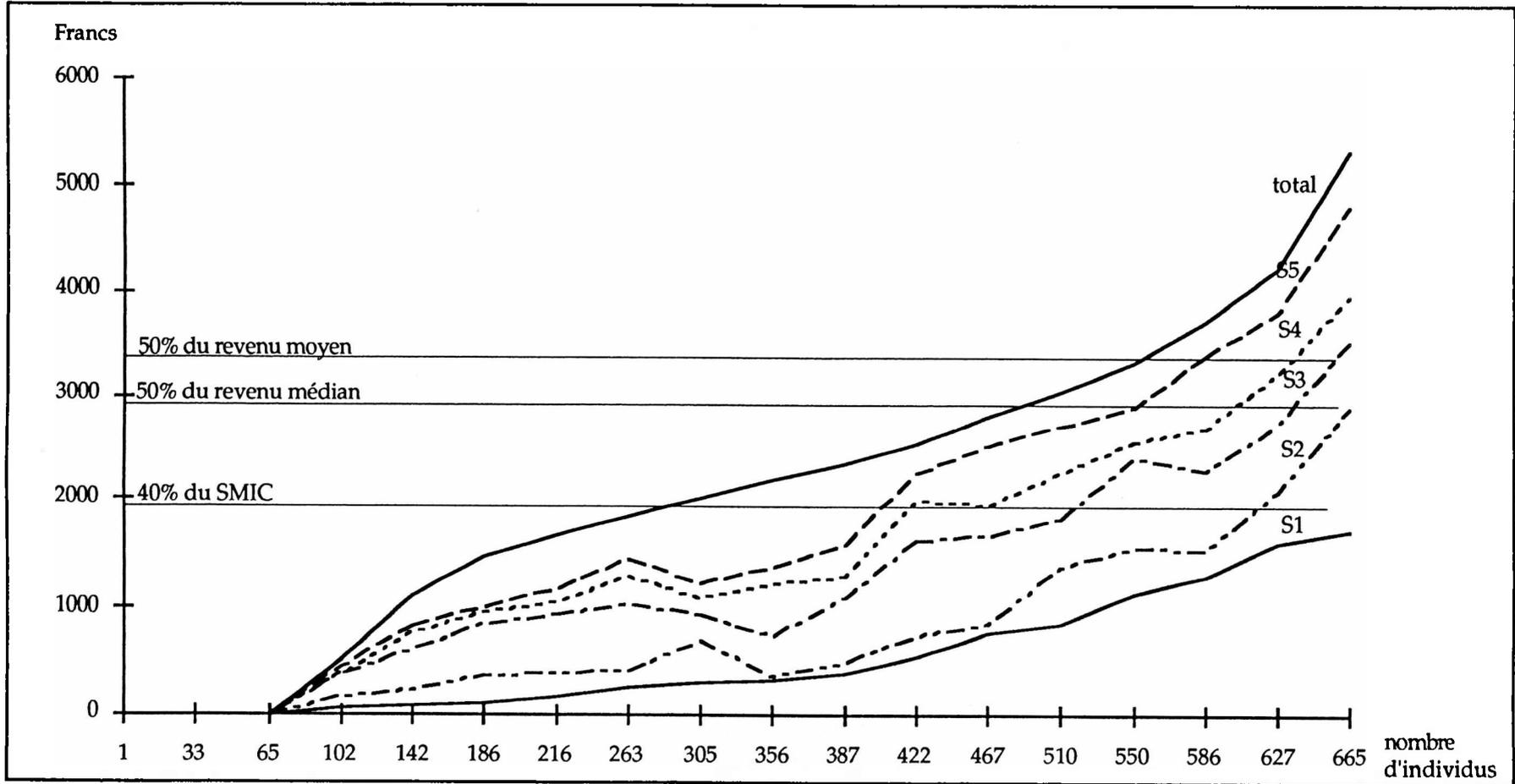
Les différentes sources ont été ordonnées comme ci-dessous : salaire / ressources parallèles / prestations familiales / indemnités de chômage / AAH, pension d'invalidité, pension de retraite, pension veuvage / RMI

Les courbes de répartition moyennes cumulées (salaire, puis salaire + ressources parallèles, salaire + ressources parallèles + prestations familiales, etc...) ont été visualisées sur un même graphique avec la courbe de répartition moyenne des ressources globales. A titre de comparaison, trois seuils de pauvreté différents ont aussi été représentés sur le graphique.

Un tel graphique permet de visualiser la distribution moyenne des ressources suivant leur niveau global. Au fur et à mesure que le niveau de ressources augmente, le montant moyen du salaire croît et justifie principalement la hausse des ressources. Les autres types de ressources restent presque constants. Le montant dû au RMI diminue fortement au fur et à mesure que les ressources globales augmentent. Ce résultat est logique puisque le RMI est une allocation différentielle.

Ce graphique permet aussi de se rendre compte de l'impact de chacune des politiques sociales sur le niveau de vie : supprimer le RMI reviendrait par exemple à faire chuter les ressources de la courbe "total" à la courbe S5. L'impact serait très important pour les personnes aujourd'hui autour de 2000 F de revenus par u.c., qui passeraient alors à 1300 F en moyenne.

Graphique n°6
Courbe de répartition des ressources détaillées par type de source



Source : Enquête Pauvreté - CREDOC-CES, 1995.

S1 = salaire

S2 = S1 + ressources parrallèles

S3 = S2 + prestations familiales + allocation logement

S4 = S3 + chômage

S5 = S4 + AAH + pension invalidité (+ veuvage + retraite)

Total = S5 + RMI

Les dettes et les crédits

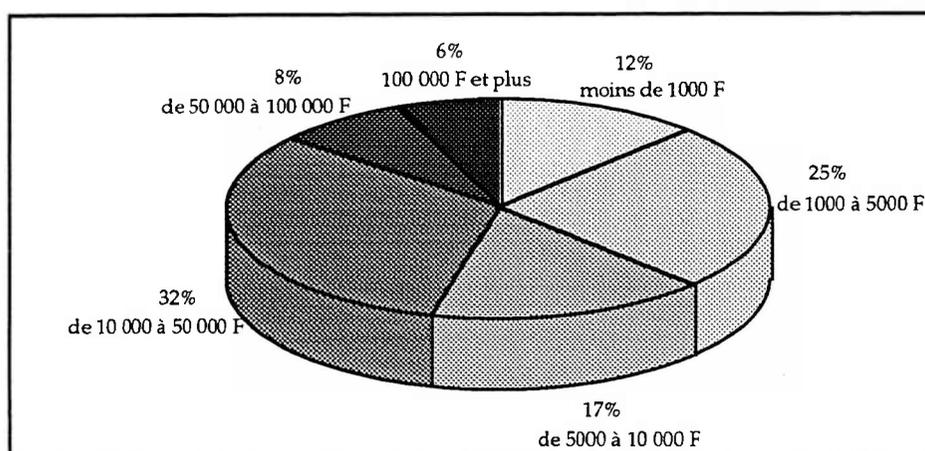
Jusqu'à maintenant, le thème des revenus a uniquement été abordé du point de vue des ressources, c'est-à-dire des rentrées d'argent. Il faut aussi tenir compte des éventuels remboursements de dettes ou de crédits qui peuvent diminuer la somme d'argent à disposition pour vivre.

La moitié des personnes interrogées a déclaré ne pas avoir de dettes ou de crédits à rembourser au moment de l'entretien. Les personnes âgées de plus de 55 ans sont plus nombreuses à ne pas avoir de dettes (seulement 31% ont des dettes) ainsi que celles qui possèdent la nationalité étrangère (42%) ou celles qui n'ont pas d'enfants à charge (44%). A l'inverse, les familles monoparentales sont plus nombreuses à être endettées (61%).

Les sites où les taux d'endettement sont les plus élevés sont d'abord les services de tutelle ou les CCAS (67% de personnes ayant des dettes), puis les DSQ (58%) et les lieux d'accueil d'urgence (58%).

Le graphique qui suit représente la répartition des montants des dettes pour l'ensemble de la population qui a donné à l'enquêteur un montant précis de ce qu'il avait à rembourser au moment de l'enquête¹. Les dettes très importantes (100 000 F et plus), constituent 6% de l'ensemble. Plus de la moitié des dettes n'excède pas 10 000 F, ce qui représente déjà une somme très importante pour cette population. Le montant moyen des dettes est de 26 000 F.

Graphique n°7
Répartition des dettes ou des crédits



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

¹21 personnes, soit 5% de celles qui ont déclaré avoir des dettes, n'ont pas donné le montant de ce qui leur restait à rembourser, soit parce qu'elles n'en avaient pas une idée suffisamment précise, soit parce qu'elles ont refusé de donner le montant.

En plus des emprunts auprès de particuliers et des crédits auprès d'organismes spécialisés (banque, CETELEM, ...), les personnes interrogées ont aussi accumulé d'autres dettes : les arriérés de loyer auprès des HLM, les amendes auprès de la RATP ou de la SNCF, les notes d'hôpital, les notes chez les commerçants,... Cet amalgame de dettes forme même le cas le plus fréquent puisque plus d'une personne endettée sur cinq y fait référence.

"Des dettes, j'en ai énormément ! TCL (Transports Lyonnais), la SNCF et puis la poste. Et puis l'hôpital. Les TCL environ 7 000 F, si c'est pas plus. La SNCF, je ne sais pas exactement, ça doit être vraiment pas mal. L'hôpital, et ben, j'en ai pour 900 F et la poste 2 700 F. La SNCF, ça doit être pas mal quand même parce que c'est des amendes quand j'étais plus jeune, quand je partais à droite, à gauche et tout, je bifurquais comme on dit. Des amendes qui augmentent, qui augmentent du fait que j'oubliais et que j'ai jamais payées. Jusqu'à ce que je reçoive une lettre d'huissier..."

(Femme Française de 19 ans, interrogée en DSQ, hébergée chez ses parents)

"J'ai la caravane, j'ai encore 800 000 (anciens) dessus... Je n'ai pas payé le mois dernier et je ne sais même pas si je vais pouvoir payer ce mois-ci, parce que je ne peux pas. Ce n'est pas en touchant 2220 F... faut que je donne 2000 F, je ne peux pas hein... Alors ce que je ferai, il rouspète, le marchand de caravanes, mais moi, je me dis, "il faut que je paye". Alors je lui envoie 1000 F par mois, et puis le mois dernier, j'ai pas pu. J'avais demandé à Amitiés Tziganes qu'ils me demandent une allocation logement, c'est ce qu'ils appellent. C'est pour ça qu'ils m'ont donné 2240... Ils ne se sont pas foulés... Ben là, je vais activer, je vais aller voir l'assistante sociale de Lunéville."

(Femme Française de 48 ans, logée en caravane)

Ensuite viennent les crédits (une personne endettée sur trois concernée), et enfin, les emprunts aux particuliers (une sur quatre). Mais, comme l'illustre le tableau n°12, le créancier varie beaucoup selon la somme due.

A partir de 50 000 F de dettes, le créancier est principalement un organisme de crédit (61%). Par contre, au fur et à mesure que le montant de la dette diminue, les particuliers se substituent à une partie des organismes de crédit. Quant aux autres dettes, ce sont plutôt des dettes à faible montant.

Tableau n°12
Fournisseur du crédit selon la somme due

	Particulier	Organisme de crédit	Autres créiteurs	Total
Moins de 5 000 F	48 36% ¹	32 22%	60 43%	101%
De 5 000 à 50 000 F	43 23%	70 38%	80 43%	104%
Plus de 50 000 F	5 10%	30 61%	17 33%	104%
Tous montants confondus	96 25%	132 35%	157 42%	102%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les dettes accumulées ne constituent pas forcément une épée de Damoclès sur la tête des personnes interrogées. En effet, parmi les interviewés ayant d'importantes amendes à payer ou des sommes dues auprès de particuliers, certains avouent franchement qu'ils n'ont pas l'intention de rembourser...

"J'ai des amendes de métro, au moins un million d'amendes de métro, je n'ai jamais payé, ça doit faire 6000, 7000 F. Je ne paye pas, ils m'envoient des lettres mais je les arrache, non je ne paye pas, ça c'est de l'arnaque parce que vous payez et après ça retombe, ça sert à rien, ce n'est pas la peine."

(Homme Français de 19 ans, interrogé en gare,
hébergé dans sa famille ou chez des amis)

En revanche, les dettes auprès des organismes de crédit ou des HLM sont plus difficiles à oublier.

"On a des dettes par rapport à la société HLM, et puis mon mari avait ouvert un hôtel et puis ça a chuté donc vis-à-vis du Crédit Lyonnais, l'URSSAF... J'ai deux huissiers, il y en a un je lui dois 10 000 F, le deuxième, c'est pareil, ça fait déjà vingt mille F., et puis les autres..."

(Femme Française de 30 ans, un conjoint et 3 enfants,
interrogée en DSQ, logée en HLM)

¹Dans ce tableau, la somme des pourcentages par ligne peut être supérieure à 100% car il pouvait y avoir deux types de créiteurs différents

Tableau n°13
Evolution du montant des dettes¹
selon le montant des ressources mensuelles

	Ressources nulles	Ressources inférieures à 1 900 F	Ressources entre 1 900 et 2 800 F	Ressources entre 2 800 et 3 800 F	Ressources supérieures à 3 800 F
Pas de dettes	32 49%	98 50%	83 43%	61 48%	50 48%
Total des dettes inférieur à 5 000 F / u.c.	15 23%	53 27%	61 32%	30 24%	21 20%
Total des dettes de 5 000 à 25 000 F / u.c.	13 20%	29 15%	31 16%	26 21%	21 20%
Total des dettes de plus de 25 000 F / u.c.	4 6%	9 5%	14 7%	7 6%	10 10%
non réponse	1	7 3%	3	2	2
Total	65 100%	198 100%	192 100%	126 100%	104 100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le taux de personnes endettées varie peu en fonction des ressources, si ce n'est pour la tranche 1 900 F-2 800 F pour laquelle le taux atteint presque 57%. En fait, ce sont surtout les petites dettes, moins de 5 000 F par u.c. qui sont plus nombreuses. En règle générale, le volume des dettes augmente avec les ressources.

Les mesures de lutte contre le surendettement

Parmi les personnes ayant effectivement des dettes, une personne sur trois (35%) a déposé une demande d'échelonnement des remboursements. Cette proportion a tendance à croître en même temps que le montant de la dette (seulement 18% pour les dettes inférieures à 1000 F, 32% pour celles comprises entre 1000 et 5 000 F, et 38% pour celles supérieures à 5 000 F). Le terme de "déposer une demande" est très administratif mais englobe en fait

¹Le montant des dettes a été divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage pour obtenir un montant comparable avec les ressources par u.c.

de nombreux cas : ouverture d'un dossier avec l'aide d'un organisme de crédit pour passer devant la commission de surendettement, entente avec le particulier créancier, accord avec les HLM pour repousser le paiement des loyers en retard,....

"Je paye en plusieurs fois. J'ai fait une demande de... un dossier de surendettement à la Banque de France. C'est l'assistante sociale qui a fait le dossier"

(Femme Française de 28 ans, un conjoint et 5 enfants,
hébergée en accueil d'urgence)

"On a demandé à payer mille Francs par mois, en plus de loyer. J'ai eu un jugement, j'ai été convoquée, avec un papier de la tutelle. Et la tutelle a écrit une lettre pour le juge, en disant que je ne pouvais donner que mille Francs par mois, en plus de mon loyer"

(Femme Française de 42 ans, sans conjoint, 2 enfants,
suivie en tutelle, logée en HLM)

Si l'on se limite aux personnes dont un des créanciers est un organisme de crédit, la proportion de demandes reste la même et suit le même type de progression que le montant de la dette (23% pour les crédits de moins de 5 000 F, 36% pour ceux entre 5 000 et 50 000 F et 47% pour les autres).

Les personnes interrogées devaient préciser auprès de qui elles avaient déposé une demande. Cette question a été assez mal renseignée. Néanmoins, on peut en tirer quelques enseignements.

Pour ceux qui ont des crédits auprès de banques ou d'organismes de crédit, l'interlocuteur a été directement l'organisme prêteur, ou alors un travailleur social ou même le tuteur si la personne est placée sous tutelle.

Ceux qui ont fait des emprunts auprès de particuliers s'arrangent directement avec le créancier (famille ou amis). Enfin, pour les autres types de dettes, les interlocuteurs sont variés : organisme des HLM, travailleur social, magasins, tuteur....

Une forte majorité (65%) de ceux qui ont fait une demande a obtenu une révision des remboursements.

En résumé

Les personnes interrogées ont presque toutes des ressources très faibles. Parmi elles, les trois quarts ont moins de 3330 F par unité de consommation pour vivre, la valeur du seuil de pauvreté utilisé par l'INSEE et l'Union Européenne. Près d'une personne sur dix n'a aucune ressource et plus de 13% des personnes interrogées recourent à la mendicité.

Les revenus issus de l'activité professionnelle (aussi bien le salaire que le chômage) concernent peu de foyers et les sommes qu'ils représentent sont le plus souvent inférieures au SMIC.

Les prestations familiales constituent la source de rentrée d'argent la plus fréquente : quatre familles sur cinq les perçoivent chaque mois et un tiers des familles en vit presque exclusivement. Toutefois, certaines allocations leur échappent, telle que l'Allocation Parentale d'Éducation (2% des familles seulement en bénéficient), ou l'Allocation Logement qui n'atteint que 25% de la population enquêtée.

Un quart des personnes interrogées sont allocataires du RMI. Elles le perçoivent seul ou couplé à d'autres allocations. Depuis sa création, plus de la moitié des personnes interrogées ont demandé à bénéficier du RMI lorsqu'elles étaient sans ressources.

En outre, la moitié des personnes interrogées a des dettes à rembourser. Ces dettes sont formées principalement d'une accumulation de petites dettes auprès des HLM, de la SNCF, des commerçants ou même des hôpitaux. La plupart de ces dettes n'excèdent pas 25 000 F. Lorsqu'il n'y a pas de crédit auprès d'un organisme spécialisé, les débiteurs s'entendent directement avec les différents créanciers pour obtenir des délais de paiement. Beaucoup s'avèrent incapables de régler ces dettes.

II La formation et l'emploi

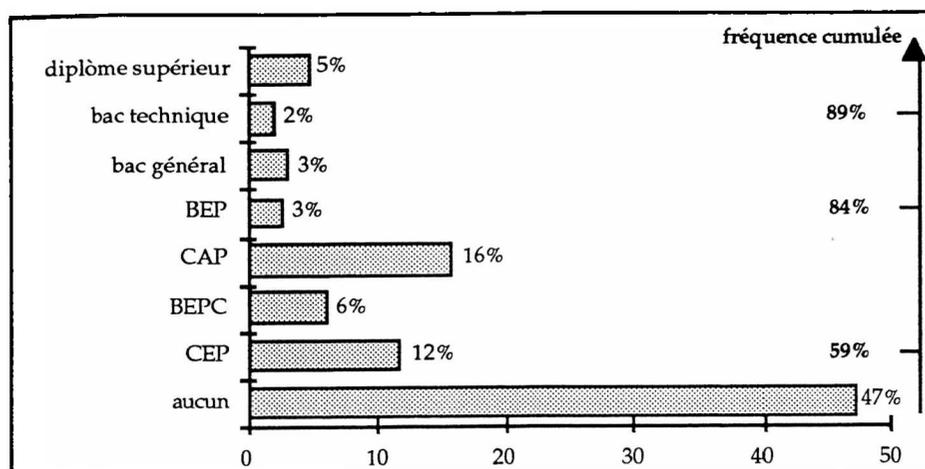
Dans l'ensemble de la population interrogée, moins d'une personne sur 5 est en activité, et il s'agit le plus souvent d'un emploi instable. Le niveau de formation particulièrement bas des personnes interrogées explique en partie leurs difficultés à trouver un travail. Environ 10% souffrent d'illettrisme. Pour pallier ce manque de qualification, la moitié de la population a bénéficié de stages, mais ceux-ci n'ont généralement débouché sur aucun emploi stable.

Une partie de la population a renoncé à chercher un emploi. Pour ceux qui persévèrent, se rendre à l'agence de l'ANPE est la principale démarche pour trouver un travail. Mais elle s'avère souvent inefficace en ce domaine pour ce type de population. Ceci explique l'image particulièrement négative qu'ont les personnes interrogées de cet organisme. Les missions locales bénéficient d'une meilleure image auprès des jeunes.

Un niveau scolaire particulièrement bas

Le véritable critère de formation pris en compte par les employeurs, est donné par le plus haut diplôme obtenu. Dans l'échantillon observé, le taux de personnes sans aucun diplôme est particulièrement élevé, puisqu'il atteint presque 50%.

Graphique n°8 Répartition de la population par diplôme effectivement obtenu¹



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les "sans diplôme" sont majoritairement des femmes (62%). Une personne sur cinq est de nationalité étrangère. Les trois quarts habitent dans un logement précaire. Parmi les personnes interrogées sur le site caravane, la quasi-totalité, 92%, n'a aucun diplôme. Les moins de 25 ans sont plus nombreux que la moyenne à ne posséder aucun diplôme (59% contre 47%), ainsi que les plus de 55 ans (61%). Cependant, les personnes interrogées dans le métro ou dans les gares sont moins nombreuses à ne pas posséder de diplôme (seulement 37%), ainsi que celles interrogées en Service Associatif (35%).

Les possesseurs du Certificat d'Étude Primaire ou du BEPC se situent principalement dans les tranches d'âge intermédiaire (41% ont entre 35 et 44 ans contre 30% en moyenne). On rencontre aussi plus d'hommes seuls (44%).

Les possesseurs d'un CAP ou d'un BEP sont plutôt des hommes seuls (41% contre 32%), de nationalité française (87% contre 81%), interviewés en accueil d'urgence (19%) ou dans les gares et le métro (15%).

Quant aux détenteurs d'un Bac ou d'un diplôme supérieur, une assez forte proportion est de nationalité étrangère (32,5%), a été interrogée en garni (9%) ou en service associatif (20%). Parmi eux, on rencontre peu de familles (16% contre 29%).

¹Ne sont pas représentées sur ce graphique les personnes ayant déclaré posséder un autre diplôme (6% de la population). Dans cette catégorie, on trouve surtout des personnes ayant un diplôme étranger ou des personnes en école spécialisée.

Il est intéressant de comparer le niveau de diplôme de la population observée avec celui d'une population issue de tous milieux sociaux. Pour cela, nous avons repris les résultats de l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français" du CRÉDOC (interrogation bisannuelle d'un échantillon de 2000 personnes représentatif de la population française de plus de 18 ans). Les résultats obtenus lors de la dernière vague d'interrogation, en janvier, ont été redressés pour être conformes à la structure par âge de l'échantillon enquêté. En effet, la moyenne d'âge obtenue dans celui-ci est nettement inférieure à celle de la population française. Or, le niveau de qualification n'a cessé d'augmenter au cours des cinquante dernières années. Ne pas redresser l'échantillon aurait entraîné une minimisation du niveau de diplôme de la population concernée.

Tableau n°14

Comparaison de la structure par âge dans l'enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995 et dans l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"

	Enquête Pauvreté	Enquête "aspi" (Représentative de la structure de la population française de plus de 18 ans)
Moins de 25 ans	15%	13%
25-29 ans	15%	11%
30-39 ans	35%	23%
40-49 ans	23%	17%
Plus de 50 ans	12%	36%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995
enquête "Conditions de vie et aspirations des Français" CRÉDOC janvier

Une fois ce redressement effectué, la comparaison des résultats montre le manque flagrant de qualification de la population étudiée. Le taux de "sans diplôme" est plus de quatre fois supérieur à la moyenne nationale. Les proportions de petits diplômes (CEP, BEPC) sont semblables. Les formations professionnelles et les formations de type "bac ou plus" sont, en revanche, peu représentées parmi les personnes défavorisées.

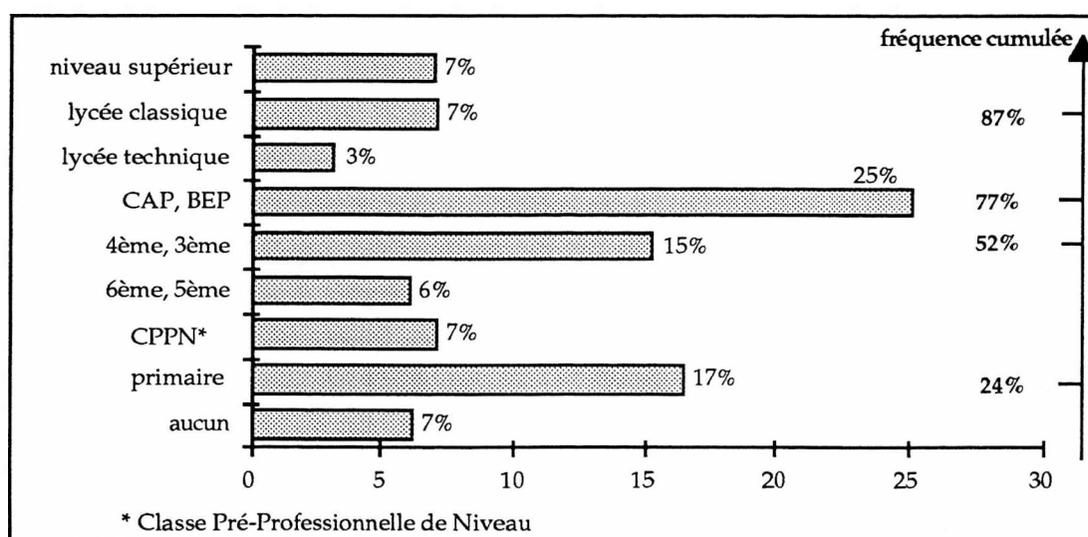
Tableau n°15
Comparaison du niveau de diplôme entre l'enquête Pauvreté
et l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français" redressée

Enquête Pauvreté		Enquête "aspi" redressée	
Aucun diplôme	47%	Aucun diplôme	11%
CEP	12%	CEP	9%
BEPC	6%	BEPC	8%
CAP, BEP	19%	CAP, BEP	28%
Bac ou plus	10%	BP	9%
		Bac ou plus	34%
Autre	6%		1%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995
 enquête "Conditions de vie et aspirations des Français" CRÉDOC
 janvier 1994

Pour arriver à faire la distinction parmi les personnes sans diplôme, on considère la classe effectivement atteinte par les personnes interrogées à la fin de leurs études (pour les personnes ayant effectué leur scolarité à l'étranger, l'enquêteur a, lorsque c'était possible, traduit le niveau atteint en fonction du système scolaire français).

Graphique n°9
Répartition de la population par niveau de fin d'études¹



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

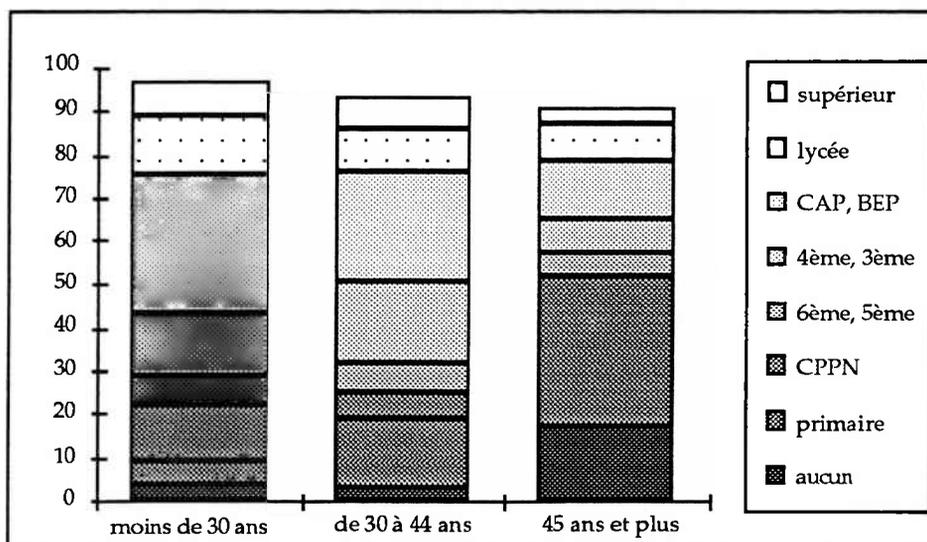
¹Ne sont pas représentées sur ce graphique les personnes ayant déclaré avoir atteint un autre niveau scolaire (6% de la population).

Si la moitié des personnes est sans diplôme, la majorité a été scolarisée au moins jusqu'au collège.

Néanmoins, un groupe de personnes est resté totalement en dehors du système scolaire (en France ou à l'étranger). Ce groupe de 47 personnes est constitué pour moitié d'étrangers (53%). D'ailleurs, sur l'ensemble des personnes de nationalité étrangère, 18% n'ont pas été scolarisées. Les personnes de plus de 45 ans sont largement majoritaires parmi les personnes non scolarisées (57%). Dans cette tranche d'âge, près d'une personne sur cinq n'est jamais allée à l'école. Enfin, les personnes interrogées sur le site caravane sont fortement représentées (13%) parmi les non scolarisés.

Globalement, comme pour le diplôme et du fait de l'obligation d'aller à l'école jusqu'à 16 ans, le niveau de fin de scolarisation augmente pour les nouvelles générations. Parmi les moins de 30 ans, seulement 4% n'ont pas été scolarisés. Un jeune sur cinq est allé au moins jusqu'au lycée.

Graphique n°10
Niveau de fin d'études suivant l'âge



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le niveau de scolarisation n'est pas toujours le reflet du niveau réel, notamment en lecture et en écriture, de la personne au moment de l'enquête. Celle-ci peut avoir perdu ses connaissances par manque de pratique, ou au contraire avoir progressé, soit de manière autodidacte, soit grâce à des stages de remise à niveau.

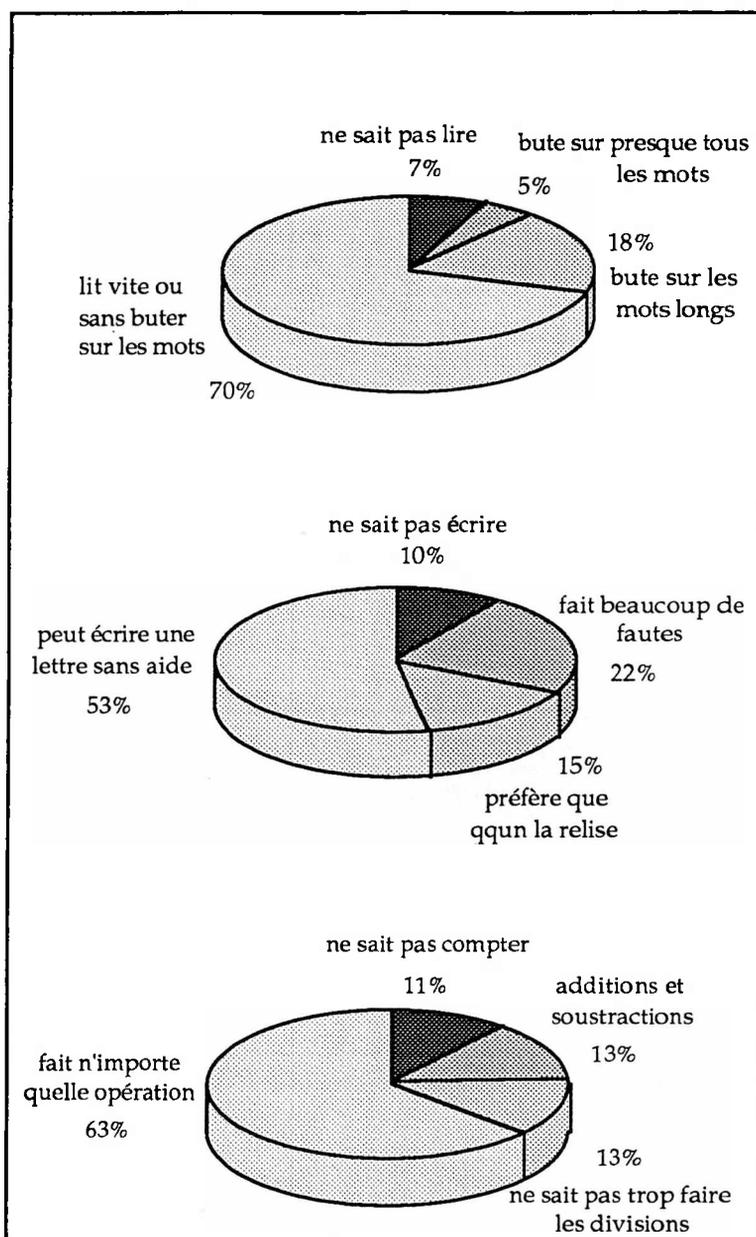
Trois questions permettaient à la personne interviewée d'évaluer son niveau actuel en lecture, écriture et calcul. Dans chaque domaine, la personne interrogée avait à choisir parmi quatre items différents. Les deux premiers items caractérisent des niveaux très bas pouvant constituer un gros handicap pour la vie courante et la vie professionnelle. Le questionnaire ne prévoyait pas de test de niveau pour vérifier les capacités réelles de la personne interrogée mais leur laissait le soin de l'estimer.

C'est en écriture que le niveau est le plus bas : le tiers de la population déclare ne pas savoir écrire ou en faisant beaucoup de fautes. S'il s'agit de rédiger une lettre à caractère officiel (lettre administrative, lettre de motivation, lettre de réclamation), la moitié considère qu'elle ne peut pas s'en acquitter seule et a besoin que quelqu'un l'écrive ou la relise. Ceci explique que parmi les missions de l'assistante sociale, aider à accomplir les démarches administratives (dossiers à remplir par exemple) fasse partie des principales attentes des personnes interrogées.

En calcul, une personne sur cinq ne sait pas compter ou sait simplement faire des additions et des soustractions. Enfin, en lecture, seulement 12% affirment ne pas savoir lire ou buter sur presque tous les mots.

Les 10% qui ne savent pas écrire (ou qui considèrent qu'ils ont oublié) sont essentiellement des personnes sans aucun diplôme (92%), qui ne sont jamais allées à l'école ou qui l'ont quittée en primaire (67%). La moitié est étrangère et a plus de 45 ans. 22% logent en hébergement de fortune, 16% logent dans des garnis. Ceux qui écrivent en faisant beaucoup de fautes de français sont aussi majoritairement non diplômés (64%) mais ayant suivi une scolarité un peu plus longue (jusqu'en CPPN, Classe pré-professionnelle de niveau, ou au collège).

Graphique n°11 Niveau en lecture, écriture et calcul



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les proportions d'étrangers qui ne maîtrisent pas les techniques de lecture, d'écriture et de calcul sont importantes. C'est pour le calcul que cette proportion est la moins élevée (35%).

Parmi l'ensemble des personnes sans diplôme, la moitié souffre donc de graves difficultés en écriture, 40% ont des difficultés majeures en calcul et 22% en lecture.

Les difficultés se cumulant, ce sont des personnes ayant le même profil qui ont des difficultés dans chacune de ces trois matières.

Tableau n°16
Cumul des difficultés en lecture, écriture et calcul

Niveaux cumulés	Effectifs	- % -
Ne sait pas lire Ne sait pas écrire Ne sait pas compter	34	5%
Ne sait pas lire Ne sait pas écrire	55	7%
Ne sait pas lire ou bute sur presque tous les mots Ne sait pas écrire ou fait beaucoup de fautes de français Ne sait pas compter ou seulement additions et soustractions	70	9%
Ne sait pas lire ou bute sur presque tous les mots Ne sait pas écrire ou fait beaucoup de fautes de français	82	11%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

La possession du permis de conduire est un dernier aspect à prendre en compte dans le bagage de connaissances à faire valoir lorsque l'on recherche un emploi. Une enquête faite par le CRÉDOC auprès de 1965 allocataires du RMI en 1992 a montré que le permis de conduire est un des éléments qui peut permettre de sortir de cette situation. Dans l'enquête Pauvreté CRÉDOC-CES, à peine plus d'un tiers possède le permis (il faut y ajouter 19 personnes à qui il a été supprimé).

La moitié des personnes interrogées a déjà fait un stage

Outre la formation initiale donnée à l'école, le suivi de stages après la fin de la scolarité constitue un deuxième aspect de la formation. Ces stages permettent en principe soit de faire une remise à niveau, soit de commencer une formation dans un nouveau domaine, soit encore d'améliorer ses compétences dans son propre secteur d'activité.

Redéfinie en 1990, la législation des stages est particulièrement complexe (voir encadré). Les bénéficiaires de stages sont rarement capables de s'y reconnaître dans ce dédale et de citer le type de stage effectué. Néanmoins, ils savent quel en fut le contenu. Le questionnaire abordait donc le thème des stages de manière globale : le recours aux stages, leur

durée et leur teneur, et surtout l'impact de la réalisation d'un stage sur le devenir de la vie professionnelle.

Les stages

La législation distingue les stages destinés aux jeunes (de 16 à 25 ans) et ceux qui concernent les plus de 25 ans.

Les stages destinés aux 16-25 ans

Le Crédit Formation Individualisé, institué en 1990, permet d'acquérir une qualification professionnelle de niveau V (CAP, BEP) pour les jeunes de 16 à 25 ans sans qualification. Il repose sur la construction d'un parcours de formation personnalisé, prenant en compte l'ensemble des mesures de formation et d'emploi existantes.

Préparation active à l'emploi et à la qualification (PAQUE) : conjugue deux objectifs. D'une part, l'apprentissage et la maîtrise par les jeunes des savoirs de base (lire, écrire, compter, raisonner logiquement...) ; d'autre part, la découverte intensive et active de plusieurs métiers, secteurs et situations professionnelles leur permettant de faire un choix professionnel et de s'orienter vers la préparation d'une qualification ou la recherche ciblée d'un emploi.

Actions d'insertion et de qualification de niveau V : permet d'acquérir une qualification professionnelle de niveau V par l'organisation d'un parcours de formation.

Actions qualifiantes de niveau IV : acquérir une qualification professionnelle de niveau IV.

A ces stages, s'ajoute toute une série de contrats de travail d'un type particulier (Contrat Emploi Solidarité, Contrat Local d'Orientation, Contrat d'orientation, Contrat d'apprentissage, Contrat de qualification, Contrat d'adaptation à l'emploi) destinés à favoriser l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel, pendant lesquels les jeunes ont un statut de salarié et non de stagiaire.

En 1990, le contrat d'orientation (destiné à favoriser une orientation professionnelle par une première expérience en entreprise) a remplacé le SIVP (Stage d'Insertion à la Vie Professionnelle). Ce stage très particulier n'était ni un stage de remise à niveau (de type PAQUE), ni un stage de qualification, mais un stage de découverte du milieu professionnel. Dans cette nouvelle formule, il ne fait plus partie de la catégorie des stages mais est devenu un contrat de travail.

Les stages destinés aux plus de 25 ans :

Les Actions d'Insertion et de Formation ont été mises en place en février 1990. Elles résultent de la fusion de différents stages existant précédemment. Les AIF sont destinés à des demandeurs d'emploi âgés de plus de 25 ans, inscrits depuis plus de 12 mois à l'ANPE. Elles visent en priorité les chômeurs de très longue durée, les chômeurs de plus de 50 ans, les bénéficiaires du RMI.

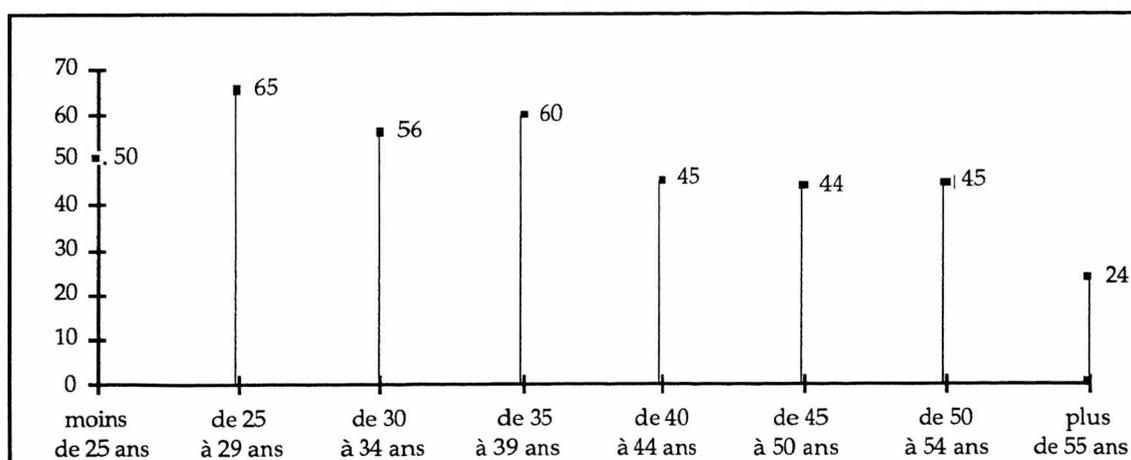
Elles comprennent des Actions de redynamisation (définition d'un projet professionnel et recherche d'un emploi), des actions de remise à niveau (alphabétisation ou lutte contre l'illettrisme), des actions de préqualification et de formation qualifiante.

Outre ces Actions d'Insertion et de Formation, d'autres structures existent mais elles concernent beaucoup moins de personnes : stage FNE destiné aux femmes isolées, stage de reclassement professionnel, stage cadre privé d'emploi.

Source : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle juin 1992

Une majorité de personnes enquêtées a effectué un stage dans le passé (52%). Cette proportion fluctue beaucoup avec l'âge : du fait du fort développement des stages destinés aux jeunes depuis le début de la crise, le taux est particulièrement élevé pour les personnes âgées de 25 à 39 ans. Mais de nombreux stages sont aussi mis en place pour les chômeurs longue durée et les plus de 50 ans, ce qui explique le taux encore élevé de stagiaires parmi les 40-55 ans. Seuls les plus de 55 ans sont majoritairement en dehors du dispositif.

Graphique n°12
Taux de personnes ayant effectué au moins un stage selon l'âge



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le diplôme et le niveau de fin d'études sont des variables fortement corrélées au taux de stagiaires. Plus les personnes sont diplômées et plus elles ont pu bénéficier de stages. En ce qui concerne le niveau de fin

d'études, le phénomène n'est pas linéaire mais a plutôt une forme de parabole : les personnes ayant eu une scolarité réduite sont moins de 40% à avoir bénéficié de stages, puis la proportion est croissante, pour redescendre pour les hauts niveaux.

Tableau n°17
Proportion de personnes ayant effectué au moins un stage
selon la qualification

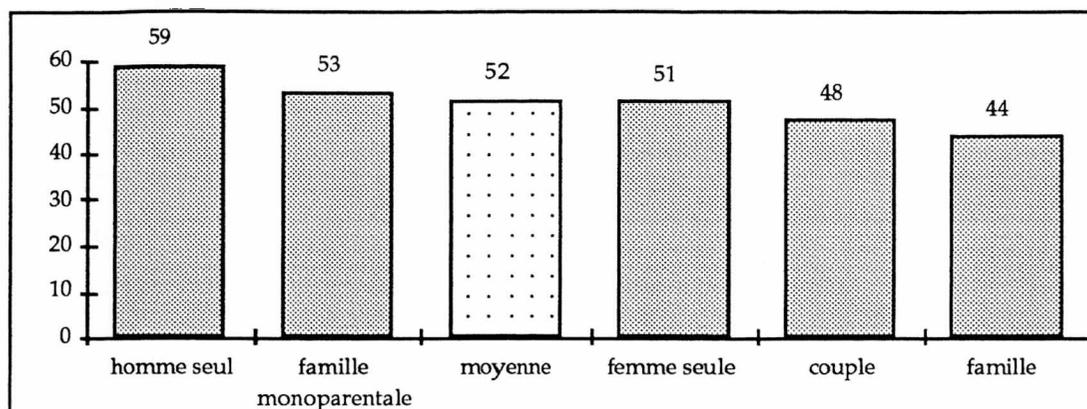
Diplôme	Effectifs - % -	Niveau de fin d'études	Effectifs - % -
Aucun	160 45%	Aucun	68
CEP, BEPC	66 49%	primaire	40%
CAP, BEP	88 62%	CPPN, 6ème, 5ème	57 56%
BAC dip sup	47 61%	4ème, 3ème	71 61%
Autre diplôme	30 70%	CAP, BEP	113 60%
		Lycée, sup	70 55%
		Autre niveau	12 25%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Rappelons que le diplôme et le niveau de fin d'études sont fortement corrélés négativement avec l'âge : il est donc normal que les faibles niveaux de qualification, pour lesquels les proportions de personnes de plus de 45 ans sont plus fortes, aient plutôt moins effectué de stages.

Enfin, la situation familiale a aussi une incidence sur le taux de personnes ayant déjà effectué un stage. L'allure du graphique qui suit s'explique par la structure un peu particulière de l'échantillon : lorsque des membres de couples, avec ou sans enfants ont été interrogés, c'est principalement la femme qui a répondu à l'enquête. C'est donc sa situation en matière d'emploi et de formation qui a été analysée. Or les femmes qui ont de nombreux enfants à charge ne cherchent pas à un travail professionnel. Elles sont donc actuellement peu concernées par l'ensemble des thèmes abordés dans cette partie sur l'emploi et la formation (ANPE, stages, ...). Elles peuvent avoir bénéficié par le passé de stages, mais globalement, le taux est plus faible que pour les situations familiales sans conjoint (isolés ou familles monoparentales).

Graphique n°13
Taux de stagiaires selon la situation familiale



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

La plupart de ces stages ne sont pas récents (ils remontent à plus de cinq ans pour 40% des personnes ayant effectivement effectué un stage, et à plus d'un an pour 73%).

Tableau n°18
Durée écoulée depuis le dernier stage

	Effectifs	- % -	- % - cumulé
Moins d'un mois	18	5%	5%
De un à six mois	46	12%	17%
De sept mois à un an	40	10%	27%
De un à cinq ans	135	35%	62%
Plus de cinq ans	151	38%	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes interrogées devaient estimer la durée totale passée en stage. S'ils avaient effectué plusieurs stages au cours de leur existence, ils devaient cumuler l'ensemble des stages. La moitié déclare avoir passé plus de six mois en stage.

Tableau n°19
Durée totale des stages effectués

	Effectifs	- % -	- % - cumulé
Un mois ou moins	23	6%	6%
De deux à trois mois	68	18%	24%
De quatre à six mois	88	23%	47%
De sept mois à un an	126	32%	79%
Plus d'un an	84	21%	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le contenu des stages est principalement de deux types : il peut s'agir soit d'un stage de qualification (en milieu professionnel), soit d'un stage de remise à niveau. Parfois, ces deux aspects sont mêlés dans un même stage qui commence par une remise à niveau et continue par un apprentissage en entreprise. Une même personne peut aussi avoir effectué plusieurs stages, certains de remise à niveau et d'autres de qualification. Une large majorité a effectué au moins un stage de formation en entreprise (75%). Un tiers des personnes interrogées a effectué un stage de remise à niveau (32%). Enfin, 26 personnes (soit 7%) ont déclaré avoir suivi un Stage d'Insertion dans la Vie Professionnelle (SIVP). Ce type de stage, disparu depuis 1990 et destiné aux jeunes, était un stage de découverte du milieu professionnel, sans véritable formation et ne peut donc être intégré aux stages de qualification.

Parmi les personnes ayant effectué un stage, près d'une personne sur cinq (19%) considère que cela ne lui a rien apporté. Les tranches d'âge intermédiaires sont plutôt moins satisfaites (25% des 35 à 39 ans remettent en question leurs stages), ainsi que ceux qui rencontrent rarement une assistante sociale (27% de mécontents).

Le tableau qui suit résume les principales opinions exprimées sur l'intérêt des stages par les personnes ayant effectué un stage. Quelques critiques négatives émergent, car de manière paradoxale, si la plupart des personnes concernées n'a pas obtenu de travail à la suite de leur stage, elles ne remettent pas fortement en cause le principe même des stages.

Tableau n°20
Opinion sur le stage

Négatif ¹		
A refait des choses qu'il connaissait déjà	28	8%
N'a rien appris, n'a pas suivi	10	3%
Positif		
A acquis des connaissances pratiques	151	43%
S'est perfectionné	40	12%
A appris des connaissances de base	26	7,5%
A gagné de l'assurance dans son travail	19	5,5%
A appris à s'intégrer dans un groupe	10	3%
Connaît mieux le monde du travail	9	3%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Outre les mécontents parmi ceux qui ont effectivement bénéficié d'un stage, il y a aussi un groupe de personnes qui n'a pas effectué de stage parce qu'il l'a refusé, le jugeant inutile.

Au moment de la création du Crédit Formation Individualisé, il était stipulé que le projet devait pouvoir mener le jeune à un emploi. De même, les Actions d'Insertion et Formation devaient servir de transition pour permettre aux chômeurs de longue durée de renouer avec le monde du travail. Or, concrètement, parmi les personnes ayant suivi un stage, seulement 24,5% ont obtenu un travail stable à l'issue d'un stage et 17% ont décroché un petit boulot d'une durée inférieure à six mois. Si les stages concernent un public très vaste et en cela atteignent leur premier objectif, ils se révèlent peu efficaces pour obtenir un travail.

L'emploi

La population observée est dans une situation particulièrement critique face à l'emploi. Le tableau qui suit détaille les diverses situations par rapport au travail.

¹ Les pourcentages sont donnés par rapport à la population des personnes ayant effectué un stage et ayant exprimé leur opinion sur l'intérêt du stage. 8,9% ne se sont pas exprimés.

Tableau n°21
Répartition de la population par activité ¹

Situation par rapport au travail	Effectifs	- % -
Salarié	89	12%
A son compte	7	1%
Aide familial	1	
En stage de formation	14	2%
En attente d'un stage	43	6%
Cherche du travail	280	37%
Etudiant	11	2%
En invalidité	50	7%
En congé maladie	19	2%
En congé maternité	8	1%
A la retraite	21	3%
Au foyer	91	12%
Sans travail, ne cherchant pas à en obtenir	69	9%
Autre	45	6%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

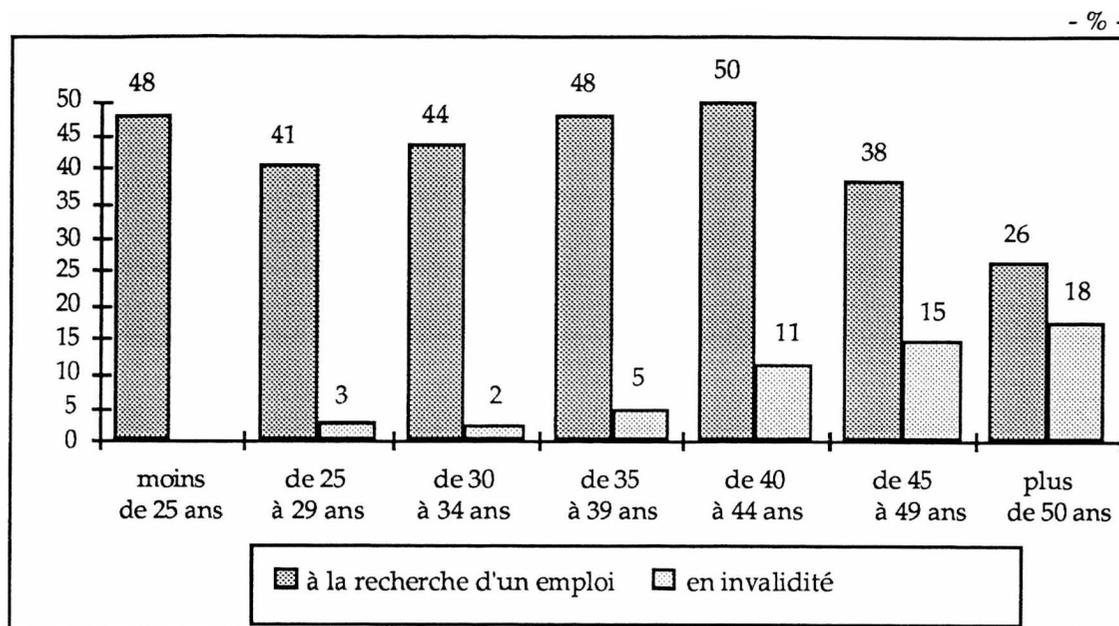
Les personnes salariées ont été rencontrées en DSQ (34%), mais aussi dans les services associatifs (17%) et dans les CHRS (20%). Une moitié est seule et l'autre moitié a un conjoint. Parmi ceux qui ont un conjoint, 85% ont des enfants à charge. La source de revenus la plus importante est bien sûr le salaire pour 65% d'entre eux. Presque la moitié (44%) ne rencontre jamais une assistante sociale. Enfin, la proportion d'étrangers parmi les salariés dépasse le quart.

Parmi les quelques personnes en stage de formation au moment de l'enquête, il faut souligner la forte proportion de femmes (79%), le plus souvent sans conjoint (93%), et avec peu d'enfants à charge (64% n'en a pas).

Les personnes à la recherche d'un emploi sont sans conjoint pour 68% d'entre elles. La moitié n'a pas d'enfant.

¹6 réponses manquantes, soit 0,8% de la population

Graphique n°14
Évolution de la proportion de personnes à la recherche d'emploi
et en invalidité selon l'âge



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Exemple de lecture : 48% des moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi ; aucun n'est en invalidité.

Le taux de chômeurs est pratiquement constant jusqu'à 45 ans. A partir de là, il chute. A l'inverse, la proportion d'invalides augmente régulièrement avec l'âge.

Il est possible de regrouper les quinze rubriques du tableau précédent (n°22) en trois grandes catégories : ceux qui ont une activité, ceux qui sont au chômage et ceux qui sont "inactifs" (au sens de la nomenclature INSEE, c'est à dire qui n'ont pas d'emplois et qui n'en cherchent pas). La première constatation à faire est que le taux d'inactifs est particulièrement élevé, surtout parmi une population plutôt jeune. Ce phénomène s'explique principalement par la forte proportion de femmes au foyer (lorsque l'on a interrogé un membre d'un couple, c'est principalement la femme qui a répondu aux questions, c'est donc sa situation face au travail que l'on caractérise), mais aussi par le nombre important de personnes en invalidité.

Tableau n°22
Répartition de la population selon la situation professionnelle

	Effectifs	- % -
Ayant un emploi¹	138	18%
Au chômage²	323	43%
Inactif³	287	38%
Sans réponse	6	1%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Au total, moins d'une personne sur cinq travaille, et la plupart n'ont pas de travail stable : si l'on additionne les personnes à leur compte, celles en contrat à durée indéterminée, on obtient à peine 41% des personnes ayant un emploi. Les contrats aidés (principalement les Contrats Emploi Solidarité) et les stagiaires représentent un tiers des personnes employées.

Tableau n°23
Répartition des personnes en activité

Situation	Type de contrat	Effectifs	- % -
A son compte		8	6%
Salarié	CDI	48	35%
	CDD	26	19%
	Contrat aidé	28	20%
	Pas de contrat	13	10%
En stage		14	10%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

¹ Ayant un emploi = salarié + à son compte + aide familial + en longue maladie + en congé maternité + en stage de formation

² au chômage = en attente d'un stage + cherche travail

³ inactif = étudiant + en invalidité + à la retraite ou en préretraite + au foyer + sans travail et ne cherchant pas à en obtenir + autre

Les demandeurs d'emploi sont parfois à la recherche d'un travail depuis plusieurs années, ce qui rend d'autant plus difficile leur réinsertion.

Tableau n°24
Durée de la période sans emploi pour les personnes au chômage

durée de la période sans emploi	Effectifs	- % -
moins de 6 mois	50	16%
de 6 mois à un an	46	14%
de un à cinq ans	114	35%
plus de cinq ans	60	19%
n'a jamais travaillé	53	16%
total	323	100%

Parmi les personnes de plus de 45 ans qui cherchent un emploi, 73% n'ont pas eu de travail depuis au moins un an (contre 54% en moyenne). Quel que soit les niveaux de diplôme et les niveaux de qualification, la durée du chômage est semblable.

Un tiers des demandeurs d'emploi ne fait aucune démarche particulière pour trouver un travail. Pour ceux qui ont engagé des démarches, le premier réflexe consiste à se rendre à l'agence de l'ANPE. Entre 30 et 55 ans, la proportion atteint même 77%. Les démarches comme les candidatures spontanées, les réponses à des annonces, les inscriptions dans des agences d'intérim sont plus personnelles et demandent un investissement plus important. Il faut notamment rédiger des lettres de motivation, c'est pourquoi ce sont les plus diplômés ou en tout cas ceux qui ont le niveau d'études le plus élevé qui y ont plus recours (63% de ceux qui sont allés jusqu'au lycée font des démarches directes, 58,5% font appel aux relations personnelles).

Tableau n°25
Proportion de personnes en recherche d'emploi ayant effectué des démarches pour trouver un emploi

Types de démarches ¹	Effectifs	- % -
Démarches ANPE	236	73%
Démarches directes auprès d'employeurs	184	57%
Réponses à des annonces	182	56%
Appel aux relations personnelles	167	52%
Démarches auprès d'agences d'intérim	158	49%
Démarches auprès d'assistantes sociales	96	30%
Démarches auprès d'associations	85	26%
Démarches auprès de missions locales	40	12%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

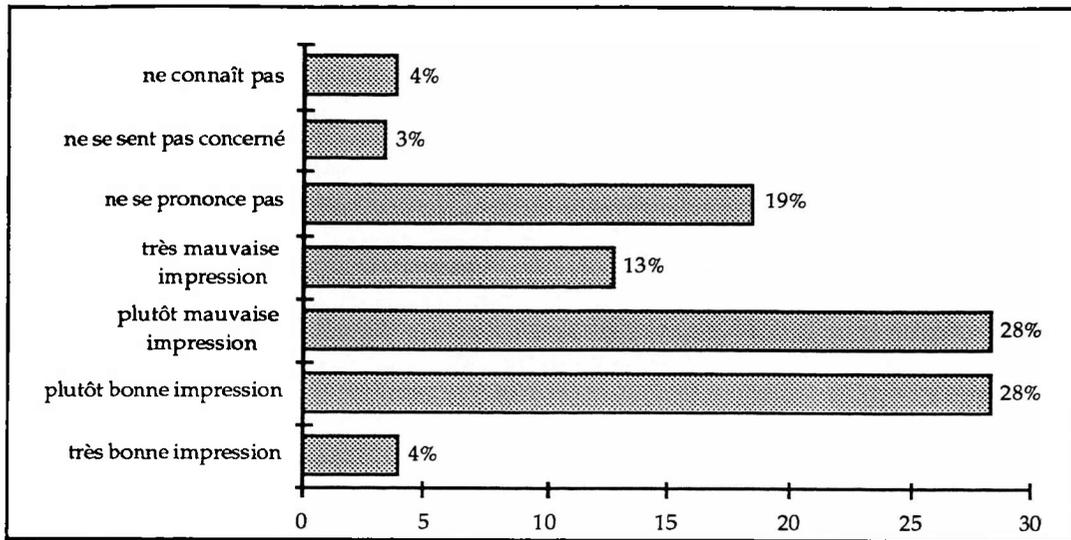
Deux principales institutions existent pour assister et aider les demandeurs d'emploi : l'ANPE, qui concerne tous les âges et les missions locales, uniquement destinées aux moins de 25 ans. Ces institutions sont-elles adaptées à la demande des plus pauvres ?

Les personnes interrogées ont une très mauvaise opinion de l'ANPE. Lorsqu'on leur demande d'exprimer spontanément ce qu'elles pensent de cette institution, les trois quarts font état d'une opinion majoritairement négative. La question était posée à tous les enquêtés, qu'ils aient été en contact avec l'ANPE dans le passé ou non. Celles qui ne se prononcent pas n'ont pratiquement jamais eu affaire à l'ANPE. L'inverse n'est pas vérifié : parmi celles qui n'ont pas fréquenté l'ANPE pour leur propre compte, certaines portent néanmoins un jugement en s'appuyant sur l'expérience de proches pour étayer leurs réponses.

27 personnes interrogées (4%) ne savent pas ce qu'est l'ANPE, ni quel est son rôle. Le tiers des personnes dans ce cas a été interviewé en zone caravane.

¹Les personnes interrogées peuvent avoir déclaré effectuer plusieurs démarches différentes

Graphique n°15
Impression laissée par l'ANPE

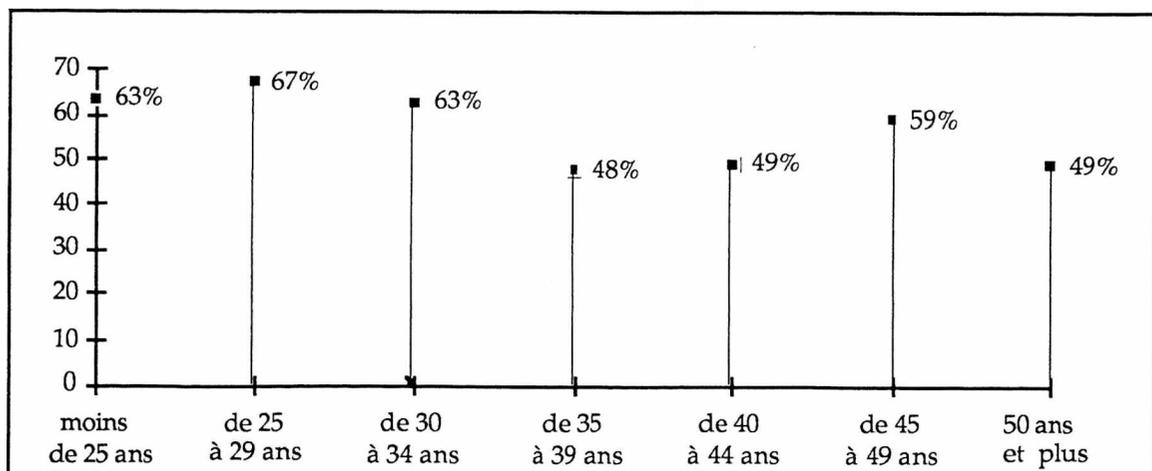


Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le taux de personnes ayant été inscrites à un moment donné de leur existence à l'ANPE est de 77%. L'ANPE est une institution incontournable pour les plus défavorisés, qui sont presque tous amenés à s'y présenter à un moment ou à un autre.

Plus de la moitié (58%) des personnes qui ont été inscrites à l'ANPE au moins une fois, n'ont eu aucune proposition d'emploi. Cette proportion varie peu selon le diplôme ou le niveau de fin d'études. Cependant, l'âge est une variable discriminante.

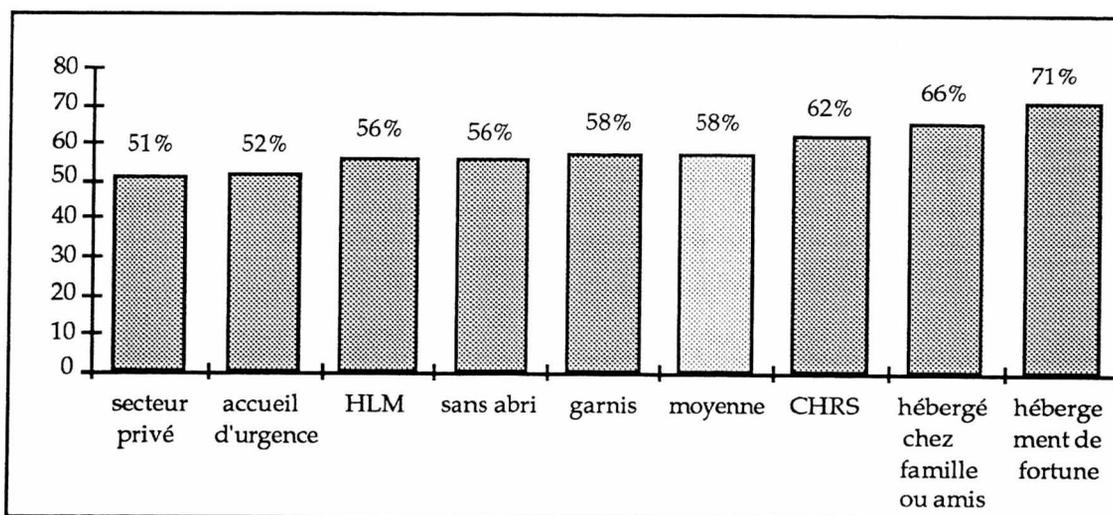
Graphique n°16
Proportion de personnes inscrites à l'ANPE
qui n'ont pas eu de proposition d'emploi selon l'âge



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les jeunes ont moins de propositions. Les plus de 35 ans sont plus nombreux à avoir pu bénéficier d'offres d'emploi (bien qu'encore la moitié d'entre eux n'ait jamais eu de proposition). Ce résultat laisse supposer que la situation a empiré au cours des dernières années et que ceux qui ont connu des périodes de chômage dans les années antérieures se sont vu proposer plus d'offres d'emploi que maintenant.

Graphique n°17
Proportion de personnes inscrites à l'ANPE
qui n'ont pas eu de proposition d'emploi selon le type d'habitat



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le type de logement a aussi de l'incidence sur l'inscription à l'ANPE. Les personnes logées en caravane sont déjà moins nombreuses à avoir été inscrites, elles sont aussi celles qui ont eu le moins de propositions. La forte proportion de moins de 30 ans parmi les hébergés dans la famille ou chez des amis explique la place de ce type de logement dans le graphique.

Parmi les demandeurs d'emploi à qui l'ANPE a fait des propositions, le tiers considère que celles-ci ne correspondaient pas à leurs attentes. La principale raison invoquée est, encore une fois, liée à la mise à jour des listes d'emplois : les places étaient déjà pourvues ou les entreprises avaient déposé leur bilan lorsque les personnes se sont présentées.

"La seule fois qu'ils m'avaient fait une proposition, j'ai accepté et quand je me suis présenté dans l'entreprise ça faisait plus de quatre mois que le poste était fermé et l'ANPE n'était même pas au courant..."

(Homme Français de 42 ans, interrogé en association, logé en CHRS)

Un autre problème est signalé par les personnes interrogées : les postes proposés n'étaient pas dans le domaine d'activité recherché. Ensuite, des raisons d'ordre pratique apparaissent : le salaire n'était pas suffisant, les horaires ne convenaient pas ou encore le poste était trop loin du domicile. Citons un cas assez fréquent d'inadéquation : le poste à pourvoir nécessite de posséder le permis de conduire¹.

"Caristes, ils avaient pas. On m'avait proposé mais c'était tarif de nuit donc j'avais dit non. C'était de onze heures à cinq heures du matin, je pouvais pas le faire. Garder les gosses de nuit ils voulaient pas ici."

(Femme Française de 27 ans, sans conjoint, un enfant, interrogée en CHRS)

Enfin, seulement une personne sur trois à qui l'ANPE a proposé un poste a effectivement été embauchée. Au total, seulement 16% des personnes inscrites à l'ANPE ont trouvé un emploi grâce à elle. Et encore, cet emploi est souvent de courte durée : pour plus de la moitié, il n'a pas duré un an, principalement parce que les contrats étaient à durée déterminée à l'origine ou parce qu'ils n'ont pas été gardés après la période d'essai. Cette situation peut remonter à un certain nombre d'années puisque 40% des personnes qui ont obtenu un emploi par l'ANPE ont déclaré qu'il a cessé depuis plus de cinq ans... Le phénomène n'a cessé d'empirer au cours des dernières années et que la durée des emplois obtenus par l'ANPE raccourcit.

Si l'ANPE ne permet pas à cette population d'accéder à un emploi stable, elle l'aide toutefois à se réinsérer en lui facilitant l'accès aux nombreux stages qu'elle propose.

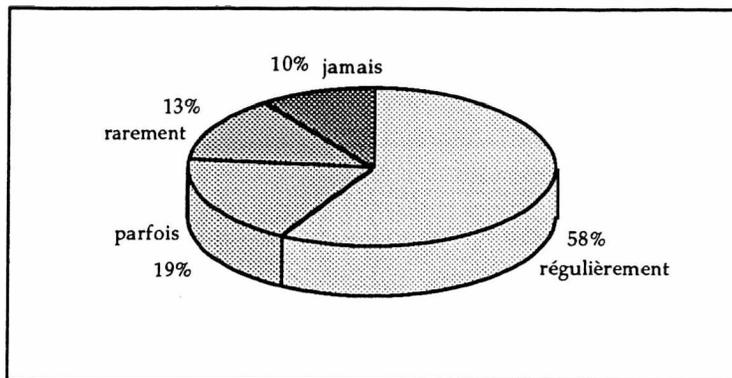
"Un palliatif aux problèmes du travail. Pourquoi, parce qu'ils proposent des stages, des stages, des stages, des stages, des CES... On appelle ça un palliatif, pour dire qu'il y a moins de chômeurs, et pourtant ce n'est pas vraiment du travail."

(Homme Français de 22 ans, interrogé dans le RER, logé en garni)

Malgré ces résultats peu encourageants, 71% des demandeurs d'emploi étaient inscrits au moment de l'enquête à l'ANPE. Ils se rendent assez régulièrement à leur agence pour y consulter des offres d'emploi ou pour y rencontrer le personnel.

¹ On retrouve des raisons semblables dans une enquête réalisée en 1992 par le CRÉDOC auprès d'allocataires du RMI ayant déclaré avoir refusé un emploi. Voir CROUTTE P., LEGROS M., *l'inappétence d'emploi*.

Graphique n°18 Fréquentation de l'ANPE par les demandeurs d'emploi inscrits



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Si l'on se rend à l'ANPE, c'est d'abord pour y consulter les offres d'emploi : 91% les détaillent à presque chaque passage. C'est aussi pour rencontrer le personnel de l'agence : 36% les rencontrent souvent. Les services de photocopie et de téléphone sont peu employés (52% ne les utilisent jamais).

Parmi les personnes qui se rendent au moins de temps en temps à l'agence ANPE, une sur cinq a jugé l'accueil plutôt mauvais. Cette proportion est faible par rapport au nombre de personnes ayant une mauvaise impression globale de l'ANPE. L'ANPE est donc surtout mal perçue parce qu'elle ne permet pas de répondre aux ambitions qu'on aimerait lui voir tenir et non à cause de son fonctionnement propre. Les personnes qui se considèrent mal reçues sont plus nombreuses à ne pas posséder de diplôme (40%), mais ont quand même de l'instruction (seulement 10% ont quitté l'école en primaire). Celles qui ont un niveau scolaire particulièrement bas sont satisfaites de l'accueil. Les moins de trente ans sont très présents (45%), ainsi que les plus de 50 ans (15%).

Les reproches sont principalement orientés vers le personnel de l'agence. Les demandeurs d'emploi mal reçus considèrent que les employés sont froids et expéditifs (12 personnes, 30% des réponses), qu'ils ne sont pas motivés, voir incompetents (11 personnes), ou encore qu'ils sont débordés (8 personnes).

Les autres reproches concernent toujours le personnel, mais ne sont plus d'ordre général : 7 personnes considèrent que le personnel de l'agence les jugent en fonction de leur situation particulièrement difficile, de leur aspect ou de ce qu'ils appellent leur "race".

Les missions locales

Parmi les moins de 30 ans, le tiers (35%) s'est déjà rendu dans une mission locale. La proportion atteint même 43% parmi les moins de 25 ans. A titre de comparaison, 75% des moins de 25 ans sont inscrits à l'ANPE. Parmi ceux qui ont déclaré y être déjà allés au moins une fois, la plupart y vont encore (88% y vont au moins rarement).

Tableau n°26
Fréquentation des missions locales par les moins de 25 ans

	Effectifs	- % -	- % - cumulé
Régulièrement	14	29%	29%
Parfois	24	49%	78%
Rarement	5	10%	88%
Jamais	6	12%	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les moins de 25 ans en accueil d'urgence sont très nombreux à aller dans les missions locales (74%), ainsi que ceux qui sont hébergés en CHRS (50%).

Les jeunes en activité au moment de l'enquête (principalement en contrat aidé ou en CDD), sont nombreux à avoir été dans une mission locale (67%). De même, plus de la moitié de ceux qui recherchent un emploi y sont déjà allés. Cependant, les femmes au foyer ou les jeunes qui n'ont pas de travail mais qui ne cherchent pas à en obtenir ne sont que 17% à être un jour entrés dans une mission locale.

Les jeunes sans diplôme et ceux qui possèdent au moins le baccalauréat fréquentent moins les missions locales (37% pour les premiers, 22% pour les seconds).

Les jeunes sont nombreux à rencontrer le personnel lorsqu'ils se rendent dans une mission locale (81% de ceux qui ont déclaré s'y rendre au moment de l'enquête). Ils sont moins nombreux à consulter les offres d'emploi (54%). La plupart viennent rechercher des informations (87%). La mission locale n'a pas les mêmes fonctions que l'ANPE où les demandeurs d'emploi viennent essentiellement lire les propositions d'emploi. Elle est plus un lieu d'information et de dialogue. D'ailleurs seulement un jeune a

déclaré qu'il ne se rendait pas dans les missions locales parce que cela n'apportait rien de plus par rapport à l'ANPE.

"J'y vais régulièrement parce qu'ils essayent de me trouver une solution pour que je puisse arriver à retrouver un emploi assez rapidement. Là, pour l'instant, j'ai demandé un stage de remise à niveau, pour améliorer un petit peu plus mon niveau. Ils en ont pas avant le mois de septembre... et c'est même pas sûr que je sois pris pour un de ces stages, je ne sais pas encore. Mais ils essayent de m'aider pour trouver un emploi en attendant, saisonnier. A moins que je trouve un emploi fixe, et puis donc à ce moment là ça sera bon."

(Homme Français de 23 ans, sans conjoint, un enfant, interrogé en garni)

En résumé

Près de la moitié des personnes interrogées n'ont aucun diplôme ; 6% n'ont jamais été scolarisées, les autres ont quitté l'école au primaire ou au collège. Près de 10% souffrent d'illettrisme.

La moitié des personnes interrogées ont eu l'occasion de faire des stages de remise à niveau ou de qualification. Toutes les classes d'âge en ont bénéficié, exceptés les plus de 55 ans. Ces stages n'ont presque jamais permis d'obtenir un travail. De plus, une personne sur cinq ayant suivi un stage considère qu'elle n'y a rien appris.

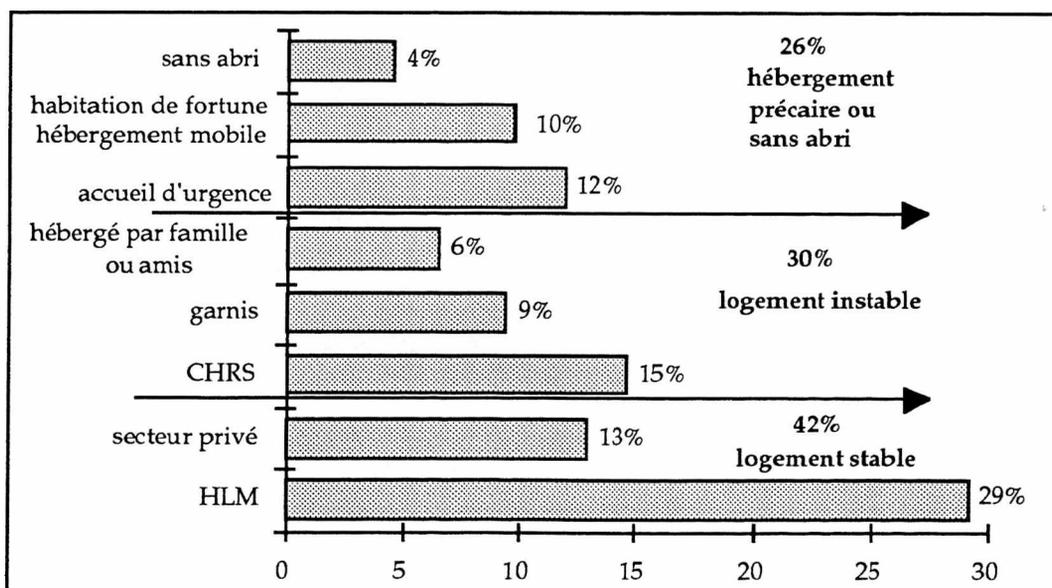
18% des personnes interrogées exercent une activité, 43% sont au chômage et 38% n'ont pas de travail et ne cherchent pas à en obtenir. C'est donc moins d'une personne sur cinq qui est en activité ; de plus il s'agit le plus souvent d'un emploi instable. La moitié cherche du travail, principalement en se rendant à l'ANPE. C'est presque un lieu de passage obligé pour cette population : près de 80% y ont déjà été inscrites, et la plupart des personnes inscrites s'y rendent. Les autres démarches pour trouver du travail, comme les candidatures spontanées ou les réponses aux petites annonces des journaux sont réservées à celles qui maîtrisent le mieux l'écriture. Mais l'ANPE fournit rarement du travail à ce type de population : plus de la moitié des personnes qui y ont été inscrites n'ont jamais eu aucune proposition d'emploi. Ce sont les plus jeunes qui ont eu le moins de propositions. De plus, ces quelques propositions débouchent rarement sur un emploi. Au total, seulement 16% des personnes inscrites à l'ANPE ont trouvé un emploi par son intermédiaire, de plus cet emploi est souvent de courte durée. Pourtant, si les personnes vont à l'ANPE, c'est bien pour y trouver un travail : celles qui se rendent à l'agence y vont essentiellement pour consulter les offres d'emploi.

43% des moins de 25 ans sont déjà allés dans une mission locale, et la plupart d'entre eux en sont satisfaits puisqu'ils continuent d'y aller. Ils n'y cherchent pas les mêmes services qu'à l'ANPE, ils viennent y chercher des informations et y rencontrer le personnel.

III Le logement

Posséder un logement est nécessaire pour la recherche d'un emploi : sans logement, pas de travail, mais sans fiche de paie, pas de logement... C'est un véritable cercle vicieux, souvent évoqué par les personnes enquêtées. Mais l'emploi n'est pas le seul domaine où il faut pouvoir fournir une adresse. Faire un dossier pour percevoir le RMI, s'inscrire à l'ANPE sont des démarches rendues plus complexes par l'absence de domicile. Pour pouvoir s'inscrire à l'ANPE par exemple, il faut au minimum posséder une adresse auprès d'une institution agréée (foyer d'hébergement, association,...). Le directeur de l'établissement agréé rédige une lettre certifiant que la personne passe régulièrement dans sa structure. Les personnes sans domicile ne comprennent pas toujours ce mode de fonctionnement et croient qu'on leur refuse l'inscription. La précarité du logement est un élément majeur de l'exclusion.

Graphique n°19
Répartition de la population par type d'habitat¹



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

¹La personne interviewée devait préciser son logement actuel. Si elle changeait régulièrement de type de logement (une fois chez des amis, puis dans un squat, puis dans un accueil d'urgence...), l'enquêteur avait pour consigne de ne retenir que le mode de logement utilisé la nuit précédant l'interview. La personne était considérée sans abri si elle avait passé la dernière nuit dehors.

Les personnes interrogées logent dans des structures très variées : deux personnes sur cinq habitent dans des logements stables (HLM, locataires en secteur privé), un tiers dans des logements moins définitifs mais dans lesquels elles peuvent espérer demeurer quelques mois (hébergés chez des amis, logés en garni, accueillis en CHRS). Enfin, plus d'un quart de la population vit dans une situation particulièrement précaire, en centre d'accueil d'urgence, en habitation de fortune (squat, baraque, caravane immobile), en caravane mobile, ou même sans abri.

Le type d'habitat est largement dépendant des sites sur lesquels les personnes ont été interrogées (HLM en DSQ, garnis en site "garnis", CHRS sur le site "CHRS", hébergement mobile ou habitation de fortune pour le site "caravanes"). Les logements sont plus divers pour les personnes interrogées en service associatif, dans le cadre d'une association ou même dans les gares ou dans le métro.

Description de la population suivant le type de logement

Suivant le type de logement, le profil des personnes rencontrées est très différent. Il faut rappeler que les types de logement sont très liés aux sites choisis pour l'enquête. Or, sur chaque site, des quotas différents par rapport à la situation familiale (proportion d'hommes seuls, de femmes seules ou de personnes ayant des enfants à charge) étaient fixés. Par exemple, la proportion de familles à interroger en site DSQ était particulièrement élevée. Il est donc normal de rencontrer une population en HLM constituée de nombreuses familles. Ces quotas n'ont pas été fixés au hasard, mais à partir de données permettant d'évaluer approximativement le type de ménages présents sur le site¹. De plus, aucun quota n'était fixé sur la présence ou non d'un conjoint, l'âge, la situation par rapport au travail. Les répartitions de population sont donc intéressantes à observer.

Les personnes locataires dans le secteur privé ont principalement été interrogées en tutelle (24%), en association (22%) ou en accueil santé (22%). Parmi elles, les familles biparentales sont plus nombreuses que la moyenne (37,5% contre 29%), ainsi que les couples (13,5% contre 8%). De plus, les personnes en secteur privé sont plus souvent de nationalité étrangère (26% contre 19%).

¹ Voir le chapitre introductif pour une description plus complète de la méthodologie employée pour fixer les quotas

Les personnes qui habitent dans une HLM ont été interrogées dans des DSQ (57%), mais aussi dans les services associatifs (14%) ou dans les tutelles (13%). Parmi elles, on rencontre plus de familles, biparentales (54% contre 29%) ou monoparentales (27,5% contre 20%). Les hommes seuls sont peu nombreux (5% contre 32%). Les grandes familles sont courantes (43% ont au moins trois enfants). Les personnes qui y habitent sont plus souvent âgées de 35 à 44 ans (41% contre 30%) et les très jeunes sont rares (8% de moins de 25 ans contre 15%).

Les enquêteurs ont plutôt interviewé les personnes qui sont hébergées par la famille ou chez des amis dans des services associatifs (27%), des gares ou des stations de métro (25%), ou encore dans un accueil santé (15%). Parmi elles, le quart n'a aucun revenu, la même proportion a moins de 25 ans (contre 15% en moyenne), la moitié est composée d'hommes seuls, 81% n'ont pas d'enfants. Les trois quarts sont sans conjoint et sans activité professionnelle et 60,5% cherchent un emploi (contre 43%). Ce sont des personnes moins souvent en situation d'échec scolaire : 29% ont au moins le bac contre 10% et seulement 27% n'ont aucun diplôme (contre 47% sur l'ensemble de l'échantillon).

"A l'époque, je vendais des journaux à Blanche, à côté de Monoprix, j'en ai vendu un peu. Après j'ai téléphoné au journal et je leur ai dit : "écoutez, je suis à la rue, mais vraiment à la rue, je ne sais même pas où coucher ce soir", alors ils m'ont dit de venir et j'y suis allée, ils m'ont trouvé un hôtel et j'ai habité là jusqu'à la semaine dernière. J'ai connu des gens très sympas et une fille allemande. Comme elle est partie en Allemagne cette semaine, elle m'a laissé son appartement pour une semaine. Ça me fait un peu d'économies, parce qu'avant je payais 100 Francs tous les jours pour l'hôtel, alors pour acheter les journaux, ce n'était pas évident : il y avait des jours où je mangeais, des jours où je ne mangeais pas"

(Femme Tunisienne de 35 ans, interrogée dans le métro, hébergée chez des amis)

Les personnes qui logent en garni ont été interviewées dans le cadre du site "garnis" (37%), mais aussi dans les stations de métro et les gares (30%). On y trouve beaucoup d'hommes seuls (54%), de couples (14%). Un tiers est de nationalité étrangère. La proportion de plus de 55 ans est supérieure à la moyenne (13% contre 7%). La moitié est à la recherche d'un emploi. Les ressources sont plus élevées que sur l'ensemble de l'échantillon, principalement grâce au travail au noir. Le tiers a des ressources hors prestations sociales supérieures à 2 000 F (contre 22% en moyenne).

Les personnes interrogées en CHRS sont en majorité des hommes seuls (56%), mais on rencontre aussi 16% de femmes seules. 17% n'ont pas de ressources et 58% n'ont pas d'autres ressources que les prestations sociales. Une part non négligeable a une activité professionnelle (14%), mais systématiquement instable, principalement un contrat emploi-solidarité.

"Je suis au foyer de Crimée jusqu'à demain, et après je vais en foyer de jeunes mères. Jusqu'à l'accouchement, après il y a un relais avec d'autres foyers, jusqu'à ce que l'enfant ait trois ans"

(Femme Française de 25 ans, logée en centre d'hébergement)

La moitié des personnes logées en accueil d'urgence sont des hommes seuls, 22% sont des femmes seules. Un sur cinq a moins de 25 ans. 18% n'ont aucune ressource et 64% n'ont aucune ressource hors prestations sociales. Plus de la moitié cherche un emploi. Enfin, 40% sont allés jusqu'au CAP, BEP (contre 25% en moyenne) et 31% l'ont effectivement obtenu (contre 19%).

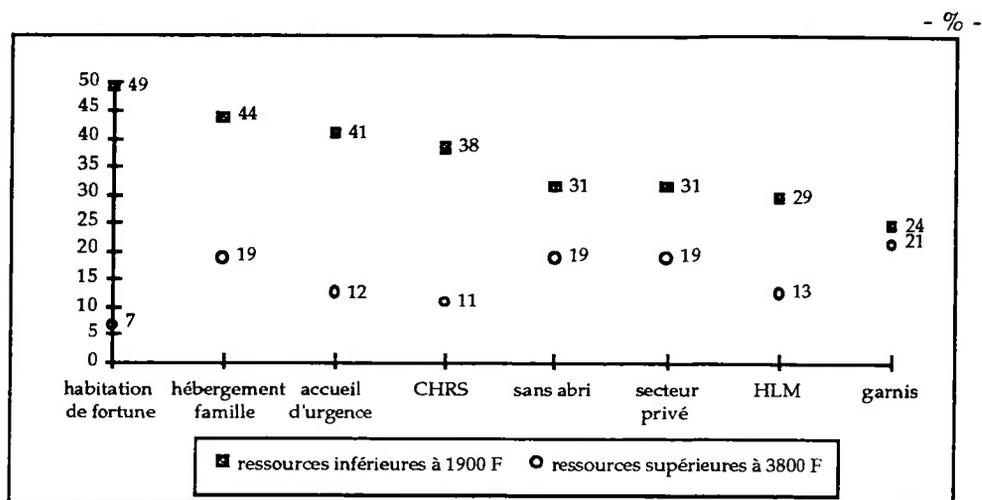
"J'ai été à l'accueil de nuit demander, le soir quand ils ouvrent, demander une place pour dormir. Et puis bon, ils m'ont dit oui. Alors j'ai eu droit à trois nuits gratuites et puis après, c'était dix francs la nuit. J'y suis resté que trois nuits"

(Homme Français de 23 ans, interrogé en garni)

Les personnes logeant en habitation de fortune ont pour la plupart été interrogées dans le cadre du site "caravane" (74%). 80% n'ont aucun diplôme. Elles sont presque toutes de nationalité française (94%).

Les personnes en habitation de fortune ont les plus bas revenus. Les locataires en HLM et en garni sont les mieux lotis.

Graphique n°20
Répartition des ressources selon le type de logement



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Exemple de lecture : 38% des personnes logées en accueil d'urgence ont des ressources mensuelles par u.c. inférieures à 1900 F et 11% d'entre elles ont des ressources supérieures à 3800 F par u.c.

Deux critères de mesures de la précarité du logement : l'instabilité et le manque de confort

La moitié des personnes interrogées sont dans des situations qui devraient n'être que passagères en matière de logement. Pourtant les délais de séjours peuvent être supérieurs à cinq ans, quel que soit le type d'habitat.

Tableau n°27
Répartition de l'échantillon selon la durée de séjour dans l'habitation

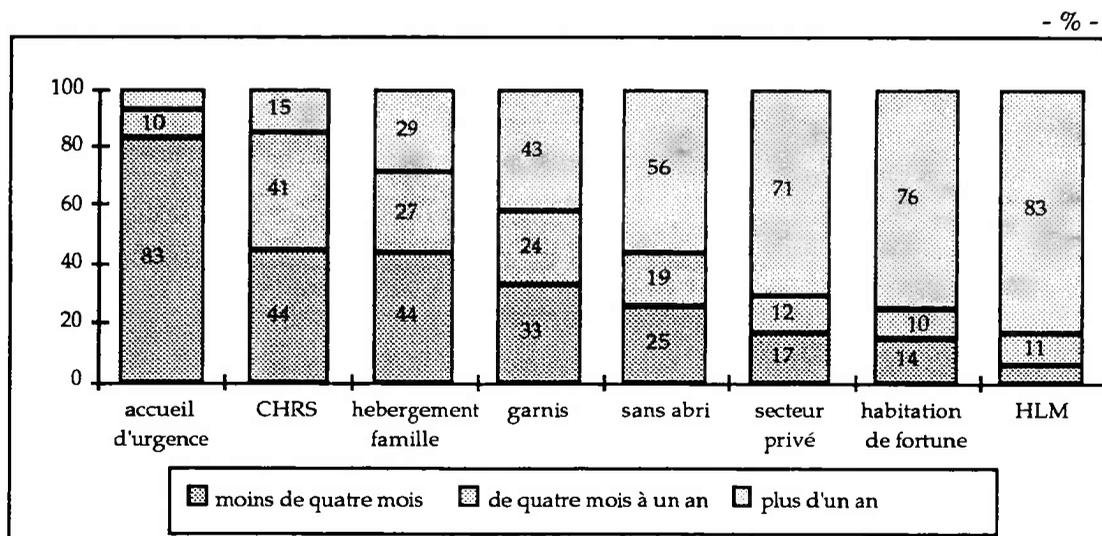
Durée de séjour dans l'habitation	Effectifs	- % -
Moins d'un mois	121	16%
De un à trois mois	97	13%
De quatre à six mois	59	8%
De sept mois à un an	79	10%
De un à cinq ans	200	27%
Plus de cinq ans	197	26%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

L'ancienneté dans l'habitation dépend énormément du type du logement. Le graphique qui suit présente les différents types d'habitat classés selon la proportion croissante de personnes présentes depuis plus d'un an dans le logement. Le classement respecte assez bien la répartition choisie au début de ce paragraphe d'habitats précaires, instables et stables. Cependant, les personnes logeant dans des habitations de fortune (essentiellement caravanes, mais aussi squats ou baraquements) habitent dans leur logement depuis aussi longtemps que les locataires d'HLM et même plus que ceux du secteur privé. La plupart des personnes dans ce type de logement sont dans une situation précaire, mais qui est loin d'être provisoire. Elles sont souvent installées sur des terrains non aménagés sans autorisation et sont obligées de changer de zone régulièrement.

Les sans abri sont nombreux à être dans cette situation depuis plus d'un an (cela ne signifie pas forcément qu'ils ont toujours passé la nuit dehors depuis plusieurs années, ils peuvent épisodiquement être hébergés dans un centre d'accueil d'urgence ou chez des amis, mais pendant des durées très courtes).

Graphique n°21
Durée de séjour selon les différents types d'habitation



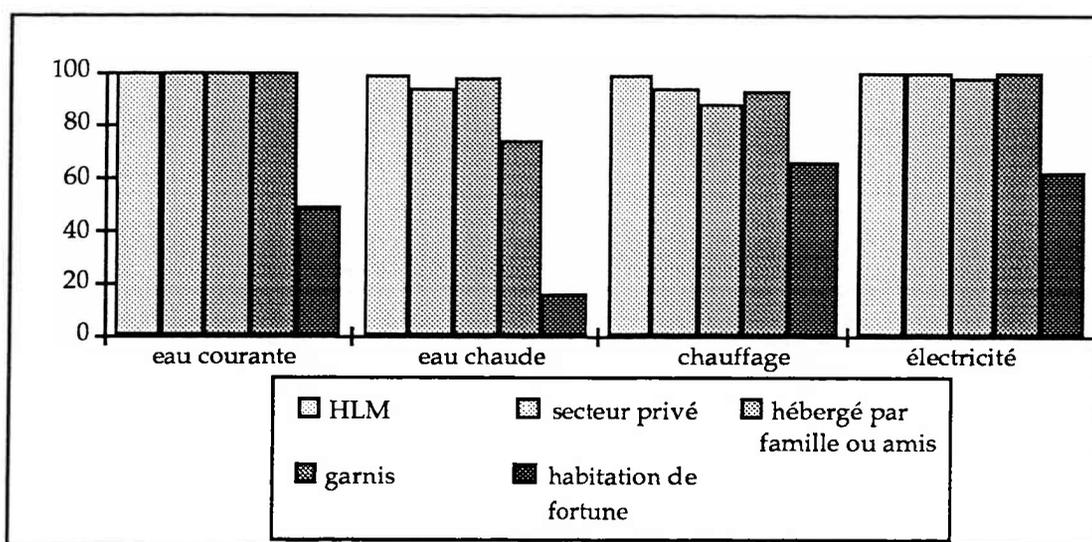
Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Guide de lecture : 15% des personnes logées en accueil d'urgence au moment de l'entretien y sont depuis plus d'un an

Outre l'absence de stabilité, le manque de confort est le deuxième élément qui caractérise un logement précaire. Le questionnaire comportait quelques indications permettant d'appréhender le niveau de confort du logement occupé par les personnes interrogées : la présence d'eau courante, d'eau chaude, de chauffage et d'électricité. Ces éléments sont un peu insuffisants pour se rendre compte du confort de l'habitat. Il aurait fallu

connaître la surface habitable et la rapporter au nombre de personnes vivant effectivement dans le logement pour éventuellement mettre en avant des problèmes de surpopulation. Il aurait aussi fallu posséder le niveau d'équipement, aussi bien en éléments sanitaires (WC, douches) qu'en matériel de cuisine. La recherche de ce type d'informations aurait considérablement alourdi le questionnaire, déjà particulièrement fourni. Nous avons donc fait le choix de nous limiter à des caractéristiques jugées indispensables et qui permettaient de mettre en évidence les logements les plus inconfortables.

Graphique n°22
Proportion de personnes équipées selon le type de logement¹



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Ce sont dans les habitations de fortune et les garnis que le manque d'équipements fondamentaux est le plus fréquent (seulement 44% ont l'eau courante dans les habitations de fortune, 79% ont l'eau chaude dans les garnis). Les HLM sont toutes correctement équipées, en revanche, certains appartements loués dans le secteur privé ne sont pas pourvus d'eau chaude ou de chauffage.

"L'électricité, normalement on n'en a pas. L'eau : il n'y en a pas non plu. Il faut aller la chercher à un stade. Mais le stade, ils ont supprimé les robinets, je ne sais pas à qui ça appartient, ils ont supprimé l'eau...Là, il y a des maisons, mais le courant et l'eau qu'on prend il faut les payer..."

(Femme Française de 25 ans, sans conjoint, quatre enfants, interrogée en caravane)

¹Les questions concernant l'équipement n'ont pas été posées aux personnes hébergées en accueil d'urgence ou en CHRS

L'absence de logement personnel : une situation souvent ancienne

Les personnes ne possédant pas de logement personnel au moment de l'enquête, c'est-à-dire n'étant pas locataires en secteur privé ou en HLM représentent plus de la moitié de l'échantillon (58%). Parmi elles, plus d'un quart n'ont jamais eu leur propre domicile.

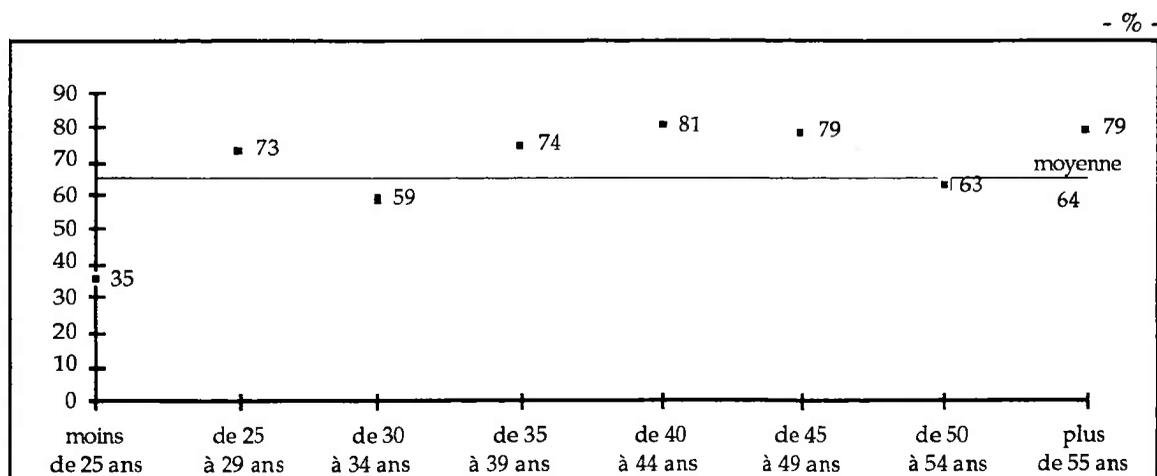
Tableau n°28
Proportion de personnes ayant déjà eu leur propre domicile auparavant
mais qui n'en ont plus au moment de l'enquête

	Effectifs	- % -
a déjà eu son propre domicile	281	65%
N'a jamais eu son propre domicile	119	27%
Pas de réponse	36	8%
Total	436	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes logées en accueil d'urgence au moment de l'interview sont nombreuses à avoir eu un domicile (81%). Il en est de même pour les personnes sans abri (81%). Cependant les personnes logées en caravane sont seulement 24% à avoir eu un domicile, une partie a même toujours vécu en caravane.

Graphique n°23
Évolution de la proportion de personnes ayant déjà eu leur propre domicile
mais qui n'en ont plus au moment de l'enquête selon l'âge



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes de moins de 25 ans sont deux fois moins nombreuses que les autres à avoir eu leur propre domicile : nombreuses aussi sont celles qui sont encore chez leurs parents faute de moyens suffisants pour s'installer, ou ont quitté leur famille sans savoir ou s'installer à la suite d'un conflit et se retrouvent dans le métro ou en CHRS.

Enfin, seulement la moitié des personnes de nationalité étrangère (54,5%) ont déjà eu leur propre logement.

Les personnes sans domicile personnel au moment de l'enquête mais qui en ont eu un par le passé l'ont pour la plupart abandonné depuis plus d'un an (un tiers entre un et cinq ans). Rares sont celles qui l'ont perdu très récemment : 13% n'ont plus de logement personnel depuis moins de trois mois.

Tableau n°29
Date de sortie du logement pour les personnes sans logement au moment de l'enquête et ayant déclaré en avoir eu un par le passé

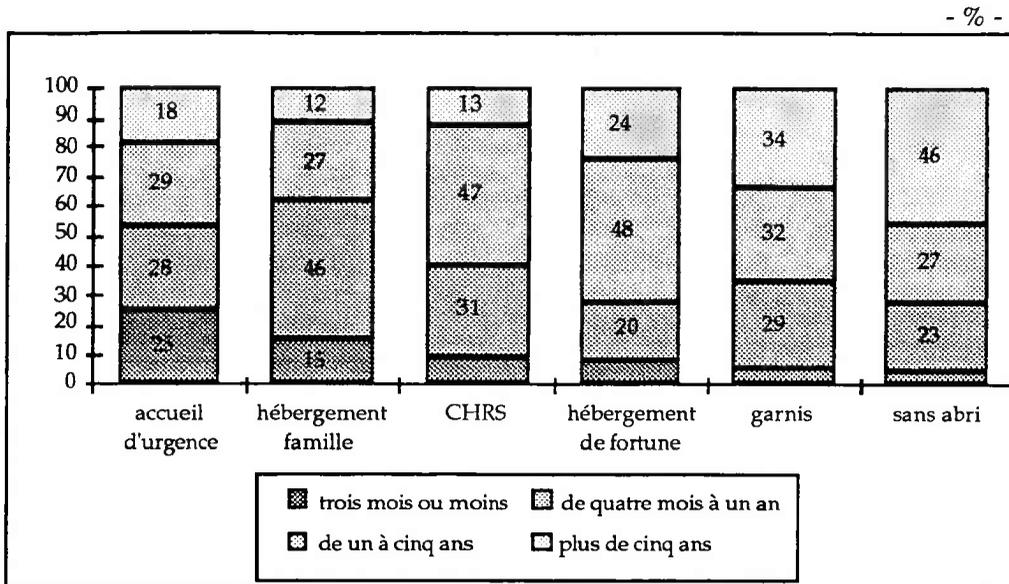
Date de sortie du logement fixe	Effectifs	- % -	- % - cumulé
Moins d'un mois	13	5%	5%
De un à trois mois	23	8%	13%
De quatre à six mois	32	11%	24%
De sept mois à un an	49	17%	41%
De un à cinq ans	100	36%	77%
Plus de cinq ans	60	22%	99%
Total	281	99%¹	99%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes en accueil d'urgence ou hébergées chez des amis ou chez des membres de la famille ont quitté leur domicile plus récemment. Par contre, garni et hébergement de fortune sont obtenus au bout de quelques mois et sont des solutions provisoires qui durent. Les résultats obtenus sur les sans abri (26 sans abri ont déclaré avoir eu un domicile auparavant) sont plus surprenants ; c'est pour cette catégorie que la durée moyenne de sortie du dernier logement fixe est la plus élevée. Près de la moitié ont perdu leur domicile depuis plus de cinq ans. Ceci ne signifie pas qu'ils sont sans abri depuis si longtemps, mais qu'après avoir bénéficié d'un certain nombre d'autres solutions temporaires (hébergement chez des amis, en famille, ou en accueil d'urgence), ils ont renoncé à trouver un abri.

¹ Les pourcentages sont donnés par rapport à la population de personnes sans leur propre domicile ayant déclaré en avoir eu un dans le passé. 4 personnes, soit 1% n'ont pas répondu.

Graphique n°24
Date de sortie du dernier domicile pour les personnes sans logement personnel selon le type d'habitat au moment de l'enquête



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Guide de lecture : 12 % des personnes hébergées dans la famille ou chez des amis qui ont déjà eu leur propre domicile l'ont perdu depuis plus de cinq ans

L'incapacité à payer le loyer est la principale raison de l'abandon de l'ancien domicile personnel. Devant l'accumulation des retards de paiement, le plus souvent, le locataire choisit de partir volontairement, mais certains ont été expulsés.

"Je vis dans un hôtel parce qu'on m'a mis à la porte de mon logement ; je traîne à l'hôtel depuis cinq ans environ. J'étais dans un logement, disons qui n'était pas un luxe mais c'était pas... Parce que j'avais plus les moyens on m'a mis à la porte, oui, j'ai été expulsé, c'est-à-dire non seulement je ne pouvais plus payer mais il y a une chose c'est que le gérant recherchait à me faire payer de plus en plus cher. Alors que mes ressources diminuaient de plus en plus"

(Homme Vietnamien de 60 ans, logé en garni)

De même certains ont perdu leur emploi et ils n'ont plus pu assumer le loyer. Enfin, d'autres avaient loué un appartement à plusieurs et l'un des colocataires a déménagé sans être remplacé. La charge du loyer est donc devenue trop lourde et l'appartement a dû être restitué.

La séparation avec le conjoint est aussi une raison souvent évoquée. Les personnes venant de rompre ont abandonné le domicile dans lequel

elles vivaient avec leur conjoint. Elles ont ensuite été dans l'incapacité de reprendre un logement.

"Oui, parce que le logement était au nom de ma compagne qui est décédée et nous n'avons pas fait de bail commun, tout était à son nom, l'eau, le gaz, l'électricité, enfin tout. Nous, on n'a pas réalisé, et alors le propriétaire m'a expulsé, parce qu'il m'a considéré comme un squatter. C'était au nom de madame comme c'était ma concubine elle avait pas le même nom que moi bien sûr. C'est-à-dire qu'il voulait me relouer l'appartement, c'est-à-dire refaire un bail, refaire trois mois de caution, si vous préférez refaire les charges et tout et à l'époque je ne pouvais pas, alors j'ai été obligé d'être à la rue"

(Homme Français de 61 ans, interrogé à la Gare de l'Est, logé en garni)

Les problèmes de voisinage ou l'insalubrité sont aussi des raisons qui reviennent régulièrement pour expliquer l'abandon du logement.

"J'ai quitté mon logement parce que c'était insalubre. Je l'avais eu par les HLM, rien n'était refait, les rats, les souris, la toiture abîmée. C'était très humide aussi, on avait de très grosses bouteilles de gaz, quatre par mois, une bouteille rien que pour la vaisselle et la douche. Avant ça, j'étais en HLM et c'était mieux. J'ai quitté parce que ça n'allait pas trop, il y avait toujours des histoires avec les autres, les voisins), c'est pour ça que j'ai fait un échange avec les HLM et puis ça a été horrible. Je regrette quand même."

(Femme Française de 40 ans, un conjoint, deux enfants, hébergée en accueil d'urgence)

Tableau n°30
Principales raisons justifiant la perte du dernier domicile personnel pour les personnes sans logement au moment de l'enquête

	Effectifs	- % -
N'avait plus de quoi payer	72	26%
A quitté son conjoint	68	24%
Le propriétaire voulait récupérer l'appartement	17	6%
Perte de l'emploi	13	5%
A été expulsé	12	4%
L'appartement était commun avec d'autres	9	3%
Plainte du voisinage	6	2%
Autre (immeuble démoli, logement insalubre...)	80	29%
Non réponse	4	1%
Total	281	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le poids des dépenses dues au logement (loyer, factures d'électricité, de gaz, d'eau et éventuellement téléphone) constitue une charge considérable en comparaison des ressources que possède cette population. D'ailleurs, si la moitié est actuellement sans logement propre, c'est souvent parce qu'ils ne peuvent pas assumer les charges d'un logement.

De nombreuses mesures existent aussi bien pour aider les personnes à payer leurs factures de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone que pour s'acquitter de leur loyer. Les différents types d'aides au logement versées par les CAF ont été détaillés dans la partie concernant les ressources. Elles concernent un public beaucoup plus vaste que celui abordé dans cette étude, mais les populations les plus défavorisées arrivent à en bénéficier, dans la mesure où le logement qu'elles occupent répond aux exigences de salubrité et de surface imposées. Outre ces allocations, certaines associations aident les personnes qu'elles prennent en charge à payer leur loyer, voire même leur attribue un logement dans leur parc immobilier.

Les aides pour payer le loyer

Près de la moitié des personnes interrogées (49%) n'étaient pas concernées par ces questions puisqu'elles n'avaient pas de loyer à régler. Les chiffres indiqués dans cette partie sont obtenus sur la population des personnes résidant en HLM, locataires dans le secteur privé ou logeant dans des garnis.

29% des personnes concernées ont déclaré avoir bénéficié d'une aide pour payer leur loyer au cours de l'année passée. C'est pour les personnes en HLM que le taux est le plus élevé (34%) et en garnis qu'il est le plus bas (21%). Quel que soit le logement, la proportion est encore plus faible parmi les personnes qui déclarent ne jamais rencontrer d'assistante sociale (23% sur l'ensemble). De plus, les hommes seuls sont aussi moins nombreux à en bénéficier (21%). Cette aide au logement provient massivement des Caisses d'Allocations Familiales (APL, AL ALS).

La grande majorité (62%) des personnes susceptibles de bénéficier d'une aide n'a pas déposé de demande. Les trois quarts des moins de 25 ans ayant un loyer à payer n'ont pas fait de demande, ainsi que 71% des personnes qui ne rencontrent jamais une assistante sociale et 70% des couples dont l'un des deux travaille.

Tableau n°31

Organismes ayant versé des aides au logement aux personnes enquêtées

Créditeur de l'aide au logement	Effectifs	- % -
CAF	87	78%
Mairie	8	7%
Association	2	2%
DDASS	2	2%
DDE	1	1%
Mutuelle	1	1%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

De plus, 9% des personnes susceptibles de bénéficier de l'aide au logement ont fait une demande (soit 35 personnes), et ne l'ont pas vue aboutir. Il est possible de mettre en avant certaines caractéristiques différenciant ceux pour qui la démarche a abouti des autres. Pour cela, nous raisonnerons en taux d'échec (proportion de personnes qui ont fait une demande mais qui n'a pas abouti). Sur l'ensemble de la population concernée, le taux d'échec est de 24%.

Ce taux est particulièrement élevé en garnis, où il atteint 44%. Ce phénomène s'explique aisément par les contraintes de salubrité et de peuplement que doit respecter le logement pour bénéficier d'une aide logement. A l'inverse, le taux est très faible pour les familles monoparentales (11%), pour les familles ayant plus de trois enfants (9,5%) et pour ceux qui ont un logement en HLM (13%).

Les aides pour payer les factures de charges liées au logement

Plus de la moitié des personnes interrogées (55%) ne paie pas de factures, ni d'eau, ni d'électricité, ni de téléphone. Parmi elles, toutes les personnes qui logent en accueil d'urgence, en CHRS, qui se sont déclarées sans abri ou qui sont hébergées en famille ou chez des amis (37% au total) ne sont pas concernées. Parmi les personnes en hébergement de fortune, 31,5% ont des factures à régler. Dans les garnis, la proportion n'est que de 23%.

Enfin, parmi les locataires du secteur privé, 89% affirment avoir des facture à régler, la proportion est de 96% dans les HLM. Compte tenu des taux d'équipement en eau et électricité plutôt bons dans ces deux types de logement, on peut penser que les personnes qui n'ont pas de factures à payer

ont passé des accords avec le propriétaire dans lesquels ces frais sont inclus dans le montant du loyer. Par contre, dans les garnis ou les hébergements de fortune, les résultats obtenus corroborent les taux d'équipement plutôt médiocres.

Parmi les personnes ayant des factures à régler, 13% n'étaient pas à jour au moment de l'interview (soit 43 personnes au total). Les retards sont en général plutôt courts (74% des personnes ayant déclaré que leurs factures n'étaient pas à jour ont jusqu'à trois mois de retard) mais 11% ont plus de six mois de factures en retard.

Considérons la population des personnes ayant des factures à régler, qu'elles soient à jour ou non pour le paiement. Parmi elles, plus d'un tiers (38%) a déjà entrepris des démarches pour recevoir une aide pour payer ces factures. Les personnes logées en HLM ont été les plus nombreuses à effectuer ces démarches (44%). De même, la moitié des personnes qui sont régulièrement ou de temps en temps en contact avec une assistante sociale ont essayé d'obtenir cette aide.

Parmi les personnes ayant des retards de paiement, seule une forte moitié (56%) a fait des démarches pour obtenir une aide. La proportion de personnes ayant déposé une demande est donc plus forte parmi celles qui ont des difficultés de paiement, mais cela ne leur est pas réservé. Un bon nombre de personnes en difficulté ne cherche pas à obtenir cette aide.

"On a fait des démarches au départ pour payer l'EDF, on avait été voir l'assistante sociale d'ATD pour la deuxième fois qu'on avait été coupé. On lui a dit : "écoutez, vous payez la moitié et nous payons l'autre moitié". Ca a été accordé"

(Femme Française de 25 ans, un conjoint, un enfant,
interrogée en association, locataire en secteur privé)

Enfin, parmi les personnes ayant déposé une demande, 73% ont effectivement bénéficié d'une aide. C'est le cas de la plupart des personnes qui consultent une assistante sociale régulièrement (90%).

Tableau n°32
Structures ayant versé aux personnes enquêtées
des aides pour payer les charges de logement

	Effectifs	- % -
Travailleur social	54	55%
EDF	5	5%
Mairie	20	21%
Fonds d'impayé	1	1%
Association	9	9%
CAF	7	7%
ASSEDIC	2	2%
Total	98	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les aides pour changer ou pour trouver un logement

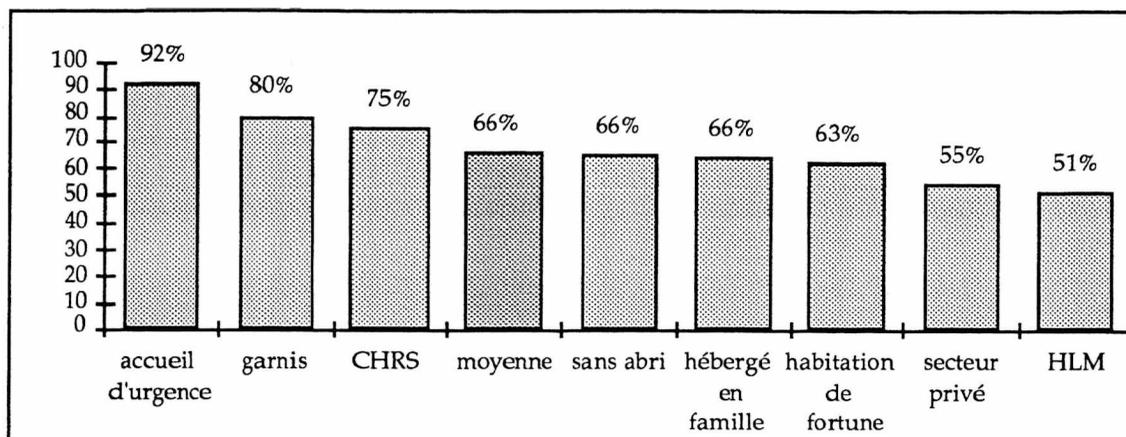
Quelle que soit leur situation actuelle par rapport au logement, une proportion massive de personnes (66%) souhaiterait obtenir un nouveau domicile. Les autres n'envisagent pas d'en changer pour l'instant.

Le graphique qui suit présente les taux de personnes souhaitant trouver un nouveau logement en fonction de leur situation présente. Bien sûr, les personnes en logement précaire ou instable sont particulièrement nombreuses à souhaiter trouver un nouveau logement (92% chez les personnes en hébergement d'urgence, 75% pour celles en CHRS). Néanmoins, il est intéressant de constater que même dans ce type d'habitat pour lequel il est clair qu'il n'a qu'un rôle de transition, il existe tout de même une partie de la population qui n'exprime pas la volonté de trouver autre chose. Parmi eux, on trouve des personnes qui ont pris l'habitude de vivre au jour le jour, sans possibilité de se projeter dans un avenir même assez proche (si un CHRS constitue un toit pour une durée de six mois, un hébergement d'urgence ne garde en général une même personne que trois nuits).

Ce taux est aussi particulièrement élevé parmi les personnes actuellement domiciliées en garnis, moins en fonction de la précarité du logement, qu'à cause de son manque de confort et de son prix excessif.

Même parmi les occupants des logements aux statuts les plus stables, HLM et secteur privé, le désir de changer de logement est exprimé plus d'une fois sur deux.

Graphique n°25
Taux de personnes souhaitant trouver un nouveau logement
selon le statut d'occupation actuel



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes de nationalité étrangère sont plus nombreuses à vouloir changer de logement que les Français (75% pour les premiers contre 64% pour les seconds). Enfin, les personnes de plus de 55 ans sont moins à la recherche d'une nouvelle habitation (45%), ainsi que les familles biparentales (41%) ou les couples dont l'un des deux travaille (43%).

Au regard du logement actuel des personnes interrogées, il paraît normal que la première raison invoquée pour justifier ce besoin de trouver un nouveau logement soit de ne pas avoir de domicile personnel. Ensuite, sont invoqués des problèmes d'inadaptation du logement actuel (trop petit, vétuste, mal placé). La plupart des arguments expérimentent le fait que les personnes interrogées souhaitent bénéficier d'un logement ayant des qualités dont l'actuel ne bénéficie pas. Rares sont celles qui souhaitent trouver un logement plutôt moins confortable que celui dont ils bénéficient actuellement (soit par manque d'argent, soit parce que le logement est devenu trop grand avec le départ des enfants).

Tableau n°33
Principales raisons données par les personnes
qui souhaitent trouver un nouveau logement

	Effectifs	- % -
Pas de logement personnel	207	42%
Logement trop petit	84	17%
Logement vétuste, mal équipé	52	11%
Logement mal placé	22	5%
Logement trop cher	13	3%
Fin de contrat, menace d'expulsion	13	3%
Logement trop grand	5	1%
Autre (séparation d'avec conjoint, problèmes de voisinage)	92	18%
Population de base	497	

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Enfin, un troisième groupe de personnes est dans l'obligation de changer de logement (expulsion à venir, séparation d'avec le conjoint ou autre). Les personnes logées à l'hôtel ou en garni qui désirent en changer déplorent le prix trop élevé.

"Je cherche à changer de logement parce que l'hôtel, ça n'est pas donné. Bon l'électricité est comprise dedans, il faut faire la cuisine mais enfin vraiment c'est un taudis, parce que j'ai tout juste un lavabo et alors au cinquième étage dans une toute petite chambre."

(Homme Vietnamien de 60 ans, interrogé en garnis)

La moitié des personnes qui souhaitent changer de logement ont effectivement fait une démarche officielle en ce sens (51%).

En résumé

Plus de la moitié des personnes interrogées est sans abri, hébergée ou mal logée (garnis, habitations de fortune). Ces situations précaires ont tendance à durer : les trois quarts des personnes en habitation de fortune (caravanes) y sont depuis plus d'un an ; la proportion est inférieure à la moitié dans les garnis.

Les personnes en HLM bénéficient de logements équipés d'un minimum de confort, ce qui n'est pas le cas pour les locataires du secteur privé et encore moins pour ceux qui louent un garni.

Les deux tiers des personnes qui n'ont pas de logement personnel en ont eu un par le passé. Elles ont dû le quitter parce qu'elles ne pouvaient plus assumer le loyer ou parce qu'elles se sont séparées de leur conjoint. Les jeunes et les personnes qui vivent en caravane sont ceux qui ont le moins souvent eu la possibilité d'avoir leur propre domicile.

13% des personnes qui ont des factures d'électricité, d'eau ou de téléphone à régler ont des retards de paiement, qui peuvent dépasser trois mois. Parmi elles, seulement une grosse moitié a fait des démarches pour obtenir une aide.

Ceux qui ont un logement stable peuvent bénéficier d'une aide au logement. Pourtant, une importante majorité n'a pas fait de demande. Les personnes en garni se voient souvent refuser les allocations logement, essentiellement parce que leur logement ne respecte pas les conditions imposées de surface et de salubrité.

Une forte majorité (66%) souhaite changer de logement, même parmi ceux qui sont en HLM ou locataires du secteur privé.

IV La vie familiale

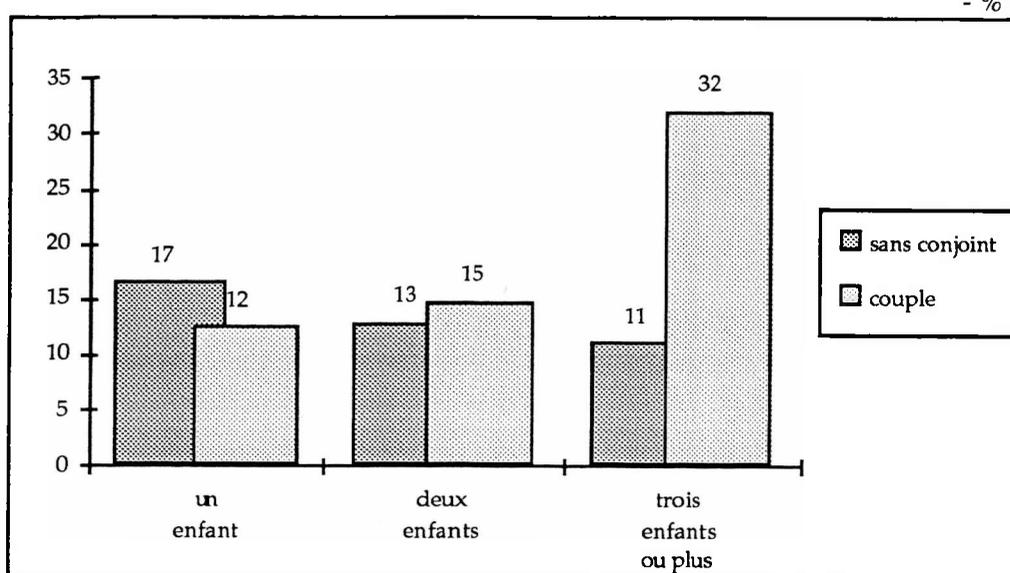
L'échantillon a été élaboré de manière à ce qu'il soit composé pour moitié de personnes ayant des enfants à charge, domiciliés avec eux (368 personnes, soit 49% de l'échantillon). Ces personnes ont répondu à une série de questions sur la scolarité des enfants et le recours aux différentes mesures mises en place pour les familles : PMI, tutelle, travailleuse familiale à domicile.

Les tests préalables ont montré combien il est difficile d'interroger des parents sur leurs enfants s'ils en sont séparés à cause d'un divorce, d'une séparation ou parce que les enfants ont été placés. De plus, dans le cas où les contacts avec les enfants sont peu fréquents, voir inexistant, les personnes interrogées ne disposent pas forcément des éléments de réponse souhaités. Les informations obtenues sont très approximatives et donc peu exploitables, aussi un filtre systématique, avoir au moins un enfant à charge, domicilié avec la personne interrogée, a éliminé les quelques personnes dont tous les enfants ont déjà quitté le foyer pour s'installer ou pour cause de placement.

Description de la structure des familles : le poids des familles monoparentales et des jeunes ménages

Les ménages ayant au moins un enfant à charge habitant avec eux sont composés à 41% de familles monoparentales. Dans ce cas, l'adulte est essentiellement une femme (seulement 10 hommes) et le nombre d'enfants moyen est de 2. Il atteint 3 pour les familles biparentales (le maximum rencontré est de 9 enfants).

Graphique n°26
Répartition des familles avec enfant(s) selon le nombre d'enfants

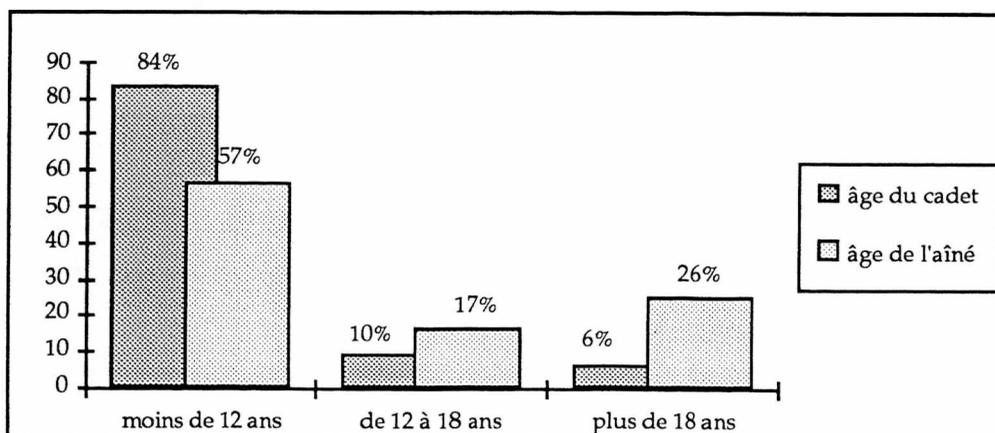


Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Guide de lecture : 17% des familles interrogées sont constituées d'une personne seule et d'un enfant

La moyenne d'âge des enfants vivant avec la personne enquêtée est particulièrement jeune. En effet, plus des quatre cinquièmes des personnes interrogées ont au moins un enfant de moins de 12 ans, et plus de la moitié n'en a pas de plus âgé.

Graphique n°27
Âges du cadet et de l'aîné des enfants

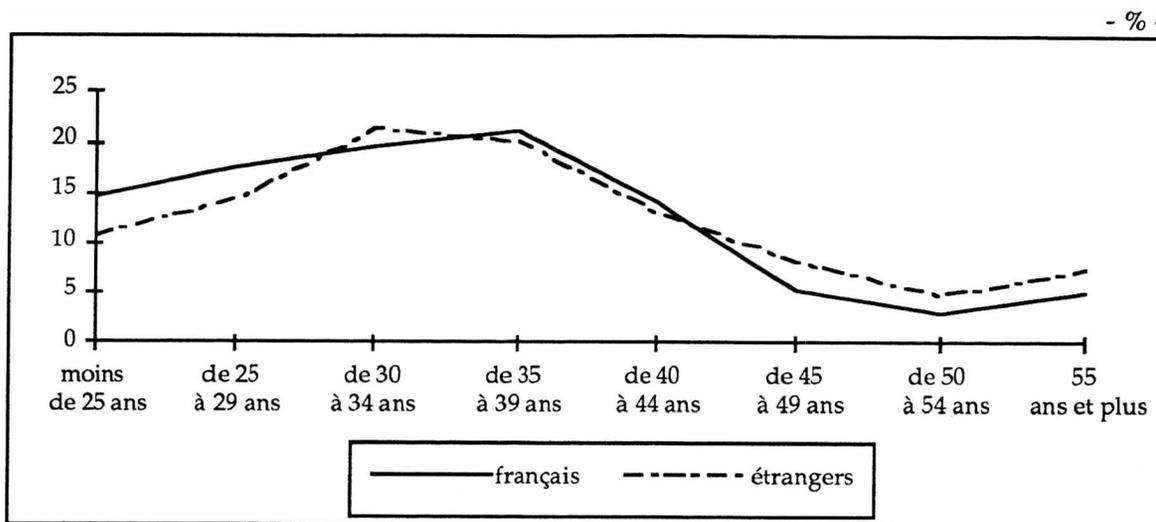


Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Guide de lecture : 84% des cadets des fratries ont moins de 12 ans et 56,5% des aînés ont moins de 12 ans

Les familles étrangères de l'échantillon ont une structure différente des familles françaises : les personnes de nationalité étrangère sont plus âgées en moyenne que celles de nationalité française.

Graphique n°28
Structure par âge des personnes ayant des enfants à charge
selon la nationalité



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

La structure des familles étrangères et françaises est assez semblable, les proportions de familles avec un enfant ou avec quatre enfants ou plus sont analogues.

Tableau n°34
Répartition de l'échantillon des familles
selon la nationalité et le nombre d'enfants

Nombre d'enfants à charge	Nationalité française	Nationalité étrangère
Un enfant	69 25%	23 28%
Deux enfants	67 24%	27 32%
Trois enfants	67 24%	11 13%
Quatre ou plus	73 27%	23 27%
Total	276 100%	84 100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les familles les plus nombreuses sont celles qui ont les ressources par u.c. les plus faibles.

Tableau n°35
Répartition des familles selon les ressources mensuelles par u.c.
et le nombre d'enfants à charge

	Ressources inférieures à 1900 F	Entre 1 900 F et 2 800 F	Entre 2 800 F et 3 800 F	Plus de 3 800 F	Ressources inconnues
Un enfant	24 18%	22 23%	20 38%	17 63%	5 12%
Deux enfants	35 26%	33 35%	13 24%	4 15%	4 10%
Trois enfants	28 21%	20 21%	12 23%	5 18%	12 30%
Quatre ou plus	48 35%	20 21%	8 15%	1 4%	19 48%
Total	135 100%	95 100%	53 100%	27 100%	40 100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les enfants placés

37% des personnes interrogées ne vivent avec aucun de leurs enfants, ou seulement une partie. Un tiers de ces enfants a son domicile personnel, un autre tiers partage le domicile de l'ex-conjoint, quant aux autres, ils sont confiés à d'autres parents, en famille d'accueil ou en établissement social.

11 personnes ont totalement perdu la trace d'une partie ou de la totalité de leurs enfants et ne savent pas du tout ce qu'ils sont devenus.

Tableau n°36
Lieux d'habitation des enfants qui ne vivent pas avec leur parent interviewé

	Nombre de personnes concernées	- % -
Enfants dans leur propre logement	89	33%
Enfants chez le conjoint	84	31%
Enfants chez des parents	40	15%
Enfants dans un établissement social	26	10%
Enfants en famille d'accueil	11	4%
Enfants chez des amis	4	1%
Enfants à l'hôpital	4	1%
Enfants en prison	3	1%
Enfants dans un FJT	3	1%
Enfants logement inconnu	18	7%
Total	274	105%¹

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Lorsque les enfants vivent chez l'ex-conjoint, les personnes interrogées n'ont la plupart du temps aucun contact avec eux.

"Je ne sais pas exactement parce que je suis divorcé, et ma femme habite à H., et je ne vois même plus mes enfants. Mon fils doit être en deuxième ou en première au collège, il doit être en troisième ou il fait un atelier... Il y a deux ans que je n'ai plus vu mes enfants. En début de divorce, elle est restée dans mon appartement, on se voyait toujours. Et six mois après, elle a connu quelqu'un, elle est partie avec lui, mais je ne connaît même pas son adresse, mais je sais où elle travaille. Mes enfants sont toujours en classe, aucun problème. J'ai des nouvelles des soeurs comme quoi ils vont bien et tout."

(Homme Français de 41 ans, interrogé dans un service associatif, vivant en garni)

36 personnes, d'âge très différent et la plupart sans conjoint, ont des enfants placés en famille d'accueil, dans un établissement social ou même les deux. Certaines ont conservé la garde d'une partie de leurs enfants, mais la plupart sont sans enfants.

¹ Le pourcentage est supérieur à 100%, une même personne ayant pu avoir des enfants à des endroits différents

Tableau n°37
Situation familiale des personnes
ayant des enfants placés

	Effectifs
Homme seul	5
Femme seule	13
Couple	4
Famille monoparentale	8
Famille	6

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Tableau n°38
Age des personnes ayant
des enfants placés

	Effectifs
Moins de 25 ans	1
25 à 29 ans	8
30 à 34 ans	4
35 à 39 ans	7
40 à 44 ans	10
45 à 49 ans	5
50 à 54 ans	1

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Ces personnes ne sont jamais en garni, rarement en hébergement de fortune, mais se partagent entre des logements stables ou des solutions d'hébergement.

Tableau n° 39
Logement des personnes
ayant des enfants placés

	Effectifs
HLM	10
Secteur privé	7
En accueil d'urgence	8
En CHRS	6
Hébergé en famille	1
En habitation de fortune	2
Sans abri	2

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Tableau n°40
Ressources des personnes ayant
des enfants placés

	Effectifs
Pas de ressources	2
Inférieures à 1 900 F	16
Entre 1900 et 2800 F	6
Entre 2800 et 3800 F	2
Entre 3800 et 4700 F	6
Supérieures à 4700 F	3
Ressources inconnues	1

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Enfin, les personnes dont une partie des enfants est placée sont pour la plupart sans travail, en tout cas sans travail stable. Enfin, elles sont nombreuses à ne pas entretenir de contacts avec les travailleurs sociaux.

Tableau n°41
Situation face à l'emploi
des personnes
ayant des enfants placés

	Effectifs
Emploi instable	3
Cherche un emploi	16
En invalidité	3
Ne cherche pas de travail	12
Autre	2

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Tableau n°42
Rencontre d'une assistante
sociale parmi les personnes
ayant des enfants placés

	Effectifs
Régulièrement	7
De temps en temps	11
Rarement	4
Jamais	14

Source : enquête CRÉDOC-CES

La question du placement des enfants était un sujet sensible à aborder avec les personnes concernées. Néanmoins, certaines ont souhaité en parler avec l'enquêteur. Voici un passage d'un entretien avec une femme dont une des filles est placée depuis plusieurs années.

"Ma fille aînée, elle est suivie par un juge, c'est un juge qui fait partie de la DDASS, elle est dans son école privée, elle dort là-bas. Il n'y a que le week-end qu'elle rentre chez la nourrice qui s'occupait d'elle auparavant, elle était très jeune, la première nourrice, elle avait quatre ans, et après on l'a changée, parce qu'elle avait des problèmes. Les deux aînés, on me les a retirés quand j'étais très jeune, j'ai eu des problèmes de santé... Le fils aîné avait deux ans, et ma fille quatre. "

Ses enfants lui ont été retirés pour mauvais traitements. Elle était en cours de divorce, elle a sombré dans la dépression et s'en est prise à ses enfants. Depuis, elle a eu d'autres enfants, mais n'a pas récupéré sa fille, maintenant âgée de seize ans.

"(Maintenant que vous avez les autres, ils ne pourraient pas vous les rendre ?) Ils refusent, ma fille elle m'a rejetée, elle refuse de me voir."

Elle en veut beaucoup aux assistantes sociales, parce qu'elle estime qu'elles n'ont pas cherché à l'aider lorsqu'elle était en difficulté.

"Je les aime pas. Je leur en veux. Parce que j'étais en dépression nerveuse, j'avais besoin d'aide, et elles tout ce qu'elles savaient faire, c'était rigoler. Au lieu de m'aider. Je sais que j'ai fait des choses que je devais pas faire, mais sur le coup de la dépression nerveuse, j'avais des pertes de mémoire, j'ai fait des trucs que j'aurais pas dû faire, et j'ai demandé de l'aide, elles n'ont pas voulu m'aider. On comprend pas, j'ai pas compris non plus. J'ai trouvé la police chez moi, ma mère elle était là, j'ai rien compris. Parce que je les aimais. (Quand vous avez fait votre dépression, vous vous en êtes pris à vos enfants ?) Oui. (C'est suite à ça qu'on vous les a enlevés ?) Oui. Déjà j'arrivais pas à m'en sortir, et puis je souffrais,

j'étais en divorce, j'avais plus de travail, j'étais traumatisée et tout. Je comprenais pas ce qui s'était passé, j'ai dit : "c'est pas moi qui ai fait ça, j'ai toujours aimé les enfants". Même avant d'en avoir j'ai gardé des enfants, à quatorze ans, je gardais des gosses, les gosses ils venaient dans mes bras, alors je comprenais pas pourquoi j'avais fait tout ça."

(Femme Française de 39 ans, un conjoint, quatre enfants avec elle, une fille placée, interrogée dans une tutelle, logée en HLM)

Une utilisation massive de la Protection Maternelle et Infantile, surtout parmi les jeunes parents

Le principe de la Protection Maternelle et Infantile est particulièrement ancien puisque la première loi en ce domaine date de 1874. Ce texte a ensuite été remplacé par un acte de décembre 1942. Ce dernier complété en 1945, puis en 1970, est à la base du système actuel de protection des femmes enceintes et des enfants du premier et du second âge. Une loi plus récente datant de 1989 a réactualisé l'ensemble de ces textes.

La mission de la PMI est de promouvoir la santé collective et individuelle conçue globalement (au sens de la définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé "état complet de bien être physique, mental et social"). La PMI s'occupe de la future mère, de la mère et du jeune enfant. Elle exerce un rôle de prévention et d'éducation pour la santé. Les médecins qui pratiquent dans une PMI sont habilités à vacciner les enfants mais ne délivrent pas d'ordonnance et renvoient sur d'autres structures (médecins de ville, dispensaire, hôpital) s'ils le jugent nécessaire.¹

Les inégalités économiques et sociales sont responsables d'inégalités devant la santé. Une étude du CRÉDOC montre que les ménages défavorisés pour 30% d'entre eux se restreignent régulièrement en matière de soins médicaux. Aucun ménage privilégié ne se restreint sur ce domaine. De plus et peut-être en conséquence, les ménages défavorisés sont 65% à souffrir d'un handicap ou d'une maladie chronique. Cette proportion n'est que de 12% parmi les ménages privilégiés.² La Protection Maternelle et Infantile permet de lutter contre ces inégalités dès le plus jeune âge.

¹ THÉVENET A., L'Aide sociale aujourd'hui après la décentralisation, ESF Éditeur, septembre 1992

² HATCHUEL G., PAYET-THOUVENOT V., POQUET G., Les inégalités en France et leur évolution depuis une dizaine d'années, CREDOC, collection des rapports n°83 Février 1990

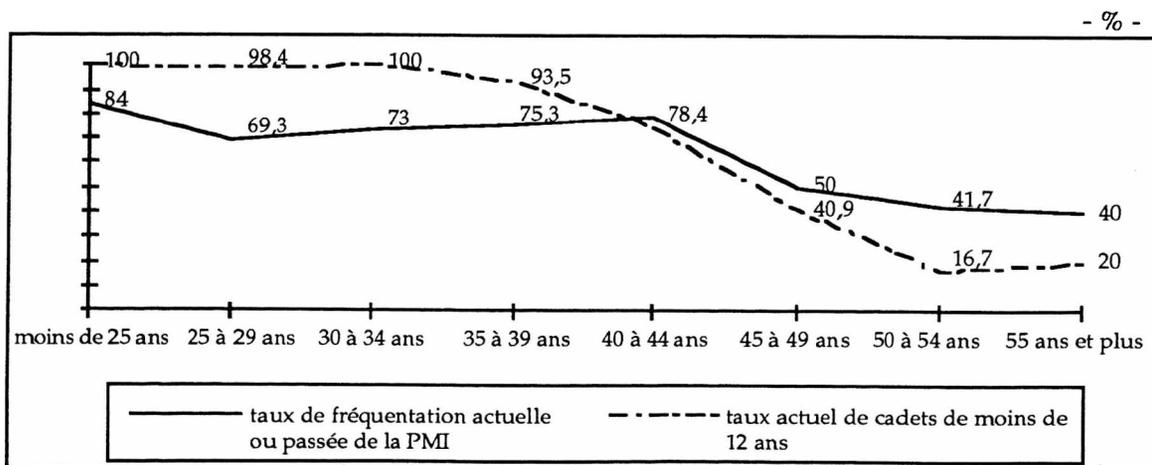
Les centres de PMI ont vocation à suivre les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, mais la plupart des personnes qui amènent leurs enfants ne le font que jusqu'à leur scolarisation, donc jusqu'à trois ans. Par la suite, la médecine scolaire prend en principe le relais de la PMI.

Dans notre échantillon, le taux d'utilisation de la PMI est particulièrement élevé puisque 71% des personnes interrogées ont eu au moins un de leurs enfants suivi en PMI.

Plusieurs facteurs influent sur ce taux, en premier lieu l'âge des enfants : 74% des familles dont l'enfant le plus jeune est âgé de moins de 12 ans ont ou ont eu recours à un centre de Protection Maternelle et Infantile, pour seulement la moitié de ceux dont le cadet a plus de 18 ans. Le développement des centres de PMI depuis la réforme de 1989 est principalement à l'origine de ce phénomène. De même, une famille constituée d'au moins trois enfants fréquente un peu plus les centres de PMI (73%).

Le taux de fréquentation de la PMI chute lorsque l'âge de la personne interrogée augmente. L'âge des parents étant logiquement corrélé avec l'âge des enfants et particulièrement du plus jeune, cette baisse n'est pas surprenante. Les plus jeunes de l'échantillon (moins de 25 ans) sont allés plus souvent dans un centre de PMI que les personnes des tranches d'âge juste supérieures.

Graphique n°29
Fréquentation actuelle ou passée de la PMI
selon l'âge de la personne interviewée



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le taux d'utilisation est particulièrement faible pour les personnes de nationalité étrangère (59,5%). Mais rappelons que les personnes de

l'échantillon ayant des enfants à charge de nationalité étrangère sont plus âgées en moyenne que celles de nationalité française. Ce phénomène réduit donc l'écart de comportement observé, même s'il ne l'explique pas entièrement.

Le niveau d'études est une autre variable qui différencie les taux de fréquentation des PMI. Les personnes de niveau de formation intermédiaire amènent plus leurs enfants dans les centres de PMI.

Tableau n°43
Taux de fréquentation actuelle ou passée de la PMI
selon le niveau de fin d'études des parents

Niveau de fin d'études	Taux de fréquentation de la PMI
Primaire	60%
6ème, 5ème, CPPN	76%
3ème	81%
CAP, BEP	71%
Lycée, supérieur	64%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les familles nombreuses, ayant un logement stable ont plus recours à une travailleuse familiale à domicile

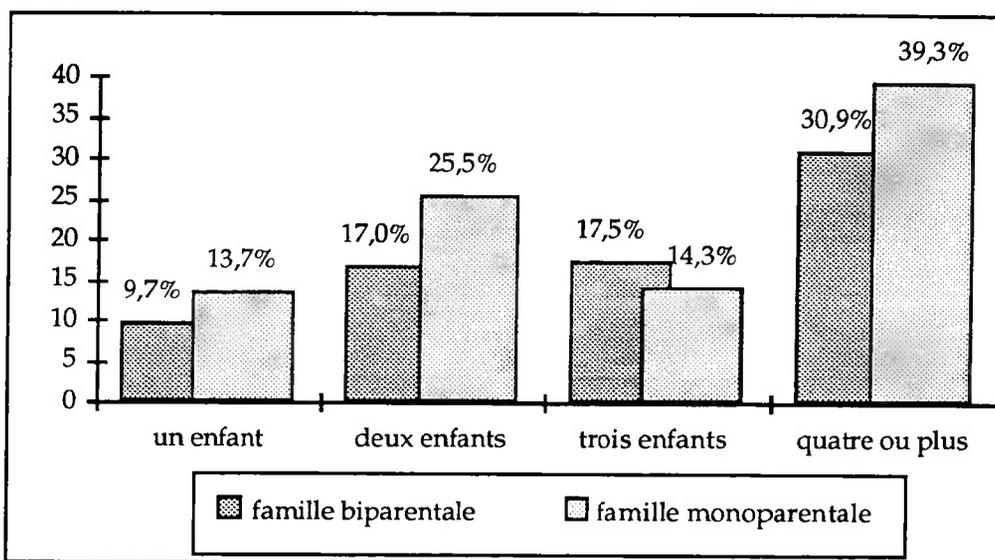
Les travailleuses familiales peuvent être imposées par le juge à la tutelle aux prestations sociales s'il l'estime nécessaire. Mais les personnes qui souhaitent bénéficier d'une aide à la maison peuvent aussi en faire la demande auprès de l'assistante sociale de secteur. Elle décidera de son attribution après avoir analysé la situation de la personne qui formule la demande (famille nombreuse, conjoint malade, femme enceinte,...). La rémunération à verser à la travailleuse familiale est calculée en fonction des ressources de la famille qui l'emploie.

Le recours à l'aide d'une travailleuse familiale à domicile est assez développé dans la population interviewée : 21% des familles ont bénéficié de ce soutien.

Du fait des conditions à remplir pour en bénéficier, cette proportion est corrélée positivement avec le nombre d'enfants à charge. Toutefois, les

familles monoparentales sont plus nombreuses à avoir bénéficié d'une travailleuse familiale à domicile.

Graphique n°30
Évolution du taux de travailleuse familiale à domicile
selon la structure de la cellule familiale



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Exemple de lecture : 10% des familles biparentales ayant un enfant ont bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale à domicile

Le type de logement influence beaucoup la possibilité de bénéficier d'une travailleuse familiale : parmi celles qui ont un logement stable (HLM, location en secteur privé), une personne sur quatre a bénéficié des services d'une travailleuse familiale à domicile. Ce n'est le cas que pour moins d'une personne sur cinq domiciliée en logement instable (CHRS, garni), et pour moins d'une famille sur 10 en logement précaire (accueil d'urgence ou caravane). Pas une seule personne interrogée dans le cadre du site "caravanes" n'a bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale. Pourtant, c'est dans ce site que l'on trouve la plus forte proportion de familles ayant plus de trois enfants (61% contre 47% en moyenne).

Les personnes en situation d'invalidité sont particulièrement nombreuses à avoir bénéficié d'une travailleuse familiale (44%). l'évolution du taux d'utilisation entre les personnes qui ont un travail (stable ou instable) et celles qui n'en ont pas est très différente selon que la personne interrogée vit ou non en couple. En effet, pour les familles monoparentales, le recours à une travailleuse familiale est plus fréquent lorsque l'adulte ne travaille pas. Par contre, dans les familles biparentales, le taux de recours est plus élevé lorsqu'un des deux parents travaille.

Tableau n°44
Taux de recours à une travailleuse familiale à domicile
selon la situation par rapport au travail

	seul	en couple
Avec activité professionnelle	3 13%	22 23%
Sans activité professionnelle	32 24%	20 17%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

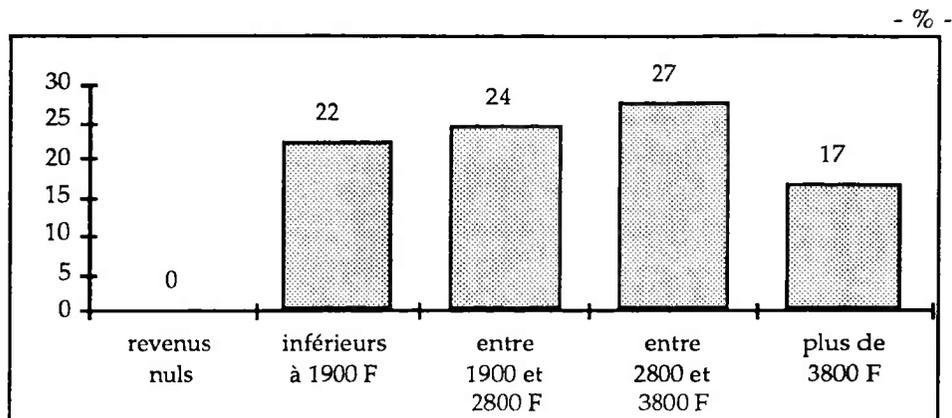
Enfin, les familles de nationalité étrangère ont moins souvent bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale à domicile que celles de nationalité française (15% contre 23%).

Les personnes dont au moins un des enfants est suivi par une assistante sociale ou un éducateur (20% des familles ont au moins un enfant dans ce cas), sont plus nombreuses que la moyenne à bénéficier d'une travailleuse familiale à domicile. Parmi elles, le taux atteint 32%.

Enfin, les personnes sans aucun diplôme n'ont que faiblement eu recours à une travailleuse familiale à domicile (16%), c'est aussi le cas de celles ayant quitté l'école au primaire (16%).

Les ressources sont le dernier critère discriminant. Peu de ménages ayant des enfants à charge n'ont aucune ressource (10 personnes). Parmi eux aucun n'a bénéficié d'une travailleuse familiale. Les personnes ayant les ressources par u.c. les plus élevées ont elles aussi nettement moins bénéficié de cette mesure.

Graphique n°31
Taux de recours à une travailleuse familiale selon les ressources par u.c.



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les écarts selon les niveaux de ressources sont d'autant plus marqués que les familles sont plus nombreuses chez les personnes qui ont les ressources par u.c. les plus faibles (sans tenir compte des familles sans aucune ressource).

La mise sous tutelle des prestations sociales

La mise sous tutelle des prestations sociales est une mesure visant à protéger et à éduquer les familles et les individus qui sont concernés. Si le juge d'instance estime que les prestations sociales versées ne sont pas utilisées dans l'intérêt du bénéficiaire ou lorsque celui-ci vit dans des conditions d'alimentation, de logement ou d'hygiène défectueuses, il peut ordonner que tout ou partie de ces prestations soit versé à un tuteur qui est chargé de les co-gérer avec le bénéficiaire.

Toutes les prestations sociales peuvent faire l'objet d'une mise sous tutelle, aussi bien celles qui concernent les enfants (prestations familiales, bourses, allocations d'aide sociale) que les adultes (avantages vieillesse, prestations d'aide sociale, rentes d'accident du travail, Fonds National de Solidarité, RMI). De plus, la tutelle peut s'appliquer à l'ensemble des prestations allouées à une famille ou à un individu, ou simplement à une partie d'entre elles.¹

¹ THÉVENET A., L'Aide sociale aujourd'hui après la décentralisation, ESF Éditeur, septembre 1992

Dans le cadre de l'enquête, nous nous sommes limités au recueil des seules mises sous tutelle des prestations concernant l'enfant, et principalement les prestations familiales.

Comme pour la PMI ou la travailleuse familiale à domicile, la question de la mise sous tutelle n'a été posée qu'aux personnes ayant des enfants à charge qui habitent avec eux. Parmi les personnes dans ce cas, 17% sont actuellement ou ont été placées sous tutelle pour les prestations sociales. 48% des personnes en contact avec un service social pour leurs enfants (11% des familles sont dans ce cas) ont fait l'objet d'une mesure de tutelle. Parmi celles dont les enfants sont suivis par une assistante sociale ou un éducateur, 37% sont sous tutelle.

Comme pour le recours à la travailleuse familiale à domicile, le taux de mise sous tutelle est corrélé positivement avec le nombre d'enfants à charge. D'ailleurs, il existe un lien très fort entre ces deux mesures : 59% des personnes dont les prestations ont fait l'objet d'une mesure de tutelle ont déclaré avoir bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale à domicile. L'assistance financière est majoritairement couplée avec une assistance familiale. La fréquentation des centres de Protection Maternelle et Infantile est aussi particulièrement élevée parmi les personnes ayant fait l'objet d'une tutelle (79%).

Tableau n°45
Taux de mise sous tutelle selon le nombre d'enfants à charge

Nombre d'enfants à charge	Effectifs	- % -
Un enfant	6	7%
Deux enfants	12	13%
Trois enfants	18	23%
Quatre enfants ou plus	26	27%
Total	62	17%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes de nationalité étrangère sont très peu concernées par la mise sous tutelle (seulement 5% des étrangers).

Les proportions de personnes dont les prestations sont placées sous tutelle varient beaucoup en fonction de la précarité du logement. Le tuteur intervient aussi pour aider les personnes à sa charge à trouver un logement stable. Parmi les individus qui ont un logement stable, l'influence du niveau de ressources hors prestations est moindre, même s'il existe. C'est surtout dans les tranches de ressources nulles ou inférieures à 2000 F que la proportion de personnes mises sous tutelle est la plus forte. Parmi les individus qui ont un logement instable, ce niveau de ressources est

déterminant puisque 5 personnes sur 7 n'ont pas de ressources hors prestations.

Tableau n°46
Taux de mise sous tutelle selon le type du logement et le niveau de ressources mensuelles par u.c. hors prestations

	Ressources hors prestation nulles	Ressources hors prestations < 2000 F	Ressources hors prestations > 2000 F	Ressources inconnues
Logement précaire	1	0	0	1
Logement instable	5	1	1	0
logement stable	23 43%	21 39%	4 7%	6 11%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les taux de mise sous tutelle sont surtout élevés aux âges intermédiaires (40 à 44 ans : 33%).

Les différences sont particulièrement marquées selon les sites sur lesquels les personnes ont été interrogées. Dans les garnis, personne n'a fait l'objet d'une mesure de tutelle. Dans les caravanes et les accueils d'urgence, le taux est d'environ 5%. Il n'est guère plus élevé en DSQ où il atteint seulement 6%. Par construction, il est particulièrement élevé dans le site "tutelle" (70%) où ont été interrogées des personnes étant actuellement sous tutelle ou des personnes venant dans un CCAS.

Le soutien scolaire : cibler les enfants qui en ont particulièrement besoin

Parmi les mesures d'aide destinées aux familles, figure aussi le soutien scolaire. La population interrogée a elle-même un niveau scolaire plutôt bas. Elle a, de plus, connu des situations d'échec scolaire. Cette absence de formation génère des difficultés à trouver un emploi. *"Il ressort que les non diplômés chôment plus. En outre, un écart de 30% oppose les salaires des diplômés et des non diplômés, l'emploi de ces derniers étant moins souvent stable."*¹ Il est important d'éviter aux enfants de répéter le

¹Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur sous la direction de Lucie Tanguy, *L'introuvable relation formation/emploi*, La Documentation Française, 3^o trimestre 1986

même processus. Le soutien scolaire est là pour aider ces enfants à résorber leurs difficultés scolaires.

Le soutien scolaire est particulièrement développé dans les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP) où il est directement organisé par les écoles. Cependant, il était difficile de demander directement aux personnes interrogées si leurs enfants étaient ou non scolarisés dans un établissement appartenant à une ZEP. La plupart n'aurait pas pu fournir de réponse. Le thème du soutien scolaire a donc été abordé directement, en détaillant dans quel type de structure les cours étaient dispensés : à l'école, dans le cadre d'une association (aide aux devoirs le mercredi après-midi dans une Maison de la Jeunesse et de la Culture par exemple) ou bien à la maison, l'aide étant dispensée par une personne extérieure à la famille. Un autre aspect était abordé en parallèle : les difficultés scolaires rencontrées par les enfants.

Un peu plus de la moitié des personnes interrogées (56%) estime que leurs enfants n'ont pas eu pour le moment de difficulté à l'école. Parmi elles, 12% ont des enfants qui ne sont pas encore en primaire. Pour celles dont au moins un des enfants a déjà rencontré des difficultés à l'école, cela varie de simples difficultés en mathématiques à l'apparition de problèmes relationnels avec les professeurs ou les autres enfants (tempérament bagarreur).

"J'ai mon fils qui a beaucoup de difficultés. Il n'a pas franchi le pas de la primaire au collège. Ils ont changé d'école et il est influençable. Les notes sont catastrophiques. Il est pas attentionné. Il arrive pas à être discipliné. Il va attendre dix minutes et puis allez hop, il faut qu'il tape le copain. Il faut que je parle avec l'autre. Et puis il a beaucoup de problèmes avec les professeurs. Il est insolent. A neuf ans, il ne savait pas lire ni écrire, alors la maîtresse l'a pris une demi heure tous les soirs."

(Femme Française de 33 ans, un conjoint, quatre enfants,
interrogée en association, logée en HLM)

Dans plus de sept cas sur dix, les parents de ces enfants en difficulté savent mal lire, écrire ou compter. Les difficultés se répètent de génération en génération.

Tableau n°47
Difficultés rencontrées par les enfants et lien avec les difficultés des parents

Difficultés rencontrées par les enfants		Enfants dont les parents savent mal lire, écrire ou compter
Type de difficultés	Effectifs - % -	Effectifs - % -
Difficultés pour lire et écrire	26 ¹ 16%	18 69%
Problèmes psychologiques	24 15%	21 87%
Problèmes d'expression, manque de maîtrise de la langue	23 13%	16 70%
Difficultés de compréhension	15 10%	8 53%
Difficultés dans une matière particulière	14 9%	9 64%
Problèmes relationnels avec les autres élèves ou les professeurs	9 5%	7 78%
Difficultés à mémoriser	6 4%	4 67%
Difficultés à rester attentif	6 3%	5 83%
Autres	19 12%	17 82%
Total des personnes dont les enfants ont eu des difficultés	163 100%	105 73%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Exemple de lecture : 16% des enfants qui ont des difficultés à l'école ou qui en ont eu au cours de leur scolarité ont des problèmes pour lire et écrire. Parmi eux, 69% ont des parents ayant eux-mêmes du mal à lire, écrire ou compter.

Il est assez frappant de constater que les difficultés apparaissent très vite, dès le primaire (82% des enfants en difficulté ont des problèmes scolaires depuis le primaire). Ce résultat est à nuancer par l'âge moyen particulièrement faible des enfants concernés. Parmi ceux qui n'ont pas encore de difficultés scolaires et dont le niveau scolaire est encore bas (primaire), certains vont peut-être rencontrer des difficultés à des niveaux supérieurs.

¹15% des personnes qui ont déclaré qu'au moins un de leurs enfants avait eu des difficultés scolaires n'ont pas répondu à cette question

Parmi les enfants qui ont eu des difficultés dès le primaire, 44% bénéficient ou ont bénéficié d'un soutien scolaire. Le taux est de 52% parmi ceux dont les difficultés ne sont apparues qu'au collège. Ces taux sont à rapprocher de celui obtenu sur l'ensemble des familles où 25% d'entre elles ont au moins eu un enfant qui a bénéficié d'un soutien scolaire. Le taux est presque deux fois supérieur si l'on ne considère que les enfants ayant une scolarité à problème. Les cours de soutien sont donc assez ciblés et concernent davantage les enfants qui en ont particulièrement besoin.

Parmi les familles dont un des enfants est suivi par une assistante sociale ou un éducateur, 42,5% ont bénéficié de cours de soutien.

Bien sûr, ce sont les familles qui comptent les enfants les plus âgés et donc les plus avancés dans leur scolarité pour qui l'aide d'un soutien scolaire est la plus fréquente (42% des familles dont l'enfant le plus jeune a entre 12 et 18 ans).

Les individus qui n'ont pas eu recours au soutien scolaire avancent principalement trois idées :

- ils ne savaient pas que cela existait :

"Je ne sais même pas s'ils en font dans leur école des cours de rattrapage. On n'a pas demandé ça. Moi, j'ai pensé, si vraiment ça va pas les maths, et bien je vais prendre quelqu'un pour donner des cours"

(Femme Française de 30 ans, un conjoint, trois enfants, interrogée en DSQ)

- ils considèrent que leurs enfants n'en ont pas besoin :

"Comment vous dire ça ? Il n'a pas eu de problème encore. Il sait bien lire. il sait écrire assez pour son âge. La maîtresse, elle ne s'est pas plainte jusqu'à maintenant."

(Femme Française de 25 ans, un conjoint, trois enfants, interrogée en caravane)

- ils pensent qu'il faut payer

Un fort recours au soutien scolaire n'est pas lié à la fréquence des contacts avec l'équipe enseignante, et c'est même plutôt l'inverse (les contacts avec les conseillers d'éducation, les conseillers d'orientation ou le directeur sont seulement en cas de problème ou sur convocation, voir inexistant).

Les rencontres parents-équipe enseignante

Le tableau qui suit présente les fréquences des contacts des parents avec ces différents membres de l'équipe enseignante. Parmi les non réponses, il faut tenir compte des 12% de personnes dont les enfants sont trop jeunes pour être scolarisés. Les contacts avec les professeurs sont assez suivis dans l'ensemble, mais moins de la moitié les rencontre régulièrement. Si la majorité des parents semble prendre au sérieux les rencontres parents-enseignants et y voient un moyen d'être informés du niveau scolaire de leurs enfants, un quart ne s'y rendent qu'en cas de problème ou sur convocation.

"Je n'ai jamais eu de convocations, je me suis toujours présentée par moi-même, pour savoir si tout allait bien, si tout se déroulait correctement, s'il n'y avait pas de problèmes particuliers. Le directeur d'école, on a déjà été présenté mais je ne l'ai jamais rencontré sur un problème quelconque."

(Femme Française de 29 ans, sans conjoint, un enfant, en accueil d'urgence)

Si les rencontres avec les professeurs sont assez fréquentes, les contacts avec les conseillers d'orientation et d'éducation le sont beaucoup moins. Là encore, la structure d'âge des enfants, plutôt jeunes, explique en partie ces résultats, les enfants n'étant pas encore à des niveaux scolaires justifiant la rencontre avec le conseiller d'orientation.

Tableau n°48
Fréquence des contacts avec l'équipe enseignante

Fréquence des contacts	Professeurs	Directeur	Conseiller d'orientation	Conseiller d'éducation
Régulièrement	156 42%	72 20%	20 6%	15 4%
En cas de problème	56 15%	60 16%	16 4%	15 4%
Seulement si convocation	40 11%	44 12%	24 7%	14 4%
Jamais	47 13%	103 28%	200 54%	214 58%
Non réponse	69 19%	89 24%	108 29%	110 30%
Total	368 100%	368 100%	368 100%	368 100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

En résumé

Les familles interrogées au cours de l'enquête sont pour moitié des familles monoparentales. Les ménages ont très souvent des enfants âgés de moins de 12 ans.

La PMI est massivement utilisée par les familles, surtout par les jeunes ménages. Cependant, les étrangers, comme les individus qui ont arrêté très vite leurs études, utilisent moins la PMI. Le suivi par les assistantes sociales ou par les éducateurs amène une plus grande connaissance des mesures de politique familiale (PMI, tutelle, travailleuse familiale) et permet de plus souvent y accéder. Certaines d'entre elles semblent de fait réservées à des catégories précises de ménages. Ainsi, l'usage d'une travailleuse familiale est plus fréquent parmi les niveaux de ressources intermédiaires, les titulaires de logement stable ou les personnes invalides.

L'assistance familiale double souvent une assistance financière par la mise sous tutelle. Cette dernière est plus commune parmi les titulaires de logement stable. Cependant, elle concerne surtout les personnes ayant des ressources nulles ou inférieures à 2000 F.

Près de la moitié des parents estiment que leurs enfants ont eu des difficultés scolaires. Celles-ci apparaissent dès le primaire et se cumulent de génération en génération. L'utilité d'un soutien prend alors tout son sens. Ce dernier atteint les enfants qui éprouvent ces difficultés. Les contacts entre l'école et les parents sont assez fréquents, que les enfants aient des difficultés ou non. Ils se limitent très souvent aux rencontres avec les professeurs.

V La santé

L'état de santé détermine en de bien nombreux cas les possibilités des individus à rester partie intégrante de la société dans laquelle ils évoluent. Pouvoir accéder aux soins que nécessite la dégradation de cet état est un point capital pour se préserver de l'insécurité et de la précarité qu'engendrent la maladie ou l'accident.

En France, l'accès au système de soins est fortement dépendant des mesures de prise en charge des dépenses de soins. En ce domaine, il existe des mesures spécifiquement mises en place pour les populations défavorisées (l'Aide Médicale Générale ou la carte de soins gratuits). Le fait de bénéficier d'un mode de prise en charge traditionnel (Sécurité Sociale seule ou couplée avec une mutuelle) ou de recourir à des mesures relevant de l'aide sociale est plutôt dû à des caractéristiques particulières des ménages en matière d'emploi et de logement qu'à leur état de santé.

Une population en mauvaise santé

Chaque personne interrogée devait choisir parmi cinq phrases celle qu'elle estimait correspondre le mieux à son état de santé actuel. Les informations recueillies concernent donc un état de santé ressenti et non un état de santé réel -impossible à appréhender- ou diagnostiqué. Près du tiers des personnes interrogées se déclare très souvent malade ou pense ne rien pouvoir faire à cause de sa santé. Les individus interviewés au cours de l'enquête Pauvreté se considèrent en plus mauvaise santé que l'ensemble de la population française.

A titre de comparaison, on a considéré les résultats de l'enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"¹, dont l'échantillon a été redressé pour que la structure par âge soit identique à celle de l'enquête

¹ Source : "Conditions de vie et Aspirations des Français", CREDOC "département Aspiration et conditions de vie" mars 1994. Enquête réalisée à partir d'un échantillon de deux mille personnes, représentatif de la population française. Ce dernier a été redressé pour correspondre à la structure d'âge de l'échantillon pauvreté.

pauvreté. La question sur l'état de santé y est formulée différemment et aborde le problème en termes de satisfaction ("*par rapport aux gens du même âge, estimez-vous que votre état de santé est très satisfaisant, satisfaisant, peu satisfaisant, pas satisfaisant du tout ?*"). L'état de santé paraît beaucoup plus dégradé au sein de l'enquête pauvreté. Neuf fois plus d'individus considèrent leur état de santé comme pas du tout satisfaisant et ne leur permettant plus de rien faire.

Une question formulée comme dans l'enquête pauvreté a aussi été posée dans le panel RMI géré par le CRÉDOC en 1990¹. La proportion d'individus en mauvaise santé est identique (très souvent malade + ne peut rien faire à cause de sa santé). Cependant les titulaires du RMI sont plus nombreux à se déclarer en très bonne santé.

Tableau n°49

Comparaison de l'état de santé ressenti de la population de l'enquête pauvreté avec celle des allocataires du RMI et avec l'ensemble des Français

Enquête pauvreté	Effectifs -%-	Panel RMI	Effectifs -%-	Enquête aspirations des Français redressée	Effectifs -%-
En bonne santé	193 26%	En bonne santé	372 38%	Très satisfaisant	520 29%
Malade comme tout le monde	299 40%	Malade comme tout le monde	288 28%	Satisfaisant	1272 62%
Très souvent malade	148 20%	Très souvent malade	191 18%	Peu satisfaisant	171 7%
Ne peut rien faire à cause de sa santé	81 11%	Ne peut rien faire à cause de sa santé	136 13%	Pas du tout satisfaisant	37 2%
Aucune ne convient	26 3,5%	Aucune ne convient	26 3%		
Réponses manquantes	7 1%				

Source : panel RMI-CRÉDOC 1992

Source : enquête CRÉDOC Conditions de vie et Aspirations des Français 1993

Source : enquête CRÉDOC-CES 1995

¹ CROUTTE P. ILIAKOPOULOS A. LEGROS M., Panel RMI-CREDOC : Synthèse des quatre vagues d'enquête, septembre 1992

Dans l'enquête Pauvreté, les personnes qui se déclarent en bonne santé sont pour moitié des ménages sans enfants. Les hommes seuls représentent un tiers des individus. Ce sont principalement des personnes jeunes. C'est d'ailleurs un élément qui explique leur bon état de santé. De plus, elles sont souvent en activité et les actifs sans travail le sont moins souvent depuis plus d'un an.

Les personnes interrogées qui se déclarent "malades comme tout le monde", vivent plus souvent en couple. Elles sont également moins touchées par le chômage. Pourtant, plus des deux tiers d'entre elles sont sans emploi depuis plus d'un an. Tout aussi jeunes que les individus en bonne santé, elles ont moins fait face à des ruptures au cours des années précédentes.¹

Les personnes interrogées qui se considèrent très souvent malades ont vécu plus d'épreuves que la moyenne, dans le sens où elles ont plus souvent connu des ruptures au cours des années passées. Ces ruptures peuvent être éventuellement conséquence de leur mauvais état de santé (perte de l'emploi par exemple). La plupart (87%) sont exclues du monde du travail. De plus, parmi celles qui travaillent, plus d'un tiers est sous contrat d'aide à l'emploi, elles occupent des emplois instables. Bien que plus âgées que les personnes qui s'estiment en bonne santé, 60% de celles qui sont très souvent malades ont moins de quarante ans.

Les personnes qui déclarent ne plus rien pouvoir faire à cause de leur état de santé ont, en majeure partie, plus de quarante ans. Un quart même est âgé de plus de cinquante-cinq ans. Elles sont très souvent seules et sans enfants. Comme les personnes très souvent malades, les trois quarts d'entre elles ont connu des ruptures importantes dans les années passées. D'ailleurs, aucune personne ayant déclaré qu'elle ne pouvait rien faire à cause de sa santé travaille. Pour la moitié d'entre elles, la période d'inactivité dure depuis plus de cinq ans.

¹ L'enquêteur, après l'entretien avec la personne interrogée, devait rassembler les informations qu'il avait pu obtenir sur la trajectoire de la personne, et notamment si elle avait connu une ou plusieurs ruptures au cours des années précédant l'enquête (décès d'un proche, divorce, séparation d'avec ses enfants, perte d'un travail,...)

Tableau n°50
Tableau récapitulatif des situations des individus selon leur état de santé

État de santé	Personnes seules - % -	Moins de 40 ans - % -	Personnes ayant connu une rupture dans les années précédentes - % -	Personnes ayant un emploi - % -
Bonne santé	41%	71%	66,5%	18%
Malade comme tout le monde	35,5%	72,5%	58%	24%
Très souvent malade	37%	61%	73,5%	12%
Ne peut rien faire à cause de sa santé	47,5%	29%	72,5%	0%

Source : enquête CRÉDOC-CES 1995

On peut distinguer plusieurs caractéristiques propres à la dégradation de l'état de santé. Plus les personnes interviewées se déclarent malades et plus la proportion de personnes âgées augmente. Le vieillissement est un facteur primordial de la dégradation de l'état de santé.

De même, les ruptures sont plus souvent mentionnées par les personnes qui se déclarent très souvent malades ou ne pouvant rien faire à cause de leur santé. Enfin, la solitude est plus souvent leur lot, comme le prouve la proportion importante de ménages sans enfants au sein de ces individus.

Même si la question de l'alcoolisme n'était pas abordée directement au cours du questionnaire, c'est un thème qui est apparu plusieurs fois au cours des entretiens semi-directifs. Il apparaît que l'alcool est pour certains directement responsable de leur mauvais état de santé. Mais ce sont surtout les personnes qui sont effectivement soignées pour alcoolisme qui ont abordé ce thème avec les enquêteurs. Les autres n'ont pas eu l'occasion ou n'ont pas voulu en parler. Il est donc difficile d'estimer la proportion de personnes confrontées à des problèmes liés à l'alcool.

"La mienne, malade alcoolique, je vous le dit tout de suite. Malade alcoolique, vous savez ce que c'est ? Non, mais il y en a qui savent pas, post-cure c'est, c'est pas obligé de savoir ce que c'est. La dernière fois j'étais à l'ASSEDIC, la femme elle savait pas ce que c'est (elle connaissait pas l'alcoolisme ?), non post cure parce que j'ai pas dit ça devant tout le monde, j'allais pas sortir devant tout le monde alcoolique, mais j'ai dit post-cure, et elle savait pas ce que ça voulait dire. Elle m'a regardée et elle m'a dit : "si jeune !", et oui, si jeune depuis 1990, là ça

fait un an que je suis abstinente, mais il y a des soins à faire, il y a eu des soins, et de la volonté surtout. Oh, ça me gêne pas, il faut avoir le moral surtout quoi. Non, mais j'ai eu affaire avec eux (le Patriarce, pour les drogués), parce que je me suis trouvée au service Cauchat donc à Petit Quevilly, où il y avait des drogués avec moi. Moi, mon problème de santé, c'est au niveau de l'alcool."

(Femme Française de 33 ans, sans conjoint, un enfant, interrogée en CHRS)

Les enquêteurs ont eu l'occasion au cours des entretiens, qui duraient en moyenne une heure, de se rendre compte si la personne interviewée souffrait de troubles psychologiques importants. Ils inscrivaient à la fin de l'entretien leurs impressions sur un questionnaire annexe qui leur était réservé.

Il apparaît que 70 personnes interrogées, soit 7%, souffrent d'un handicap manifeste (physique, moral, mental ou sensoriel). Ce sont principalement des hommes (66%), seuls, sans activité (76% contre 52,5% en moyenne). Plus d'une personne sur 10 parmi elles est sans abri (11% contre 6%). Le tiers a entre 45 et 55 ans. Enfin, elles sont nombreuses à avoir été interrogées dans les gares (23%) ou en accueil santé (16%).

19% (soit 144 personnes) ont eu du mal à se repérer dans le temps ou à retrouver des dates. Parmi eux, une large majorité est sans diplôme (56% contre 47% en moyenne). Les personnes interrogées dans le cadre du site tutelle (soit suivies en tutelle, soit par un CCAS) sont aussi plus nombreuses à avoir présenté ce type de troubles (le taux y atteint 33%). Les personnes isolées ne sont pas plus concernées que les familles biparentales ou monoparentales.

Les modes de prise en charge des dépenses de soins

Plus de 92% des personnes interrogées se répartissent entre trois principaux modes de couverture des dépenses de santé.

La carte de Sécurité Sociale sans autre type de prise en charge des dépenses de soins est le mode de couverture le plus répandu. Elle donne droit à une prise en charge -partielle ou totale- des dépenses de santé.

La carte de sécurité sociale tout d'abord correspond à la partie obligatoire de la couverture des soins. Il est inscrit dans la Constitution de la République Française que tout résident en France a droit à une telle protection sociale. Il existe de multiples régimes dont le plus important est celui des travailleurs salariés. Tout au long des 50 années qui ont suivi sa création il n'a cessé d'étendre cette protection à des parties de plus en plus importantes de la population. Fondée essentiellement sur une cotisation patronale et salariale, cette protection obligatoire est donc largement dépendante de la possession d'un emploi¹. Toutefois, le principe des ayant-droit a permis aux individus d'un même ménage de bénéficier de la protection de l'un des membres même s'ils ne cotisent pas personnellement. De même, une période de chômage n'interrompt pas subitement les droits à cette protection qui perdurent pendant 2 ans encore à condition de s'inscrire en tant que demandeur d'emploi. Enfin, tout individu peut sur sa demande être affilié à cette prise en charge par le système de l'assurance personnelle. C'est par ce mécanisme d'affiliation que les bénéficiaires du RMI et les membres de leur famille obtiennent une carte de Sécurité Sociale. Notons que la Sécurité Sociale s'est donnée comme priorité de prendre en charge les cas les plus lourds en termes de coûts. C'est notamment vrai en ce qui concerne l'hospitalisation, les maladies graves ou encore l'invalidité.

Elle peut se doubler d'un contrat d'assurance privé en guise de couverture complémentaire des dépenses de santé. Cette dernière prend en charge les frais restant à la charge des malades après le remboursement de la Sécurité Sociale (le ticket modérateur).

Les contrats d'assurances ou de mutuelles complètent les prestations des régimes de base en remboursant tout ou partie des frais restant à la charge des malades (le Ticket Modérateur). Les contrats individuels sont nominatifs. Toute personne qui désire bénéficier d'une telle couverture complémentaire doit en contrepartie acquitter une cotisation. Il existe également des contrats de groupe souscrits par les entreprises.

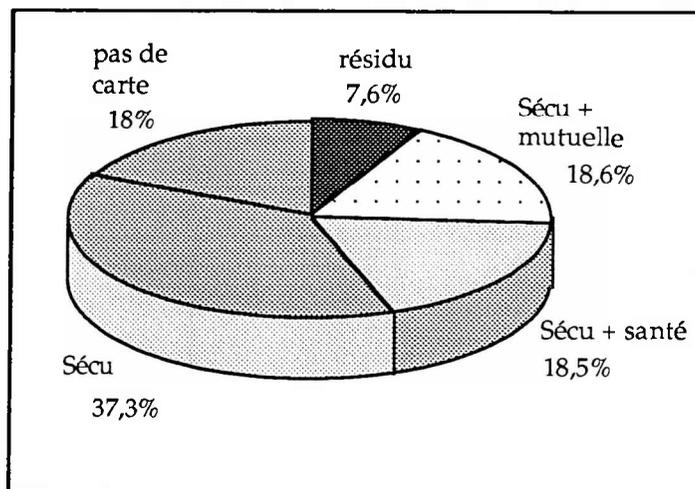
A la carte de sécurité sociale peut aussi s'ajouter une carte de soins gratuits. Ces cartes sont gérées par les CCAS qui prennent alors en charge les frais du ticket modérateur et même l'ensemble des dépenses de santé si jamais la personne concernée perd ses droits à la Sécurité Sociale.

¹ Les cotisations sociales effectives à la charge des employeurs représentaient en 1992 53,8% des ressources des régimes de Sécurité Sociale (régimes généraux, spéciaux, statutaires et complémentaires). Celles à la charge des salariés constituaient 25,5% de ces recettes. Le montant des ressources des régimes de Sécurité Sociale étaient de 1 555 589 millions de francs en 1992. Ces chiffres sont issus des Comptes de la Nation et des Comptes de la Protection Sociale.

La carte de soins gratuits gérée par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) est un dispositif qui permet aux individus qui bénéficient durablement de l'Aide Médicale Générale (AMG) d'accéder librement aux soins qui leur sont nécessaires. Quasi systématiquement, le porteur de la carte devient assuré social. S'il ne dispose d'aucune couverture sociale lors de sa demande de carte, ou s'il perd ses droits en cours de validité de la carte santé, il est automatiquement affilié à l'assurance personnelle et ses cotisations sont prises en charge par l'aide sociale. Le bénéficiaire ne supporte aucun frais en ce qui concerne toute dépense prise en charge par la carte santé.

Il existe aussi un groupe de personnes sans aucune carte d'affiliation (18% de l'échantillon). Mais elles ne sont pas entièrement dénuées de couverture sociale. Elles peuvent en effet bénéficier de l'Aide Médicale Générale, elle aussi gérée par les CCAS. Cette mesure est spécialement destinée aux personnes défavorisées qui ne peuvent pas régler leurs soins médicaux et qui n'ont aucune autre couverture. Toutefois, cette mesure est ponctuelle et doit être réitérée pour chaque nouvelle affection. Il faut être malade avant l'ouverture des droits. Cette condition exclut donc le plus souvent tout acte de prévention et tout bilan de santé périodique. De plus, le demandeur doit parfois faire l'avance de la consultation qui va mettre en évidence la maladie.

Graphique n°32
Répartition de l'échantillon
selon le type de couverture des dépenses de santé



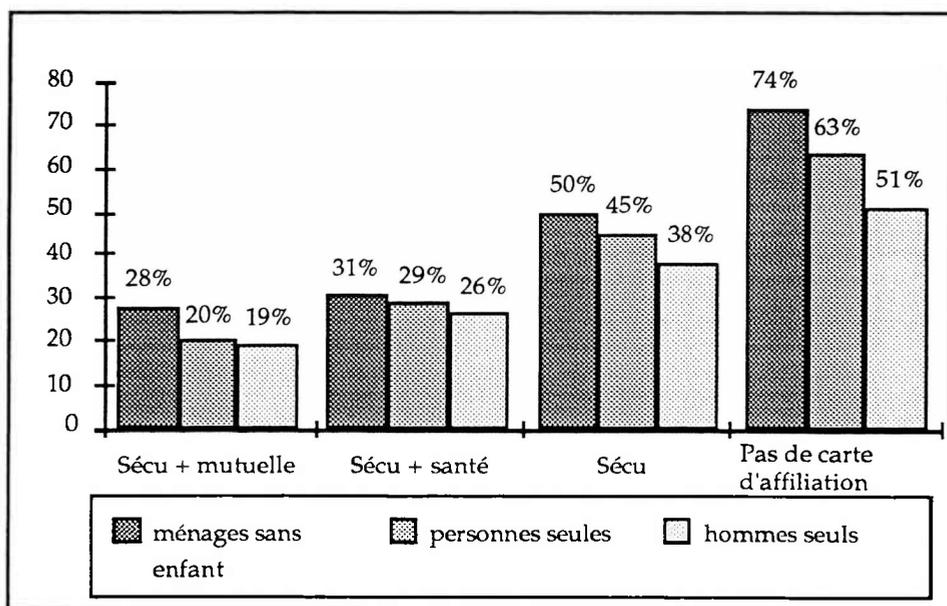
source : enquête CRÉDOC-CES 1995

Sécu + mutuelle	: carte de Sécurité Sociale doublée d'une couverture complémentaire privée
Sécu + santé	: carte de Sécurité Sociale et carte de soins gratuits
Sécu	: carte de Sécurité Sociale sans autre type de prise en charge des dépenses de santé
Pas de carte	: aucune carte d'affiliation
Résidu	: autres types de couverture des dépenses de santé ¹

Ces quatre modalités correspondent à des fractions distinctes de la population interrogée.

La structure des ménages qui composent chaque groupe d'individus évolue avec le niveau de prise en charge des dépenses de soins : les hommes seuls, qui représentent moins d'un cinquième des ménages parmi les titulaires d'une carte d'assuré social et d'une couverture complémentaire privée, constituent plus de la moitié des individus sans carte d'affiliation.

Graphique n°33
Structure des ménages selon le type de couverture des dépenses de santé



source : enquête CRÉDOC-CES 1995

exemple de lecture : 74% des personnes sans carte d'affiliation sont des ménages sans enfants. Les ménages sans enfants comprennent l'ensemble des personnes seules qui lui-même englobe les hommes seuls. Ainsi, 51% des personnes sans carte d'affiliation sont des hommes seuls.

¹ Il s'agit de quatre modalités dont la plus importante représente moins de 4% des individus interrogés. Certaines sont constituées de combinaisons incohérentes (carte de soins gratuits et mutuelle, mutuelle seule). Elles ne représentent pas assez d'individus pour qu'elles puissent être prises en compte dans cette analyse

En matière d'emploi, il est évident que plus un groupe est constitué d'actifs qui travaillent, plus ses composantes possèdent une carte de Sécurité Sociale (seule ou combinée avec une autre couverture). Ainsi, 86% des personnes interrogées qui ont un emploi possèdent une carte de Sécurité Sociale. Mais tout de même 7,5% (7 personnes) n'ont aucune carte d'affiliation. Deux explications sont envisageables : elles ne sont pas déclarées par leur employeur ou elles ont retrouvé un travail depuis peu de temps et leur situation n'est pas encore régularisée. Parmi les personnes qui ont perdu leur emploi, 73% ont une carte de Sécurité Sociale et 20% affirment ne pas avoir de carte.

Ce résultat confirme que la protection sociale obligatoire est largement dépendante d'un emploi. Toutefois, il existe d'autres possibilités d'obtenir une carte d'assuré social lorsque l'on ne travaille pas. Tous les individus sans travail ne devraient pas se retrouver sans protection sociale. Le principe des ayant-droit permet à tout individu d'un ménage de bénéficier de la protection sociale de l'un des membres. L'inscription à l'ANPE permet également de bénéficier pendant deux ans d'une protection sociale. Le système de l'assurance personnelle offre une telle protection à tout individu qui en formule la demande. Le RMI comme la carte de soins gratuits permettent aux individus d'obtenir une protection sociale.

Tableau n°51
Emploi et mode de couverture des dépenses de santé

Couverture des dépenses de soins	Personnes ayant un travail - % -	Personnes ayant perdu leur emploi depuis plus d'un an - % -
Sécu + mutuelle	27%	67%
Sécu	17%	64%
Sécu + carte santé	16%	75%
Pas de carte	7%	70%

source : enquête CRÉDOC-CES 1995

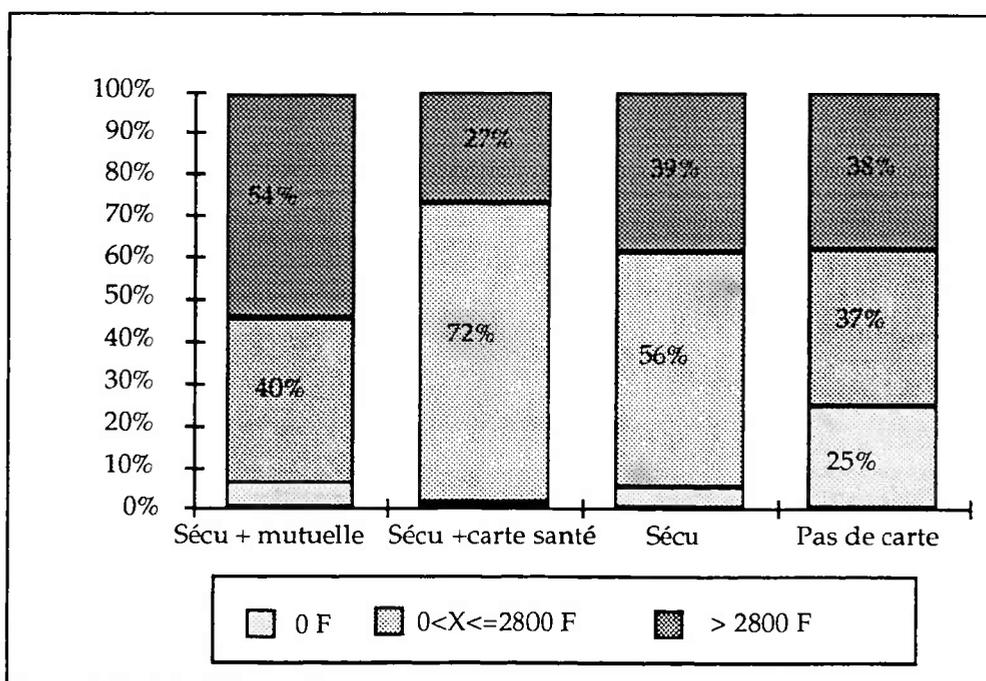
exemple de lecture : 27% des personnes ayant une carte de Sécurité Sociale complétée par une mutuelle ont un travail. De plus, parmi les personnes ayant perdu leur emploi, 67% l'ont perdu depuis plus d'un an

C'est parmi les titulaires d'une carte de Sécurité Sociale et d'une couverture complémentaire des dépenses de soins que se rencontrent le plus d'actifs employés. Plus le niveau de prise en charge des dépenses de soins est faible et plus les individus sont sans emploi.

Les titulaires d'une carte santé ont plus souvent perdu leur emploi de longue date que ceux qui possèdent une carte de Sécurité Sociale seule ou même que ceux qui n'ont aucune carte.

Seuls les individus qui ne possèdent pas de prise en charge de leurs dépenses de santé comprennent une proportion importante de sans ressource (un quart d'entre eux). Seulement deux titulaires d'une carte de sécurité sociale et d'une carte de soins gratuits sont sans ressource. Les revenus que perçoivent chaque mois les personnes interrogées sont majoritairement le fait de mesures sociales. A titre d'exemple, 47% des individus de ce groupe perçoivent le RMI au moment de l'enquête. C'est deux fois plus que dans l'ensemble de la population interrogée. Ces allocations leur permettent de se maintenir dans une tranche de ressources intermédiaire. En effet, 72% d'entre eux perçoivent des ressources inférieures à 2800 F par mois et par u.c.. Pour 42%, elles sont inférieures à 1900 F. Les titulaires d'une carte d'assuré social seule ou couplée à une mutuelle connaissent les niveaux de ressources les plus forts.

Graphique n°34
Niveau de ressources
selon le mode de prise en charge des dépenses de santé



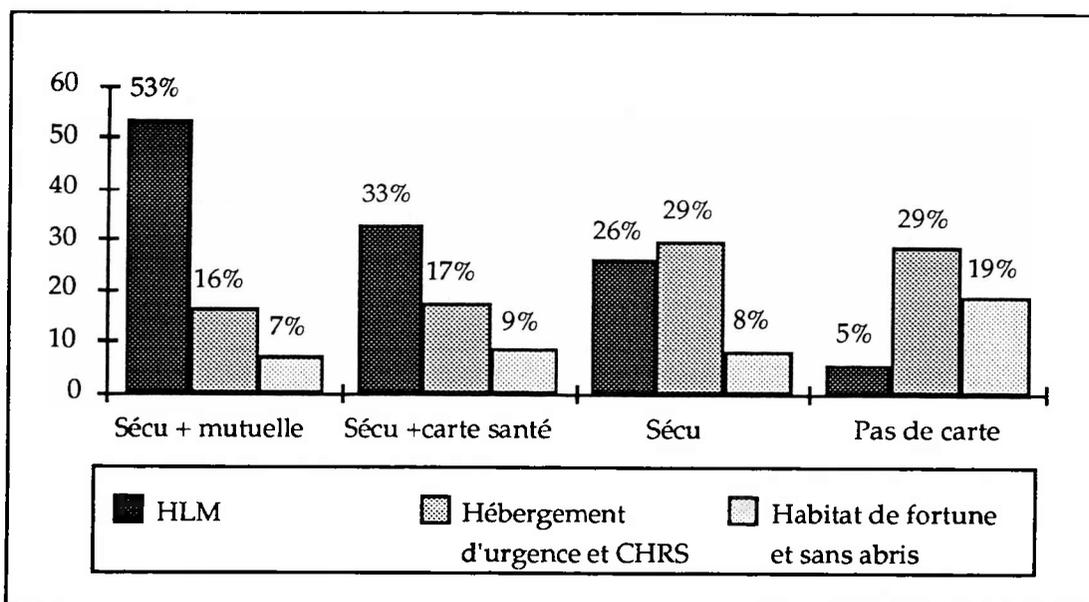
source : enquête CRÉDOC-CES 1995

En matière de logement, il existe également une évolution très nette suivant le mode de prise en charge : les logements HLM sont le type d'habitat majoritaire des titulaires d'une carte de Sécurité Sociale et d'une

couverture complémentaire privée des dépenses de santé. Au contraire, les individus qui ne possèdent pas de prise en charge de leurs dépenses de soins logent dans les structures les moins stables. La moitié d'entre eux est logée en centre d'hébergement d'urgence ou en CHRS. Ils vivent également en habitat de fortune voire se déclarent sans abri.

Graphique n°35

Type de logements selon le mode de prise en charge des dépenses de santé



source : enquête CRÉDOC-CES 1995

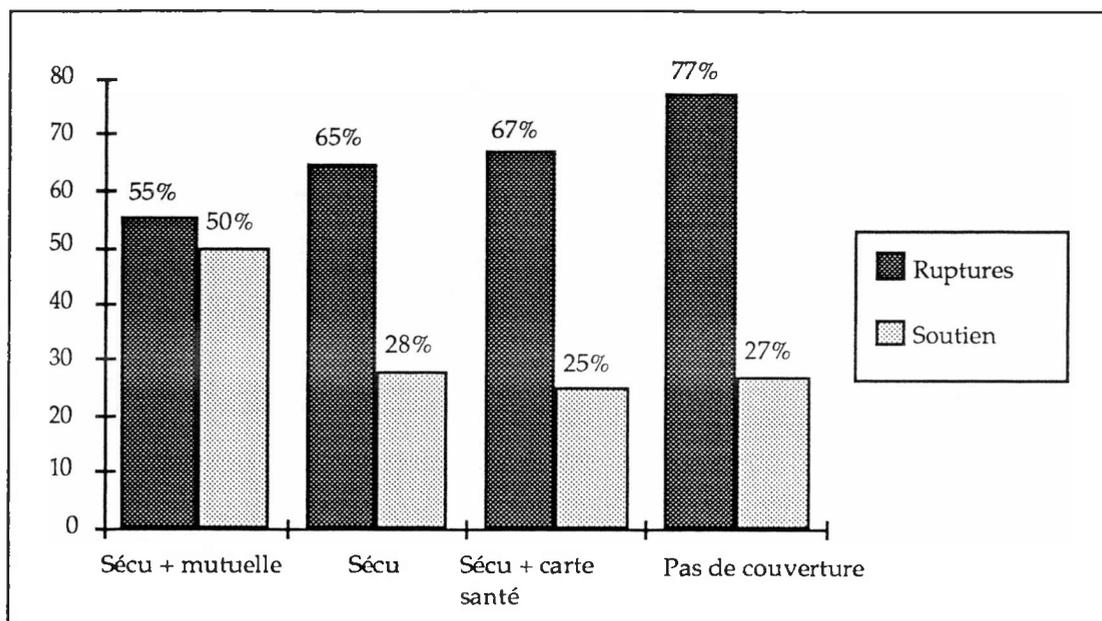
Exemple de lecture : 53% des personnes ayant une carte de Sécurité Sociale et une mutuelle habitent en HLM

Attention, tous les types de logements ne sont pas représentés sur ce graphique

La notion de rupture permet de relier la situation actuelle des individus aux événements qui ont ponctué leur vie. Là encore, on peut noter une évolution en fonction du mode de prise en charge des dépenses de santé. Ainsi, plus les individus possèdent un faible niveau de prise en charge de leurs dépenses de soins et plus ils ont connu d'événements qui peuvent s'assimiler à des ruptures. De plus, tandis que la moitié environ de titulaires d'une carte de Sécurité Sociale et d'une couverture complémentaire privée pense pouvoir trouver de l'aide auprès de leurs proches en cas de nouveau coup dur, en revanche, pour les individus de tous les autres groupes, ils ne sont qu'un quart à penser pouvoir bénéficier d'un tel appui. La croissance des ruptures constatées est connectée à la fragilité en matière d'emploi, de ressources, de logement.

Graphique n°36

Proportion de personnes ayant connu une rupture et de personnes pouvant espérer le soutien de proches en cas de problème selon le type de couverture des dépenses de santé



source : enquête CRÉDOC-CES 1995

Les titulaires d'une carte de Sécurité Sociale et d'une carte de soins gratuits connaissent un plus mauvais état de santé. Ils sont notamment deux fois plus que les individus qui ne possèdent pas de prise en charge de leurs dépenses de soins à ne rien pouvoir faire à cause de leur santé. Il y a donc adéquation entre mauvais état de santé et possession d'une carte de soins gratuits.

"J'ai des problèmes d'équilibre physique et mental. Je suis dépressive et je vais mal. Les médecins ont dit que c'était une psychose je sais plus comment. L'an dernier, quand je marchais plus à cause de mes nerfs, j'avais plus d'équilibre. Le médecin a dit que c'était une crise d'hystérie. J'ai fait des soins dentaires. Je vais avoir une prothèse. Je suis en traitement contre le cholestérol. J'ai du sucre dans le sang et j'ai de l'acide urique. J'ai eu plusieurs hospitalisations. Trois mois à Nanterre, trois mois à C, un mois et demi sous perfusion avec anti dépresseur et neuf mois en maison de repos. Je vais y retourner."

(Femme vivant seule avec deux enfants à charge, 42 ans, possesseur d'une carte de Sécurité Sociale et d'une carte de soins gratuits)

Tableau n°52
État de santé selon le mode de prise en charge des dépenses de soins

-%-	En bonne santé	Malade comme tout le monde	Très souvent malade	Ne peut rien à cause de sa santé	Aucune ne convient	Réponses manquantes
Sécu + mutuelle	26%	44%	18%	10%	1%	1%
Sécu + carte santé	20%	37%	23%	13%	6,5%	0%
Sécurité Sociale	30%	38%	18%	10%	3%	1%
Pas de prise en charge	26%	41%	21%	7%	4%	1,5%

Source : enquête CRÉDOC-CES 1995

L'accès aux soins

Plus que le mode de prise en charge des soins de santé, ce qui importe surtout pour les personnes défavorisées, c'est leur accès aux soins. Il est important qu'elles puissent consulter un médecin lorsqu'elles en ressentent le besoin sans être freinées par l'aspect financier.

Nous avons passé en revue trois catégories de soins :

- les soins de médecine générale
- les soins plus spécialisés (optique, dentisterie)
- le recours aux services d'urgence

Le tiers des personnes interrogées n'a pas été malade au cours de l'année précédant l'interview et n'a donc pas eu l'occasion de consulter un médecin à titre curatif. Le profil de ceux qui estiment ne pas avoir été malades est particulier : les hommes sont fortement représentés (65% contre 47%), notamment ceux qui vivent seuls (50% contre 32%). Ils habitent en logements précaires (32% contre 26%) ou instables (35%).

Parmi les personnes qui ont été malades (ou dont un des membres du foyer a été malade), la plupart ont consulté un médecin. Seulement 7% (soit 33 personnes) n'en ont pas rencontré. Ce sont principalement des hommes (67% contre 39% parmi les personnes qui ont été malades). Cette

surreprésentation masculine à la fois parmi les personnes qui considèrent ne pas avoir été malades et parmi celles qui est une tendance qui apparaît aussi sur l'ensemble de la population Française. En effet, d'après l'enquête permanente du CREDÈS sur la Santé et la Protection Sociale, les femmes consomment une fois et demi plus (en Francs) de soins de ville et de pharmacie que les hommes.

Les personnes qui n'ont pas consulté alors qu'elles ont été malades sont le plus souvent sans enfants (85% contre 39%). Plus d'un tiers a moins de 25 ans (39% contre 17%). Les personnes qui n'ont pas consulté ont été interviewées dans le métro ou dans les gares (30% contre 9% pour l'ensemble des personnes qui ont été malades), ou en garni (24% contre 8%).

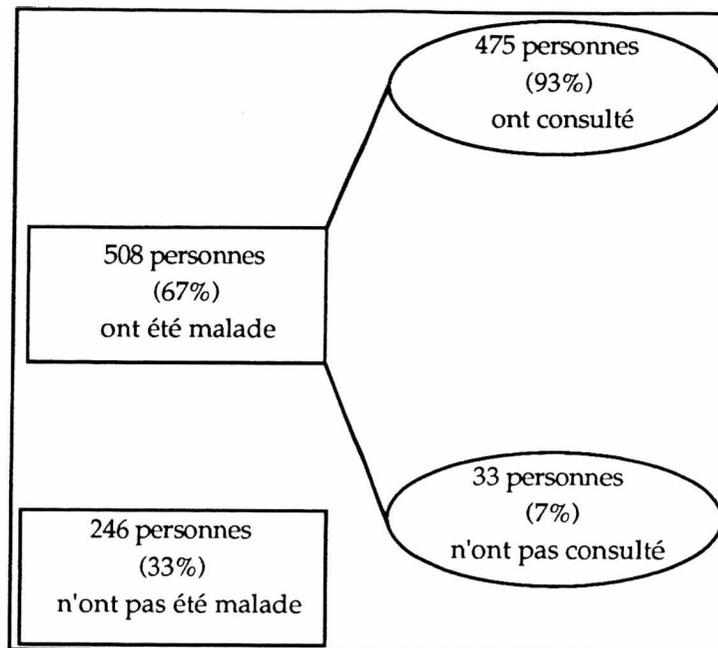
Deux raisons principales sont invoquées par ces 33 personnes qui n'ont pas rencontré de médecin. La première est qu'elles ne se sont pas estimées suffisamment malades. Parmi les 10 personnes qui ont avancé cet argument, 4 n'ont pas de carte de Sécurité Sociale. Il est probable que si elles en avaient eu les moyens ou si elles avaient été mieux couvertes, elles auraient pris la peine de consulter un médecin. Mais elles ont estimé la gêne insuffisante par rapport à la dépense que cela représentait. Le profil des personnes qui n'ont pas consulté alors qu'elles ont été malades est assez proche de celles qui ont estimé ne pas avoir été malades : pour les unes comme pour les autres, la médecine de confort n'a pas sa place et le rapport à la maladie et à la douleur est différent. L'autre raison invoquée est le coût trop élevé de la consultation.

Tableau n°53
Raisons invoquées par les personnes qui ont été malades
mais qui n'ont pas consulté de médecin

Raisons invoquées	Effectifs	- % -
Pas suffisamment malade	10	31%
Trop cher	7	21%
Se soigne par lui-même	3	9%
Sans abri	2	6%
Autre	2	6%
Ne sait pas	9	27%
Total	33	100%

Source : enquête CRÉDOC-CES 1995

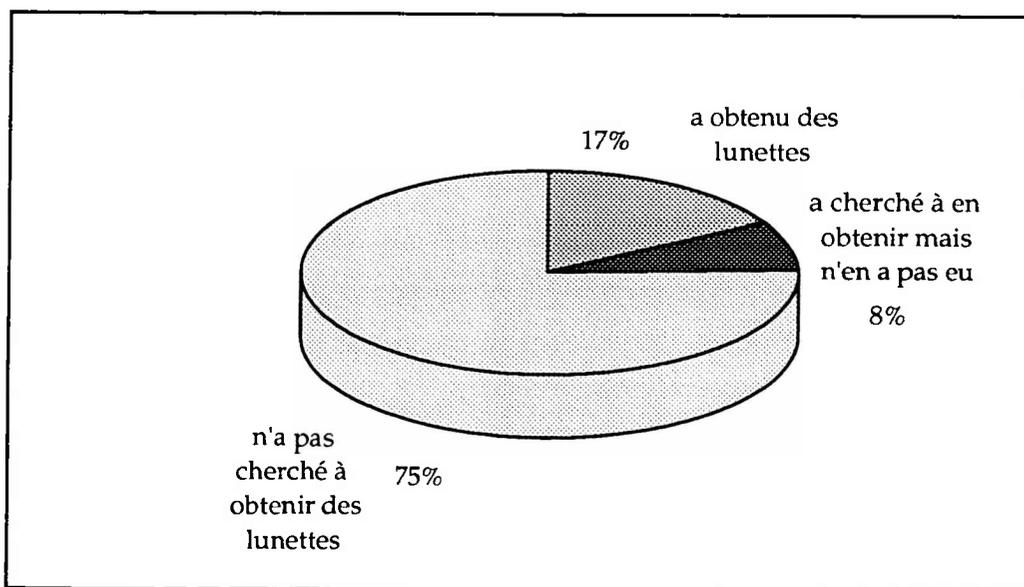
Graphique n°37
Les consultations de médecine générale



source : enquête CRÉDOC-CES 1995

36% des personnes interrogées ont bénéficié d'un bilan de santé. 8% (soit 57 personnes) n'ont pu obtenir des lunettes alors qu'elles en auraient besoin.

Graphique n°38
Proportion de personnes ayant ou n'ayant pas obtenu des lunettes



source : enquête CRÉDOC-CES 1995

Les personnes qui n'ont pas réussi à obtenir des lunettes alors qu'elles en avaient besoin sont pour moitié des hommes seuls (49% contre 32% sur l'ensemble de l'échantillon). Une forte proportion n'a aucun revenu (18% contre 9%). Elles sont aussi majoritairement sans enfants (60% contre 46%). Une proportion plus importante a été rencontrée en accueil santé (16% contre 8%).

"Et bien des lunettes, il me les faudrait mais, je me suis achetée une petite paire de lunettes juste pour enfiler une aiguille. Mais il me les faudrait. Vu que je n'ai plus rien, je n'ai pas fait de démarches. J'attends d'être à la Sécurité Sociale pour essayer parce qu'on m'a conseillé que les lunettes que j'ai ça ne va pas pour moi."

(Femme seule, sans enfants à charge, 45 ans,
sans mode de prise en charge des dépenses de soins)

Quant à la répartition de leur couverture sociale, elle est conforme à la moyenne. Pourtant, l'avantage procuré par la possession d'une couverture qui prene en charge une part importante des dépenses de santé est considérable surtout lorsque, comme pour les lunettes, s'ajoute le prix de la monture elle-même, très peu remboursée par la Sécurité Sociale.

"C'est vrai que des lunettes, j'en ai besoin. Je fatigue vite. Et Corinne aussi elle en a besoin. J'ai été voir le médecin, on a les ordonnances déjà. Mais c'est pareil, c'est chéro"

(Femme Française de 33 ans, interrogée en service associatif,
hébergée par la famille ou des amis)

La proportion de personnes ayant déclaré aux enquêteurs qu'un hôpital avait refusé de leur prodiguer des soins d'urgence est importante : 8% (soit 63 personnes).

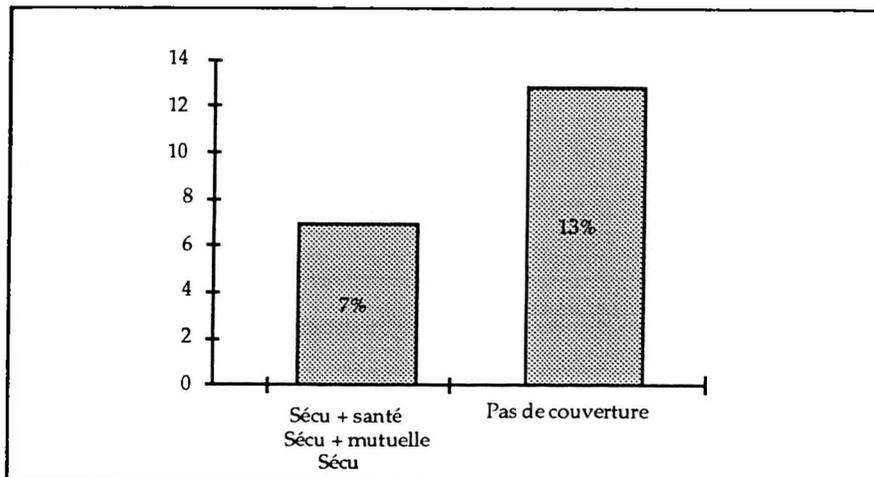
Le mode de prise en charge des dépenses de santé joue un rôle primordial dans le refus de soins à l'hôpital. On peut ainsi distinguer deux groupes. Les titulaires d'une carte d'assuré social qu'elle soit complétée d'une autre mesure ou non sont en moyenne 7% à se voir refuser des soins lorsqu'ils ont recours au service d'urgence d'un hôpital (37 personnes au total). Ce pourcentage atteint 13% parmi les individus qui ne possèdent pas de prise en charge de leurs dépenses de santé (18 personnes). Par comparaison, la proportion de personnes sans couverture qui se voient refuser des soins n'est pas surprenante par rapport à celle des personnes qui ont une carte de Sécurité Sociale. C'est justement la proportion de personnes qui ont une couverture sociale et qui ont été refusées par un hôpital qui est inquiétante.

On était deux, on était malade. C'est sûr on est arrivé vraiment en état de clochard. Parce qu'on avait un peu peur d'être mal accueilli alors on avait forcé un peu plus la dose. On était bourré un peu plus que la normale, alors ils n'ont pas accepté."

(Homme seul, sans enfants à charge, 43 ans,
possesseur d'une carte de Sécurité Sociale)

Dépendre des mesures telles que l'AMG n'est pas une situation qui permet d'obtenir quasi systématiquement des soins à l'hôpital. C'est parce qu'ils ne possèdent pas les papiers nécessaires que certains demandeurs se voient refuser des soins.

Graphique n°39
Proportion d'individus qui se sont vus refuser des soins en service d'urgence selon le type de couverture des dépenses de santé



source : enquête CRÉDOC-CES 1995

L'accès aux soins peut également leur être refusé parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer le montant de leur soins. Ces deux raisons sont étroitement liées. En effet, ne pas posséder une carte de Sécurité Sociale entraîne quasi obligatoirement l'impossibilité de financer des soins souvent très chers à l'hôpital. Ces deux raisons expliquent le refus de soins au service d'urgence pour 11% des individus refusés (soit 7 personnes).

J'étais arrivé en urgence pour des soins dentaires. C'était le soir. On m'a rien fait. On m'a dit : "Il faut payer. C'est pas gratuit. Et à l'époque je savais pas comment ça fonctionnait pour avoir éventuellement des aides médicales et tout ça. J'ai laissé tomber en attendant que j'allais éventuellement pouvoir payer les soins.

(Homme Français de 42 ans, interrogé en association, logé en CHRS)

Une proportion importante d'individus n'a déclaré ne pas savoir les raisons de ce refus. 36% des individus ayant été refusé sont dans ce cas (22 personnes). Ceci pose un double problème. D'une part, s'ils n'ont pas compris les motivations de ce rejet, c'est parce qu'ils ne comprennent pas les règles qui ont cours au sein du système de soins. Ils risquent donc d'en être durablement exclus. La difficulté à comprendre le système de soins, à connaître les moyens d'accès, à y parler le langage de rigueur apparaît clairement dans le compte rendu du séminaire de l'École Nationale d'Administration sur le système de soins Français¹.

D'autre part, un tel refus met en question l'aptitude des structures hospitalières à prendre en charge les soins d'une population qui voit en l'hôpital un rempart qui leur permet d'obtenir les soins que leur état nécessite. Ces individus refusés par l'hôpital se retrouvent totalement exclus du système de soins comme ils étaient déjà totalement exclus du système de prise en charge de leurs dépenses de santé. Le CREDES dans un rapport publié en 1990 met en lumière un autre obstacle aux soins. Il s'agit de l'ignorance des droits auxquels peuvent prétendre ces individus.²

¹ École Nationale d'Administration, Séminaire 2 : Le système de santé Français, Berger-Levrault, 1988

² LOEFFEL J., Recours aux soins et morbidité des défavorisés : L'expérience de cinq centres associatifs de soins gratuits, CREDES, Janvier 1990

En résumé

Les personnes interrogées au cours de l'enquête se caractérisent par un plus mauvais état de santé que l'ensemble de la population Française. La détérioration de l'état de santé est associée à une plus forte instabilité en matière d'emploi. Ces personnes ont également eu, plus souvent que les autres, à faire face à des événements ressentis comme des ruptures au cours de leur existence. Elles sont aussi plus âgées.

Les profils sont très différents d'un mode de prise en charge à un autre : ce sont les personnes qui déclarent ne posséder ni carte de Sécurité Sociale, ni carte de soins gratuits, ni assurance privée complémentaire qui connaissent le plus de difficultés (pas de logement, pas de travail, isolement). A l'inverse, les titulaires d'une carte de Sécurité Sociale et d'une couverture complémentaire des dépenses de santé sont les mieux insérés sur les plans économiques et sociaux. Les titulaires d'une carte de soins gratuits sont en plus mauvaise santé et sont exclus depuis longtemps du monde du travail. C'est la raison pour laquelle ils bénéficient des mesures d'aide sociale, notamment par l'intermédiaire du RMI.

Il existe des barrières à l'accès au système de soins tant en ville qu'à l'hôpital. La population concernée par ces restrictions est jeune, principalement constituée d'hommes seuls, sans emploi et en situation instable à l'égard du logement. Le coût des soins et la non possibilité de les payer constituent le premier obstacle à l'accès au système de santé. L'incompréhension des règles de ce système forme la seconde barrière.

VI Réseaux sociaux

Outre l'absence de ressources, la perte du travail ou du logement, la fragilisation du lien social constitue la rupture supplémentaire caractérisant les formes extrêmes de la pauvreté. Celles-ci apparaissent lorsque les personnes rompent tout contact avec leur réseau de relations et les structures qui peuvent leur apporter de l'aide. Ce réseau est constitué de quatre types d'interlocuteurs : la famille (parents, frères et soeurs, enfants, autres membres de la famille), les amis proches, les travailleurs sociaux et les associations.

Près d'une personne très pauvre sur dix a rompu tout contact avec ses proches. Les autres peuvent en attendre un soutien moral, mais plus rarement un hébergement ou un prêt. Elles recherchent plutôt ces aides matérielles auprès des travailleurs sociaux ou des associations caritatives. Peu d'individus restent toutefois totalement en dehors de ce réseau relationnel.

La famille et les amis : un premier maillon qui apporte surtout un soutien moral

L'enquêteur interrogeait la personne interviewée sur ses contacts au cours des six derniers mois avec ses amis proches, ses parents, ses enfants, s'ils n'habitaient pas avec elle ou d'autres membres de sa famille et sur la nature de ces contacts éventuels (visite, téléphone, lettre).

Tableau n°54
Proportion de personnes en contact avec le réseau familial ou amical
au cours des six derniers mois

	Effectif	Contacts par visite	Contacts par téléphone	Contacts par lettre	Pas de contact
Amis proches¹	754	64%	43%	19%	24%
Père et mère	754	33%	34%	15%	43%
Enfants	275 ²	53%	46%	35%	35%
Fratric	754	45,5%	38%	16%	32,5%
Autres parents	754	22%	16%	8%	62%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Près d'une personne sur quatre n'a pas eu de contacts récents avec des amis proches en six mois. Cette proportion est encore plus forte en ce qui concerne la famille. Seulement un tiers a rencontré un de ses parents (il faut tenir compte du fait qu'ils peuvent être décédés pour une partie des personnes interrogées, surtout les plus âgées). Les contacts avec les frères et soeurs sont un peu plus fréquents (près de la moitié les a vus). Pour ceux qui ne vivent pas avec leurs enfants (principalement parce que les enfants sont installés dans leur propre logement ou parce qu'ils vivent avec l'ex-conjoint), plus du tiers n'a eu aucun contact.

Il convient de faire une distinction entre les visites et les relations à distance par courrier ou par téléphone. Les visites sont le signe de liens plus étroits que les lettres ou les communications téléphoniques. Les relations ont donc été graduées en trois niveaux :

- contact par visite,
- contact par téléphone ou par lettre,
- pas de contact.

On mesure séparément l'intensité des relations avec les amis et avec le réseau familial. En cas de contacts multiples, les visites, qui symbolisent un lien plus fort, priment sur les appels téléphoniques ou les échanges de courrier. L'indicateur de l'intensité des liens familiaux tient compte des relations avec l'ensemble des membres de la famille. Il suffit qu'il y ait des relations avec un seul des membres pour que l'on considère que le contact avec le réseau familial est conservé.

¹ Dans tout ce tableau, la somme des pourcentages par ligne peut être supérieure à 100% car il peut y avoir eu à la fois des contacts par visite, par téléphone ou par lettre.

² La question n'était posée qu'aux personnes ayant des enfants qui n'habitaient pas avec elles.

Tableau n°55
Mesure de l'intensité des contacts avec le réseau relationnel

Nature des contacts	Famille	Amis
Visite	61%	64%
Lettre ou téléphone	21%	11%
Pas de contact	18%	25%
Total	100%	100%

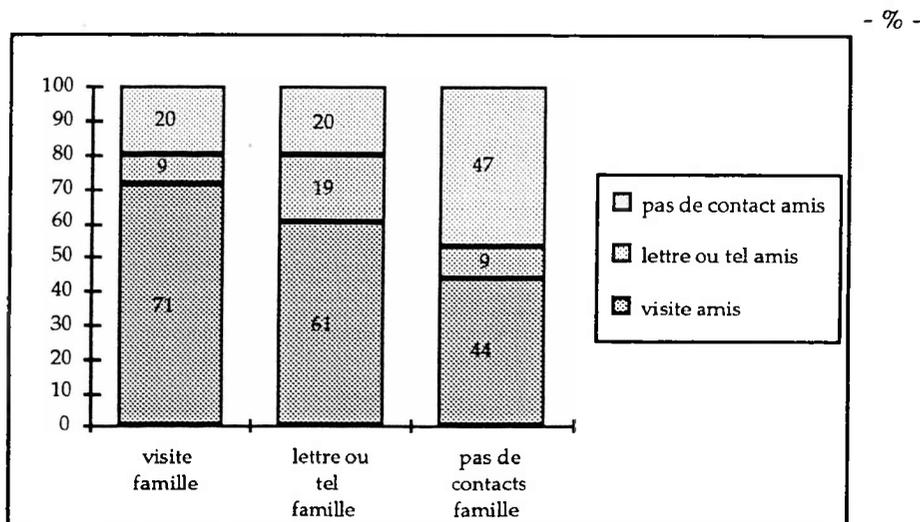
Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le réseau familial est plus dense que le réseau amical dans la mesure où moins de personnes sont totalement à l'écart du premier que du second. Mais le deuxième est plus axé sur les visites que sur les contacts à distance.

L'exclusion d'un de ces deux réseaux n'est pas un phénomène complètement marginal puisqu'il concerne près d'une personne sur cinq pour le réseau familial et plus d'une personne sur quatre pour l'autre. Les personnes pour qui l'enquêteur a pu isoler une rupture dans leur vie sont plus nombreux à avoir rompu les contacts : 27% n'ont plus d'amis, 21% plus de famille.

L'isolement de l'individu est d'autant plus grave qu'il a rompu à la fois les contacts avec sa famille et avec ses amis : 60 personnes, soit 8% des personnes interrogées, sont dans ce cas.

Graphique n°40
Intensité des contacts avec les amis selon l'intensité des liens familiaux



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

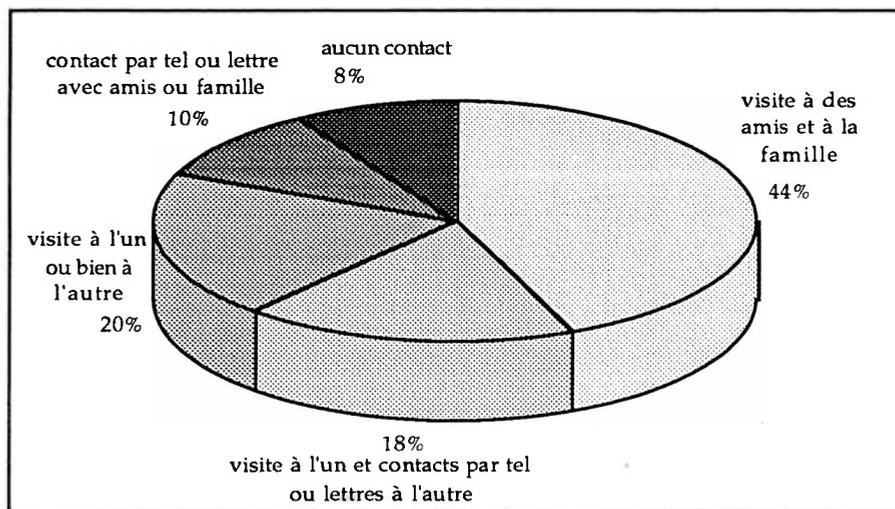
Des relations suivies avec la famille sont généralement assorties de liens forts avec des amis (près des trois quarts des personnes qui ont rencontré un membre de leur famille ont aussi rencontré un ami proche au cours des six derniers mois). A l'inverse, la rupture des contacts avec la famille est moins systématiquement assortie de l'absence de contacts avec des amis (ce phénomène ne se produit que dans la moitié des cas), mais il existe tout de même un noyau d'individus qui n'ont aucun contact ni avec leur famille, ni avec leurs amis.

"Je n'ai pas vraiment d'amis. Mon père, j'ai téléphoné à la maison et il m'a raccroché au nez, alors je ne téléphone plus."

(Femme Tunisienne de 31 ans, interrogée dans le métro, hébergée par la famille ou des amis)

63 personnes (8%) sont dans ce cas. Moins de la moitié des personnes interrogées ont rencontré à la fois des amis et des membres de la famille au cours des 6 derniers mois.

Graphique n°41
Contacts avec les membres de la famille et les amis



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le profil de ces personnes, qui bénéficient d'un tissu relationnel important est différent des autres. Une plus forte proportion de personnes a un logement stable (49% contre 42% en moyenne), vit en couple (41% contre 35%), de nationalité française (87% contre 81%).

A l'autre extrême, les personnes n'ayant aucun lien, ni avec leurs amis, ni avec leur famille, sont essentiellement des hommes seuls (60%

contre 32% en moyenne), sans enfants (67% contre 46%), de nationalité française (90,5% contre 81%), en logement précaire (38% contre 25%).

"Des amis, on n'en a plus. Vous savez quand on m'a mis dehors, j'ai perdu ... mes anciennes adresses. Je voulais reprendre, voir des amis que je connaissais bien quand je travaillais. Tout ça, c'est dans une serviette sous la cave de l'immeuble."

(Femme Française de 58 ans, interrogée en garni)

Parmi ceux qui sont un peu moins isolés (qui reçoivent des lettres ou des coups de téléphone d'amis ou de membres de la famille), on rencontre une forte proportion d'étrangers (39% contre 19% en moyenne), de personnes logées dans un habitat instable comme les garnis (18% contre 9%) ou les CHRS (15% contre 9%).

S'il est déjà important de conserver des liens plus ou moins proches avec sa famille ou des amis, pouvoir s'adresser à eux en cas de coup dur est encore mieux. La moitié des personnes interrogées considèrent qu'elles peuvent compter sur quelqu'un de leur entourage en cas de besoin. Le questionnaire distinguait trois types d'assistance différents : hébergement, aide financière, soutien moral. Il est difficile de dissocier complètement ces trois critères : un hébergement correspond aussi à une aide financière. De même, fournir un hébergement ou de l'argent est une forme de soutien moral. Néanmoins, certaines personnes, bénéficiant d'argent ou d'hébergement, ne l'ont pas toujours associé avec le soutien moral. Dans l'ensemble, c'est l'aide financière qui est la moins assurée, suivie de l'hébergement et du soutien moral.

Tableau n°56
Proportion de personnes pouvant compter sur l'assistance d'un proche en cas de besoin

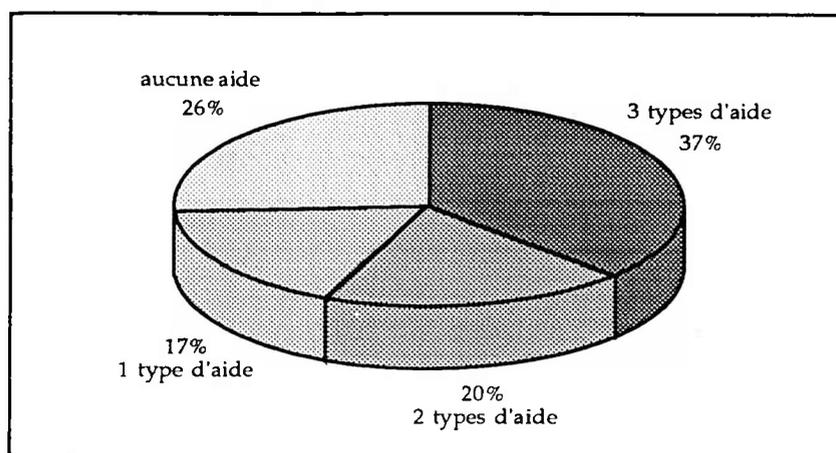
Possibilité de demander en cas de besoin ...	Oui	Non
Un hébergement	53%	47%
De l'argent	50%	50%
Un soutien moral	67%	33%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Si l'on cumule les différentes aides, on s'aperçoit qu'environ une personne sur quatre n'attend aucune sorte d'aide, alors que 37% comptent sur les trois.

Graphique n°42

Répartition de l'échantillon en fonction du nombre d'aides sur lequel les personnes rencontrées peuvent compter



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le tableau qui suit représente la répartition des aides en fonction de leur nombre. Lorsque les personnes interrogées ne bénéficient pas des trois types d'aides, elles peuvent essentiellement compter sur un soutien moral mais espèrent peu d'aide pour les questions matérielles (logement, finance).

Tableau n°57

Répartition des types d'aides

2 types d'aide	89% soutien moral 66% hébergement 45% argent
1 type d'aide	64% soutien moral 19,5% argent 16,5% hébergement

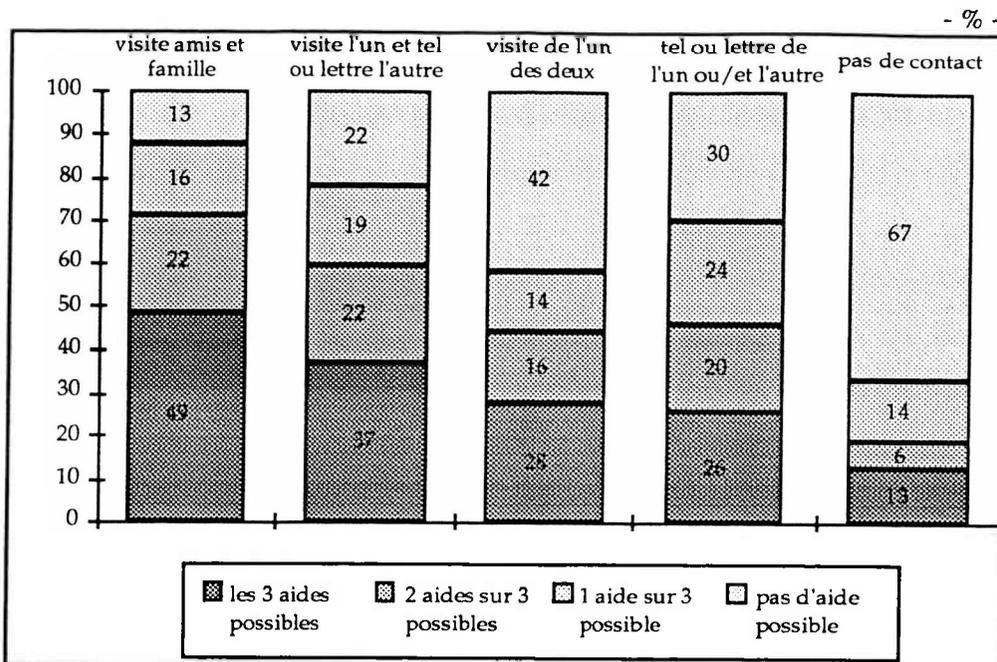
Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui espèrent trouver un soutien pensent surtout le trouver auprès de leur famille proche (père et mère, frères et soeurs,...) ou de leurs amis. Pouvoir compter sur une aide en cas de besoin est donc fortement corrélé à l'intensité des relations avec les amis ou la famille.

"Uniquement sous forme de prêt. Je n'ai malheureusement pas de famille suffisamment argentée pour pouvoir m'en donner. Mais c'est sûr qu'on a la chance d'être une famille assez unie. Un soutien moral aussi. J'ai la chance d'avoir la famille et deux amis très proches."

(Femme Française de 38 ans, sans conjoint, deux enfants, interrogées en DSQ)

Graphique n°43
Nombre d'aides possibles en fonction de l'intensité du réseau relationnel



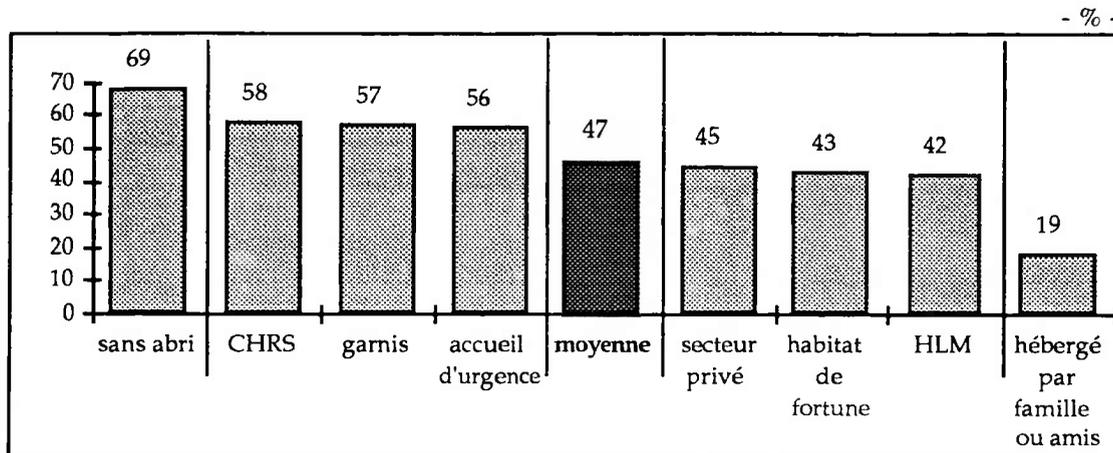
Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

La proportion de personnes ne comptant sur aucune assistance de leur entourage concerne déjà 12% des individus qui ont eu le plus de contacts, et atteint 67% de ceux qui n'ont aucun lien. A l'inverse, seulement la moitié des personnes étant bien intégrées dans un réseau relationnel considèrent qu'elles peuvent trouver à la fois une aide financière, un hébergement et un soutien moral dans leur entourage. Les proches ont rarement les moyens de prêter de l'argent ou même d'héberger une personne en difficulté.

Parmi les personnes interrogées, certaines sont dans une situation précaire face au logement. Si l'on croise le type de logement avec la possibilité d'être ou non hébergé, on s'aperçoit que ceux qui peuvent le plus compter sur un hébergement sont soit ceux qui en bénéficient déjà (hébergé par de la famille ou des amis), soit ceux qui n'en ont pas besoin (logés en HLM ou dans le secteur privé). Les sans-abri sont les moins nombreux à pouvoir compter sur quelqu'un en ce domaine. Les personnes qui demeurent dans une habitation de fortune (caravane, squat) sont assez nombreuses à connaître des personnes de leur entourage qui accepteraient de les loger.

Graphique n°44

Proportion de personnes ne pouvant compter sur personne pour être hébergées en cas de besoin si elles perdaient leur logement actuel



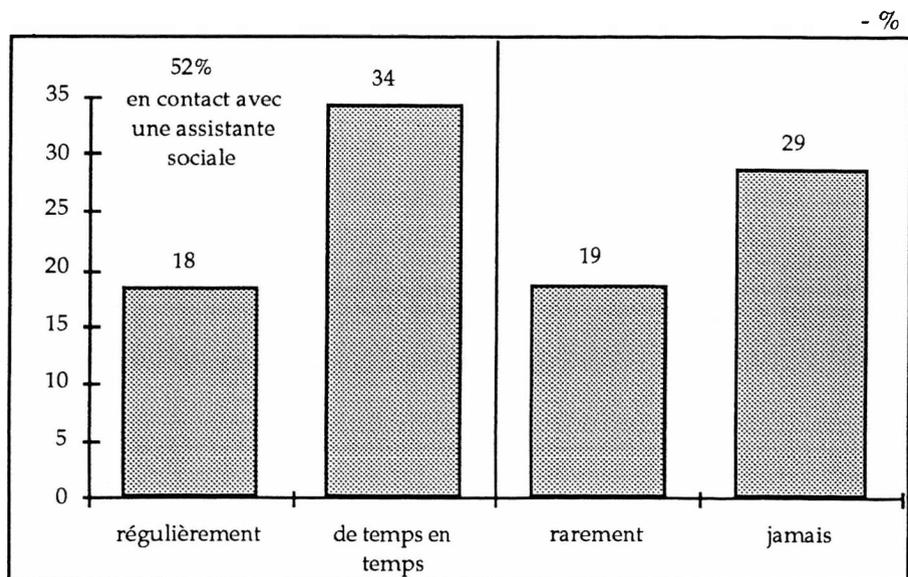
Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les travailleurs sociaux : un recours en cas de besoin surtout sur le plan financier

Une majorité de personnes rencontrent une assistante sociale au moins de temps en temps, mais 29% des personnes interrogées ne sont pas en contact, même rarement, avec un travailleur social.

Graphique n°45

Fréquence des rencontres avec une assistante sociale



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

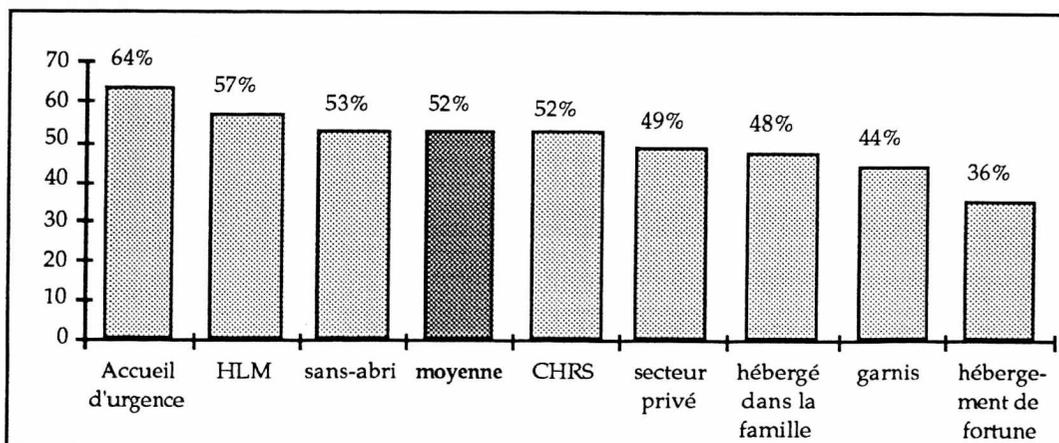
Les moins défavorisés sont particulièrement nombreux à ne jamais rencontrer une assistante sociale : le taux de personnes ne s'entretenant jamais avec un travailleur social atteint 55% parmi celles qui ont une activité stable, 43% parmi celles dont les ressources par u.c. sont supérieures à 4700 F, 39% parmi celles qui ont des revenus par u.c. hors prestations supérieurs à 2000 F, 36% parmi celles ayant arrêté leurs études au lycée ou même plus tard. Ces personnes éprouvent peut-être moins besoin de l'intervention d'une assistante sociale pour obtenir les prestations ou services auxquels ils ont droit.

Mais le taux de non-fréquentation est aussi plus élevé parmi les personnes qui en auraient en principe le plus besoin, c'est à dire les personnes interrogées dans les sites tels que les garnis (44%), les zones caravanes (42%) ou encore les stations de métro ou les gares (39%). Ce sont des sites où les personnes rencontrées sont beaucoup plus livrées à elles-mêmes et vivent en dehors des circuits de prise en charge.

Sur le graphique qui suit, les différents lieux d'habitation ont été classés en fonction du taux de fréquentation des assistantes sociales. Les proportions sont les plus élevées soit sur les lieux d'accueil, soit dans les HLM. Ce sont des structures qui possèdent souvent leur propre service social. Par contre, les lieux où les taux sont les plus faibles sont déconnectés des services sociaux. La seule exception à ce schéma est fournie par les sans-abri, à priori livrés à eux-mêmes et qui rencontrent souvent des travailleurs sociaux. En fait, les sans-abri sont en contact avec les assistantes sociales pour percevoir le RMI et lorsqu'ils transitent par des accueils d'urgence.

Graphique n°46

Proportion de personnes consultant régulièrement ou de temps en temps une assistante sociale selon le lieu d'habitation



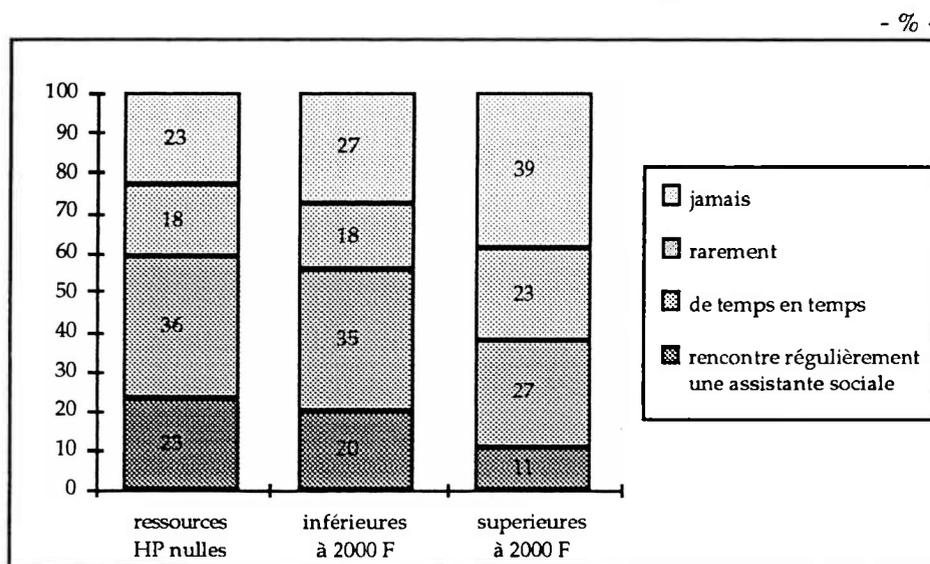
Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes interrogées sur le site tutelle (contactées en CCAS ou en tutelle) sont plus nombreuses que la moyenne à consulter régulièrement une assistante sociale (36,5%). C'est aussi le cas pour les personnes sans aucun revenu (26%) ou pour les personnes dont les ressources hors prestations sont nulles (23%).

La consultation d'une assistante sociale est liée ou à une structure juridico-administrative qui prend en charge la personne, ou à une initiative de la personne elle-même suscitée par son extrême pauvreté.

Globalement, la fréquentation d'une assistante sociale évolue avec les ressources. En fait, la tendance est particulièrement nette si l'on ne considère que les ressources hors prestations : plus elles sont élevées et moins il y a de contacts avec les travailleurs sociaux.

Graphique n°47
Régularité des contacts avec l'assistante sociale
selon le niveau des ressources hors prestations



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

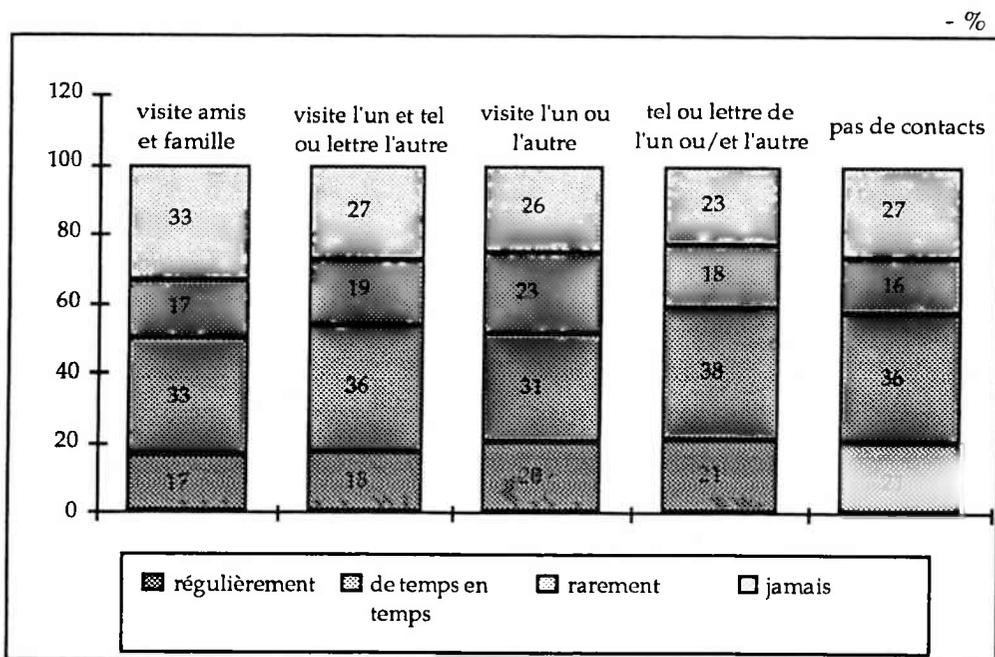
Fréquentation des assistantes sociales et intensité du réseau relationnel

En fait, la fréquence de la consultation d'une assistante sociale est assez peu corrélée avec la densité du réseau relationnel. Néanmoins, ce sont les personnes qui sont le mieux entourées, à la fois par leurs amis et par leur famille, qui rencontrent le moins une assistante sociale (50% de ceux qui rencontrent, à la fois, des amis et de la famille voient rarement ou jamais une assistante sociale). A l'autre extrême, ceux qui n'ont pas de contacts avec leurs proches rencontrent majoritairement un travailleur social (57%), au

moins de temps en temps. Mais l'évolution n'est pas vraiment linéaire puisque le pourcentage est encore plus élevé pour ceux qui gardent un contact avec leur famille ou leurs amis uniquement par lettre ou par téléphone : il atteint 59%. Il y a d'autres facteurs que le facteur relationnel en cause dans leur comportement.

L'absence de soutien de l'entourage est donc en partie compensée par la présence d'un travailleur social. Seules 27 personnes (soit 4% de l'échantillon total) ont totalement rompu avec leur famille et leurs amis et ne rencontrent pas une assistante sociale ou seulement rarement.

Graphique n°48
Rencontre avec une assistante sociale selon les relations avec l'entourage



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Raisons de l'absence de contacts avec une assistante sociale

La plupart des personnes interrogées qui ont déclaré ne pas rencontrer d'assistante sociale ou seulement rarement ont justifié cette attitude. Se mêlent à la fois des raisons pratiques (personnes qui n'ont pas réussi à obtenir un RV, qui ne savent pas où s'adresser) et des arguments d'un autre ordre.

Un premier groupe de personnes considère qu'il faut rencontrer une assistante sociale lorsque l'on a des problèmes particuliers à résoudre et qu'ils n'en ont pas besoin dans leur situation. Ceux qui ont formulé ce type

de réponses font plutôt partie des moins défavorisés : 50% sont en logement stable (contre 40% pour l'ensemble des personnes qui ne rencontrent jamais ou seulement rarement une assistante sociale), 35% logent en HLM (contre 26%), 13% ont une activité professionnelle stable (contre 8%), 39% sont au foyer ou sans travail et ne cherchent pas à en obtenir (contre 31%), 40% sont en famille (contre 30%). De plus, ce sont des personnes ayant plus de contacts avec leur famille (76% ont eu une visite dans les six derniers mois contre 65%), et pouvant compter sur leur entourage pour n'importe quel type d'aide (61% ont répondu qu'ils sauraient ou s'adresser pour trouver de l'argent, un hébergement et un soutien moral contre 40%).

Tableau n°58
Principales raisons invoquées par ceux qui ne consultent pas
ou consultent rarement une assistante sociale

Principales raisons invoquées	Effectifs	- % -
N'en a pas besoin	91	25%
Ne veut pas demander d'aide	59	16%
Contacts précédents ont laissé une mauvaise impression	46	13%
Les contacte uniquement en cas de problème	28	8%
Suivi par un éducateur ou un tuteur	27	8%
Ne sait pas ou s'adresser	21	6%
Ne voit pas à quoi elles servent	14	4%
N'a pas réussi à obtenir un RV	14	4%
Va en rencontrer une bientôt	9	3%
Autre	16	4%
Total des personnes qui ne consultent pas ou rarement¹	325	

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

On peut joindre à ce premier groupe ceux qui ont répondu qu'ils ne s'adressaient aux assistantes sociales qu'en cas de problème. Ils ont un profil semblable mais connaissent un peu plus de difficultés financières et ont moins de personnes à qui s'adresser en cas de coup dur. Alors que les premiers ne consultent pas du tout l'assistante sociale (80%), il arrive aux deuxièmes de la rencontrer, mais rarement (75%).

Un petit groupe de personnes est déjà suivi par un tuteur ou un éducateur, et n'éprouve pas le besoin de rencontrer une assistante sociale. Là encore, ce sont des personnes qui n'ont pas vraiment besoin d'être mises en rapport avec un travailleur social. Parmi elles, sont plus représentées les

¹ 32 personnes, soit 9% des personnes concernées, n'ont pas donné de réponse

familles monoparentales (44,5% contre 18%), les personnes rencontrées dans le cadre du site tutelle (22% contre 6%), CHRS (22% contre 8%) ou accueil d'urgence (30% contre 12%).

"Quand j'ai des problèmes de papier, je demande à mon éducatrice. Elle m'aide bien."

(Femme Française de 42 ans, interrogée en accueil d'urgence)

Parmi celles pour qui les rencontres précédentes avec les assistantes sociales ont paru inutiles ou ont fait mauvaise impression, les personnes logeant dans une habitation précaire sont plus nombreuses que la moyenne (37%). On peut adjoindre à ce groupe de mécontentes celles qui ne voient pas ce que peut leur apporter une assistante sociale (principalement des hommes seuls, sans activité et sans enfants).

"Non, non, rien, rien, pas du tout, ils donnent rien. Même, tu demandes et ils te donnent rien (les assistantes sociales). Ils disent qu'il y a personne qui crève de faim. Vas là bas, ils disent. Mais c'est tout. Quand je demande quelque chose à n'importe laquelle, elle dit : "Il faut aller là bas à la mairie. La mairie, elle envoie de l'autre côté. Il n'y a rien."

(Homme Marocain de 55 ans, un conjoint, un enfant,
interrogé dans la gare, logé en HLM)

Enfin, ceux qui affirment qu'ils vont bientôt rencontrer une assistante sociale ou qu'ils n'ont pas pu obtenir un rendez-vous sont principalement des hommes vivant seuls et sans activité (78% soit 7 personnes) ou avec une activité professionnelle instable (CDD, contrat aidé).

Les thèmes abordés avec l'assistante sociale

Les personnes qui ont déclaré rencontrer une assistante sociale régulièrement ou de temps en temps ont donné des précisions sur le contenu de leurs conversations. Le tableau qui suit expose les différents thèmes abordés. Les problèmes d'argent sont le principal sujet évoqué avec l'assistante sociale : une personne sur quatre aborde ce type de problème avec elle. Ensuite viennent les problèmes de logement, et toutes les questions administratives (papiers à remplir, démarches à exécuter). Les questions qui tournent autour du monde du travail sont relativement peu abordées.

"(On parle) de tous mes problèmes, problèmes sociaux, au niveau du logement, au niveau de l'emploi, au niveau des ressources, de tout ce qui s'ensuit."

(Homme Français de 31 ans, interrogé en CHRS)

Tableau n°59
Les thèmes abordés avec l'assistante sociale

Thème	Effectifs	- % -
Problèmes d'argent	102	26% ¹
Logement	75	19%
Tous les problèmes	75	19%
Papiers à remplir, démarches à faire	67	17%
Problèmes administratifs	43	11%
Travail	44	11%
Famille	29	7%
Santé	22	6%
Demande de bons alimentaires, tickets de métro	15	4%
Scolarité des enfants	13	3%
Domiciliation du courrier pour les SDF	2	0,5%
Recherche de stage	2	0,5%
Vacances des enfants	1	0%
Toxicomanie	1	0%
Autres	20	5%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Bien que la question ne soit pas explicitement abordée, une partie des personnes interrogées a profité du fait que le thème des travailleurs sociaux était abordé pour donner leurs impressions. Ces informations ont été recueillies et regroupées en différents discours.

¹ La somme des pourcentages en colonne peut être supérieure à 100%, les personnes ayant pu indiquer plusieurs thèmes.

Tableau n°60
Réflexions sur les assistantes sociales

Réflexions	Effectifs	- % -
Positives		
Apporte un soutien moral	39	26% ¹
Fait les démarches administratives à ma place	33	22%
Se résume à une aide matérielle uniquement	21	14%
Négatives		
Elles ne peuvent rien faire ou pas grand chose	26	17%
Préfère se débrouiller seul et ne pas demander d'aide	6	4%
N'aime pas les assistantes sociales	7	5%
Considèrent qu'elles manquent de contacts humains	6	4%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les associations : pallier le non recours aux travailleurs sociaux

Les associations caritatives représentent une autre source de soutien, à la fois matériel et moral. Moins administratif que le recours à l'assistante sociale, c'est une démarche qui se rapproche plus de la recherche d'aide auprès de l'entourage. Il est parfois difficile d'avouer dans quelle situation on se trouve à ses amis ou à sa famille. Ces derniers n'ont pas forcément les moyens d'assurer l'aide nécessaire. Demander un soutien à une association est plus anonyme.

La majorité des personnes interrogées (55%) n'a pas de contact avec une association. Une personne sur cinq (20%) y va régulièrement. Le reste (25%) s'adresse à elles seulement en cas de besoin.

Les associations à structure nationale sont les plus citées : le Secours Catholique (32%), les Restos du Coeur (28%), le Secours Populaire (28%), ATD Quart Monde (7%) Emmaüs et l'Armée du Salut (3%). Des associations spécialisées dans les soins aux malades sont également nommées, du type Médecins du Monde ou Médecins sans Frontière. Beaucoup d'associations n'existant que sur un plan local (aide à la réinsertion ou autre) ou visant un public particulier (aide aux toxicomanes, aides aux femmes battues,...) sont aussi évoquées.

¹ Les pourcentages sont donnés par rapport aux personnes ayant exprimé leur avis sur les assistantes sociales (152 personnes)

Comme pour la rencontre avec les assistantes sociales, les personnes les moins défavorisées de l'échantillon s'adressent moins aux associations caritatives. Deux facteurs sont essentiels. L'emploi tout d'abord permet d'obtenir un salaire, une protection sociale pour l'ensemble des membres du ménage. Le recours aux organismes associatifs est donc moins nécessaire. Ainsi, ceux ayant une activité professionnelle stable sont plus de 80% à déclarer ne pas leur demander de l'aide. C'est également le cas des personnes sans conjoint avec une activité pour 72% et des couples dont l'un des deux exerce une activité pour 67%.

Parmi les personnes interrogées en DSQ, 70% ne vont jamais demander de l'aide à une association caritative. Les personnes en CHRS ont la même attitude (81% ne se font pas aider par une association). Ces individus résident dans des lieux où l'accès et le suivi par les assistantes sont plus importants. Ils ont donc moins besoin de recourir aux associations.

64% des personnes qui ont des ressources hors prestations sociales plutôt élevées (supérieures à 2000 F) n'ont jamais requis l'aide d'un organisme. Leurs ressources sont suffisantes. Il n'est pas pour eux nécessaire de recourir à ces organisations.

En outre, les personnes interrogées en zone caravane sont aussi moins nombreuses à s'adresser aux associations, ainsi que celles qui ont été abordées dans des garnis (69%).

A l'inverse, les personnes interrogées dans le cadre des services associatifs ou des associations sont évidemment nombreuses à être en contact régulier avec eux (52% pour les premiers et 34% pour les seconds). C'est aussi le cas pour les personnes interviewées dans le métro ou dans les gares (32%).

Les personnes qui s'adressent aux associations correspondent à une partie de la population interrogée qui ne peut subvenir à ses besoins par elle-même, par son travail. Elle ne bénéficie pas non plus des aides offertes par les politiques sociales. Son dernier recours réside dans les associations.

Raisons de la non fréquentation des associations

Les personnes n'allant jamais ou rarement dans une association ont la plupart du temps donné les raisons de cette attitude.

Tableau n°61
Principales raisons invoquées
par les personnes n'allant jamais dans des associations caritatives

Principales raisons invoquées	Effectifs	- % -
N'en a pas besoin	107	26% ¹
N'en connaît pas, ne sait pas ou s'adresser	60	14,5%
Par fierté	51	12,5%
Ne veut pas demander	41	10%
Pense qu'on ne l'aidera pas	24	6%
D'autres en ont plus besoin	23	6%
Est pris en charge par d'autres structures	22	5%
A été mal reçu	4	1%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Trois groupes se distinguent nettement dans cette population qui ne recourt pas aux associations. Il existe tout d'abord un groupe d'individus qui considère ne pas avoir besoin d'utiliser ce service, et qui est constitué en partie des personnes les moins défavorisées de l'échantillon (on a vu par ailleurs que ce type de population va peu chercher de l'aide auprès des associations). Ainsi, ceux qui ont formulé cette réponse sont plus en logement stable que l'ensemble des gens qui ne fréquentent pas les associations (47% contre 40%), ils sont plus en HLM (36% contre 28%), ils sont plus en famille (35,5% contre 28%) et ont davantage de contacts avec leur famille (79,5% leur rendent visite contre 65%) et avec leurs amis (70% contre 64%). Il sont aussi plus nombreux à avoir un CAP ou un BEP (32% contre 25%). Enfin, ils sont plutôt de nationalité française (89% contre 81%). On peut inclure dans ce groupe ceux qui ont répondu qu'ils considéraient que d'autres avaient plus besoin qu'eux des services d'associations.

A l'inverse, il existe une forte proportion de personnes ne sachant pas où aller pour bénéficier de l'aide d'une association caritative. Parmi elles, les étrangers sont beaucoup représentés (42% contre 19%), ainsi que les sans

¹ Les pourcentages sont donnés par rapport aux personnes ayant effectivement répondu à la question. 24 personnes, soit 5,8% des personnes concernées, n'ont pas donné de réponse

diplôme (70% contre 49%). Ces personnes peuvent moins compter sur leurs proches que les autres (22% ne peuvent compter que sur une seule aide contre 14%) mais elles sont plus à consulter régulièrement une assistante sociale (22% contre 15%). Elles ont surtout été interrogées en garni (10%), en accueil santé (15%) ou en tutelle (15%).

"Je connais même pas les adresses. Je me renseigne là. Mais c'est comme les foyers. On téléphone et c'est plein. Je n'arrive pas à avoir les informations que je souhaite".

(Homme Français de 41 ans, sans conjoint, deux enfants,
interrogé en service associatif, logé en garni)

Un troisième groupe refuse de s'adresser aux associations, essentiellement par fierté. Parmi elles, on rencontre plus d'hommes seuls (45% contre 30%), plutôt diplômés (31% sont allés jusqu'au lycée contre 17%) et qui ont coupé tous contacts avec leur famille (26% contre 15%).

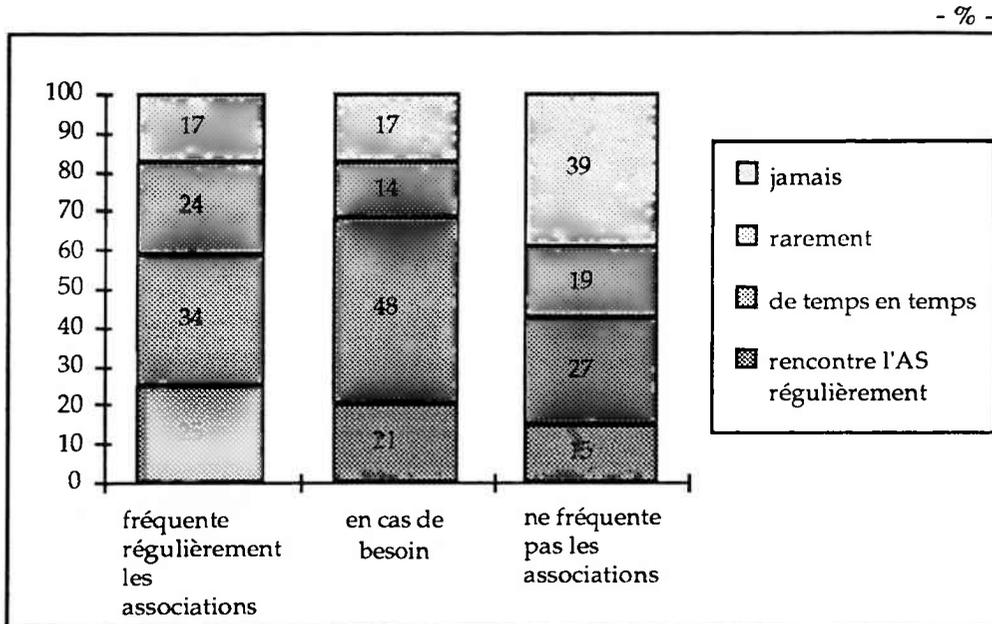
Enfin, comme pour les travailleurs sociaux, une petite partie des personnes qui ne s'adressent pas aux associations justifient cette attitude par le fait qu'elles dépendent déjà d'une autre structure. Ce sont principalement des personnes interrogées en CHRS qui considèrent que tous leurs besoins sont couverts par le personnel du centre.

"Pourquoi ? Parce que d'une, j'ai pas envie. Parce que j'ai l'impression que ça me rabaisse. J'ai pas envie d'aller dans ces trucs là. je pense que l'état ou les organismes comme la CAF, la sécu peuvent se débrouiller pour donner de l'argent ou des aides pour pas qu'on se retrouve dans des situations catastrophiques."

(Femme Française de 29 ans, un conjoint,
interrogée dans une gare, hébergée par famille ou amis)

Liens avec la fréquentation des assistantes sociales et l'entourage

Graphique n°49
Recours aux associations caritatives
selon le taux de rencontre d'une assistante sociale

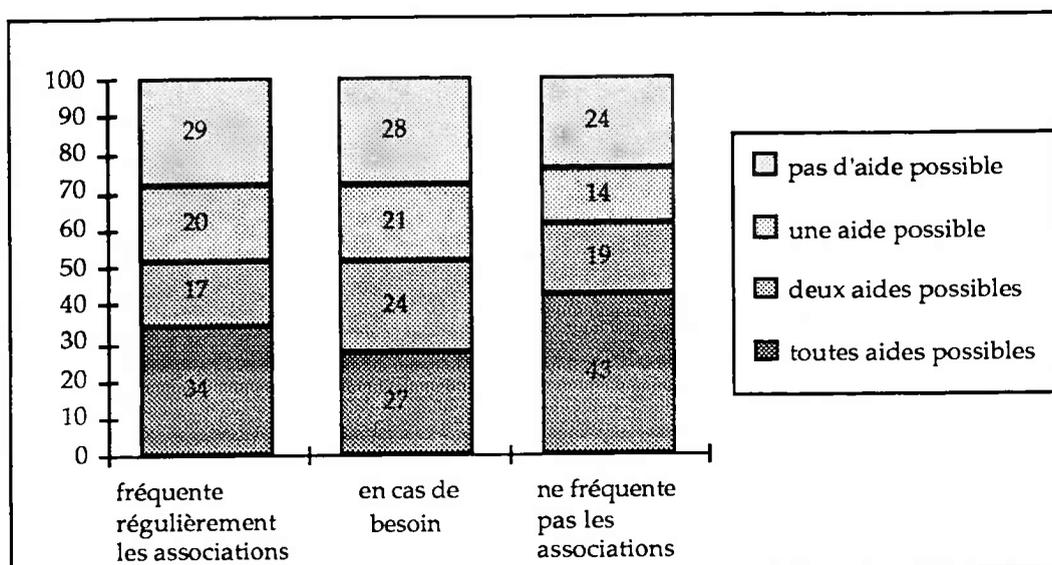


Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les corrélations entre la sociabilité dans le réseau relationnel et le recours aux associations sont beaucoup moins nettes qu'avec les assistantes sociales. On constate tout de même que ceux qui répondent qu'ils s'adressent aux associations caritatives en cas de besoin ont un réseau de relations plutôt moins dense (seulement 55% ont au moins vu un ami ou un membre de la famille au cours des six mois précédents l'enquête contre 61% pour l'ensemble de la population) et peuvent donc moins compter sur leur entourage en cas de besoin.

Cependant, ceux qui ne vont pas dans les associations, s'ils n'ont pas un réseau de relations plus développé que ceux qui y vont régulièrement, sont plus entourés de personnes susceptibles de les héberger ou de leur prêter de l'argent.

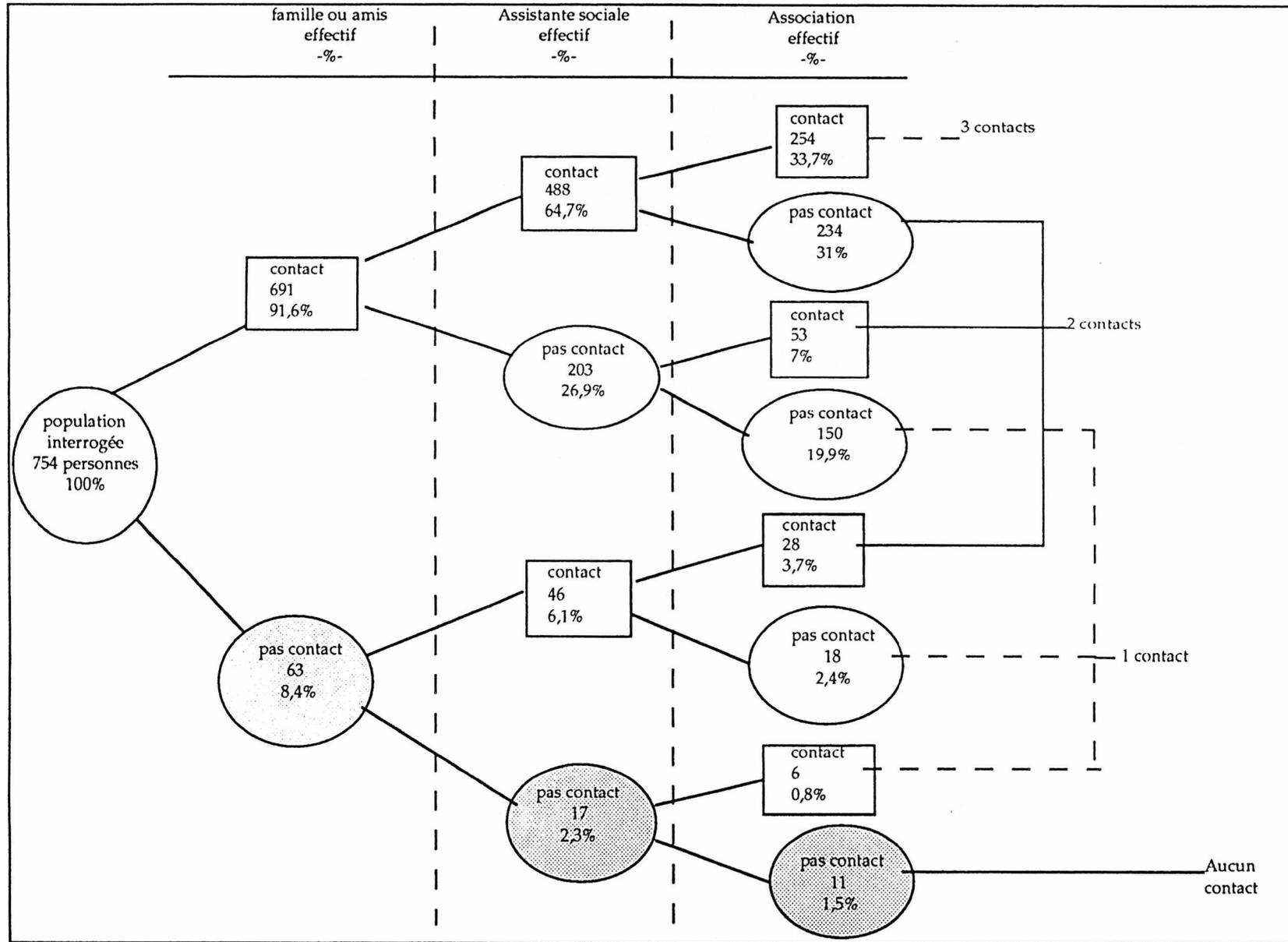
Graphique n°50
Recours aux associations selon le niveau d'aide espéré des proches



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Globalement, si l'on considère tous les membres constituant le réseau de sociabilité que nous avons étudié (famille, amis, travailleurs sociaux et associations), seulement 11 personnes sont absolument en dehors de tout.

Graphique n°51
Le réseau relationnel



En résumé

20% des personnes n'ont plus aucun contact avec leur famille et 25% avec leurs amis. Ces proportions sont encore plus élevées si les individus ont subi une rupture. Dès lors ils n'attendent que peu de secours de leurs proches. Ce sont principalement des hommes seuls, sans enfants, en logement précaire. Ils tentent alors de rencontrer les travailleurs sociaux. Le manque d'argent est le principal sujet de ces rencontres, suivi par l'accès au logement et les démarches administratives. Ceux qui résident en structures tels les CHRS bénéficient d'un bon suivi. Certains pourtant ont arrêté de rencontrer des travailleurs sociaux parce qu'ils n'y ont trouvé aucun intérêt. Enfin, certains restent hors de ces circuits de prise en charge. Cependant, le recours à des travailleurs sociaux reste un moyen de compenser l'absence de soutien des proches.

Les proches (famille ou amis) assurent en effet le premier maillon de secours en cas de recherche de soutien. Les individus, en cas de difficultés, se tournent d'abord vers eux. Avoir des relations suivies avec ses proches est alors très important. Les travailleurs sociaux, comme les associations sont alors considérés comme un recours seulement en cas de coup dur. Pourtant, une majorité de personnes rencontrent ces travailleurs sociaux.

Un troisième niveau est constitué par les associations offrant différentes formes d'aide¹. 45% des personnes interrogées y vont régulièrement ou en cas de besoin. Ces associations semblent surtout utilisées par des personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins par leur travail mais qui ne bénéficient cependant pas des politiques sociales. Certaines d'entre elles n'ont pas recours à ces associations. Deux raisons l'expliquent : elles ne savent pas que ces structures existent ou alors la fierté le leur interdit.

¹Pour la participation à des associations relatives aux loisirs, à la vie culturelle ou militante, voir chapitre suivant

VII Activités culturelles et de loisirs

Quelques informations ont été recueillies à la fin du questionnaire sur les activités culturelles auxquelles pouvaient se livrer les personnes interrogées. Une liste de différentes activités leur était proposée, pour chacune d'entre elles, la personne interrogée devait répondre si c'était une activité qu'il lui arrivait de pratiquer. En cas de réponse négative, l'enquêteur cherchait à savoir s'il s'agissait d'une activité qu'elle pratiquait par le passé mais qu'elle a arrêtée en raison de la dégradation de ses conditions de vie.

Tableau n°62
Les différentes activités culturelles

	Proportion de personnes qui pratiquent l'activité		Proportion de personnes qui ne pratiquent plus l'activité qui la pratiquaient avant		Proportion de personnes qui n'ont jamais pratiqué l'activité	
	Enquête Pauvreté	Enquête loisirs	Enquête pauvreté	Enquête loisirs	Enquête pauvreté	Enquête loisirs
Regarder la télévision	86%	95%	4%	-	10%	-
Lire des livres, des revues	76%	96%	4%	-	20%	-
Jouer aux cartes	44%	57%	8%	-	48%	-
Aller au café	40%	35%	10%	-	50%	-
Jouer au tiercé, au loto,...	36%	36%	10%	-	54%	-
Aller au cinéma	32%	65%	19%	23%	49%	12%
Faire du sport	29%	48%	21%	-	50%	-
Aller à la bibliothèque	28%		11%		61%	
Participer à une association	21%		8%		71%	
Partir en vacances	18%		33%		49%	

Source : Enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995
Enquête Loisirs INSEE 1987-1988

A titre de comparaison, les résultats de l'enquête sont confrontés avec ceux de l'enquête loisirs effectuée par l'INSEE en 1987-1988. Cette enquête

avait pour objectif de connaître les pratiques de loisirs de l'ensemble de la population. Mise à part la fréquentation des cafés et la participation à des jeux comme le loto ou le tiercé, la population de l'enquête pauvreté pratique moins d'activités que la moyenne des Français.

Parmi les 10 activités passées en revue, ce sont la télévision et la lecture qui sont de loin les plus pratiquées par les personnes interrogées dans l'enquête pauvreté. Puis viennent les activités de groupe, comme jouer aux cartes ou aller au café.

Alors que les trois quarts lisent, au moins de temps en temps, seulement 28% vont dans une bibliothèque. Les bibliothèques sont susceptibles d'intéresser beaucoup plus de personnes défavorisées que seulement celles qui y vont actuellement.

Les loisirs comme le cinéma, les vacances, font partie des activités les moins pratiquées. De plus, ces deux loisirs sont parmi les trois activités que le plus de personnes ont abandonnées, probablement en raison de leur coût.

La proportion de personnes qui pratiquent un sport est aussi assez faible, surtout compte tenu de la moyenne d'âge assez jeune de l'échantillon. C'est d'ailleurs avec le cinéma et les vacances, la troisième activité que les personnes interrogées ont le plus abandonnées.

"Je suis fatigué quand même, non, non seulement fatigué parce que physiquement, j'en souffre un peu et moralement je trouve que c'est pas normal. Physiquement parce que j'aurais souhaité avoir un peu plus de moyens pour vivre plus confortablement, pour manger un petit peu mieux, pour mieux m'habiller. Pour prendre quelques jours de vacances de temps en temps."

(Homme, 60 ans, Vietnamien, vivant seul, sans enfants, logé en garni)

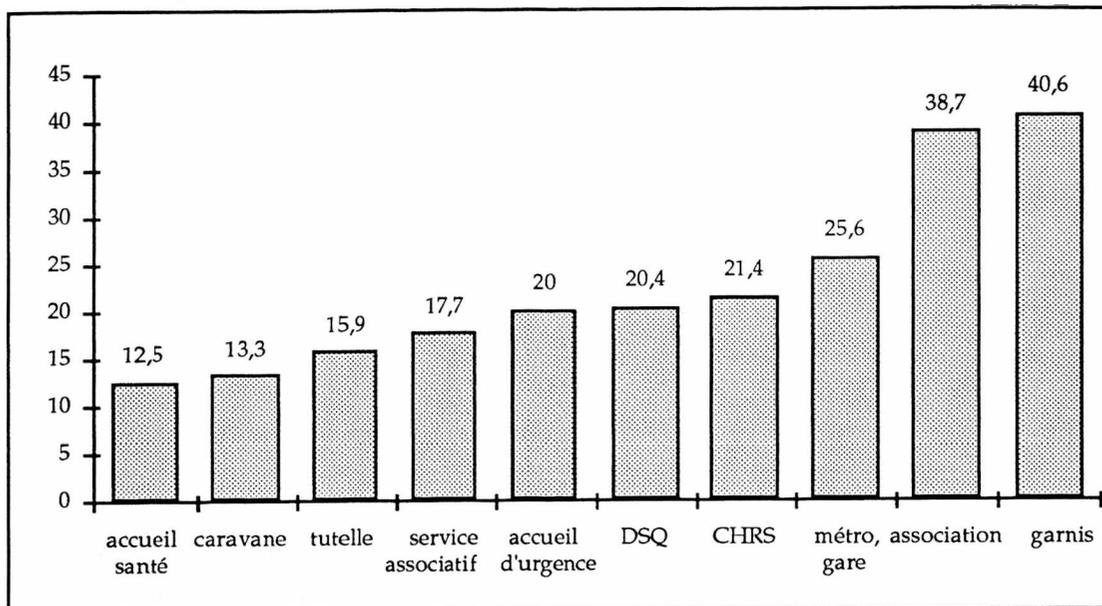
Enfin, une personne sur cinq participe aux activités d'une association culturelle, sportive ou militante. Dans la population d'allocataires du RMI du panel CRÉDOC, la proportion n'était que de 12%. Cependant, d'après les résultats de l'enquête "Conditions de vie et aspiration des Français", le taux de personnes qui adhèrent au moins à une association de ce type avoisine les 50%.

Ce taux de participation est un peu supérieur pour les personnes d'âge intermédiaire (il atteint 25% pour les 40-49 ans, mais est de 18% pour les plus de 55 ans). En revanche, il est peu sensible aux ressources. Enfin, les familles monoparentales sont celles qui s'y investissent le moins (16%).

Cette proportion de participants à une association varie enfin suivant le site sur lequel les personnes ont été interrogées : ce sont les personnes interrogées en accueil santé, en caravane et en tutelle qui participent le moins à ce genre d'activités.

Graphique n°52

Les proportions de participants aux associations culturelles selon le site

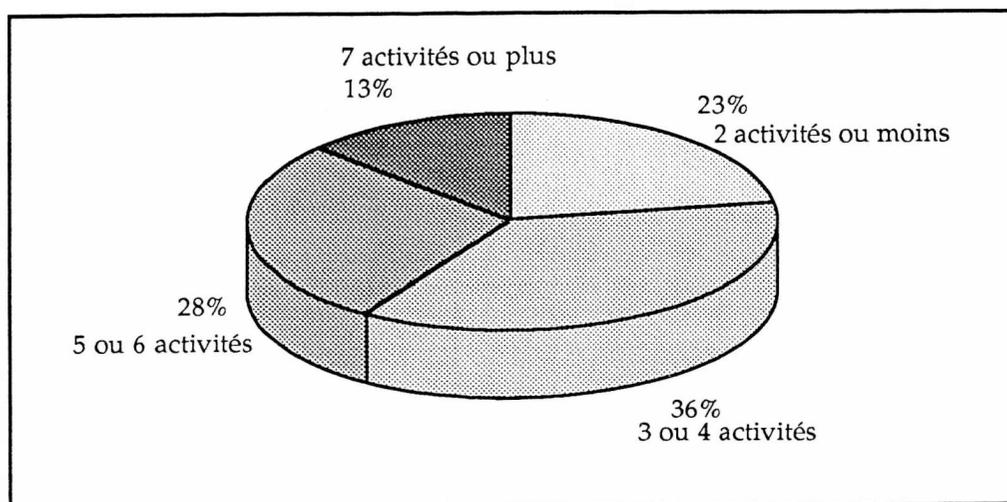


Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Pour se rendre compte si certaines personnes cumulent de nombreuses activités ou au contraire n'en pratiquent aucune, un indicateur a été construit, désignant le nombre d'activités pratiquées par personne.

Graphique n°53

Répartition selon le nombre d'activités culturelles pratiquées



Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

La population est assez répartie. Seulement 14 personnes n'ont aucune activité. 60% en réalisent moins de quatre sur les dix envisagées. Le taux de pratique d'activités culturelles est donc plutôt faible en moyenne.

Celles qui ont le moins d'activités sont les personnes interrogées en zone caravane : 58% d'entre elles ont au plus deux activités dans la liste proposée. L'isolement géographique en est en partie responsable : elles sont loin de toute animation et doivent faire une démarche supplémentaire si elles souhaitent participer à une activité afin de s'en rapprocher. L'illettrisme et l'absence de moyens de communication (électricité, téléphone) renforcent cet isolement.

Les personnes interrogées en garni sont aussi 34% à avoir peu d'activités.

Les personnes de plus de 55 ans ont également un taux d'activités faible (45%). Les familles biparentales sont 33,5% à ne presque pas avoir d'activités culturelles.

De plus les personnes n'ayant aucun contact avec leur famille sont 32% à ne pas pratiquer d'activités, la proportion est de 28% pour celles qui n'ont plus de contact avec leurs amis. La désocialisation est alors double : ces personnes se trouvent coupées à la fois du réseau relationnel et du réseau culturel.

A l'inverse, les personnes ayant un diplôme font partie de celles qui pratiquent au moins 7 activités parmi celles proposées (20% d'entre elles pratiquent 7 activités ou plus contre 13% en moyenne), ainsi que les moins de 30 ans (19%).

Les personnes interrogées en CHRS sont 23% à pratiquer plus de 7 activités, celles en association sont 21%

Partie II

Portraits de pauvreté

Le chapitre précédent présentait les situations de pauvreté en adoptant une perspective monofactorielle. Ainsi, successivement, les ressources, l'emploi, la formation, le logement, la situation familiale, la santé et la vie sociale des personnes interviewées ont été explorés. Chacun de ces facteurs constituait une facette d'une même réalité mais aucun d'entre eux ne pouvait constituer la base d'une explication en termes de causalité. Il serait d'ailleurs plus juste de parler "d'indicateurs de pauvreté" que de "facteurs de pauvreté". Ce dernier terme, fréquemment utilisé dans la littérature sur la pauvreté, renvoie plutôt à une construction causale du phénomène.

Cette perspective monofactorielle a permis, pour chacun des thèmes abordés, de décrire la diversité des situations de pauvreté mais également d'insister sur les continuités d'un thème à l'autre, par exemple en matière de ressources, et sur les ruptures, par exemple en matière de logement.

Ce second chapitre adopte un autre point de vue. Il s'agit ici de reconstruire la globalité des situations de pauvreté. On a bien vu dans le chapitre précédent que pour chaque thème abordé, des personnes se trouvaient plus en difficulté que d'autres et que, dans chaque domaine, des disparités réelles apparaissaient entre les personnes. Si la grande pauvreté résulte bien d'un cumul de désavantages, on doit retrouver ces disparités concentrées sur les mêmes personnes et les avantages relatifs sur d'autres. L'objet de cette deuxième partie est d'abord de reconstruire les différentes formes de pauvreté à partir d'une lecture transversale des situations en agrégeant l'ensemble des informations recueillies au cours de l'enquête. Il restera ensuite, et ce sera la fonction de la deuxième moitié de ce chapitre, à articuler situation de pauvreté et politiques sociales.

Tout au long de cette partie s'insèrent de courts textes décrivant sous la forme de portraits la situation des personnes rencontrées. Il s'agit de montrer comment les personnes interviewées opèrent au quotidien cette synthèse d'avantages relatifs et de difficultés. Ces portraits sont choisis en fonction de leur adéquation aux comportements et aux situations des différents groupes de personnes rencontrées au cours de cette enquête.

I La répartition des avantages relatifs et des difficultés : la pauvreté reconstruite

Si pour chacun des thèmes étudiés les personnes peuvent cumuler des difficultés, elles peuvent aussi juxtaposer des avantages relatifs. En fait, le nombre de personnes qui somment ces avantages et qui peuvent être considérées comme hors champ dans le cadre de cette étude est très limité.

Estimation du nombre de personnes interrogées qui ne se trouvent pas dans une situation de pauvreté

On a pu constater que 85% de la population interviewée ont moins de 3800 F par u.c. pour vivre. Pour ceux là, nous estimons légitime de les considérer dans une situation de pauvreté sur le seul critère des ressources. Pour ceux qui ont déclaré plus de 3800 F par u.c., même s'ils sont loin d'être aisés, le seul critère des ressources ne permet pas de les classer d'emblée parmi les plus pauvres. Il convient d'analyser leur situation par rapport à d'autres critères.

92 personnes sont dans ce cas. Parmi elles, seulement 46 ont un logement stable (HLM ou logement privé). Pour les autres, 6 sont sans abri, 5 sont en hébergement de fortune, 23 sont en accueil d'urgence, 15 sont en garni et 9 sont hébergées chez des amis ou en famille. Leur logement précaire, couplé à des ressources plutôt faibles, rend donc leur situation particulièrement difficile.

Parmi les 46 personnes qui ont un logement stable, 11 sont très souvent malades ou ne peuvent rien faire à cause de leur santé. Parmi elles, 4 sont en invalidité et perçoivent une pension : un homme seul interrogé dans le métro, une femme seule rencontrée dans un CCAS, une personne sans conjoint mais avec des enfants à charge interrogée dans un DSQ, une autre dans un service associatif. Les dernières sont à la recherche d'un emploi et ont été rencontrées soit en site tutelle, soit en accueil santé. Elles cumulent des difficultés sur le plan de la santé et dans le monde du travail.

Seulement 31 personnes sont donc à la fois dans un logement correct, en bonne santé, et sans difficulté économique majeure :

- 12 vivent seules dont une a un emploi stable. 8 recherchent un emploi et 3 bénéficient actuellement d'un CDD ou d'un contrat aidé. Elles ont au plus le BEPC sauf deux qui ont le bac.

Elles sont donc dans une situation difficile en matière d'emploi. Ces personnes isolées ont été rencontrées dans le métro, dans les associations, dans les DSQ ou en accueil santé.

- 8 personnes sont sans conjoint et ont des enfants à charge. 2 ont un emploi stable, 2 ont un emploi instable, les autres cherchent un emploi ou ont renoncé. Aucune n'a de diplôme. Elles ont été interrogées en DSQ, en association ou en tutelle.

- 7 personnes vivent avec un conjoint et des enfants. 2 ont un emploi stable mais ont plus de 50 000 F de dettes, 2 ont un emploi instable et le reste est au foyer ou à la recherche d'un emploi. La plupart sont sans emploi et 3 sont d'origine étrangère.

Globalement, seules dix personnes sont dans une situation correcte pour tous les critères retenus et ne sont visiblement pas en situation d'extrême pauvreté, voire même de pauvreté.

Au delà des disparités qui peuvent s'apprécier thème par thème, nous avons cherché à savoir quels étaient les critères de pauvreté qui pouvaient le mieux différencier l'ensemble des personnes enquêtées. Par rapport à ces différents thèmes, les personnes interrogées ont parfois des situations semblables ou, au contraire, se trouvent dans des situations profondément différentes. Certains critères mieux que d'autres permettent de scinder en groupes homogènes la population enquêtée. L'identification et la hiérarchisation de ces critères permettent de réaliser une première structuration de la pauvreté.

Nous avons d'abord cherché à faire une liste des différents aspects analysés dans le questionnaire et à construire un indicateur pour chacun. Le choix de ces indicateurs s'inspire des résultats d'une étude dirigée par André VILLENEUVE, chercheur à l'INSEE, à partir de l'enquête "Étude des conditions de vie" de 1986-1987¹.

Il s'agit d'abord de sélectionner l'ensemble des critères qui permettent d'identifier une situation de pauvreté, puis, pour chaque élément retenu, de classer les situations hiérarchiquement, du meilleur au plus mauvais a priori. Ce classement n'est pas toujours possible car certaines variables marquent des différences mais ne traduisent pas forcément des inégalités, dans le sens où elles n'impliquent pas nécessairement une déficience de l'une des situations envisagées par rapport à l'autre. La liste complète des indicateurs choisis ainsi que le détail de la méthode utilisée au cours de cette partie sont indiqués plus bas.

¹Document de travail F9105, *La mesure des inégalités sous son aspect multidimensionnel*, André Villeuneuve et alii dép "Conditions de vie des ménages et des prix de détail", juin 1991

Lorsque, par une procédure statistique, on analyse de manière simultanée l'ensemble de ces informations, une première hiérarchisation apparaît entre les différents critères qui différencient le mieux la population enquêtée. Tout d'abord, on constate que la structure du foyer constitue le critère le plus puissant pour rendre compte des variations de situation entre personnes. La situation face à l'emploi constitue le second critère devant les ressources et le confort du logement.

La méthode employée

La procédure statistique utilisée est une Analyse en Correspondances Multiples (ACM). Ce type particulier d'analyse factorielle permet de comparer simultanément plusieurs variables qualitatives.

L'ACM a été réalisée à partir d'une série de variables de base décrivant la population, dont la liste figure ci-dessous. Ces variables forment un nuage de points. Cette analyse permet de visualiser sur des plans factoriels l'ensemble des variables considérées. Les différents axes calculés au cours de l'analyse sont classés en fonction du pourcentage d'inertie du nuage qu'ils expliquent. Ces axes peuvent s'interpréter en fonction des variables de description de pauvreté.

L'interprétation des axes

On appelle *inertie totale* du nuage de points la moyenne des carrés des distances des individus au centre de gravité. Cette quantité caractéristique du nuage mesure la dispersion globale du nuage. Une inertie nulle ou voisine de zéro signifie que tous les individus ou presque et sont confondus avec leur centre de gravité.

Le premier axe de l'ACM est un axe de différenciation de la structure du foyer. Il explique 6% de l'inertie totale du nuage de points. L'axe 2 de l'ACM est un axe de différenciation selon la situation par rapport au travail. Il explique 4% de l'inertie. L'axe 3 de l'ACM est un axe de différenciation de ressources. Il explique 3% de l'inertie. Enfin, l'axe 4 est un axe de différenciation du type d'habitation en fonction de son confort. Il explique 3% de l'inertie.

Sur les différents graphiques représentant les plans factoriels, sont représentées les variables ayant les contributions aux axes les plus élevées.

Les indicateurs pris en compte dans l'ACM classés par thème

Les modalités de chaque indicateurs sont classées dans la mesure du possible de la situation la plus défavorable à la plus favorable. La proportion de l'échantillon concerné par chaque modalité est rappelée dans la colonne de droite

Emploi

Situation de la personne :	activité stable	8%
	activité instable	10%
	chômage	43%
	inactif	26%
	invalidité	7%
	autre	6%
	inconnu	1%
Situation du ménage :	seul sans travail	52,5%
	seul avec travail	11%
	couple sans travail	19%
	couple avec travail	16%

Formation

diplôme	sans diplôme	47%
	CEP, BEPC	18%
	CAP, BEP	19%
	BAC, diplôme supérieur	10%
	autre diplôme	6%
niveau de fin d'études	aucun, primaire	23%
	sixième, cinquième, CPPN	13,5%
	quatrième, troisième	15%
	CAP, BEP	25%
	lycée, niveau supérieur	17%
	autre niveau	6,5%

Ressources

ressources par u.c.:	ressources nulles	9%
	inférieures à 1900 F	26%
	de 1900 F à 2800 F	25,5%
	de 2800 F à 3800 F	17%

	supérieures à 3800 F	14%
	ressources inconnues	9%
nombre de sources :	pas de source	9%
	une source	37%
	deux sources	34%
	trois sources	17,5%
	quatre ou plus	4%
Part des prestations :	taux nul	15,5%
	0 < taux <=25%	6%
	25% < taux <=50%	10%
	50% < taux <=75%	7%
	75% < taux < 100%	5%
	taux = 100%	39%
	taux inconnu	18%
endettement :	pas de dette	50%
	dette inférieure à 25 000 F	37%
	dette comprise entre 25 000 et 50 000 F	4%
	dette supérieure à 50 000 F	6,5%
	dette inconnue	3%
Insertion culturelle		
Nombre d'activités de loisirs :	2 activités ou moins	23%
	3 ou 4 activités	37%
	5 ou 6 activités	28%
	7 activités ou plus	13%
Santé		
âge de la personne	plus de 60 ans	7%
	de 55 à 59 ans	5%
	de 50 à 54 ans	9%
	de 40 à 49 ans	14%
	de 35 à 39 ans	16%
	de 30 à 34 ans	18%
	de 25 à 29 ans	15%
	moins de 25 ans	15%
État de santé	ne peut rien faire à cause de sa santé	11%
	très souvent malade, fatigué	20%
	malade, comme tout le monde	39,5%
	bonne santé	25,5%
	autre	3%

Sociabilité

sociabilité famille	pas de contact avec la famille	18%
	lettre ou tel famille	21%
	visite famille	61%
sociabilité amis	pas de contact avec des amis	25%
	lettre ou tel amis	11%
	visite amis	64%

Logement

type du logement :	sans abri	4%
	hébergement de fortune	10%
	accueil d'urgence	12%
	hébergé famille amis	6%
	CHRS	15%
	garnis	9%
	HLM	29%
	secteur privé	13%
	logement inconnu	2%
Confort du logement :	un seul élément ou zéro	3%
	seulement deux éléments	4%
	seulement trois éléments	5%
	eau courante, eau chaude, électricité, chauffage	53%
	pas concerné	36%

Relation avec autrui

Situation familiale :	isolé	43%
	en couple	8%
	famille monoparentale	20%
	famille biparentale	29%
Contact avec enfants :	pas d'enfant	29%
	séparé de tous les enfants	22%
	séparé d'une partie des enfants	34%
	vivant avec tous les enfants	14%
Nombre d'enfants :	pas d'enfant	46%
	un enfant	15%
	deux enfants	14,5%
	trois enfants	11%
	quatre ou plus	13,5%

aide en cas de besoin :	pas d'aide possible	26%
	seulement une aide possible	17%
	seulement deux aides possibles	20%
	hébergement, prêt, soutien	37%

Les sites sur lesquels les personnes ont été interrogées ont été projetés en variable supplémentaire.

I-1 La structure du foyer : un critère majeur de différenciation des situations de pauvreté

Dans cette représentation pluri-factorielle de la pauvreté, les personnes isolées, sans enfants ou séparées de leurs enfants, s'opposent aux familles bi-parentales, vivant avec tous leurs enfants ou, au moins, avec quelques-uns d'entre eux. Cette opposition majeure entre deux manières de vivre la pauvreté, doit être nuancée. Toutes les familles ne se rangent pas dans un même groupe. Après les isolés, par ordre de proximité dans la représentation qu'en propose la statistique, on voit apparaître les couples sans enfants, puis les familles monoparentales, puis enfin, les plus excentrées sur cet axe virtuel, les familles les plus nombreuses.

Certes, la pauvreté vécue au sein d'une famille nombreuse biparentale ne ressemble en rien à celle vécue par une personne isolée, sans enfants ou qui a dû s'en séparer, de même, si la situation des familles monoparentales ressemble plus à celle des familles biparentales qu'à celle des isolés, elle diffère quand même sur de nombreux points. Enfin, la situation des couples se rapproche de celle des personnes isolées.

L'examen de cette distinction à l'intérieur de la population pauvre suggère deux hypothèses. La première fait du groupe familial une modalité d'existence dans la pauvreté dont on verra, en matière de logement par exemple, qu'elle assure le maintien ou l'accès à une situation moins mauvaise. Face à ce groupe familial se trouvent des personnes isolées sans qu'il soit possible d'affirmer comme on le voit souvent décrit par certains travailleurs sociaux ou sociologues qu'il y a une continuité entre les deux situations. Certes, à un moment donné de leur vie les personnes isolées se sont trouvées dans une famille, mais ce n'est pas nécessairement de la rupture -de l'échec- de cette famille que naît l'isolement. Il peut s'agir aussi de l'impossibilité ou du refus de vivre sur un mode familial.

La seconde hypothèse est davantage liée au fait que la hiérarchie distinguée dans l'analyse statistique oppose certes les isolés aux familles, mais, surtout, opère une classification selon la présence des enfants. L'ordre qui s'établit est rappelons-le : les isolés, les couples sans enfants, les familles monoparentales puis les familles ordonnées selon le nombre des enfants. Ainsi, autant que le fait familial, il semble bien que ce soit la présence d'enfants qui structure l'opposition entre les différentes populations rencontrées au cours de cette enquête.

Cette opposition famille-isolé recoupe très nettement un clivage en matière de logement. Les personnes sans abri se retrouvent plus fréquemment parmi celles qui sont isolées alors que les HLM, les locations en secteur privé et les habitations de fortune sont principalement occupées par des familles biparentales ou monoparentales ainsi que le montre le tableau suivant.

Tableau n°63
Situation familiale selon le type de logement

	Hommes isolés	Femmes isolées	Couples	Familles monoparentales	Familles biparentales	Eff - % -
HLM	12 5%	15 7%	15 7%	61 27,5%	119 54%	222 100%
Secteur privé	18 19%	6 6%	13 13,5%	23 24%	36 37,5%	96 100%
Hébergement de fortune	12 16%	6 8%	5 7%	14 19%	36 49%	73 100%
Garni	38 54%	4 6%	10 14%	5 7%	13 19%	70 100%
Hébergement dans la famille	24 50%	11 23%	5 10%	5 10%	3 6%	48 100%
Accueil d'urgence	44 49%	20 22,5%	4 4,5%	18 20%	3 3%	89 100%
CHRS	61 55%	17 15,5%	4 4%	23 21%	5 5%	110 100%
Sans abri	24 75%	5 16%	3 9%	0	0	32 100%
Ensemble	32%	11%	8%	20%	29%	100%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

La présence d'enfants facilite l'accès à un logement de type HLM ou du secteur privé. Néanmoins, plus des deux tiers des personnes en hébergement de fortune sont des familles.

En revanche, la relation avec les ressources n'est pas aussi évidente.

Les ressources par u.c. les plus faibles ou les plus élevées sont majoritairement déclarées par des isolés. Les ressources intermédiaires sont plutôt atteintes par les familles.

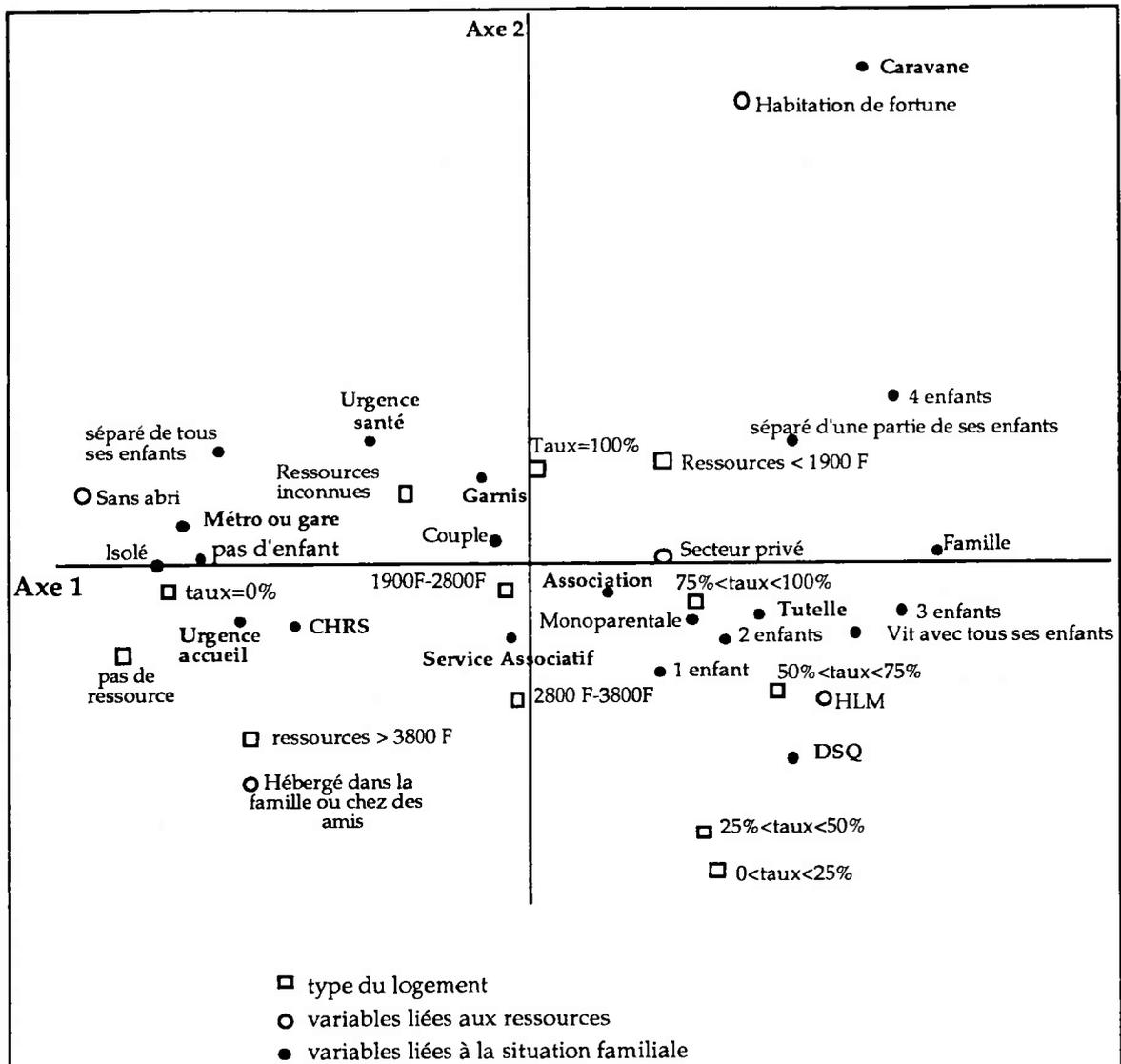
Tableau n°64
Évolution de la situation familiale selon les ressources

	Hommes isolés	Femmes isolées	Couples	Familles monoparentales	Familles biparentales	Eff - % -
Ressources nulles	35 54%	16 25%	4 6%	5 8%	5 8%	65 100%
Inférieures à 1900 F	31 16%	10 5%	22 11%	51 26%	84 42%	198 100%
de 1900 à 2800 F	68 35%	20 10%	9 5%	43 22%	52 27%	192 100%
de 2800 à 3800 F	45 36%	13 10%	13 10%	24 19%	31 25%	126 100%
Plus de 3800 F	46 38%	16 13%	9 7,5%	18 15%	31 26%	120 100%
Ressources inconnues	14 20%	7 10%	5 7%	14 20%	29 42%	69 100%
Ensemble	32%	11%	8%	20%	29%	100%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Sur le graphique qui suit sont représentées les variables particulièrement sensibles aux variations de la structure du foyer. L'axe horizontal matérialise l'opposition isolé-famille.

Graphique n°54
Représentation des variables constituant l'axe isolé-famille



Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Guide de lecture : Deux items proches l'un de l'autre sont caractéristiques des mêmes individus. Par exemple, les personnes interrogées en zone caravane sont essentiellement logées en habitation de fortune et vice et versa. Cette interprétation n'a pas de sens pour les points proches de l'origine des axes.

Outre le lien entre la situation familiale et le logement, le graphique permet de percevoir d'autres corrélations. Ainsi, les personnes qui n'ont aucune prestation sociale (taux=0%) sont plutôt des personnes isolées.

Nous reviendrons dans la seconde partie de ce chapitre sur ce qui apparaît comme un effet protecteur des politiques sociales sur les familles et particulièrement les familles avec enfants.

Sur ce graphique ont aussi été projetés les sites sur lesquels les personnes ont été interviewées : c'est dans le métro ou dans les gares que les enquêteurs ont rencontré le plus d'isolés. Ce sont sur les sites de caravanes qu'ils ont interrogé le plus de familles nombreuses.

I-2 Le travail : la seconde source de différenciation

Dans la représentation statistique plurifactorielle de la pauvreté, les inactifs s'opposent aux actifs ayant un emploi. Parmi les inactifs, une distinction apparaît entre les personnes en situation d'invalidité et les personnes au foyer ou sans travail et affirmant ne pas chercher à en obtenir. Comme l'enfant structurait la famille, la proximité au travail permet de faire une distinction entre les personnes enquêtées. La situation d'invalidité éloigne le plus du travail, viennent ensuite les personnes au foyer sans travail ou affirmant ne pas en chercher. Les chômeurs se rapprochent des actifs ayant un emploi. De la même manière, les couples dont un des membres travaille se retrouvent proches des actifs ayant un emploi.

Après la structure du foyer, c'est la situation face à l'emploi qui différencie donc le mieux l'échantillon. Ces situations témoignent d'un lien avec le monde du travail de moins en moins fort : un premier groupe possède un emploi, définitif ou plus instable, ou appartient à un ménage dont le conjoint bénéficie d'un emploi. Un deuxième groupe est constitué de personnes au chômage, qui sont à la recherche d'un emploi. Un troisième est en inactivité. Il est pour le moment complètement déconnecté du monde du travail mais pourra se remettre à chercher du travail s'il le souhaite (femme au foyer ou personne sans travail ne cherchant pas à en obtenir). Enfin, un dernier groupe est en situation d'invalidité, et donc ne réintégrera probablement jamais le monde du travail.

Trois critères sont fortement corrélés aux situations d'emploi : la formation, l'âge et l'état de santé.

L'activité est d'abord fortement corrélée avec le niveau scolaire. Les personnes ayant un bas niveau de qualification, ou un diplôme peu élevé ou ayant eu une scolarité courte se retrouvent plus proches des inactifs.

L'âge se répartit aussi régulièrement selon l'activité : les plus jeunes sont plutôt du côté des actifs et des niveaux scolaires les plus élevés, les plus âgés sont proches des invalides et possèdent des niveaux de qualification particulièrement bas. Les moins de 25 ans font exception car ils sont très peu nombreux à posséder un emploi.

Tableau n°65
Situation face au travail selon l'âge

	Moins de 25 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	Plus de 50 ans
Activité stable	3 3%	14 12%	14 10%	8 7%	6 6%	7 10%	5 5%
Activité instable	12 11%	14 12%	14 10%	13 11%	9 9%	7 10%	8 9%
Cherche emploi	54 49%	47 41%	61 45%	58 48%	53 50%	26 38%	24 27%
Au foyer	35 31%	27 24%	37 27%	32 27%	16 15%	12 18%	33 37%
En invalidité	0	3 3%	3 3%	6 5%	12 11%	10 15%	16 18%
Autre situation	7 6%	9 8%	7 5%	3 2%	9 9%	6 9%	4 4%
Total	111 100%	114 100%	136 100%	120 100%	105 100%	68 100%	90 100%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

La liaison entre âge et emploi ne paraît pas significativement différente entre la population interrogée dans cette enquête et les informations recueillies par d'autres travaux auxquels il a été fait référence dans le premier chapitre.

L'état de santé déclaré par les personnes enquêtées est nettement corrélé à l'activité professionnelle. Plus l'état de santé est dégradé et moins les personnes sont en activité, elle sont sans travail et sans chercher à en obtenir, voire en invalidité.

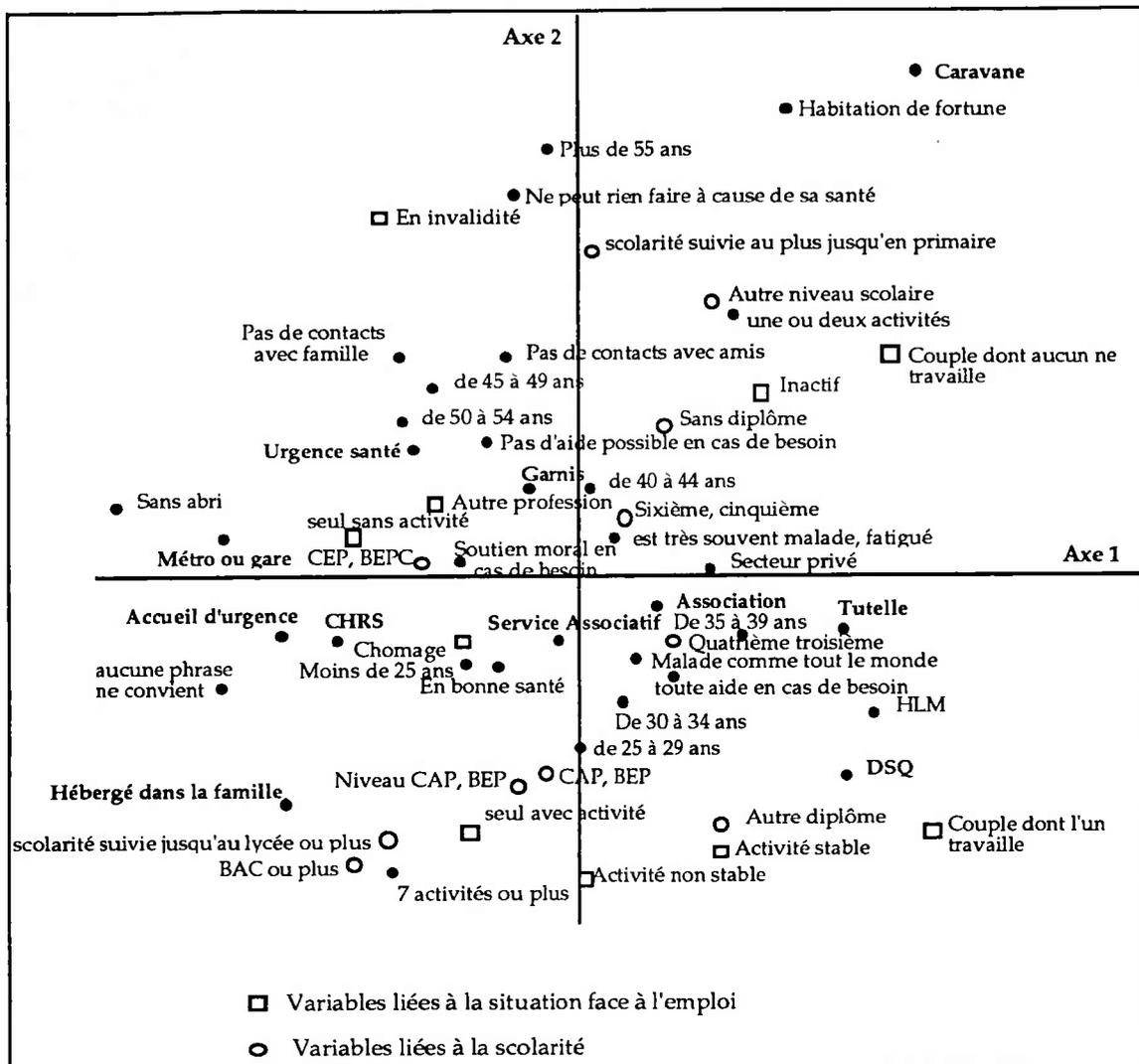
Tableau n°66
Situation face au travail selon l'état de santé

	En bonne santé	Malade, comme tout le monde	Très souvent malade	Ne peut rien faire	Aucun ne convient	Eff - % -
Activité stable	13 23%	30 53%	7 12%	6 10%	1 2%	57 100%
Activité instable	20 26%	29 38%	15 20%	8 10%	5 6%	77 100%
Cherche emploi	102 32%	129 41%	58 18%	17 5%	13 4%	319 100%
Au foyer	36 19%	87 45%	40 21%	22 12%	5 3%	190 100%
En invalidité	5 10%	7 14%	14 29%	23 47%	0	49 100%
Autre situation	9 20%	15 34%	13 29%	6 13%	2 4%	45 100%
Ensemble	26%	39%	20%	11%	4%	100%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Sur le graphique qui suit sont représentées les variables particulièrement sensibles aux variations de la situation face à l'emploi. L'axe vertical matérialise l'opposition actifs-inactifs. Les rapprochements des variables dans les quatre parties du graphique matérialisées par les deux axes commencent à dessiner la perspective de groupes plus homogènes : des familles sans activité déclarée, plutôt âgées, vivant en caravane ou en habitat de fortune ; des personnes en invalidité, âgées, malades, isolées, résidant dans des garnis ou sans abri ; des jeunes au chômage en bonne santé, hébergés dans leur famille ou en CHRS, avec parfois un niveau de scolarité plus élevé et, enfin, dans le quatrième quadrant du graphique on note la présence de variables décrivant des familles, plutôt d'âge moyen, résidant en HLM, site de DSQ, peu diplômées pouvant avoir des activités, stables ou non.

Graphique n°55
Représentation des variables constituant l'axe actifs-inactifs



Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

I-3 Les ressources : la troisième source de différenciation

En matière de ressources, la différenciation est d'une grande simplicité. Les plus hauts revenus s'opposent aux plus faibles. La surprise viendrait plutôt du rang occupé par ce critère dont l'importance est toujours majorée dans les études sur la pauvreté. Si le fait d'avoir plus ou moins de ressources permet bien de distinguer entre les plus pauvres et les un peu moins pauvres, cette distinction ne vient qu'après la situation familiale et la situation à l'égard du travail. Il faut nuancer cette réflexion en rappelant que l'étude est réalisée en tenant compte des prestations sociales, dont l'effet redistributeur atténue quelque peu les différences en matière de ressources.

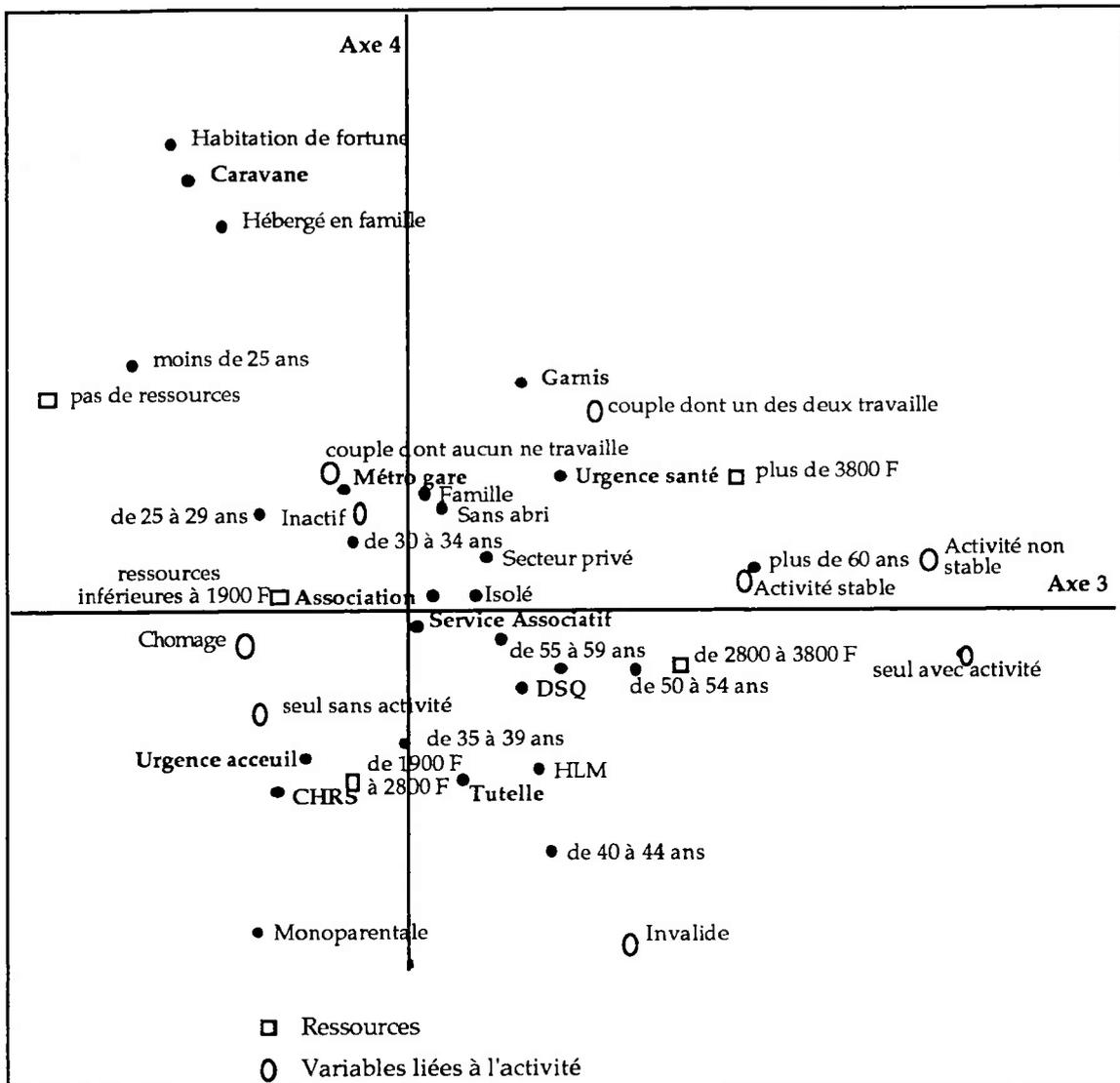
Le critère d'âge distingue assez nettement les personnes selon leurs ressources. Les plus jeunes sont proches des ressources les plus faibles et les plus âgés sont à l'autre extrémité.

Tableau n°67
Évolution des ressources selon l'âge

	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et plus	Eff - % -
Ressources nulles	19 29%	22 34%	11 17%	10 15%	3 5%	65 100%
Inférieures à 1900 F	24 12%	73 37%	65 33%	22 11%	14 7%	198 100%
de 1900 à 2800 F	26 13%	66 34%	57 30%	34 18%	9 5%	192 100%
de 2800 à 3800 F	17 14%	38 30%	47 37%	19 15%	5 4%	126 100%
Plus de 3800 F	14 13%	39 38%	23 22%	15 14%	13 13%	104 100%
Ressources inconnues	13 19%	17 24%	24 35%	8 12%	7 10%	69 100%
Ensemble	113 15%	255 34%	227 30%	108 14%	51 7%	754 100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Graphique n°56
Représentation des variables constituant l'axe bas revenus-hauts revenus



Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

L'âge ne constitue pas la seule corrélation possible avec le niveau de revenu. Les personnes sans aucune ressource sont certes plus souvent des jeunes adultes de moins de 25 ans, hébergés en famille ou en habitation de fortune mais il peut aussi s'agir de couples dont aucun des conjoints travaille. Les personnes à la recherche d'un emploi et les inactifs ont des ressources particulièrement faibles alors que les ressources les plus élevées sont à la fois le fait des personnes en activité ou en invalidité.

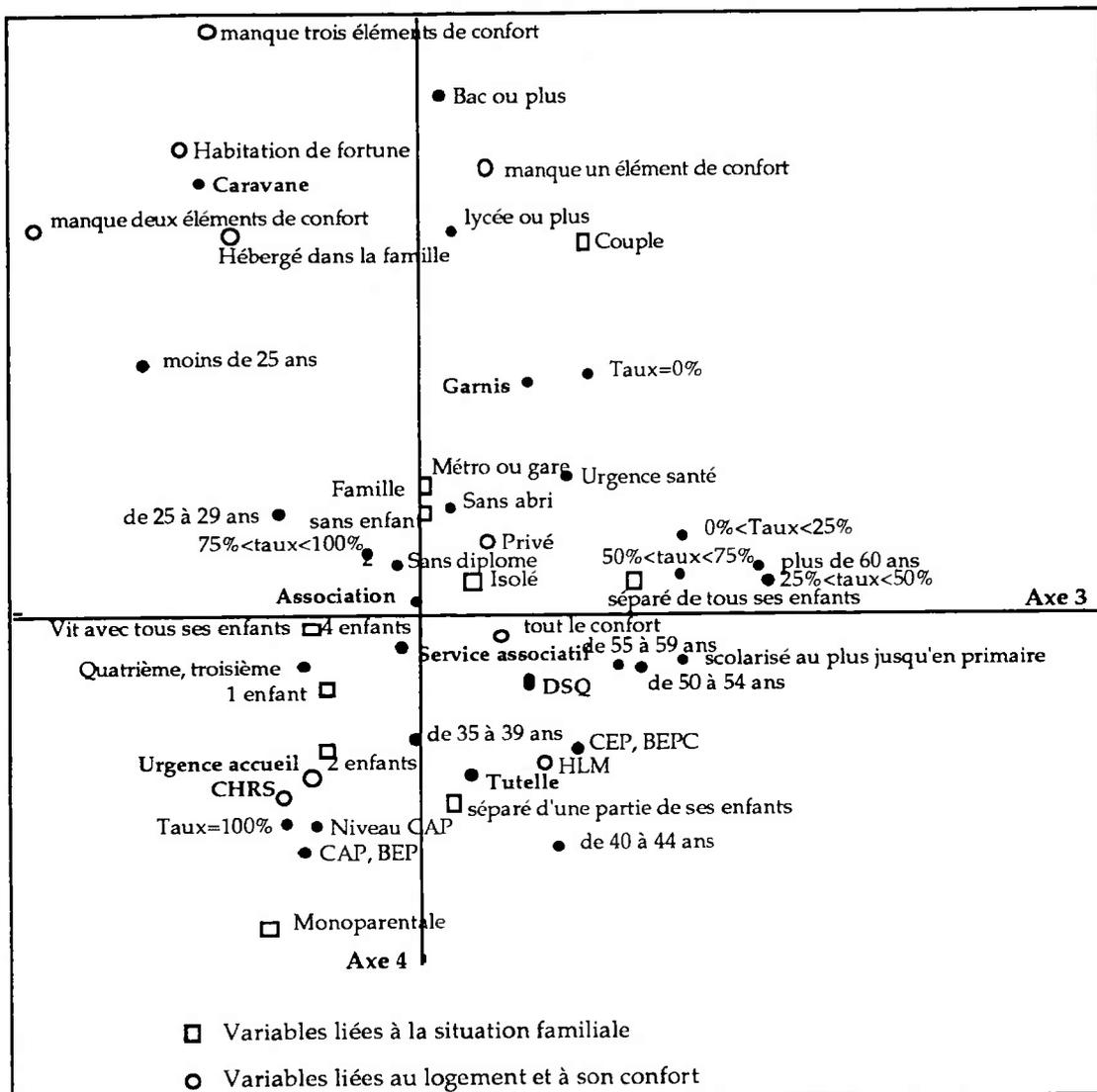
I-4 Quatrième élément de différenciation : le confort du logement

Après la situation familiale, l'emploi puis les ressources, le logement constitue la quatrième source de différenciation des populations pauvres. La principale différence analysée ici ne porte pas sur le fait d'avoir ou non un logement mais plutôt sur les modalités de confort du logement des personnes interrogées, au moment de l'enquête.

Les populations qui vivent dans des habitations où il manque trois des quatre éléments de confort envisagés (électricité, chauffage, eau courante, eau chaude) s'opposent à celles où ils existent tous (logements en HLM mais aussi centres d'hébergement).

Bien sûr, les habitations de fortune et les garnis apparaissent en haut de l'axe. Les locations en secteur privé sont au centre, mais du même côté de l'axe que les caravanes. Quant aux HLM, aux accueils d'urgence et aux CHRS, ils sont tous les trois en bas de l'axe.

Graphique n°57 Représentation des variables constituant l'axe logement sans confort-tout confort



Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

II Face à la pauvreté : les disparités des populations

L'analyse des quatre premiers axes de l'Analyse en Correspondances Multiples a permis de faire la liste des principales variables qui distinguent des groupes de population au sein de l'échantillon observé et de faire apparaître de fortes corrélations entre certaines variables.

Comme les indicateurs ont été construits en classant, lorsque cela n'était pas dépourvu de sens, les items de la situation la plus favorable à la situation la plus défavorable, l'ordre des axes de l'ACM permet aussi de proposer une hiérarchie des manifestations de la pauvreté :

- la situation familiale,
- l'existence d'un emploi,
- le niveau des ressources,
- le confort du logement.

Tenir compte de ces quatre domaines à la fois revient à raisonner dans un espace de dimension quatre. Il est difficile d'obtenir, par une représentation graphique simple, une information suffisamment synthétique. Afin de montrer la diversité des situations rencontrées lors de l'enquête pauvreté, une partition des individus a été réalisée à partir des résultats de l'ACM. Les coordonnées factorielles des individus sur les quatre axes considérés permettent d'effectuer des regroupements entre les personnes ayant des caractéristiques analogues¹. On obtient ainsi une typologie de la population de départ. La typologie choisie distingue douze groupes qui sont tous constitués de populations fortement homogènes. Outre le fait de reconstruire des manières semblables d'être pauvre cette démarche a pour objectif principal de tester les cohérences qui peuvent exister entre politiques sociales et situation de pauvreté. Ce sera l'objet de la troisième partie de ce chapitre. Avant d'aborder cette troisième partie, rappelons les caractéristiques de chacun de ces groupes en respectant la logique de la plus forte différenciation : isolé ou en famille.

¹La méthode employée est une classification ascendante hiérarchique

II-1 Les personnes isolées

Plus que par leurs ressources, les personnes isolées se caractérisent par leur âge, souvent plus jeunes, et par leur situation de logement, bien souvent plus mauvaise que les autres personnes interrogées dans cette enquête. Les 323 personnes isolées se situent, en fonction de ces deux principales caractéristiques, dans cinq groupes différents : jeunes à la rue, jeunes hébergés, personnes en activité mais sans logement, invalides ou allocataires du RMI sans logement, personnes âgées ou invalides logées.

Parmi les jeunes, on peut distinguer deux groupes selon qu'ils sont à la rue ou hébergés.

Jeunes à la rue : 91 personnes, soit 12% de la population interrogée (groupe 1)

Ce groupe comprend surtout des jeunes seuls, sans activité salariée, et qui sont à la recherche d'un emploi. Ils ont moins de 35 ans. 60% d'entre eux n'ont pas d'enfants, les autres ont pu en avoir mais en sont séparés au moment de l'enquête.

Ils ont, au mieux, une seule source de rentrée d'argent, et il s'agit pour le quart d'entre eux de ressources hors salaire et hors prestation sociale. Un quart se trouve sans aucune ressource. Ces personnes sont sans-abri, en accueil d'urgence ou en CHRS. Le seul point positif les concernant est qu'ils ont moins rompu les contacts avec leur famille que le reste de l'échantillon : 70% voient des membres de leur famille. De plus, ils ont une vie culturelle plutôt active (70% réalisent au moins 5 des activités passées en revue dans le questionnaire).

Ces jeunes ont été interrogés en accueil d'urgence (26%), dans le métro ou dans les gares (24%), en CHRS (18%) ou dans un service associatif (11%).

Jeunes hébergés : 63 personnes, soit 8% des personnes interrogées (groupe 2)

Les jeunes qui sont dans ce groupe ont quelques points communs avec les précédents : seuls, à la recherche d'un emploi, 76% n'ont pas eu d'enfants.

En matière de logement, ces jeunes profitent plus souvent d'un hébergement en famille ou chez des amis.

En matière de ressources, leur situation est paradoxale car ils peuvent se retrouver sans aucune ressource ou avoir recours à des activités hors travail leur assurant des ressources plutôt élevées.

Ces jeunes ont un niveau de fin d'étude élevé, équivalent au lycée ou supérieur pour près des trois quarts. Ils ont aussi une activité culturelle importante (60% pratiquent au moins 5 des activités passées en revue).

Ces personnes ont été interrogées dans le métro ou dans les gares (16%), en garni (16%), en service associatif (13%), en accueil santé (12,5%).

Une jeune femme hébergée (groupe 2)

L'enquêteur a rencontré cette femme de 33 ans, française, dans la salle commune d'un accueil d'urgence dans le Nord. Elle a quitté l'école, au niveau du bac, à 18 ans, pour se marier. Elle a occupé un emploi de vendeuse pendant six mois. Enceinte peu de temps après son mariage, son mari n'a pas voulu qu'elle reprenne le travail après la naissance. Deux autres enfants sont nés après le premier.

Il y a deux ans, son mari est parti, emmenant avec lui les trois enfants. Elle ne les a pas revu depuis ce départ, son mari empêchant toute rencontre. Elle est restée quelques mois dans l'appartement qu'ils avaient occupés ensemble. En l'absence de toute ressource, elle n'a pu continuer à payer le loyer. L'expulsion s'est produite trois mois avant l'interview. Elle a d'abord été hébergée par une amie, mais elle n'a pas voulu rester chez elle, par peur de l'encombrer. Elle venait d'arriver dans le centre d'hébergement d'urgence ou l'enquêteur l'a rencontrée.

"Et mon mari m'a laissée, quand il est parti avec une dette de loyer que je n'ai jamais pu rattraper. Il est parti, il avait une dette de loyer de presque un million, même un peu plus d'un million je crois, je ne pouvais pas rattraper cette dette là, alors je suis allée voir les HLM, je leur ai dit, il y a un problème au niveau de la dette de loyer, c'est avec lui qu'il faut voir, pas avec moi. Ils ont repris le logement et mes meubles... La situation au niveau du logement je ne peux pas tout vous dire, parce qu'il faut que je prenne contact avec eux, il faut que je les vois, il faut que je vois pour récupérer quand même des effets personnels, etc... Il avait signé seul, je n'avais pas signé, malgré tout je suis responsable aussi. C'est lui qui s'occupait du loyer...

Moi, je ne pouvais pas rembourser la dette d'un million et quelque qu'il y avait derrière. Alors qu'il gagnait bien sa vie, il travaillait à l'aéroport de Lesquin, il gagnait 5000, 6000 F par là... On n'a jamais

été un très bon gestionnaire, je lui demandais d'aller faire les courses, il me ramenait tout ce qu'il fallait pas, il achetait des choses qui n'étaient pas vraiment utiles, et il oubliait la moitié des choses que je lui avais demandées. Ce qui fait que dans le budget ça faisait des trous. J'avais beau essayer de calculer un budget, s'il me dépassait le budget à chaque fois... Ah oui, à la fête des mères, j'ai eu un beau cadeau, j'ai eu un four micro-ondes, mais seulement le four micro-ondes, il faut le payer ! On peut pas, vous achetez le four micro-ondes et vous ne payez pas le loyer, ça ne va pas non plus. C'est pour ça qu'on s'est trouvé en difficultés. Les trois quarts du temps, si on avait des disputes, c'était à cause de l'argent. On a déjà eu des huissiers à la maison en disant, si vous payez pas, "on vous prend tout". Mon mari s'arrangeait pour emprunter, faire un prêt bancaire ou quelque chose comme ça, non, en fait c'était avec la banque qu'il avait des problèmes, je ne m'occupais pas du tout de ces problèmes là. D'ailleurs il me disait toujours : "c'est moi qui m'occupe des comptes, tu t'occupes des ménages..." J'ai dû mettre mon nez dans ces problèmes là quand il était trop tard."

Lorsque son mari est parti, elle a rencontré une assistante sociale à la mairie. Elle y est allée pour obtenir des informations sur ses droits, mais elle n'a pas voulu lui raconter son histoire en détail.

"Je suis du genre à garder plutôt pour moi les problèmes que j'ai, parce que mes problèmes ne sont pas les problèmes des autres, si j'ai des problèmes, c'est à moi de les résoudre. Si vraiment il faut commencer à tout expliquer, moi je vois bien les filles qui ont une assistante sociale, elles vont voir une personne et encore une autre personne, et qui répètent à chaque fois, et qui rentrent en pleurant... Ca donne pas tellement envie..."

Elle n'a pas informé sa famille de sa situation. De toutes façons, elle est fâchée avec ses parents qui n'ont jamais accepté son mariage. Elle est encore en contact avec son frère qui est policier à Paris et qui pourrait certainement l'aider, mais elle ne veut pas lui parler de ses problèmes. Elle n'a conservé que peu d'amis depuis son divorce. Quand son mari est parti, cette femme n'avait plus aucune ressource, elle a fait une demande de RMI qu'elle a obtenu.

Sa priorité, c'est de trouver du travail. Le logement est moins important. Pour l'instant, elle cherche seulement un autre foyer dans lequel elle pourrait s'installer pour quelques mois. La vie en collectivité ne la dérange pas, même si parfois elle aspire à un peu de tranquillité. Pour chercher un travail, elle est allée à l'ANPE. Un bilan des compétences lui a été proposé. Cela lui paraît utile puisqu'elle est n'a plus travaillé depuis près de quinze ans. Après ce bilan, elle espère pouvoir bénéficier d'un stage, de préférence dans le domaine de la vente. D'ailleurs les personnes qu'elle a rencontrées à l'ANPE lui ont dit qu'il valait mieux qu'elle commence par un stage, parce qu'il y a très longtemps qu'elle n'a plus travaillé.

"L'ANPE a énormément de travail et pas beaucoup de temps à consacrer à chaque cas. Vous remplissez un questionnaire, on ne peut pas répondre en quelques mots, on a toujours envie d'en dire plus et c'est difficile de réduire à juste une simple réponse, parce qu'on a pas mal de choses à dire. C'est pour ça qu'un

entretien avec un directeur d'entreprise, je trouve ça très intéressant parce que là au moins, il apprend à vous connaître un petit peu. C'est pour ça que je n'aime pas les questionnaires."

Cette jeune femme n'est pas en contact avec le monde associatif, parce qu'elle ne sait pas bien où s'adresser et ce que cela pourrait lui apporter.

Elle bénéficiait de la carte de Sécurité Sociale de son mari. Elle vient de constituer un dossier pour avoir sa propre carte après être restée deux ans sans carte. Pendant cette période, elle a souffert d'une grave dépression mais s'en est sortie sans faire appel à des médecins.

"Quand j'étais malade, j'appelais le médecin, il me soignait, je payais la visite et je payais les médicaments, je n'envoyais pas mes feuilles. J'avais le numéro, mais le numéro de mon mari, c'était plus valable pour moi, parce qu'il avait fait rayer mon nom de la liste. Des fois j'étais malade, je prenais de l'aspirine et je me disais, ça va passer. Mais ça va, je suis en bonne santé, ça ne m'est pas arrivé trop souvent. Et puis une fois je suis allée à Médecins sans Frontière, je commençais à avoir une petite grippe, je me suis renseignée et je suis allée là-bas."

Son moral commence à s'améliorer, et elle a beaucoup de projets pour les mois à venir. En premier, elle veut trouver un travail. Cela lui permettrait non seulement d'améliorer sa situation financière, mais aussi de sortir, de faire quelque chose d'intéressant et d'utile. Pour obtenir un travail, elle est prête à changer de région, et même à partir à l'étranger. D'ailleurs, elle veut se reconstruire une vie, pas spécialement avec une autre personne. Elle veut aussi retrouver ses enfants tout en sachant que ce sera difficile et même impossible dans un avenir proche.

"Il faut d'abord que je m'en sorte, je ne peux pas autrement, je suis obligée d'être égoïste, il faut d'abord que je pense à m'en sortir. Il faut une base, c'est comme pour une maison, il faut des fondations, après on peut hisser la maison. Je ne suis pas prête, c'est difficile d'être prête, on n'est jamais prêt à tout. J'ai vécu pendant quelques années un peu dans un cocon, parce que j'avais des problèmes c'est certain, nous avons des problèmes, mais par rapport à ceux d'aujourd'hui ce sont des problèmes totalement différents. Et moi, j'ai la chance d'être jeune encore, en bonne santé... Je peux toujours arriver à m'en sortir..."

Parmi les personnes isolées et plus âgées, l'analyse multifactorielle fait apparaître trois groupes. Les deux premiers se caractérisent par une absence de logement, le troisième rassemble des personnes logées mais dont l'âge ou l'invalidité empêchent tout accès au travail.

En activité, sans logement : 43 personnes, soit 6% de la population interrogée (groupe 3)

Ce groupe comprend les personnes seules ayant une activité, mais instable pour 58% d'entre elles. Les trois quarts n'ont qu'une source de rentrée d'argent : le salaire. Celui-ci n'est pas très élevé puisque seulement 30% dépassent 3800 F par mois. La majorité est hébergée en accueil d'urgence ou en CHRS.

Les membres de ce groupe sont nombreux à avoir connu une rupture, souvent d'ordre familial, et le tiers est sans aucun contact avec leur famille. 44% sont séparés de leurs enfants.

Ces personnes ont été interrogées en accueil d'urgence (30%), en CHRS (21%).

Invalides ou RMistes sans logement : 48 personnes, soit 6% des individus interrogés (groupe 4)

Les personnes qui constituent cette classe ont majoritairement plus de 40 ans, et une forte proportion est en invalidité. Les prestations sociales ont un rôle important pour ces personnes puisque sans elles les trois quarts n'auraient pas de revenu. Plus de 4 personnes sur 5 n'ont qu'une source de revenu constituée pour 40% du RMI et 17% des allocations invalidité, veuvage. C'est parmi cette classe que la proportion de personnes sans abri est la plus forte. De plus, 58% sont séparés de leurs enfants.

50% des membres de ce groupe n'ont aucun contact avec leur famille ou avec leurs amis et près de 3 personnes sur 5 n'espèrent pas d'aide en cas de besoin.

Agées ou invalides, logées : 78 personnes, soit 10% de la population interrogée (groupe 5)

Comme pour le groupe précédent, les membres de cette classe ont plus de 40 ans. Plus du tiers a même plus de 55 ans. Ils vivent pour une majorité exclusivement des prestations sociales. Cette classe contient une forte proportion d'invalides. Parmi les isolés, ce sont ceux qui ont le plus souvent un logement stable, mais la moitié reste mal logée. 51% sont séparés de leurs enfants. Ils ont perdu contact avec leurs proches (famille 35% et amis 42%). Ils n'attendent d'ailleurs pas d'aide en cas de besoin.

Ces personnes ont été interrogées dans le métro ou dans les gares (32%), en accueil santé (15%) ou en accueil d'urgence (10%).

Une femme invalide, logée en garnis (groupe 5)

L'enquêteur a frappé à une porte dans un garni parisien. Il a été reçu dans une chambre par une femme de nationalité française, âgée de 58 ans. Cette femme a perdu son père pendant la deuxième guerre mondiale, et elle était pupille de guerre. Elle a un fils, âgé de 32 ans, qui est allé s'installer en Angleterre.

"J'ai un fils, je peux vous parler de mon fils, il est en Angleterre, vous savez pourquoi, parce que il aurait été dans la rue. Là-bas, il est pas dans la rue, la différence entre l'Angleterre et la France, il me l'a dit : il y a personne qui couche dehors, même pas les clochards ! Alors on leur trouve des hôtels que l'État paye, pas trop chers, et ils peuvent faire leur cuisine en bas, et on leur donne sept cents francs tous les quinze jours, régulier, et on leur paye l'hôtel en Angleterre. On leur demande d'apprendre l'anglais, ou de chercher du travail, et puis on les convoque tous les six mois, pour voir s'ils font un effort, s'ils font pas d'efforts, on les réexpédie vers la France, ou ailleurs, dans leur pays d'origine."

Le certificat d'études en poche, elle a quitté l'école. Elle a longtemps travaillé à mi-temps, en faisant de la couture ou du repassage à domicile. Elle avait en permanence deux ou trois employeurs. Par la suite, elle a fait des travaux de couture chez elle, mais pour lesquels elle n'était plus déclarée. De plus, elle percevait le RMI. Elle a été expulsée de son appartement en 1992 par la propriétaire de l'immeuble.

"J'étais avec les huissiers depuis cinq ans, chaque fois que je ne payais pas j'avais une amende, ils doublaient le loyer. Surtout des loyers de la loi 48, avec le sanitaire qui tenait pas du tout, les plafonds qui tombaient, pas d'eau chaude et tout ça, il n'y a même pas de dette, un loyer comme ça, personne n'aurait payé. On m'a coupé le courant, je suis restée six ans sans lumière, les derniers temps, alors j'ai pas pu continuer à faire la couture.

C'est l'expulsion qui m'a rendue très très mal, c'est incroyable parce que normalement ils m'ont dit au tribunal, ils sont dans leur tort, ils n'avaient pas le droit de m'expulser, mais j'étais déjà expulsée. J'en veux beaucoup au maire, qui n'a rien fait, le bureau d'aide sociale, ils sont vraiment lamentables. Ils étaient au courant de mon expulsion...

Ils ont fait ça un jour de pont de quatre jours, pour pas que la mairie intervienne. Et le commissaire qui riait, il riait, il se foutait de moi, avec les mains dans les poches.. A part un des huissiers qui était pris de remords...

Alors, ils ont refait l'appartement et ils l'ont reloué, mais ils auraient très bien pu éviter mon expulsion, c'est pas une question d'argent. Parce que dans l'immeuble, j'y suis restée vingt-cinq ans, il y avait des appartements qui étaient libres, il y en avait quatre pendant des années et des années, il y en avait quatre !

Ensuite, quand ils m'ont expulsée, il y en avait deux de libre, ils auraient pu me transférer, parce qu'il fallait refaire les sanitaires franchement chez moi, ils auraient pu me transférer en dessous, dans un des immeubles en attendant qu'ils refassent mon appartement ! Moi j'étais en hauteur, il y avait beaucoup de choses à faire, il n'y avait même pas l'eau chaude."

Cette expulsion a été suivie d'une période très perturbée, il y a à peine quelques mois qu'elle s'est installée dans cet hôtel garni.

"Depuis mon expulsion, je suis venue quatre mois à cet hôtel là, et après je n'avais que le RMI, je n'avais pas encore ma pension d'handicapée, les Petites Soeurs des Pauvres m'ont prise en charge, elles m'ont mise dans des foyers. Elles m'ont mise dans des foyers, je suis restée quinze jours dans celui-là, huit jours dans l'autre. Je ne me suis pas arrangée, quoi.

Après, je suis partie sept mois, pour ne pas être à la rue, sept mois chez une dame. Je me nourrissais avec mon RMI, et elle nous faisait beaucoup travailler, on était deux, on travaillait beaucoup, elle est restée quatre mois, moi je suis restée sept mois, alors je me tapais le double de travail. Et c'est une dame qui a le RMI en plus, et tous ces animaux. Elle nous commandait, une femme comme ça qui nous commandait, parce qu'elle avait été danseuse à l'époque, j'ai jamais vu des gens aussi malhonnêtes, méchante ! Et puis elle a tapé M (l'amie), moi elle m'a tapée, moi j'étais encore sous le choc, et puis encore maigre, maigre, parce que je mangeais même plus."

Deux mois après son arrivée dans ce garni, elle a commencé à percevoir une allocation logement. Juste avant son expulsion, elle avait fait une demande pour passer en COTOREP et elle perçoit maintenant une Allocation Adulte Handicapé. Elle dispose donc de 1200 F par mois pour vivre, après avoir payé le loyer.

"C'est l'assistante sociale qui a fait la demande. Mais vous savez, les pensions adulte handicapé, il y en a qui devraient l'avoir, l'ont pas, et il y en a qui ne devraient pas l'avoir, ils l'ont. Et puis il y en a qui l'ont pendant quelques mois, parce qu'ils sont bien suivis, et puis d'autres, quand ils sont plus malades, ils l'ont encore."

Elle voudrait néanmoins recommencer à faire des travaux de couture à domicile. Mais elle n'a pas l'argent pour mettre des annonces. De plus, son carnet d'adresses avec les coordonnées de ses anciens clients est resté dans la cave de l'appartement dont elle a été expulsée. De toutes façons, tant qu'elle est dans ce garni, elle ne peut pas utiliser sa machine à coudre, à cause du bruit et de la surconsommation d'électricité.

Elle est allée à l'ANPE, parce qu'elle aurait aimé s'occuper de personnes âgées. Il n'y avait pas suffisamment de places pour la formation et ils ont pris les plus jeunes. Elle n'y est pas retournée depuis.

Elle souffre de douleurs dans les extrémités des membres, surtout en hiver, d'engelures de froid. Sa carte de Sécurité Sociale est périmée depuis trois mois, elle compte la faire renouveler bientôt.

"Moi, je ne coûte pas un centime à la Sécurité Sociale, vous savez pourquoi ? Parce que moi, ce que j'ai ça se soigne avec des aspirines, et je ne veux pas ruiner la Sécurité Sociale, il y a des gens qui en profitent qui exagèrent. J'ai la carte Paris-santé, elle est à la mairie, elle m'attend. Je ne veux pas aller la chercher."

Le soir de son expulsion, elle est allée à l'hôpital, parce qu'elle était en état de choc. Ils lui ont donné un cachet mais n'ont pas voulu la garder pour la nuit. Elle ne se rappelle plus exactement pourquoi ils ne l'ont pas gardée.

Pour les années à venir, elle cherche un autre logement, qu'elle occuperait avec une autre dame. Elle voudrait un petit pavillon, en banlieue ou en province, pour pouvoir cultiver un jardin. Elle ne veut pas aller dans un immeuble et refuse donc de passer par les HLM.

L'examen de ces cinq premiers groupes qui rassemblent essentiellement des personnes sans conjoint et sans enfants permet d'abord de montrer que pour chaque groupe, les proportions de femmes et d'hommes sont très voisines. A chaque fois, les femmes représentent environ le quart des effectifs du groupe.

Tableau n°68
Proportion de personnes isolées parmi les groupes contenant majoritairement des personnes isolées

	Proportion de personnes isolées
Jeunes à la rue (groupe 1)	97%
Jeunes hébergés (groupe 2)	89%
En activité, sans logement (groupe 3)	100%
Invalides, RMIstes sans logement (groupe 4)	100%
Agés ou invalides logés (groupe 5)	86%
Moyenne de la population	43%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Le logement est une des principales caractéristiques qui différencient ces quatre groupes.

Les classes 1 et 4, qui sont les plus excentrées sur l'axe isolé-famille, sont celles qui connaissent les problèmes de logement les plus aigus. La quasi totalité des individus qui les composent vit dans des habitats précaires ou instables. Les proportions de personnes sans abri et en accueil d'urgence sont particulièrement élevées.

Parmi les classes 2 et 3, près des trois quarts sont dans des logements précaires ou instables. De plus, la classe 2 se caractérise par une forte proportion de personnes hébergées par la famille ou par des amis.

Enfin la classe 5 est majoritairement logée en garni (24%), en habitation de fortune (18%) ou en HLM ou secteur privé (24%).

Tableau n°69
Logement des personnes appartenant aux groupes
contenant majoritairement des personnes isolées

	Proportion de sans abri	Proportion d'accueil d'urgence	Proportion de CHRS	Proportion d'hébergés en famille	Proportion d'habitations de fortune	total - % -
Invalides / RMistes sans logement (groupe 4)	9 19%	17 35%	17 35%	1 2%	0 0%	44 91%
Jeunes à la rue (groupe 1)	10 11%	33 36%	24 26%	10 11%	2 2%	79 86%
Jeunes hébergés (groupe 2)	5 8%	3 5%	14 22%	18 29%	1 2%	42 66%
Agés ou invalides hébergés (groupe 5)	6 8%	4 5%	11 14%	3 4%	14 18%	38 49%
En activité, sans logement (groupe 3)	1 2%	9 21%	15 35%	3 7%	3 7%	31 72%
Moyenne	4%	12%	15%	6%	10%	47%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Pour les personnes isolées, l'absence de logement constitue une des manifestations les plus fortes de la pauvreté. Cette situation n'est pas inscrite dans la trajectoire des personnes : quelle que soit la classe, la proportion de personnes qui déclarent avoir déjà eu un logement personnel parmi celles qui en sont dépourvues au moment de l'enquête est particulièrement élevée et avoisine les trois quarts.

Outre le logement, la situation par rapport au travail permet de distinguer trois types de profil au sein des personnes isolées.

La classe 3 contient toutes les personnes isolées en activité. Les classes 1 et 2 sont essentiellement constituées de personnes cherchant un travail. Enfin, les classes 4 et 5 regroupent une forte proportion de personnes en invalidité, ou au foyer (sans travail et ne cherchant pas à en obtenir).

Tableau n°70
Activité des groupes contenant majoritairement des personnes isolées

	Proportion de personnes ayant un emploi	Proportion de personnes au chômage	Proportion de personnes au foyer	Proportion de personnes en invalidité
En activité, sans logement (groupe 3)	42 98%	0 0%	1 2%	0 0%
Jeunes hébergés (groupe 2)	1 2%	47 75%	9 14%	0 0%
Jeunes à la rue (groupe 1)	0 0%	64 70%	8 9%	5 5%
Invalides ou RMIstes sans logement (groupe 4)	0 0%	28 58%	4 8%	12 25%
Agés ou invalides logés (groupe 5)	0 0%	31 40%	25 32%	17 22%
Moyenne	18%	43%	26%	7%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

L'état de santé est logiquement plus mauvais pour les classes 4 et 5, et particulièrement pour la classe 5 : 32% déclarent ne rien pouvoir faire à cause de leur santé, pour 19% dans la classe 4 et 11% en moyenne. Par contre, l'état de santé des classes 1 et 2 est particulièrement bon (71% se considèrent en bonne santé ou malades comme tout le monde dans la classe 1, et 78% dans la classe 2, contre 65% en moyenne). Une partie des actifs (18%) de la classe 3 déclarent pourtant ne rien pouvoir faire à cause de leur santé.

L'âge est une autre variable fortement discriminante. Ce sont les classes 1 et 2 qui ont les effectifs les plus jeunes : pour la classe 2, les trois quarts ont moins de 35 ans, 65% pour la classe 1. Par contre, les classes 4 et 5 comprennent surtout des plus de 35 ans. La classe 5 contient même 27% de plus de 55 ans.

Tableau n°71
Age des personnes appartenant aux groupes
contenant majoritairement des personnes isolées

	Proportion de moins de 25 ans	Proportion de 25-35 ans	Proportion de 35-45 ans	Proportion de 45-55 ans	Proportion de plus de 55 ans
Jeunes hébergés (groupe 2)	18 29%	31 49%	12 19%	2 3%	0 0%
Jeunes à la rue (groupe 1)	24 26%	35 38,5%	23 25%	14 15%	1 1%
En activité, sans logement (groupe 3)	7 16%	12 28%	8 19%	11 26%	5 12%
Invalides, RMIstes sans logement (groupe 4)	2 4%	7 15%	16 33%	22 46%	1 2%
Agés, invalides logés (groupe 5)	4 5%	10 13%	22 28%	21 27%	21 27%
Moyenne	15%	34%	30%	14%	7%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Les distinctions des groupes en fonction des ressources sont moins nettes.

Tableau n°72
Ressources mensuelles par u.c. des personnes
appartenant aux groupes contenant majoritairement des personnes isolées

	Ressources nulles	Ressources inférieures à 1900 F	Ressources de 1900 F à 2800 F	Ressources de 2800 F à 3800 F	Ressources supérieures à 3800 F
Jeunes hébergés (groupe 2)	22 35%	5 8%	4 6%	10 16%	18 29%
Jeunes à la rue (groupe 1)	22 24%	15 16,5%	30 33%	8 9%	12 13%
Invalides, RMIstes sans logement (groupe 4)	6 12,5%	7 15%	23 48%	5 10%	5 10%
Agés, invalides logés (groupe 5)	4 5%	15 19%	15 19%	20 26%	16 20,5%
En activité, sans logement (groupe 3)	1 2%	4 9%	13 30%	11 26%	13 30%
Moyenne	9%	26%	25,5%	17%	14%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Ce sont les classes 1 et 2 qui contiennent les plus fortes proportions de personnes sans aucune ressource. Mais près du tiers des personnes contenues dans la classe 1 ont des ressources supérieures à 4900 F. La classe 3, classe des personnes en activité, contient en moyenne des personnes ayant un niveau de ressources plus élevé.

II-2 Les groupes à familles monoparentales dominantes

Deux groupes sont essentiellement constitués de familles monoparentales. L'éloignement au travail est une caractéristique commune pour ces deux groupes, la distinction entre les deux est liée au fait de posséder ou non un logement.

Familles monoparentales logées : 57 personnes, soit 8% de la population représentée (groupe 6)

Les personnes qui constituent ce groupe ont un logement stable (68% habitent en HLM ou en secteur privé). Parmi les quelques personnes qui n'ont pas de domicile personnel, une sur deux en a eu un par le passé. Elles sont plutôt d'âge intermédiaire (63% ont entre 35 et 55 ans). Aucun des membres de cette classe n'est en activité. 40% cherchent du travail, 33% sont au foyer.

26% sont étrangers. Les trois quarts n'ont pas de diplôme et près de la moitié a quitté l'école au primaire. Ils ont peu d'amis (42% n'ont aucun contact) et peu de vie culturelle (40% ne pratiquent pas plus de deux activités parmi la liste envisagée).

Les membres de cette classe ont surtout été interviewés en tutelle (23%), en DSQ (21%) et en accueil santé (10%).

Familles monoparentales sans logement personnel : 60 personnes, soit 8% des personnes interrogées (groupe 7)

Les membres de ce groupe sont beaucoup plus jeunes que ceux de la précédente (72% ont moins de 35 ans). Ils sont hébergés, 80% ont eu un domicile personnel mais ont dû le quitter. Par contre, ils sont plus de la

moitié à pratiquer plus de cinq activités culturelles. Les deux tiers cherchent un emploi. Le reste est au foyer.

Les personnes constituant cette classe ont surtout été interrogées en CHRS (23%), en tutelle (20%), en accueil d'urgence (20%) ou en DSQ (13%).

Une famille monoparentale sans logement personnel (groupe 7)

Cette jeune femme divorcée a été mise à la porte par son mari il y a deux ans. Le couple avait deux enfants, la femme en a obtenu la garde au moment du divorce. Mais elle était sans domicile, elle a donc décidé de laisser l'aîné chez son père. Le plus jeune, âgé de dix-huit mois, est à sa charge, mais son père en a la garde régulièrement. Cette femme a fréquenté les centres de PMI pour ses deux enfants.

"j'ai même très apprécié. Je l'ai connu par l'assistante sociale, parce que j'ai eu un suivi éducatif. Parce que j'ai un problème au niveau de l'alcool, j'ai eu un problème au niveau de l'alcool, et j'ai un suivi éducatif par un centre de... comment on appelle ça ? Enfin c'est à l'hôpital que j'ai eu un suivi éducatif. Deux ans je l'ai eu le suivi."

Le dernier enfant est en primaire. Il n'a jamais eu de problème et va à l'école avec plaisir. Sa mère n'a jamais eu l'occasion de rencontrer l'institutrice, car son ex-mari le lui interdit. Actuellement, elle vit dans un foyer de postcure et rencontre régulièrement son animateur. Elle n'éprouve donc pas le besoin d'aller voir une assistante sociale.

"Ici, on a ce qu'il faut donc. Et peut-être que ça leur plairait pas non plus hein, je crois qu'ils seraient plutôt contre que pour. C'est vrai, bon nous on paye le loyer, on a la nourriture, dès qu'on demande quelque chose on l'a, on peut pas demander plus. On est bien, moi je trouve qu'on est bien, c'est le premier foyer que je fais mais... je suis très contente de ce foyer, surtout avec le, bon ben pas avec tout le monde, je m'entends pas avec tout le monde, mais avec certaines personnes, bon ben là elle je m'entends bien avec elles, quand il y a des soirées tout ça... Les premières à danser c'est nous, on met de l'ambiance."

Elle n'a aucun diplôme, est allée à l'école jusqu'en troisième, jusqu'à 16 ans, mais elle a souvent fait l'école buissonnière. Elle ne suivait que 4, 5 mois de cours sur une année scolaire complète. Elle a commencé à travailler dès sa sortie de l'école en faisant un stage de six mois dans un hôpital.

"Femme de ménage je donnais les petits déjeuners tout ça, j'ai fait même les soins, je mettais le, comment vous appelez ça les, les sondes, c'est pas évident mais c'est, c'est pas ce qui me plaisait parce que c'était pas ce que je voulais faire. Je voulais faire un travail d'homme ! "

Après ce stage, elle a travaillé six mois dans un magasin de bricolage, ce qui correspondait plus à ses ambitions. Elle installait les rayons, mais faisait aussi des livraisons et, des chargements.

Après cette expérience dans le bricolage, elle a de nouveau changé de domaine et a travaillé dans la restauration. Elle est restée cinq ans dans le même restaurant. Mais elle a démissionné pour pouvoir passer les week-ends en famille, d'autant plus que son couple connaissait des difficultés. De plus, son patron lui faisait des avances.

Depuis qu'elle est séparée de son mari, elle a fait une cure de désintoxication. Elle se remet à peine à chercher du travail. Entre temps, elle a effectué un CES.

"Le dernier emploi déclaré, c'était, attendez, comment ils appellent ça ? c'était un CES que je faisais, qui c'est arrêté au mois de mai, récupération de papiers c'était. On avait des papiers des fois qui arrivaient, de Sécurité Sociale tout ça, il fallait trier, tout ça, on avait aussi du carton qui arrivait, du plastique, des revues, au lieu de jeter tous les papiers on récupérait nous on faisait un tri. Un an et, en principe, il devait être renouvelé, j'ai pas pu. Il devait être renouvelé, mais dû au père à R. (son mari) qui m'a fait des menaces, qui a voulu me faire pas mal de vacheries, il a fallu que je quitte la ville."

Pour chercher du travail, elle va à l'ANPE, dans les agences d'intérim, et consulte les petites annonces. Elle est plutôt satisfaite de l'ANPE.

"Ils posent pas de problèmes, non, ils sont aimables. Serviabes aussi, parce que quand on leur demande quelque chose, ils répondent à la question. J'y vais une fois par semaine, donc c'est régulier, moi ils m'ont dit qu'une fois par semaine c'était bien. Je regarde les affiches et puis des fois, je vais voir au guichet. Bien reçue, très bien reçue, oui."

Pendant son CES, elle a eu l'occasion de passer son permis cariste et aimerait bien trouver un emploi dans ce domaine. L'ANPE lui a bien proposé un poste, mais c'était un travail de nuit, elle se heurtait à un problème de garde pour son enfant.

Elle est dans ce foyer depuis quelques mois, mais pour l'instant elle préfère y rester et ne cherche pas ailleurs. Elle vit avec l'allocation parent isolé, l'allocation jeune enfant, et elle perçoit aussi des indemnités de chômage depuis la fin de son CES.

Elle a des notes de téléphone à payer qui datent du temps où elle avait encore un appartement.

"Le pire, c'est que c'est pas moi qui était restée dedans, mais comme c'était à mon nom c'est moi qui ai trinqué quoi. Au total, il y a presque un million à payer, de tout, pas que de téléphone, voiture que ma voiture maintenant je m'en sers plus, il y a plusieurs trucs à payer. Il y a l'EDF."

En matière de santé, elle a une carte de Sécurité Sociale, mais ne connaît pas les soins gratuits. Cela l'intéresse car son enfant a quelques problèmes de santé et elle est

souvent amenée à consulter un médecin et à acheter des médicaments. Cet enfant a même été hospitalisé après un accident domestique : il a ingéré du white spirit chez son père.

"La dernière hospitalisation, c'est le père qui... Je lui laisse la note. Ben je sais pas s'il a payé mais il en a quand même pour un million cinq, c'est cher hein. Ca lui apprendra à me faire subir ce qu'il m'a fait subir. Parce que j'ai pas eu la belle vie avec lui..."

Depuis qu'elle est dans ce foyer, elle n'a eu aucun contact avec sa famille et n'a pas d'amis à part quelques compagnes.

Sa cure de désintoxication a été efficace, et depuis elle est restée sobre. Elle a retrouvé la garde de son plus jeune fils et a bon espoir pour le premier. La prochaine priorité, c'est de trouver un emploi. Mais elle est consciente que son nouvel équilibre est fragile et qu'il suffit de peu pour qu'elle se laisse aller, et qu'elle sombre à nouveau dans l'alcool...

Tableau n°73
Proportion de familles dans les groupes
contenant majoritairement des familles monoparentales

	Proportion de personnes seules avec enfants	Proportion de couples avec enfants
Familles monoparentales logées (groupe 6)	61%	21%
Familles monoparentales sans logement personnel (groupe 7)	92%	3%
Moyenne de l'ensemble	20%	29%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui constituent la classe 6 ont un logement plus stable que celles de la classe 7, qui sont plutôt hébergées.

Tableau n°74
Logement des groupes contenant majoritairement
des familles monoparentales

	Proportion de HLM	Proportion de secteur privé	Proportion de CHRS	Proportion d'accueil d'urgence	Proportion de garnis	Proportion d'hébergées par la famille
Familles monoparentales logées (groupe 6)	26 46%	13 23%	7 12%	2 3,5%	5 9%	0 0%
Familles monoparentales non logées (groupe 7)	16 27%	7 12%	13 22%	15 25%	3 5%	6 10%
moyenne	4%	12%	15%	6%	10%	10%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

II-3 Les couples : un groupe à part

59 personnes, soit 8% de la population interrogée (groupe 8)

Seul ce groupe ne contient ni une majorité de personnes isolées, ni une majorité de familles. La moitié des personnes qui appartiennent à cette classe vivent en couple. De plus, elle contient à elle seule la moitié des couples de l'échantillon. Les autres se répartissent dans l'ensemble des autres classes.

Les personnes appartenant à cette classe sont assez diplômées : seulement 36% n'ont pas de diplôme, et 27% ont au moins le bac. Salaire ou rentrées d'argent complémentaires sont les sources de revenus principales. La plupart ne vivent pas uniquement des prestations sociales. Lorsqu'elles bénéficient d'un emploi, il est le plus souvent précaire.

Le logement est souvent instable (41%), en garni en particulier (22%). La population étrangère est supérieure dans ce groupe à la moyenne (29%).

Jeune femme vivant en couple (groupe 8)

L'enquêteur a rencontré cette jeune femme de 29 ans dans la gare de Marseille et ils sont allés ensemble au buffet de la gare, où s'est déroulé l'entretien. Sa scolarité arrêtée à l'âge de 17 ans, après un BTS, elle a ensuite occupé plusieurs postes, toujours dans le domaine du secrétariat, parfois dans des sociétés d'intérim. Depuis sa sortie de l'école, elle a eu l'occasion de faire plusieurs stages : un stage d'initiation à l'informatique, et de perfectionnement en traitement de texte. Ce dernier stage, elle n'a pas pu le finir car elle est tombée malade. C'était il y a deux ans. Depuis, elle est toujours en congé maladie. Elle a d'ailleurs déposé un dossier de COTOREP. Cette démarche remonte à plus d'un an, et elle vient à peine de passer devant la commission... Maintenant, elle attend le résultat, qui doit arriver dans les deux mois à venir.

Elle compte beaucoup sur l'allocation d'handicapée pour améliorer sa situation. Pour le moment, elle vit avec le RMI et n'a pas eu droit aux prestations de chômage.

"C'est une histoire, de toutes façons ils ne me paient plus depuis que je suis en maladie à partir de six mois ils n'ont plus voulu me payer. Parce que c'est une loi administrative, complètement débile, parce que j'avais des heures dans l'année pas au bon endroit, en fait j'avais un total d'heures élevé, même beaucoup plus que ce qu'ils demandaient, mais pas au bon endroit voilà, j'ai pas travaillé... au lieu de travailler de juin à juin, j'ai travaillé de septembre à juin, et pour eux il fallait que le premier trimestre j'ai travaillé au moins deux cent heures."

Actuellement en congé maladie, elle ne cherche plus de travail. Mais elle a souvent été dans cette situation dans les années précédentes, et elle n'a jamais fréquenté régulièrement l'ANPE.

"De l'ANPE, j'en pense pas grand chose, de toutes façons tous les boulots que j'ai eus, c'est jamais l'ANPE qui me les a trouvés, même mes stages, en fait, pour moi, ils ne servent à rien, c'est même pas la peine moi que je me dérange tous les matins à 8H30, parce que de toutes façons, moi c'est un boulot que je veux, pas un CES ou un stage de formation, un stage machin ; moi je veux un travail."

Cette jeune femme a un conjoint. Ils sont tous les deux hébergés de temps en temps chez des amis, ou vont à l'hôtel. Elle cherche un logement, parce que cette situation itinérante ne la satisfait pas du tout.

"Normalement, il devrait y avoir des établissements prévus pour (trouver un logement), mais ils font rien pour. Oui j'ai fait des démarches à Marseille Habitat, à la Préfecture, on m'a dit que j'avais droit, je suis allée voir un agent de logement qui s'occupe des personnes qui touchent le RMI et elle m'a dit qu'il y avait 500 dossiers alors c'est sûrement pas demain que j'aurais un logement, et qu'en fait bon... Bon, je fais pas de dossier à l'OPAC ni à l'office des HLM parce que c'est beaucoup trop long, et bon de toutes façons je

pense qu'il y a beaucoup d'organismes mais il y a personne qui aide quoi, c'est faire des dossiers, mais des dossiers qui aboutissent à rien."

A cause de sa maladie, elle a eu besoin de nombreux soins médicaux. Depuis qu'elle est au RMI, elle bénéficie de la "mutuelle solidarité".

"Disons que c'est des vignettes. Bon, c'est une mutuelle que je ne paie pas et donc je paie pas les médicaments, et je fais pas l'avance chez le médecin, ce sont des vignettes qu'il colle sur la feuille de maladie. Je suis à 100%, avant d'avoir la mutuelle, j'avais les sous pour la visite, et maintenant que j'ai la mutuelle, bon je ne paie plus ; enfin, quand certains docteurs veulent bien accepter la vignette ; je n'avance plus les sous, ni pour la visite, ni pour les médicaments, c'est à dire bon que je ne paie pas en fait. Mais bon, il y a certains docteurs qui n'acceptent pas."

Elle a dû être hospitalisée l'année passée pour des examens. Son admission, bien que faite en urgence n'a été suivie des examens prévus qu'après deux jours d'hospitalisation. Elle considère que ce n'est pas normal.

Elle a de bonnes relations avec sa mère, mais qui n'a pas beaucoup de ressources non plus, et qui ne peut pas vraiment l'aider. Son ami n'est pas de la région, sa famille est loin.

Récemment, sa situation c'est un peu améliorée dans la mesure où elle a pu bénéficier de nouveaux avantages.

"J'ai eu certains avantages que j'aurais dû avoir beaucoup plus tôt, c'est parce qu'il y avait des personnes qui étaient incompetentes pour me faire avoir certains avantages. Disons que j'ai eu droit aux transports gratuits, mais j'ai eu droit qu'à partir du mois d'octobre, alors que j'ai appris que j'aurais pu y avoir droit dès le début de mon RMI, le mois de janvier précédent. Ce qui fait que j'ai eu pas mal d'amendes par rapport au bus métro parce que je prenais plus de tickets pour le bus et le métro."

Dans l'avenir, elle espère bien percevoir l'allocation d'handicapé, elle aurait ainsi un peu plus de revenus. Elle pourrait ainsi obtenir plus facilement un appartement et enfin s'installer avec son ami. Cette allocation ne devrait pas lui être accordée à vie, mais seulement pour quelques années. Après, il faudra qu'elle se remette à travailler.

II-4 Les familles biparentales

En dehors des familles logées en caravane, une grande partie des autres familles réside dans le secteur locatif public ou privé. Les différences viennent alors de la taille de la famille et de l'activité professionnelle des parents. On a pu, toujours en recourant à une analyse multi-factorielle,

distinguer quatre groupes de familles : familles en caravane, familles nombreuses sans travail, familles nombreuses en HLM, familles restreintes en HLM.

Familles en caravane : 41 personnes, soit 5% de la population interrogée (groupe 9)

Ces familles vivent dans des caravanes ou des habitations de fortune où le niveau de confort est en général très faible. Elles ont beaucoup d'enfants. Aucune ne travaille. Elles ont un niveau de vie particulièrement bas. Elles vivent essentiellement des prestations familiales, éventuellement couplées au RMI si elles ne permettent pas d'atteindre le revenu minimum.

La plupart ont été interrogées dans des zones caravanes (93%), les autres en "accueil santé".

Une famille en caravane (groupe 9)

L'enquêteur a rencontré cette jeune femme de 28 ans de nationalité française dans une zone de caravanes près de Nancy. L'entretien s'est déroulé dans la caravane qu'elle occupe avec son mari et leur petite fille de trois ans. Elle attend un deuxième enfant. Il s'agit de son premier mariage. Son mari a d'autres enfants, plus âgés, d'un précédent mariage. Il a quitté son ex-femme et ses enfants qui sont restés dans son ancien domicile. Depuis, il vit en caravane avec sa nouvelle femme. L'interview a eu lieu en présence du mari, qui est souvent intervenu au cours de l'entretien.

Cette jeune femme est mère au foyer. Peu de temps après avoir quitté l'école, à l'âge de 16 ans, elle a pris part à un stage de formation obtenu par l'ANPE. Elle affirme ne rien avoir retenu de ce stage de remise à niveau, pendant lequel elle suivait des cours le matin et apprenait à coudre et à cuisiner l'après-midi. Ce stage ne lui a pas permis d'obtenir de travail et son expérience professionnelle se limite à deux ans dans une entreprise de nettoyage, juste avant la naissance de sa fille. Elle était en contrat indéterminé et n'a pas voulu reprendre son travail à la fin du congé maternité. Cette première expérience professionnelle lui a laissé un mauvais souvenir car elle travaillait dans des conditions difficiles, surtout au cours de sa grossesse. Elle était obligée de porter des choses lourdes, comme les sacs poubelles. Elle n'a pas démissionné officiellement mais n'est pas retournée dans l'entreprise à la fin de son congé.

Le mari est serrurier métallier de formation. Il cherche actuellement du travail. Sa vie professionnelle a commencé à l'âge de 14 ans et il a occupé plusieurs emplois

successifs dans ce même domaine pendant 23 ans. Il a été licencié de son dernier poste pour raison économique et depuis il est au chômage.

Ils ne fréquentent l'ANPE ni l'un ni l'autre. La jeune femme ne cherche pas de travail et son mari est plutôt désabusé par ses expériences précédentes avec l'ANPE.

"Le mari : ils vous envoient des places, il y a six mois qu'elles sont prises !

La femme : quand il dit son âge (44 ans), ils disent "ah, non c'est pas bon". Et puis quand il dit l'âge qu'il a, ils ne le veulent pas, à son âge c'est trop vieux ! Je veux bien admettre qu'il est pas tout jeune, mais quand même c'est pas quelqu'un de 90 ans !"

Le couple et la petite fille vivent ensemble dans deux vieilles caravanes récupérées, installées à l'écart d'une zone caravane où vivent en permanence une dizaine de familles. Ils souhaiteraient trouver un autre terrain pour s'installer. Ils en ont parlé au maire, qui possède des terrains mais ceux-ci ne sont pas raccordés aux réseaux d'eau et d'électricité. Ils attendent depuis au moins un an qu'un de ces terrains soit aménagé. Ils ont renoncé à obtenir un logement fixe, en HLM, par exemple, parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour payer le loyer.

Ils ont des factures d'électricité à payer tous les mois. Le mari a demandé une aide à la commune, qui a refusé. Le maire les autorise à utiliser un robinet d'eau sur un stade proche de leur terrain et même à se servir des douches dans les vestiaires dont ils possèdent la clé.

Ce couple vit avec le RMI. Depuis peu, il perçoivent l'allocation pour jeune enfant, et le montant du RMI a été diminué d'autant. Leurs ressources globales n'ont donc pas évoluées. Ils perçoivent le RMI depuis quatre ans. Le mari récupère de la ferraille dans les décharges, mais il n'a pas souhaité dire combien cela lui rapportait en plus.

"Le mari : on nous paye en ce moment pour l'enfant qu'elle attend, mais ils m'ont diminué mon RMI pour pas qu'on passe toujours les 3400 F. Alors, dites moi pourquoi ?

La femme : on lui a diminué le RMI pour compenser, c'est ridicule hein ? Et puis quand le bébé il sera là, le bébé il va venir au mois d'août, comme ils payent au mois clos, et bien ce ne sera pas avant le mois de septembre, octobre.

Le mari : quand elle sera accouchée, on aura 4 000 F mais il ne faut pas les compter. On aura 500 ou 600 F de plus, mais les boîtes de lait, les couches : on reviendra à la case départ, de cette même somme 3400 F pour vivre. Bon, si je payais un loyer, comment qu'on ferait ? Moi, un logement, comment je le payerai ? Comment je ferai surface avec les impôts locaux ? Comment je ferai surface avec un compteur d'eau ? Comment je ferai surface ?"

Ce couple n'amène pas leur fille dans un centre de PMI. Ils en connaissent l'existence grâce à une assistante sociale qui leur en a parlé à la naissance de l'enfant. Ils y

sont allés deux ou trois fois, mais n'y vont plus car ils en gardent un mauvais souvenir : les files d'attente étaient trop longues. Leur fille est maintenant suivie par leur docteur.

Ils n'ont pas cherché à demander l'aide d'une travailleuse familiale à domicile, ils n'en voient pas vraiment l'intérêt vu leur situation.

"le mari : là, vous m'excuserez, mais une caravane ce n'est quand même pas... Il ne faut pas exagérer non plus !

la femme : ce n'est pas un appartement, c'est petit. Je resterai assise et je ne bougerai plus..."

Ils n'ont jamais été placés sous tutelle pour les prestations sociales, d'ailleurs ils n'ont aucune dette. Leur fille n'est pas encore scolarisée, elle ira à l'école à la rentrée prochaine, s'il y a de la place.

Ils ne voient plus l'assistante sociale depuis un an. Il semble que le mari n'ait pas supporté l'intrusion de l'assistante sociale dans ses affaires. De plus, il considère qu'elle ne leur apportait aucune aide. En matière de santé, ils ont une carte de Sécurité Sociale et une carte de soins gratuits.

Ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés et que c'est en partie la faute des étrangers, qui bénéficient des aides à leur place.

"La femme : des fois, quand on va dans des bureaux pour demander des aides, nous c'est refusé, mais des autres gens, moi je ne suis pas raciste, mais eux ils ont tous les droits, ou alors nous on a assez de ressources, et puis eux ils ont tout... Ca, c'est comme dans les autobus, comme partout, une fois je me suis engueulée avec une, il ne faut pas rigoler, j'avais la gosse dans les bras, qui dormait, je lui demande la place, elle me répond non. Le chauffeur de bus s'est arrêté, il a dit "vous vous levez, vous laissez la place, elle est enceinte, elle a un gosse"."

Leur situation n'a connu aucune amélioration ou détérioration récente. Pour améliorer leur vie actuelle, la femme souhaiterait avoir plus d'argent, le mari voudrait un travail. La femme a gardé des contacts fréquents avec sa famille et elle apprécie de savoir qu'elle peut éventuellement compter sur eux. Ils n'ont pas de projets d'avenir particuliers. Ils se sont peu à peu résignés à vivre dans ces caravanes.

Familles nombreuses sans travail : 40 personnes, soit 5% de la population interrogée (groupe 10)

La plupart de ces familles ont au moins 4 enfants et vivent dans un logement stable. (55% en HLM, 25% en secteur privé). Le taux d'activité, même des couples, est particulièrement faible. La proportion de familles de

nationalité étrangère est forte (37,5%). La moitié ne pratique que deux activités culturelles au maximum.

Elles ont été interrogées en DSQ (22,5%), en association (20%), en tutelle (15%) ou en service associatif (12,5%).

Familles nombreuses en HLM : 79 personnes, soit 10,5% de la population interrogée (groupe 11)

Ces familles logent en HLM (61%) ou en secteur privé (25%). La moitié a plus de trois enfants. Le taux d'activité est proche de la moitié. Elles ont de nombreux contacts avec leur famille ou leurs amis (seulement 14% n'ont pas de contacts avec des amis, et seulement 9% avec la famille). La moitié d'entre elles sait d'ailleurs vers qui se tourner en cas de difficultés, aussi bien pour être hébergée, que pour obtenir de l'argent ou un soutien moral. Salaire et allocations familiales sont les principales rentrées d'argent.

Elles ont été interviewées en DSQ (40,5%), en tutelle (16,5%) ou en association (14%).

Familles restreintes en HLM : 95 personnes, soit 13% de la population interrogée (groupe 12)

Ces familles sont presque toutes logées en HLM. Elles ont un ou deux enfants. Pour la plupart, un des deux membres du couple travaille. Elles sont plus qualifiées que la moyenne puisque seulement 38% n'ont aucun diplôme. En outre, elles ont beaucoup de contacts avec leur famille ou leurs amis (seulement 7% n'ont aucun lien avec leur famille).

Elles ont été interrogées en DSQ (56%), en service associatif (17%) ou en tutelle (14%).

Si ces groupes sont majoritairement composés de familles biparentales, il arrive, et cela est particulièrement vrai pour les familles restreintes habitant en HLM, que des familles monoparentales s'y retrouvent en raison d'une grande similitude de situation dans ces groupes.

Une famille restreinte, logée en HLM (groupe 12)

Cet homme de nationalité camerounaise de 51 ans a été rencontré dans une association. Il a d'ailleurs affirmé que c'était la première fois qu'il y venait, et qu'il ne savait pas exactement ce qu'il en attendait.

Il est marié et a trois enfants. Actuellement, il effectue un CES comme agent administratif. Avant cela, il semble qu'il ait perdu un emploi qu'il occupait depuis longtemps. Il est resté un certain temps au chômage avant le CES. Pendant cette période de chômage, il a eu l'occasion de faire un stage de six mois dans le magasinage. A cette occasion, il a d'ailleurs passé le permis cariste pour pouvoir conduire les chariots motorisés.

Il est allé à l'école jusqu'en troisième. Il a d'ailleurs paru vexé que l'on puisse lui demander son niveau en lecture, écriture et calcul...

"(Avez-vous des problèmes en lecture ?) Avec mon niveau, ce n'est pas la peine de me poser cette question ! (vous lisez vite ?) Je vous dit, avec mon niveau, ce n'est pas la peine de me poser cette question, je répondrai pas, là, vous mettrez ce que vous voulez, parce que c'est bête ! Si, vous savez quand on fait l'école aujourd'hui, de mon temps après la troisième, peut-être pas aujourd'hui..."

Ses trois enfants poursuivent leur scolarité, sans jamais avoir connu de difficultés particulières. La fille va passer le bac cette année. Leur père s'est particulièrement intéressé à leur travail et faisait même partie d'une association de parents d'élèves.

Sa femme travaille et est payée au SMIC. De plus, ils perçoivent 500 F de prestations familiales. Mais ils ont contracté un gros crédit, auprès d'un organisme de crédit privé. Ils doivent payer 1000 F par mois. A l'origine, il était même prévu qu'ils versent 2000 F chaque mois. Mais ils n'arrivaient pas à s'en sortir et l'organisme a revu le montant des mensualités à la baisse.

A cause de ces remboursements, les fins de mois sont difficiles. En ce moment, ils ont des loyers à payer en retard. Ils sont logés en HLM. Ils ont essayé de demander une aide pour le paiement du loyer.

"Je l'ai demandée, mais je ne l'ai pas obtenue. On me l'a pas accordée, je sais pas pourquoi, j'avais demandé aux ASSEDIC. Mais il y a deux ans de cela, les ASSEDIC m'avaient accordé une aide. Comme j'avais des problèmes et tout, on m'avait convoqué à la préfecture et de là-bas, on m'avait conseillé d'essayer de faire un dossier auprès des ASSEDIC."

Par contre, ils ont obtenu une aide pour payer les factures d'eau, d'électricité auprès de la CADAF.

Il sont couverts par la Sécurité Sociale, mais n'ont pas de mutuelle. Ils n'ont eu aucun déboire particulier avec le monde médical, mais ils y ont peu recours.

Cette famille a traversé une période difficile avant que le père ne trouve ce CES. Heureusement, sa femme a toujours gardé son emploi, ce qui leur a permis d'arriver à s'en sortir. Leur situation s'est plutôt améliorée depuis qu'il travaille, mais ce travail est à mi-temps et il doit se terminer l'année prochaine... C'est donc un équilibre bien précaire qu'ils ont atteint.

Tableau n°75
Proportion de familles dans les groupes
contenant en majorité des familles biparentales

- % -	Proportion de familles biparentales	Proportion de familles monoparentales	Proportion de familles
Familles nombreuses sans travail (groupe 10)	87,5%	7,5%	95%
Familles nombreuses en HLM (groupe 11)	85%	13%	97,5%
Familles en caravane (groupe 9)	73%	22%	95%
Familles restreintes en HLM (groupe 12)	68%	30,5%	99%
Moyenne	29%	20%	49%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Ces familles se distinguent d'abord par leurs conditions de logement.

Trois des groupes contiennent essentiellement des personnes qui habitent dans des logements stables (HLM ou location en secteur privé) et dont le niveau de confort est bon (ils possèdent l'eau courante, l'eau chaude, le chauffage et l'électricité). Cependant, la classe 9 est particulière : elle contient les familles qui vivent en habitation de fortune, essentiellement en caravane. Pour cette classe, le niveau de confort est particulièrement médiocre.

Tableau n°76
Logement et niveau de confort
parmi les groupes où prédominent les familles

- % -	Proportion de Logement stable	Proportion de Tout confort
Familles en caravane (groupe 9)	0%	24%
Familles nombreuses sans travail (groupe 10)	80%	82%
familles nombreuses en HLM (groupe 11)	86%	89%
Familles restreintes en HLM (groupe 12)	94%	97%
moyenne	42%	53%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Au-delà du logement, ces groupes se différencient également en fonction du nombre d'enfants des familles.

Tableau n°77
Nombre d'enfants dans les groupes
contenant en majorité des familles biparentales

- % -	Proportion de familles d'un enfant	Proportion de familles de deux enfants	Proportion de familles de trois enfants	Proportion de familles de quatre enfants ou plus	Eff - % -
Familles nombreuses sans travail (groupe 10)	1 2%	6 15%	6 15%	27 68%	40 100%
Familles en caravane (groupe 9)	5 12%	8 20%	11 27%	14 34%	38 93%
Familles nombreuses en HLM (groupe 11)	22 28%	9 11%	21 27%	26 33%	78 99%
Familles restreintes en HLM (groupe 12)	22 23%	31 33%	27 28%	13 14%	93 98%
Moyenne	15%	14%	11%	14%	54%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Ce sont les classes 9 et 10 qui contiennent le plus de familles nombreuses (3 enfants et plus). La classe 12 contient les familles les plus restreintes.

La situation face au travail est très différente au sein de chaque classe : si 98% des membres de la classe 12 ont une activité, à peine 58% des membres de la classe 11 sont dans ce cas. Enfin, parmi les personnes des classes 9 et 10, aucune n'est active. Cette variable est aussi liée avec le niveau d'études obtenu.

Dès lors que l'activité n'est pas largement répandue parmi les membres d'une classe, la source principale de rentrée d'argent n'est plus le salaire mais les allocations familiales. Pour les personnes de la classe 9, il faut y ajouter le RMI.

Tableau n°78
Les prestations familiales remplacent le salaire
lorsque l'activité disparaît

	Proportion de sans activité	Proportion de niveau d'étude < 3 ^e	Source principale d'argent
Familles en caravane (groupe 9)	100%	78%	alloc familiale : 46% RMI : 34%
Familles nombreuses sans travail (groupe 10)	97,5%	75%	alloc familiale : 47,5%
Familles nombreuses en HLM (groupe 11)	58%	53%	alloc familiale : 37% salaire : 32%
Familles restreintes en HLM (groupe 12)	2%	46%	salaire : 61%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Le niveau de ressources des classes 9 et 10 est particulièrement bas. Par contre, la classe 12, qui est composée de couples dont un des membres travaille, a un niveau de ressources nettement supérieur à l'ensemble de l'échantillon.

Tableau n°79
Niveau des ressources parmi les groupes où prédominent les familles

- % -	Ressources inférieures à 1900 F	Entre 1900 et 2800 F	Entre 2800 et 3800 F	Plus de 3 800 F
Familles en caravane (groupe 9)	63%	10%	0%	2%
Familles nombreuses sans travail (groupe 10)	47%	13%	8%	0%
Familles nombreuses en HLM (groupe 11)	46%	23%	13%	9%
Familles restreintes en HLM (groupe 12)	16%	30%	32%	16%
Moyenne	35%	26%	17%	14%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les membres des classes 11 et 12 ont davantage conservé de contacts fréquents avec leurs proches et attendent de l'aide de leur part en cas de besoin. Les personnes des classes 9 et 10 n'ont pas de liens étroits avec leurs amis. L'existence d'un lien entre le niveau d'activité et les relations conservées avec les proches indique que le réseau familial ou amical vient davantage conforter des avantages relatifs qu'il ne vient compenser les difficultés et les défaillances. L'hypothèse parfois utilisée du caractère subsidiaire des réseaux de sociabilité trouve, une fois de plus, sa limite.

II-5 Des groupes hiérarchisés par rapport à la pauvreté :

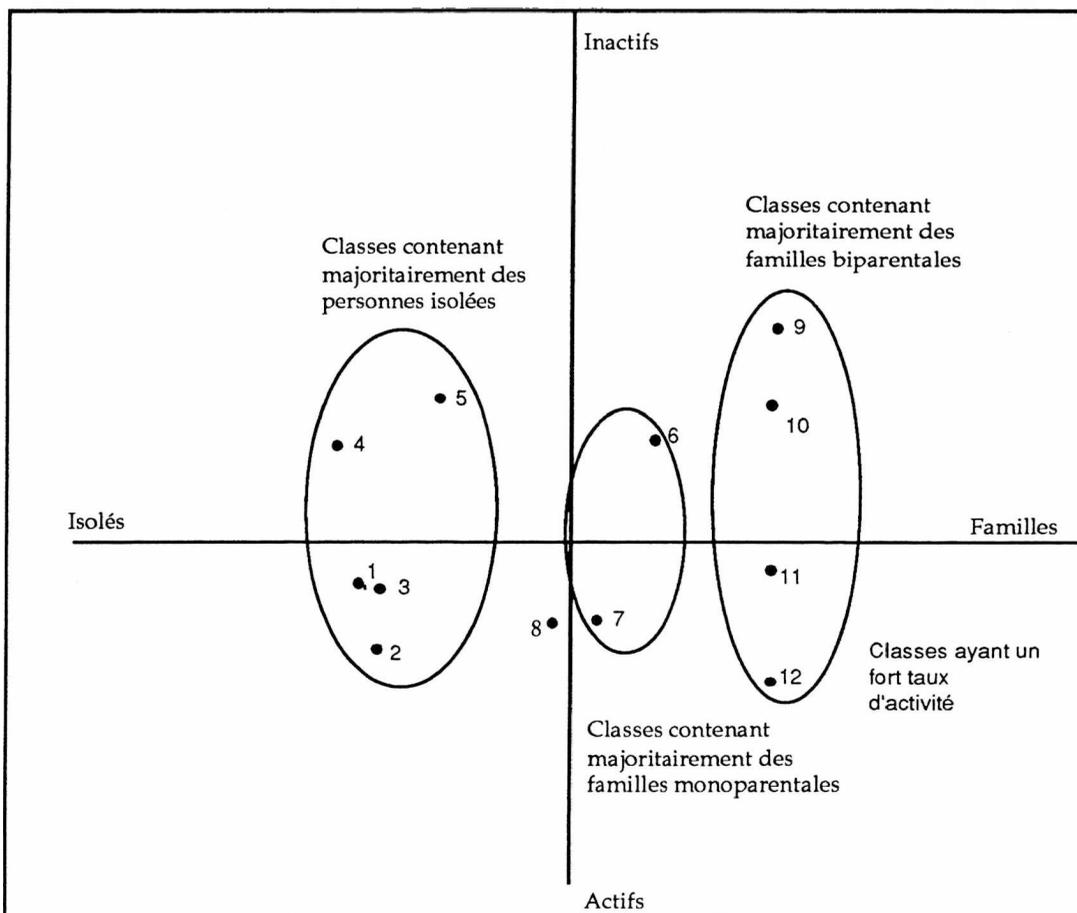
L'ensemble des groupes décrits dans les pages précédentes ne se situe pas de manière semblable face à la pauvreté. Si l'on peut essayer de hiérarchiser les groupes, de la situation qui cumule le plus de handicaps à celle qui rassemble les personnes ayant de plus grands avantages relatifs, cette classification n'est pas toujours très évidente car toutes les classes ne s'ordonnent pas toujours dans le même cadre selon les indicateurs considérés. Il est ainsi difficile de hiérarchiser les groupes selon un concept de plus ou moins grande intensité de pauvreté.

Certes, au sein des familles biparentales, une différenciation apparaît nettement entre le groupe 9 dont les membres cumulent l'ensemble des

avantages en matière d'activité, de logement et de revenus et le groupe 12 qui fait l'objet d'une répartition plus satisfaisante des avantages relatifs. De la même manière, les personnes isolées de la classe 3 sont en matière d'activité, de revenu et de logement dans une situation moins mauvaise que les personnes appartenant aux classes 1 et 2.

Au sein des douze classes construites, cinq rassemblent des isolés, quatre des familles biparentales, deux des familles monoparentales et une des couples. Les graphiques qui suivent visualisent sur les deux plans factoriels le barycentre¹ des douze classes étudiées précédemment. Les classes contenant en majorité des isolés, celles contenant des familles monoparentales et celles contenant des familles biparentales ont été regroupées.

Graphique n°58
Représentation des barycentres des classes sur le plan 1-2

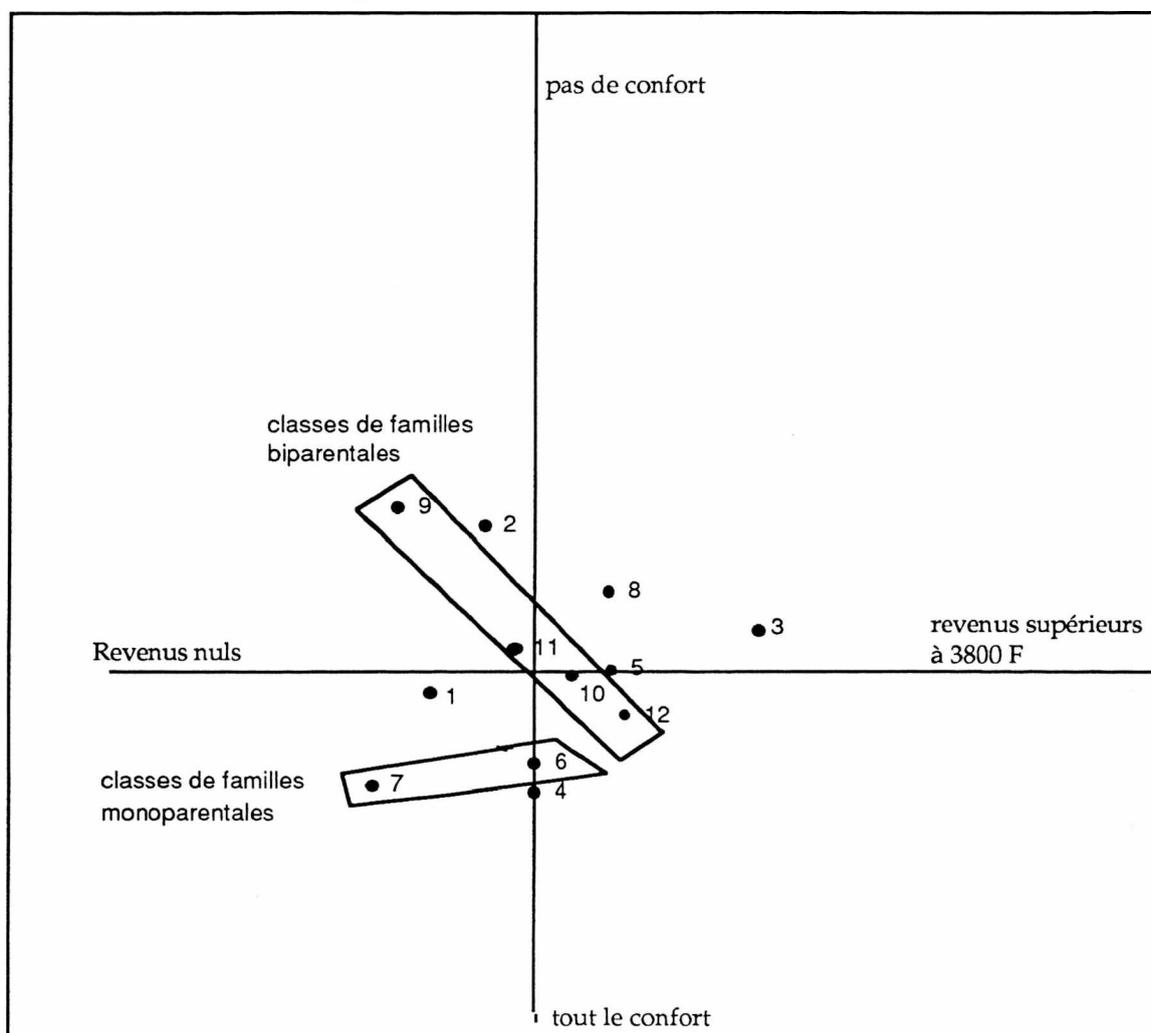


Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

¹Le barycentre est calculé à partir des projections sur le plan factoriel de tous les individus appartenant à une même classe

Les trois ovales sont perpendiculaires à l'axe des isolés-familles. Rapprochées par leur situation familiale, les personnes appartenant aux classes regroupées se différencient cependant par leur situation à l'emploi. Les classes en bas des ovales sont celles qui contiennent le plus de personnes ayant un emploi.

Graphique n°59
Représentation des barycentres des classes sur le plan 3-4



Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

III Groupes de pauvreté et usage des politiques sociales

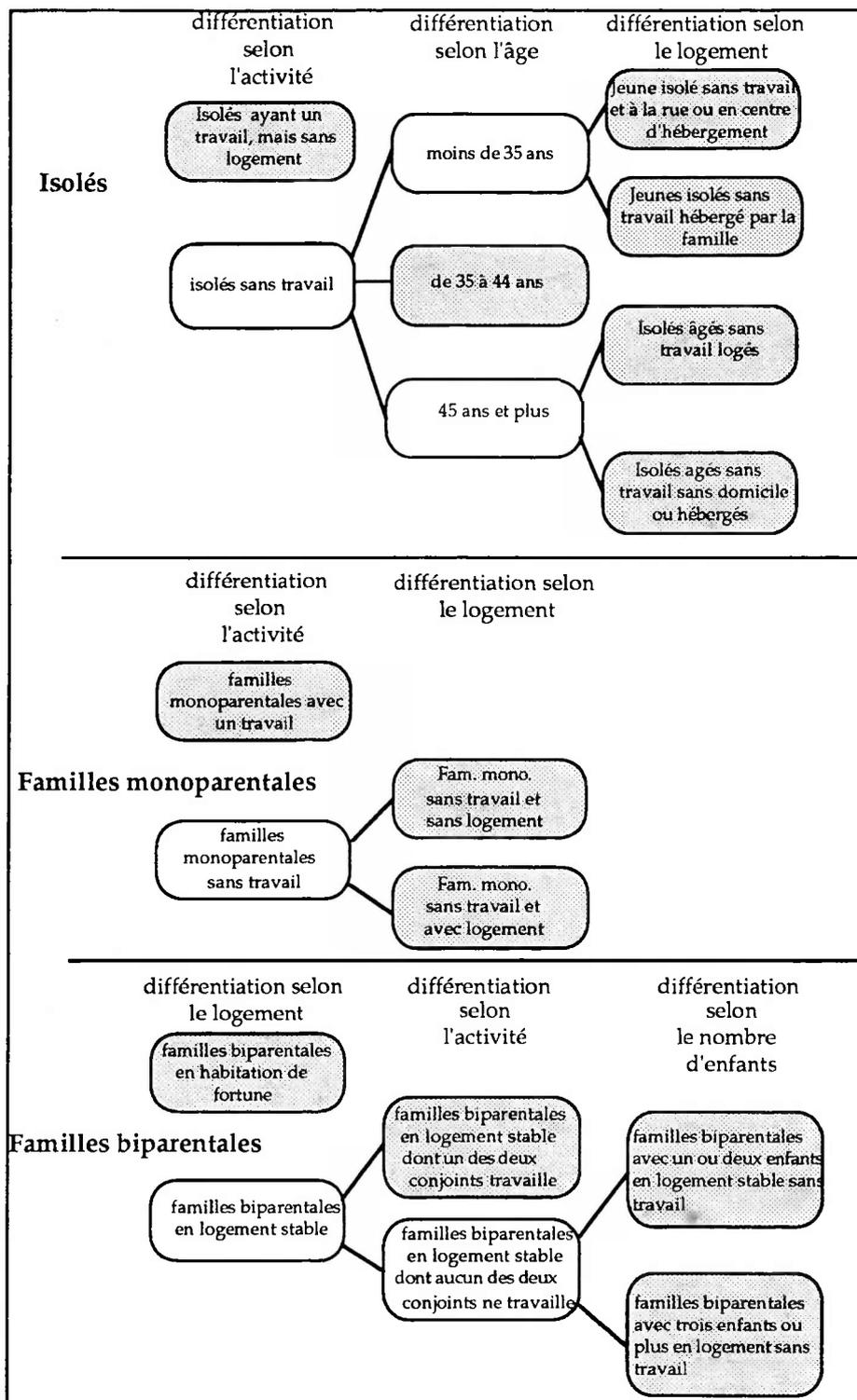
La plupart des politiques considérées dans cette évaluation ciblent des populations particulières qui dépendent de leurs objectifs. Ainsi, les politiques d'aide au paiement du loyer ne concernent pas les personnes sans domicile, les personnes qui ont un travail ou qui ne souhaitent pas en obtenir ne sont pas concernées au moment de l'enquête par les politiques d'aide à l'emploi (même si elles ont pu l'être par le passé et que ces politiques ont pu les aider à obtenir leur emploi actuel), les personnes ayant un niveau de ressources suffisant n'entrent pas dans le champ du RMI, etc...

Dans une approche multi-thématique de l'évaluation des politiques, il est donc plus judicieux de considérer non pas l'ensemble de l'échantillon mais une série de sous-populations plus homogènes. La classification de la population obtenue dans la partie précédente est un bon outil de travail pour la détermination de ces sous-échantillons. En effet, l'analyse du contenu de ces classes a permis de mettre en avant les caractéristiques principales permettant de les distinguer, qui sont en priorité la situation familiale, mais aussi la situation face à l'emploi ou encore l'âge.

En fait, il est apparu que les critères majeurs de différenciation entre isolés et familles sont un peu différents. Si l'âge, et avec lui l'état de santé, est un critère discriminant pour les isolés, il n'a pas la même force pour les familles. De même, l'activité est un critère fortement discriminant parmi les personnes sans conjoint, cela est moins vrai pour les familles. On peut, en fait, isoler treize principaux groupes de populations parmi les personnes isolées et les familles, qui se distinguent selon quatre critères : âge, logement, activité et nombre d'enfants.

Cette distinction ne constitue pas une véritable partition de l'échantillon, dans la mesure où elle n'englobe pas toutes les situations possibles : ainsi les jeunes sans travail logés en HLM ne sont dans aucune des catégories représentées. Mais les situations qui n'apparaissent pas sont les plus marginales. Plus de 90% des personnes isolées ou en famille se retrouvent dans une des cases visualisées dans le schéma suivant. Cette distinction présente, par ailleurs, l'avantage de recouper des clivages nettement différenciés lorsqu'il s'agit de faire bénéficier les personnes des différentes mesures sociales.

Graphique n°60 Les différents groupes de population



Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Guide de lecture : les cases ombrées correspondent aux catégories effectivement prises en compte pour la suite de l'étude. Les cases blanches ne sont que des étapes, qui permettent de mieux comprendre la logique de la partition.

Nous allons maintenant observer comment ces treize groupes se positionnent face aux politiques sociales qui les concernent.

III-1 Les personnes isolées

Les personnes isolées, qui sont plus souvent sans logement propre, bénéficient peu des mesures d'aide au logement. A l'inverse, elles sont nombreuses à utiliser les mesures d'aide à l'emploi (CES, stages, etc...). En matière de santé, ce sont principalement des personnes isolées qui n'ont pas de carte de Sécurité Sociale. Au delà de ces tendances générales, les différents groupes d'isolés que l'on vient de présenter ont des comportements différents et des opinions différentes sur l'efficacité des politiques publiques.

Les moins de 35 ans, sans abri, en accueil d'urgence ou en CHRS, sans travail : 69 personnes

Si 70% sont à la recherche d'un travail, 61% ont déjà réalisé des stages. Ils sont plus de 30% à trouver que cela ne leur a rien apporté (presque deux fois plus que la moyenne). D'ailleurs, seulement 16% de ceux qui ont fait un stage ont obtenu un emploi stable par la suite (contre 24%), mais 26% ont obtenu un petit boulot (contre 17%).

Ils sont presque tous passés par l'ANPE : 87% y ont déjà été inscrits. Mais seulement 62% de ceux qui cherchent du travail y sont inscrits au moment de l'interview, ce qui est un taux inférieur de près de 10 points à l'ensemble de la population. Il est vrai qu'ils ont une image de cette institution encore plus mauvaise que l'ensemble de la population interrogée : 54% ont une mauvaise ou une très mauvaise impression (contre 41% en moyenne). Ce taux est encore plus élevé parmi les demandeurs d'emploi (64%).

32% de ces jeunes ont déjà eu l'occasion d'aller dans une mission locale et 58% des moins de 25 ans y vont encore. Ils utilisent donc bien l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi, mais ils en ont une image particulièrement mauvaise.

93% ont utilisé au cours de l'année passée ou sont actuellement en hébergement d'urgence. Ils sont tous sans logement personnel actuellement, mais 68% en ont déjà eu un par le passé. 74% veulent trouver un logement et parmi eux, 40% se font aider par une personne ou un

organisme. Mais seulement 25% ont déposé une demande, en particulier à l'office des HLM (soit deux fois moins que la moyenne).

Ils sont pourtant très nombreux à être en contact avec un travailleur social : 65% en rencontre un au moins de temps en temps (contre 52% en moyenne). S'ils souhaitent obtenir un logement, ils font peu de démarches, bien qu'ils soient beaucoup en contact avec des travailleurs sociaux.

27,5% n'ont déclaré aucune ressource, et 70% ont moins de 2800 F par mois. 48% ont d'ailleurs fait une demande de RMI, dont 61% l'ont obtenu.

C'est une population qui ne souffre pas de gros problèmes de santé : 71% sont en bonne santé (contre 65%). Mais ils sont aussi peu couverts : 38% n'ont pas de carte de Sécurité Sociale et seulement 13% ont une carte de santé. Ils sont d'ailleurs nombreux à s'être vu refuser des soins lorsqu'ils se sont adressés aux urgences d'un hôpital (13% contre 8% en moyenne).

Un jeune homme sans domicile (groupe 1)

L'enquêteur a abordé ce jeune homme de nationalité française, âgé de 20 ans, sur le quai d'un métro. Il lisait un livre depuis un moment sur un banc. Son apparence extérieure ne permettait pas de déceler qu'il était sans domicile.

Ses parents ont divorcé alors qu'il avait six ans. Elevé par sa mère, il a peu connu son père. Sa mère a rapidement rencontré un nouveau conjoint qu'elle a épousé il y a trois ans. Il s'entend très mal avec son beau-père et ce dernier l'a mis à la porte six mois auparavant. Il a mis fin à ses études l'année dernière. Il était étudiant à la faculté de Dijon et possédait une chambre qu'il a dû rendre à la fin de l'année scolaire.

Depuis qu'il a dû quitter son domicile, il a été hébergé par des amis. Depuis une semaine, il est à la rue. Le matin même, il est allé demander des adresses de centres d'hébergement d'urgence, et pense s'y rendre s'il n'a pas trouvé d'autre solution dans les deux jours qui suivent. Actuellement, il vit avec environ 1000 F par mois que sa mère arrive à lui donner sans que son beau-père s'en aperçoive. C'est d'autant plus difficile que ses parents n'ont pas beaucoup d'argent, surtout depuis que son beau-père, ancien technicien de chantier, est au chômage.

Il cherche du travail. Pour cela, il va régulièrement à l'ANPE, mais n'utilise pas les missions locales.

"Je vais régulièrement à l'ANPE, pour voir s'il y a des offres de stage. L'accueil dépend des ANPE, ça serait entre assez bien reçu et mal reçu, on peut pas généraliser, vraiment, c'est relatif, ça dépend des endroits. La moyenne, assez mal reçu la moyenne. J'ai le sentiment qu'à l'ANPE, ils cherchent pas vraiment du travail pour les jeunes. Peut-être parce que je suis jeune, j'ai les cheveux longs, peut-être aussi. Et peut-être parce que trois millions cinq cent mille personnes qui cherchent, et qui viennent tous les jours, pour les employés de l'ANPE...

Actuellement, je ne suis pas inscrit à l'ANPE, j'ai été radié, erreurs administratives, deux fois, et donc je ne me suis pas réinscrit la troisième fois, parce que c'est bon quoi... J'ai pas encore trouvé d'ANPE potable en région parisienne.

Il n'y a que des contrats CES, et les contrats CES, les conditions c'est : avoir moins de vingt-cinq ans, plus d'un an de chômage, habiter dans des quartiers défavorisés, tout ça réuni, d'ici là généralement on trouve quelque chose. Si on veut vraiment travailler on n'attend pas un an. Sinon, qu'est-ce que je pense de l'ANPE ? Il faudrait peut-être qu'ils motivent un peu plus les gens, parce que quand on y va, c'est plutôt démotivant, ils font rien, ils n'ont pas l'air de bouger, ils ont tous leur paye à la fin du mois donc, ils s'en fichent un peu. C'est peut-être généraliser, mais la plupart des ANPE, c'est pas du tout encourageant.

Je n'ai pas les adresses des missions locales à Paris, je les ai pas encore. Il y a une autre raison, en fait, les missions locales proposent surtout des formations plutôt que des emplois, et justement je ne sais pas en quoi me former donc... Ils proposent des formations, des stages, ils proposent rarement des emplois, là encore ça dépend des missions locales."

Il a travaillé deux jours en intérim, pour un déménagement, alors qu'il était encore étudiant. Depuis, il n'a rien trouvé. Il n'a pas encore eu l'occasion de faire de stage, mais c'est surtout parce qu'il ne sait pas vraiment ce qu'il souhaiterait faire.

Il n'a pas encore rencontré d'assistante sociale, mais il a une adresse et il compte aller la voir. Il n'a pas non plus cherché à s'adresser à une association caritative, parce qu'il considère qu'il n'y a pas encore vraiment d'urgence... Il possède une carte de santé encore valable et pense être encore sur la mutuelle de ses parents.

Il considère qu'il a les mêmes droits que n'importe qui et qu'ils sont respectés. Sa priorité pour l'avenir, c'est de trouver un travail, puis un appartement. Il n'a même pas cherché à trouver un logement, persuadé qu'on lui demandera des feuilles de paye qu'il n'a pas encore.

Les jeunes hébergés en famille, sans emploi (22 personnes)

Seulement 14% ont bénéficié d'un hébergement d'urgence au cours de l'année passée. La moitié a déjà eu son propre domicile. Les autres n'ont jamais eu les moyens financiers pour quitter leurs parents et s'installer. 62% désirent changer de logement. Parmi eux, 46% sont aidés par un organisme ou une personne, mais seulement 23% ont fait une demande.

66% de ces jeunes cherchent du travail. 71% ont déjà été inscrits à l'ANPE, et 71% de ceux qui cherchent actuellement un travail y sont inscrits. Aucun a réussi à obtenir un emploi par l'ANPE. Pourtant, ils ont une image moins mauvaise de l'agence que les jeunes précédents, même si elle reste plus négative que la moyenne : ils ne sont que 43% à en avoir une mauvaise impression.

76% ont déjà fait un stage de formation, et la plupart y ont trouvé un intérêt. Mais seulement 19% ont pu obtenir un travail stable après ce stage, et 37% ont un petit boulot. Seuls 24% sont déjà allés dans une mission locale, moins que les jeunes précédents.

En règle générale, ces jeunes utilisent beaucoup l'ensemble des mesures d'emploi.

Ces jeunes sont les plus nombreux à n'avoir aucune ressource : 38% n'en ont pas. 31% des plus de 25 ans ont obtenu le RMI.

Ils sont plutôt en bonne santé : 71% ont déclaré être en bonne santé ou malades comme tout le monde. Aucun est passé en COTOREP. 57% n'ont pas de carte de Sécurité Sociale. Mais ils sont très peu à s'être vus refuser des soins médicaux alors qu'ils venaient en demander dans un hôpital. Il est fort probable qu'ils aient eu peu l'occasion d'essayer.

Les 35-45 ans, sans emploi (72 personnes)

70% des membres de cette classe d'âge cherchent un emploi. 50% ont une mauvaise impression de l'ANPE (ils sont même 54% parmi ceux qui cherchent un travail actuellement). 85% ont déjà été inscrits à l'ANPE, mais seulement 64% de ceux qui cherchent du travail au moment de l'interview y sont inscrits.

61% ont réalisé des stages de formation, et les trois quarts y ont vu un intérêt. D'ailleurs, ils ont permis, à près de 50% d'entre eux, d'obtenir un emploi aussi bien stable que précaire.

17% ont un logement stable, 50% sont dans un centre d'hébergement et le reste est essentiellement en garni. Mais 7% sont sans abri. Parmi ceux qui n'ont pas de logement stable, 86% ont déjà eu leur propre domicile.

62% ont eu besoin de se rendre dans un centre d'hébergement au cours de l'année passée, et 10% n'ont pas voulu s'y rendre lorsqu'ils ne

savaient pas où dormir. 71% souhaiteraient changer ou trouver un logement. Parmi eux, 27% se font aider par un organisme et la même proportion a déposé une demande pour obtenir un nouveau logement.

Les contacts avec les services sociaux sont assez fréquents : 68% rencontrent au moins de temps en temps une assistante sociale, et seulement 18% n'en rencontrent jamais.

13% n'ont aucune ressource, mais autant ont plus de 4700 F par mois. 64% ont fait une demande de RMI, 85% l'ont obtenu.

La proportion de personnes qui ne peuvent rien faire à cause de leur santé est assez faible comparativement aux autres groupes d'isolés (10%). Malgré cela 21% ont déposé un dossier pour passer en COTOREP. Parmi celles-là, 80% ont été déclarées invalides, les autres sont en attente d'une réponse.

Ils sont mieux couverts que les plus jeunes puisque 69% ont une carte de Sécurité Sociale valide et 22% ont une carte santé. 11% se sont vus refuser des soins alors qu'ils venaient en demander à un service d'urgence d'un hôpital.

Les plus de 45 ans logés (HLM, secteur privé, garnis), sans emploi : 30 personnes

Seulement 30% des membres de ce groupe recherchent un emploi, un seul n'est pas inscrit à l'ANPE. 57% ont été inscrits à l'ANPE, dont 17% ont trouvé un emploi grâce à elle. 37% ont eu l'occasion de faire un stage, pour 64% d'entre eux il a débouché sur un emploi (stable ou instable). Ce taux de réussite est largement supérieur à la moyenne.

L'accès aux politiques de logement est semblable à la moyenne. Seulement 33% ont demandé une aide pour payer le loyer, un seul ne l'a pas obtenue. Ces chiffres sont un peu plus faibles que la moyenne.

A peine la moitié veut changer de logement. Parmi ceux-là, 33% se font aider par un organisme ou une personne, et 47% ont déposé une demande.

Si la proportion de personnes qui rencontrent une assistante sociale au moins de temps en temps est conforme à la moyenne, elles sont beaucoup plus nombreuses à ne jamais en rencontrer (37% contre 29%).

Près des trois quarts ont de graves problèmes de santé : 43% ne peuvent rien faire à cause de leur santé, 27% sont très malades. 83% ont une carte de Sécurité Sociale. 47% ont déposé un dossier pour passer en COTOREP. Parmi eux, 71% ont été acceptés, 14% attendent la réponse.

19% ont des ressources supérieures à 4700 F ; 53% ont des ressources comprises entre 1900 et 3800 F. 30% ont obtenu le RMI.

Les plus de 45 ans sans logement (CHRS, accueil d'urgence, hébergé par la famille, sans abri) : 41 personnes

46% cherchent un emploi. Parmi eux, 68% sont inscrits à l'ANPE. Leur niveau de qualification est conforme à la moyenne. 29% ont déjà fait un stage, parmi ceux-là, 33% ont eu un emploi grâce à lui et 16% un petit boulot.

80,5% ont été inscrits à l'ANPE, mais seulement 9% ont eu un emploi par elle. La moitié en a d'ailleurs une assez mauvaise impression.

78% ont utilisé au cours de l'année passée ou sont actuellement dans un hébergement d'urgence. 10% ont refusé d'y aller. 80,5% ont déjà eu leur propre domicile. 76% voudraient changer de logement. Parmi eux, 42% se font aider par un organisme ou une personne et 39% ont déposé un dossier. Contrairement aux personnes isolées plus jeunes qui n'ont pas de logement, ils ont quelques contacts pour trouver un nouveau logement.

61% sont en bonne santé, mais 17% ne peuvent rien faire à cause de leur santé. Une forte proportion n'a pas de carte de Sécurité Sociale : 27%. 24% ont une carte santé. 29% ont déposé un dossier en COTOREP, 1 seul a été refusé.

19% n'a aucune ressource, 70% ont des ressources inférieures à 2800 F. 58% ont fait une demande de RMI, dont 79% l'ont obtenu.

**Les isolés en activité, sans logement stable (ni en HLM, ni en secteur privé) :
43 personnes**

Seulement 39% ont un emploi stable (CDI), les autres ont un travail instable (CDD ou contrat aidé ou intérim). 70% ont fait des stages. Parmi ceux-là, 93% ont trouvé le contenu du stage intéressant. Il faut dire que pour plus de la moitié des personnes constituant ce groupe, le stage a débouché sur un emploi, plutôt stable.

88% ont déjà été inscrits à l'ANPE, 29% ont trouvé un travail grâce à elle (près de deux fois plus que la moyenne). Il faut dire qu'ils sont plutôt plus diplômés que la moyenne, (25% ont un CAP ou un BEP et 12% ont un diplôme supérieur), mais tout de même 35% n'ont aucun diplôme. Ils ont une impression plutôt bonne de l'ANPE puisque seulement 28% en ont une mauvaise opinion (contre 41% en moyenne). 23% sont déjà allés dans une mission locale.

Les individus constituant ce groupe ont beaucoup bénéficié des politiques d'aide à l'emploi, qui leur ont permis d'obtenir des emplois, mais souvent précaires.

60% sont en CHRS ou en accueil d'urgence. 20% sont en garni. 65% ont déjà eu leur propre domicile et ont dû l'abandonner, les autres n'ont jamais pu s'installer.

81% voudraient changer de logement : 54% d'entre eux se font aider, 46% ont déposé une demande. Bien que ce soit la classe d'isolés qui fasse le plus de démarches, cette proportion reste inférieure à la moyenne.

Bien qu'ils soient peu en contact avec les travailleurs sociaux (39% rencontrent une assistante sociale contre 52,5% en moyenne), c'est la catégorie d'isolés qui fait le plus de démarches pour trouver un logement

17% ont plus de 4700 F par mois, mais près de 55% sont entre 1900 et 3800 F.

Malgré la possession d'un emploi, une partie n'a pas de carte de Sécurité Sociale : seuls 79% ont une carte de Sécurité Sociale, et très peu ont été refusés dans un service d'urgence d'un hôpital.

Un homme en activité, sans logement (groupe 3)

Cet homme maintenant seul, de nationalité française, âgé de 39 ans, rencontré dans un CHRS, en région parisienne, a été marié et a eu des enfants. Son ex-femme est partie à la Réunion avec ses enfants et a obtenu le divorce. Marié, il vivait en région parisienne, mais après son divorce, il a tout quitté et s'est installé à Nantes. Il y est resté cinq ans, y avait trouvé un travail et un studio. Après un licenciement pour raison économique, il n'a pas réussi à retrouver un travail dans la région nantaise. Environ un an avant cette interview, il a décidé de revenir vivre en région parisienne. Trois mois plus tard, il y a trouvé un nouveau travail.

Détenteur d'un CAP, il n'a jamais fait de stage puisqu'il a connu des périodes de chômage qui n'ont jamais excédé un an. Il n'a d'ailleurs pas une très bonne opinion des stages dont il dénonce l'inutilité pour accéder à un emploi.

Il a été en contact avec une assistante sociale qu'il rencontrait à la mairie, cela fait quelques temps qu'il ne l'a plus rencontrée, parce qu'il n'en a pas éprouvé le besoin.

A son arrivée à Paris, il a vécu quelques temps chez un de ses oncles. Puis, il a dû en partir et a passé quelques jours à la rue. Une assistante sociale lui a indiqué ce CHRS, dans lequel il est hébergé depuis six mois. Entre temps, il a trouvé un emploi fixe, il cherche donc un studio. Ses ressources se montent à 5300 F par mois, il estime que cette somme est insuffisante pour pouvoir louer un studio en région parisienne, dont le coût serait, au moins, de 2000 F. Le directeur du foyer ne veut d'ailleurs plus le garder et le menace même de le mettre dehors.

"J'ai eu un démêlé avec le responsable du foyer. Il voulait déjà me foutre dehors depuis x temps, parce que j'ai une voiture et que je travaille. Alors il m'a dit que ma place n'était plus au foyer. Ce sont des contrats de trois mois et je suis là depuis le 1er septembre, je vis là. Donc ça ne fait pas deux ans, ni un an. Je ne suis pas comme les anciens pour qui ça fait un an et demi, deux ans qu'ils sont là et qui ne travaillent pas. Seulement ils oublient de dire que pour avoir un studio sur Paris, il faut gagner au minimum 8000 F nets par mois, pour avoir un studio à 2500 F par mois. Alors, heureusement mon copain du groupe UDF me pistonne pour avoir une chambre en banlieue. Sans lui, je serais à la rue, je serais comme tout le monde. Au centre, il m'a dit au premier mars, si je ne m'en vais pas, il me fout mes affaires dehors. Alors moi je trouve que bravo, des centres comme ça d'hébergement..."

C'est le maire qui m'aide à trouver un logement. Il est député. C'est lui personnellement. Ici, il faut être fort pour trouver un logement. J'ai fait une demande (aux HLM) depuis 1979, je n'ai jamais eu d'appartement.

J'ai une tante et une cousine qui travaillent à l'office des HLM, et puis elles n'arrivent même pas à me trouver quelque chose."

Cet homme n'a aucune nouvelle de son ex-femme et de ses enfants. Orphelin, quelques personnes de sa famille résident en région parisienne. S'il les voit de temps en temps, elles ne pourraient guère l'héberger au delà d'une semaine. Sa vie sociale est particulièrement limitée.

Il est persuadé que ses droits ne sont pas respectés. Il tire ce sentiment de sa propre expérience de divorce où il considère qu'on lui a injustement refusé la garde de ses enfants.

"C'est vraiment une honte ce qui se passe en loi de justice. C'est comme les divorces. Je prends le mien : vous arrivez devant des bonnes femmes, les trois quarts ne sont pas mariées la dedans. Celle sur laquelle je suis tombé, elle n'a même pas voulu lire les notes courantes que je lui avait faites, tout ça. Elle a dit : "non, non, c'est votre femme qui aura la garde des enfants, point final !" C'était à Nanterre. La première fois qu'on est passé, c'était en 1987. Et on n'a jamais été reconseillé.

J'ai fait appel. J'ai porté plainte pour enlèvement de mineurs, détournement d'enfants mineurs, vis-à-vis de ma femme et vis-à-vis de son copain. Mais il n'y a jamais rien eu à faire, jamais ! Pourtant mes copains, ils sont inspecteurs de police à Châtillon. Ils voulaient avoir un mandat d'arrêt signé par le Procureur de la République pour aller la rechercher à l'île de la Réunion et puis l'autre il a refusé.

Moi, quand j'ai passé l'examen à la DASS à côté, combien de fois je me suis pris de gueule avec les responsables ! C'est une honte ! Ils avaient même dit à l'enquêtrice qui était venue chez moi, ils ne me connaissaient même pas et puis ils lui avaient même dit à l'autre au procès verbal que j'étais un homme violent. C'est ça qu'elle avait déclaré ma femme pour avoir le divorce. Alors que je ne l'ai jamais frappée, mon casier judiciaire est vierge, je suis un non-violent et j'ai plein de témoins, et puis ça ne marche pas. Ca ne marche pas parce que même son ami a fait une attestation contre moi."

En matière de santé, il a une carte de Sécurité Sociale. De toutes façons, il indique n'être jamais malade.

Maintenant qu'il a obtenu ce travail stable, sa prochaine priorité, c'est de trouver un studio. Il souhaite reconstruire une famille, avoir de nouveaux enfants. Mais cela est impossible tant qu'il vit dans un foyer. Il n'a pas le droit de recevoir qui que ce soit. Il préfère d'ailleurs patienter jusqu'à ce qu'il ait un studio avant de songer à sa vie sentimentale.

III-2 Les familles monoparentales :

La situation des familles monoparentales est intermédiaire entre les isolés et les familles. Comme les isolés, elles bénéficient beaucoup des politiques d'aide à la recherche d'un emploi, mais tout de même dans des proportions moindres. Comme pour les isolés, ce sont les personnes qui ont un emploi, stable ou instable, pour qui ces mesures se sont montrées les plus efficaces.

En matière de logement, les familles monoparentales cherchent davantage que les personnes isolées à bénéficier des aides mises à leur disposition.

Les familles monoparentales sans travail ayant un logement stable (HLM, secteur privé) : 58 personnes

87% cherchent un emploi. 48% ont fait des stages. Parmi elles, 79% l'ont trouvé intéressant. Mais ces stages n'ont permis qu'à 15% d'entre elles de trouver un emploi, le plus souvent instable. 79% ont déjà été inscrites à l'ANPE, parmi lesquelles seules 13% ont réussi à obtenir un travail par son intermédiaire. La quasi-totalité cherche un emploi, passe par l'ANPE mais l'ANPE est peu efficace.

69% sont en HLM, 31% dans le secteur privé. 41% ont fait des démarches pour payer le loyer, qui ont abouti pour 87% d'entre elles. 52% ont bénéficié d'aides pour payer les charges du logement. 60% veulent changer de logement. Parmi elles, 34% se font aider par un organisme ou une personne et 66% ont fait une demande.

Elles sont 67% à rencontrer une assistante sociale (contre 52%), un des taux les plus élevés rencontrés.

76% ont des ressources inférieures à 3800 F, mais aucune est sans ressource. 43% des plus de 25 ans ont fait une demande pour obtenir le RMI, et 77% l'ont obtenu.

Malgré l'absence d'un emploi, ces familles sont presque toutes en possession d'une carte de Sécurité Sociale. 93% ont une carte de Sécurité Sociale et près de 40% ont une carte santé. Leur état de santé est moyen : seulement 52% ont une bonne santé ou sont malades comme tout le monde, mais peu ne peuvent rien faire à cause de leur santé.

Une famille monoparentale, logée dans le secteur privé (groupe 6)

Cette femme, française de 42 ans, rencontrée à l'entrée d'un CCAS du Nord, a eu cinq enfants d'un premier mariage. Les deux aînés sont jumeaux, âgés de 21 ans, le troisième enfant est mort dans un accident de voiture. Depuis plus de 3 ans, elle est sans nouvelle de la quatrième, disparue à l'âge de 14 ans. Elle a même participé à une émission de TV "perdu de vue" pour essayer de retrouver sa trace. Enfin, elle a eu une dernière fille qui est maintenant âgée de quatorze ans et qui vit avec elle.

Elle s'est ensuite séparée de son mari et a eu deux autres garçons avec son concubin. Le premier a été placé dans un centre spécialisé car il souffrait de problèmes de santé. Le dernier n'a que cinq ans. Cela fait maintenant deux ans qu'elle s'est séparée de son concubin et qu'elle élève quatre enfants seule. Ils vivent dans la maison qu'elle occupait avec son concubin.

Les jumeaux ne sont plus scolarisés et cherchent du travail. Les deux autres enfants sont encore à l'école, mais elle suit d'assez loin leur scolarité car cela ne l'intéresse pas vraiment.

Elle-même a été scolarisée jusqu'au collège qu'elle a quitté pour travailler afin d'aider sa mère qui élevait seule trois enfants. A cette époque, elle a travaillé dans les champs, puis dans le domaine de la confection. Elle a arrêté de travailler à la naissance de ses enfants. Maintenant, elle souhaite retrouver un emploi, de préférence dans la confection. Elle est inscrite depuis un an à l'ANPE et va régulièrement à l'agence locale.

"J'ai été convoquée à la poste, j'ai été inscrite à l'ANPE, j'ai été voir l'assistante sociale du maire pendant presque un an... Je vais me faire inscrire à la mairie pour avoir du boulot, dans les écoles ou en confection... Elle m'a dit l'autre fois, vous savez madame, 42 ans, c'est le troisième âge ! On rentre dans le troisième âge, on prend maintenant des jeunes de 18 à 25 ans. Comme maintenant pour les écoles, ils prennent plutôt des jeunes que des personnes âgées.

J'avais eu un stage pendant un mois. Ca a duré un mois mais j'ai pas de ... mais enfin, ça a pas été... J'ai même pas fait un mois, c'était 15 jours je crois. Et après ils m'ont dit : "c'est plus la peine" Ca m'a apporté de me remettre en route. De mettre la machine en route, c'est tout... Mais je vous dit en général il faut attendre un an à l'ANPE, pour dire d'avoir quelque chose."

Il y a quelques mois, elle n'avait aucune ressource pour vivre. Depuis, sa situation s'est régularisée et elle perçoit 1733 francs par mois, entre les prestations familiales et le RMI. Elle devrait d'ailleurs avoir une somme plus élevée.

"Le RMI, normalement c'est 5995 F pour cinq têtes, mais comme l'assistante sociale elle me dit, si j'ai 650 F de prestations familiales, j'ai droit jusqu'à tout pour arriver à 6000 F, mensuellement comme tout

le monde il doit vivre. Ben non, c'est pas respecté... Mais j'ai droit, j'ai droit comme tout le monde vu que j'ai pas de salaire, j'ai pas de ressources, donc j'y ai droit. J'y ai droit mais non respecté."

Elle a quelques dettes, notamment vis-à-vis du CCAS. Mais elle a envoyé une lettre pour obtenir un report.

"Je vis dans un logement que je ne peux même plus payer le loyer, cette maison est remise en vente, et un jour, je vais me retrouver dehors avec les enfants. J'ai été dans l'obligation de demander un prêt de 3000 F au CCAS de Douai pour pouvoir payer mes créances, mes séjours hospitaliers, je rembourse tous les mois par supplément. Je verse 800 F à l'EDF et 50 F à l'eau. Je me suis arrangée pour payer en deux fois. Mais à compter que nous n'avons plus du tout d'argent pour manger, moi je peux m'en priver, mais quand même pas d'arriver à ce point là pour mes enfants. Je suis déprimée jour et nuit pour ma fille qui est disparue, nous n'avons pas de nouvelles, on ne sait même pas si elle est vivante ou encore en vie. Je compte sur votre compréhension, d'agir auprès de votre service, d'arriver à aboutir à une remise de dettes."

Elle n'a plus de famille depuis que ses parents sont décédés. Elle n'a pas d'amis. En cas de problème, si elle perdait son logement par exemple -chose qui risque de lui arriver assez vite-, elle ne sait vraiment pas auprès de qui elle pourrait trouver de l'aide.

Elle refuse d'envisager son avenir. Les projets sont réservés à ceux qui ont un logement à eux, un lit à eux, un travail, une voiture... Elle continue à vouloir retrouver sa fille, et après "perdu de vue", va maintenant essayer de participer à "témoin n°1". Enfin, elle voudrait trouver un travail, mais elle ne peut pas accepter quelque chose qui serait trop loin de chez elle, si elle veut pouvoir continuer à s'occuper de son plus jeune fils.

Les familles monoparentales sans travail hébergées : 42 personnes

93% ont déjà été inscrites à l'ANPE. Parmi elles 10% ont pu obtenir un emploi par ce moyen. 70% des chercheurs d'emploi y sont inscrit au moment de l'interview. Ces personnes qui ont presque toutes pointé à l'ANPE ont une très bonne image de l'agence : seulement 16% ont une mauvaise ou très mauvaise impression (contre 41% en moyenne). La proportion est plus élevée parmi celles qui sont actuellement inscrites à l'ANPE (26%) mais reste largement inférieure à la moyenne.

59,5% ont fait des stages de formation dans lesquels 84% ont trouvé un intérêt. 4% ont obtenu après ces stages un emploi stable ou un petit boulot.

12% sont hébergées en famille, les autres sont en centre d'hébergement, majoritairement en CHRS. 76% ont déjà eu leur propre

domicile, mais ont dû le quitter, souvent parce qu'elles se sont séparées du conjoint.

86% souhaiteraient changer de logement. Parmi elles, 53% se font aider et 58% ont déposé une demande. Elles sont plus nombreuses que le groupe de familles monoparentales précédent à avoir fait les démarches nécessaires pour obtenir un logement, mais la proportion reste plus faible que pour les familles biparentales.

Ces familles ne sont pas sans aucun contact avec les travailleurs sociaux mais ils ne sont pas réguliers (seulement 43% les rencontrent au moins de temps en temps).

Le niveau de ressources de ces familles est faible, 81% ont moins de 2800 F par u.c. par mois. 40% ont obtenu le RMI.

Leur état de santé est particulièrement bon : 74% sont en bonne santé. D'ailleurs à peine 7% (3 personnes) ont fait une demande pour passer en COTOREP. 74% ont une carte de Sécurité Sociale encore valide et 14% ont une carte santé. Seules 2 personnes se sont vues refuser des soins à un service d'urgence d'un hôpital.

Familles monoparentales en activité : 32 personnes

25% de ces familles ont un emploi stable, l'emploi instable domine largement dans le groupe. 66% ont eu l'occasion de faire un stage et 81% ont l'impression que cela leur a appris quelque chose. Parmi eux 62% ont pu obtenir un emploi stable ou un petit boulot grâce à ces stages.

81% ont déjà été inscrits à l'ANPE et 20% ont obtenu un emploi suite à une proposition de l'ANPE. Dans l'ensemble, ces jeunes femmes ont une opinion moins mauvaise que la moyenne de l'ANPE. Comme pour les isolés en activité, les mesures d'aide à l'emploi ont été plutôt efficaces.

66% sont dans un logement HLM, 16% louent un appartement dans le secteur privé. Les autres sont en hébergement d'urgence. Celles qui n'ont pas de domicile personnel en ont toutes possédé un par le passé.

59% voudraient changer de logement. Pour cela, 47% se font aider par un organisme et 68% ont déposé une demande.

60% rencontrent assez régulièrement une assistante sociale, mais 37,5% n'en rencontrent jamais aucune. Comme pour toutes les catégories

ou les personnes travaillent, la proportion de personnes qui ne jugent pas nécessaire de rencontrer une assistante sociale est forte.

6% ont des ressources supérieures à 4700 F par u.c. 71% ont moins de 3800 F par mois et 31% des plus de 25 ans ont déjà eu le RMI.

66% sont en bonne santé. Elles possèdent quasiment toutes une carte de Sécurité Sociale, seule une personne n'en a pas. 31% ont aussi une carte de soins gratuits. 3 personnes se sont vues refuser des soins dans un hôpital. Seulement 9% ont fait une demande pour passer en COTOREP.

III-3 Les familles biparentales

La priorité des familles biparentales est de garder leur logement ou d'essayer d'en obtenir un. Avant tout autre domaine, ce sont les démarches concernant les aides au logement qu'elles effectuent le plus.

Les familles en hébergement de fortune : 36 personnes

3 personnes, soit 8% des familles constituant ce groupe, des familles constituant ce groupe, ont un emploi stable, 4 cherchent un emploi. Le reste est au foyer ou sans travail et ne cherchent pas à en obtenir. 30% ont déjà fait un stage de formation mais qui n'a jamais permis d'obtenir ni un emploi stable, ni un petit boulot.

A peine 36% ont déjà été inscrits à l'ANPE. 20% ne connaissent même pas l'agence. Aucun membre de ce groupe n'est allé dans une mission locale, alors que 53% des personnes ont moins de 30 ans.

Seulement 25% ont déjà eu leur propre domicile. 58% cherchent à changer de logement. Parmi eux, 38% se font aider, et 81% ont fait une demande.

A peine 30% rencontrent une assistante sociale au moins de temps en temps, et 36% n'en rencontrent jamais.

60% ont des ressources inférieures à 1900 F par u.c. pour vivre, seule une personne a déclaré avoir gagné plus de 4700 F par u.c. 83% ont fait une demande de RMI, qu'ils ont tous obtenu.

75% sont en bonne santé et seules 2 personnes ont fait une demande pour passer en COTOREP. 78% ont une carte de sécurité sociale et 42% une

carte de soins gratuits. La carte santé est particulièrement bien implantée, grâce au RMI. 2 personnes uniquement se sont vues refuser des soins.

69% emmènent ou ont emmené leurs enfants dans un centre de PMI. Une seule personne a été placée sous tutelle et a bénéficié d'une travailleuse familiale.

Les familles biparentales restreintes (un ou deux enfants) en logement stable (HLM ou location en secteur privé) dont aucun des deux membres du couple ne travaille : 35 personnes

48% des membres de ce groupe cherchent un emploi et 40% sont au foyer. 74% ont déjà été inscrites à l'ANPE mais à peine 1 personne y a trouvé un emploi. 82% des personnes qui cherchent un emploi y sont inscrites au moment de l'enquête. 37% ont une mauvaise opinion de l'ANPE.

46% ont déjà fait au moins un stage de formation, parmi lesquels 62% y ont trouvé un intérêt. 25% ont trouvé soit un travail stable soit un petit boulot après ce stage.

71% logent en HLM, 29% sont locataires d'un propriétaire privé. 57% ont fait une demande d'aide pour payer le loyer, 70% d'entre eux l'ont obtenue. Seulement 20% ont bénéficié d'une aide pour les factures dues au logement.

57% voudraient changer de logement. Parmi eux, 40% se font aider par un organisme ou une personne, et 75% ont déposé une demande.

Les contacts avec les travailleurs sociaux sont un peu plus réguliers que pour l'ensemble de l'échantillon (57% les rencontrent au moins de temps en temps).

Aucune famille n'a plus de 4700 F par u.c. pour vivre, et 46% ont moins de 1900 F. 69% ont fait une demande de RMI, parmi lesquels 50% l'ont obtenu. Au total, 26% des plus de 25 ans ont déjà bénéficié du RMI.

69% sont en bonne santé ou malades comme tout le monde. 23% ont fait une demande pour passer à la COTOREP. 91% ont une carte de Sécurité Sociale encore valide et 31% une carte de santé. Seules 2 personnes se sont vues refuser des soins par un hôpital alors qu'elles pensaient en avoir besoin.

80% ont fait suivre leurs enfants dans un centre de PMI. Peu de ces familles ont été placées sous tutelle (4, soit 9%). Elles sont un peu plus nombreuses à avoir bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale à domicile.

Les familles biparentales nombreuses (3 enfants ou plus) en logement stable (HLM ou location en secteur privé) dont aucun des deux membres du couple ne travaille : 43 personnes

37% des personnes interrogées dont la situation familiale correspond à cette classe ont réalisé un stage de formation, 88% en ont été satisfaites. Mais seulement 6% ont trouvé un travail stable à sa sortie. 81% ont déjà été inscrites à l'ANPE, mais seulement 6% ont obtenu un travail par son intermédiaire. 75% de celles qui cherchent du travail y sont actuellement.

72% ont un logement HLM, les autres louent un appartement dans le secteur privé. 2 personnes ont eu besoin d'être accueillies dans un centre d'hébergement au cours de l'année passée. 49% ont demandé à bénéficier d'une aide pour payer le logement et 86% l'ont obtenue. 35% ont bénéficié d'une aide pour payer les factures qui incombent au logement.

65% rencontrent une assistante sociale régulièrement, seulement 16% ne la voient jamais.

53% voudraient changer de logement, parmi elles 35% se font aider et 65% ont déposé une demande.

56% ont des ressources inférieures à 1900 F. 67% ont déposé un demande pour obtenir le RMI, 69% d'entre elles l'ont obtenu.

14% ne peuvent rien faire à cause de leur santé, mais 75% sont en bonne santé ou malades comme tout le monde. 12% ont fait une demande pour passer en COTOREP (soit 5 personnes) : 2 ont été déclarées invalides, 2 sont en attente d'une réponse et 1 dossier a été refusé. 88% ont une carte de Sécurité Sociale encore valable et 46% ont une carte santé. 4 personnes se sont vues refuser des soins.

37% ont trois enfants, 23% ont quatre enfants, 40% ont cinq enfants ou plus. 67% des enfants sont suivis en PMI. 33% ont bénéficié d'une travailleuse familiale, 33% ont été mises sous tutelle.

Une famille nombreuse, sans travail (groupe 10)

L'entretien avec cet homme, Tunisien de 55 ans, marié et cinq enfants, s'est déroulé dans la salle à manger d'un appartement situé dans un quartier bénéficiant d'une procédure de DSQ.

Cet homme est venu en France dans les années soixante pour travailler. Il a été ouvrier spécialisé dans une usine, puis manutentionnaire. Il travaillait en intérim. Puis, il est tombé malade en 1988 et n'a plus travaillé depuis. Il a fait une demande à la COTOREP qui est en cours.

"j'ai fait la demande oui. Je sais pas, mais c'est à dire normalement j'ai contacté le médecin à l'hôpital et j'ai présenté mon cas, il est clair. Ils m'ont envoyé une lettre en disant : "Monsieur, on a accepté la carte, il faut nous envoyer un relevé d'identité." J'ai envoyé le relevé d'identité, il y a plus d'un mois et rien du tout, j'attends toujours."

Il a occupé de nombreux postes différents. Tant qu'il était en bonne santé, il n'avait pas trop de difficultés à trouver des emplois. Il se rendait à l'ANPE, lisait les petites annonces jusqu'à ce qu'il trouve une place. Mais depuis qu'il a des problèmes de santé, il ne trouve plus d'emploi. L'ANPE ne lui propose plus rien : ni bilan de ses compétences professionnelles, ni stage.

Sa femme souhaiterait travailler, faire quelques heures de ménage, mais elle n'arrive pas à trouver de place dont les horaires soient adaptés à sa vie de famille. En effet, les enfants sont encore petits : 3 sont en primaire et ont moins de 12 ans. Deux sont au collège. De plus, elle souffre elle aussi de problèmes de santé, liés à des baisses de tension.

Deux enfants ont des difficultés à l'école, ils sont aidés par une bénévole du Secours Catholique qui vient à domicile faire des cours de rattrapage. Le mercredi et le samedi, les enfants participent à des activités au sein d'une association. Normalement, il faut payer l'adhésion (5 F par jour par enfant), mais l'assistante sociale du quartier a demandé une prise en charge à la DDASS. L'assistante sociale intervient ponctuellement pour les aider à obtenir des secours financiers.

"Une fois j'ai été malade, je suis resté 37 jours à l'hôpital, on m'a demandé de payer la nourriture, c'est elle qui m'a fait une demande, au début, ils ont accepté de payer 20 F et après elle m'a fait une autre demande et ils ont accepté de payer la somme. Parce que moi dans ce moment, je gagne 90 F par jour, et on me demande 50 F de nourriture, 6 personnes mangent avec 40 F et une avec 50 F, c'est pas égal."

Pour le logement, ils bénéficient de l'APL, mais son montant ne correspond qu'à environ la moitié du loyer qu'ils doivent payer (1800 F sur 3400 F). De plus il perçoit une pension d'invalidité d'un montant de 3100 F. Les allocations familiales s'élèvent à

2300 F. Une fois le loyer payé, il leur reste 3 800 F pour boucler le mois. Ils n'arrivent pas à s'en sortir avec si peu. Le loyer et les factures passent en priorité.

"Il y a les riches et les pauvres, c'est la nature, il faut s'y faire. Mais là, le pauvre, il crève de faim dans un pays riche, c'est pas normal. En priorité, ce serait une aide aux gens qui sont là, comme moi, dans une situation comme les Français, parce que nous, on a besoin d'aide comme les autres, parce que nous on travaille à en crever, et la santé on la laisse là. On a le droit de vivre l'esprit tranquille, je demande pas à être riche moi, c'est-à-dire ils me donnent une ressource, je sens que je vis comme les humains, pas comme un esclave. Pour l'instant les personnes c'est ça. J'ai été à l'assistante sociale pour demander qu'elle m'aide pour les charges comme j'ai dit (dépenses enfants, famille), elle m'a dit : "je viens ici, je te fait les comptes". Regarde ce qu'on achète, à la place du pain du boulanger qui nous revient trop cher, alors on achète un kilo de farine (pour faire un espèce de pain sans levain, farine et eau). J'ai trop de charges, 7000 F et quelques, pour 7 personnes, je suis dans la vraie misère là, des fois je pleure tout seul."

En matière de santé, le mari est pris en charge à 100% mais ce n'est pas le cas des autres membres de la famille. Il leur arrive d'ailleurs de se restreindre. En plus, un des enfants a perdu un oeil l'année passée lors d'un accident.

"Des fois, ma femme elle a besoin de médicaments. Alors les médicaments, elle a dit : "ça n'est pas remboursable, je vais pas l'acheter". Il lui est tombé la tension, elle a besoin de médicaments, 200 F, elle a dit : "c'est pas remboursable, on n'achète pas".

Il y a un passeport de soins, qu'ils m'ont donné à la mairie. Les médicaments, il y a un barème, quelque chose pour donner les forces, ils donnent pas, il faut que tu paies de ta poche, même avec la carte. Regarde là, la carte, c'est remboursable, sauf médicaments, à 40%. Normalement on paie pas la consultation mais maintenant, il faut que je passe, que je paie et après ils me remboursent. Moi je fais un capital, nous ont est pauvre et on remplit la caisse, c'est pas légal ça, c'est à eux de remplir. "

Le couple n'a jamais amené les enfants dans un centre de PMI parce qu'il n'en connaissait pas l'existence. L'assistante sociale a fait venir une travailleuse familiale pour s'occuper de la maison lorsque l'épouse a été malade.

Les familles biparentales en logement stable (HLM ou secteur privé) et dont un des deux membres du couple travaille : 77 personnes

40% ont un ou deux enfants, 29% en ont trois, 31% en ont quatre ou plus. 74% font suivre leurs enfants en PMI. 18% ont été placés sous tutelle et 25% ont bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale à domicile.

42% ont un travail (la moitié stable, l'autre instable), 20% cherchent un emploi, le reste est au foyer. Dans tous les cas un des membres du couple travaille. 75% ont déjà été inscrits à l'ANPE, d'ailleurs 21% ont trouvé au moins un emploi grâce à l'agence. Parmi ceux qui cherchent un emploi, 87%

sont inscrits à l'ANPE. 56% ont fait des stages de formation, que 82% ont trouvé intéressant. D'ailleurs 32% ont obtenu un travail stable à leur sortie : c'est une des plus fortes proportions.

82% sont en HLM, le reste est locataire en secteur privé. Une seule famille, maintenant en HLM a dû bénéficier d'un hébergement d'urgence. 26% ont fait des démarches pour obtenir une aide pour payer le loyer, parmi eux 85% l'ont obtenue. 27% ont fait des démarches pour payer les factures.

52% souhaiteraient changer de logement, 37% se font aider et 70% ont déposé une demande.

Seulement 44% rencontrent régulièrement une assistante sociale, et 33% ne la voient jamais.

Malgré la présence d'un salaire, les ressources restent faibles : 21% ont des ressources inférieures à 1900 F par u.c., 82% inférieures à 3800 F. Une seule famille a plus de 4700 F par u.c. par mois. Par le passé, 31% ont fait une demande de RMI, parmi eux 26% l'ont obtenu. Au total, 17% des plus de 25 ans ont déjà été allocataires du RMI.

Seules 2 personnes ont déclaré ne rien pouvoir faire à cause de leur santé. 13% ont fait une demande de COTOREP, sur les 10 personnes concernées, 7 ont été déclarées invalides, le dossier des 3 autres a été rejeté. 93,5% ont une carte de Sécurité Sociale, 14% ont aussi une carte santé. 9% se sont vus refuser des soins par un hôpital alors qu'ils considéraient en avoir besoin

Une famille nombreuse en HLM (groupe 11)

Cette femme de 34 ans, remariée, élevant six enfants de deux mariages différents a fait l'objet d'une mise sous tutelle pour ses prestations sociales il y a quelques années. Cette procédure répondait à sa propre demande afin de protéger ses enfants de son premier mari, qui avait un comportement brutal et qui ne lui donnait pas d'argent. Pendant cette même période, elle a aussi bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale en raison de graves problèmes de santé.

Ce premier mariage s'est terminé par un divorce, épreuve particulièrement difficile.

"Il était docker, il ne pensait qu'à faire la bringue avec les copains, le travail ça l'a toujours dépassé, et même encore maintenant... C'est un mec qui n'a pas envie de travailler, de se casser la tête, il y a des gens comme ça. Enfin, c'est quand même un cas spécial puisqu'il y a quand même des tentatives de meurtre sur moi. C'est une histoire spéciale, on pourrait en faire un roman... si je savais écrire, je pourrais écrire un super bouquin pour aider les autres bonnes femmes à s'en sortir, parce que j'ai eu du mal mais enfin j'ai réussi. Malgré tout, j'ai divorcé en 78, il continue toujours à m'enquiquiner, malgré que je sois remariée. J'ai toujours la menace du fusil au bout du nez. Et la justice en France n'est pas bien car la justice ne fait rien, ils s'en foutent, la Police s'en moque du moment qu'il n'y a pas de sang."

Les aînés ont beaucoup souffert de cette situation et de la personnalité de leur père. La plus grande soeur a porté plainte contre ses deux frères aînés pour inceste.

"Je pense que c'est des moments d'égarement qu'ils ont, c'est un besoin relationnel d'affection et d'amour et comme ils ont jamais d'affection et d'amour avec leur père et moi je leur en ai donné mais je leur est sûrement mal donné, pas de la façon qu'il aurait fallu parce que j'étais avec 5 enfants en 5 ans, un mari qui me tapait dessus, les gosses voyaient tout ça... Mais je vous assure que pour une mère c'est dur à avaler, d'ailleurs je peux vous assurer, il y en a un qui habite là parce que je ne veux pas qu'il soit SDF, mais on se cause très peu. L'autre, je lui cause pas. La fille, elle n'habite pas ici, elle vagabonde un peu c'est une fille un peu légère, on ne se cause pas."

Depuis cette époque, elle a une très mauvaise opinion des assistantes sociales.

"Si les grands en sont arrivés au tarif où ils en sont, c'est de leur faute. Parce que quand je leur disais qu'il fallait pas les mettre en contact avec le père, on n'a pas voulu m'entendre, on les a mis en contact et du jour ou... Parce qu'avec le père, on peut voler, on peut faire ce que l'on veut, si on n'a pas envie de travailler, on ne travaille pas, c'est la bonne aventure et ici c'est comme ça et c'est pas autrement. Alors c'est pour cela le service social, elles restent ou elles sont. Je vais rarement voir les assistantes sociales parce qu'elles font rarement leur boulot..."

Elle est aussi assez revendicative vis-à-vis de l'ANPE, mais son opinion s'est surtout forgée par l'intermédiaire de son deuxième mari ou d'autres personnes car elle-même ne cherche pas d'emploi et n'a jamais été inscrite à l'ANPE.

"L'ANPE ne fait pas son travail. Les annonces sont déjà prises, ils ne nous contactent jamais, il n'y a pas un bon suivi. Mon mari a galéré pour avoir des stages. Jamais l'ANPE n'a levé le petit doigt pour trouver un stage pour passer son bac de comptabilité. C'est parce qu'il a trouvé un CES à la maison des chômeurs qu'il s'en est sorti et il n'a rien eu à demander à l'ANPE. L'ANPE ne sert à rien c'est des gens qui travaillent pour des prunes. Ils ne font pas leur boulot. Ils s'en foutent, ils ont leur salaire à la fin du mois. Beaucoup de gens s'en plaignent."

D'une manière générale, cette femme considère que la situation intermédiaire d'un salarié avec beaucoup de personnes à charge ne donne droit à rien.

"Partout ou je vais, comme je touche 5600 F de revenus en tout, alors je dépasse le plafond. Les aides sont données à la tête du client... Pour moi c'est dur de dépasser le plafond avec 6000 F et avec 8 personnes à la maison. Je préfère me débrouiller toute seule.

Il y en a qui veulent pas bosser, on va tout leur donner et les autres qui vont essayer de s'en sortir on ne les aide pas, on les laisse continuer à couler. Les petits smicards qui ont du mal à s'en sortir, on va pas les aider et puis les autres on va les aider."

Les trois aînés ont maintenant quitté l'école, sans diplôme, ils ont eu des difficultés dès le CP. Maintenant, c'est une de ces petites filles qui a des difficultés à l'école. L'institutrice vient de découvrir qu'elle souffrait de dyslexie. Elle va être suivie pour ce problème. Elle a elle-même quitté l'école très tôt, et avoue d'ailleurs ne pas savoir écrire. Elle suit de très près la scolarité de ses derniers enfants.

Récemment, son mari, qui souffre de problèmes cardiaques, a eu les oreillons. Il est parti à l'hôpital en pleine nuit, mais ils n'ont pas voulu l'hospitaliser.

"Le mari : ils m'ont refilé un comprimé alors qu'ils m'ont fait payer 30 F et la boîte de comprimés complète vaut 20 F... Ils ont refusé parce qu'ils étaient débordés, que mon cas n'était pas pour eux un cas d'une grosse gravité, alors que le docteur après a estimé le cas assez grave."

Parmi tous les groupes de population passés en revue, aucun ne s'est avéré être totalement en marge du dispositif actuel. Les personnes totalement exclues des politiques sociales sont rares, même parmi les plus défavorisés.

Mais si les "exclus de tout" sont peu nombreux, la plupart des personnes rencontrées sont des "exclus partiels", dans la mesure où elles ne bénéficient que d'un nombre restreint de politiques, alors qu'elles sont en général concernées par une grande partie des mesures passées en revue dans le questionnaire : les politiques d'aide à la recherche d'un logement concernent l'essentiel de l'échantillon, les politiques d'aide à l'emploi devraient s'appliquer à tous les chômeurs qui ont été interrogés, etc... Deux groupes de population sont encore moins atteints par ces politiques :

- les familles en zone caravane perçoivent en général les allocations familiales. Un certain nombre de ces familles sont allocataires du RMI. Cependant, si elles perçoivent l'allocation, elles ne bénéficient pas des mesures d'insertion qui devraient y être associées, si ce n'est la carte de soins gratuits. Les mesures de logement et d'aide à l'emploi laissent cette population presque totalement à l'écart.

- les jeunes sans abri ou hébergés dans des centres d'hébergement bénéficient peu des politiques d'aide financière, ainsi que des politiques d'aide à la recherche d'un logement. Les mesures concernant le domaine de la santé les laissent aussi à l'écart. Seules les mesures d'aide à l'emploi les atteignent, mais sans beaucoup d'efficacité.

Les autres groupes de population observés sont mieux insérés dans le dispositif social actuel. Il en reste pas moins qu'ils ne bénéficient pas de la majorité des mesures auxquelles ils pourraient prétendre.

En fait, l'utilisation que les plus défavorisés ont des politiques sociales est assez thématique : les isolés privilégient soit les mesures d'aides à l'emploi, soit les politiques d'aides financières (RMI, COTOREP) alors que les familles ont d'abord recours aux aides pour le logement ainsi qu'aux politiques en matière de santé. Ainsi, les personnes sans couverture sociale sont beaucoup plus nombreuses parmi les isolés que parmi les familles.

IV Une situation transversale : les étrangers face aux politiques sociales

La population enquêtée comprend un peu plus d'un dixième de personnes de nationalité étrangère. Au cours de l'exploitation, il est souvent apparu que leur comportement face aux politiques sociales était quelque peu différent des personnes de nationalité française. Dans la méthode d'échantillonnage employée, les étrangers interrogés devaient résider depuis au moins trois ans sur le sol français, afin qu'ils puissent, potentiellement du moins, être concernés par la plupart des mesures considérées dans le questionnaire. Aucun quota particulier n'avait été fixé quant au nombre d'étrangers que devait contenir l'échantillon final, si ce n'est dans le site DSQ où un nombre minimum de personnes de nationalité étrangère a été imposé à chaque enquêteur.

L'échantillon comprend 140 personnes de nationalité étrangère, soit 13% de l'ensemble. Elles sont principalement d'origine africaine.

Tableau n°80
Répartition de la nationalité des personnes étrangères

Nationalité	
Afrique du Nord	59%
Afrique	23%
Europe CEE	7,5%
Europe hors CEE	6%
Autre	5%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

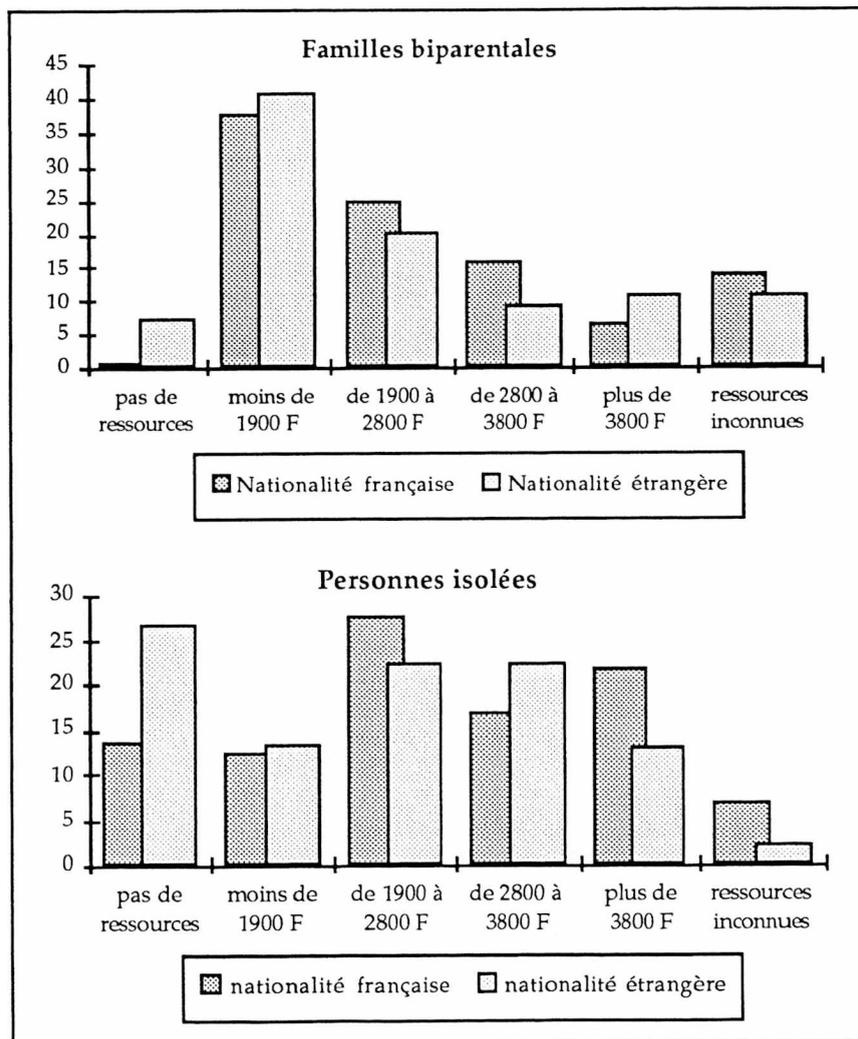
Les deux sites sur lesquels les proportions d'étrangers sont très supérieures à la moyenne sont les garnis (44%) et le accueils santé (34%). En fait, la proportion globale d'étrangers logés en garni (quel que soit le site sur lequel ils ont été rencontrés) est moins élevée, 33%, mais reste largement supérieure à la moyenne. C'est en accueil d'urgence que les enquêteurs ont rencontré le moins d'étrangers (seulement 7% des personnes interrogées dans un accueil d'urgence sont de nationalité étrangère).

La situation familiale des étrangers est un peu différente de celle des Français : plus du tiers vit en couple, avec des enfants (39%), contre seulement 27% pour les Français. Par contre, les enquêteurs ont interrogé peu d'hommes étrangers seuls (24% contre 34% pour les Français).

La proportion de personnes isolées ayant un emploi est semblable, de même que celle des couples dont un des deux travaille.

Le niveau de diplôme est plus bas parmi les personnes étrangères, parmi lesquelles 54% n'ont aucun diplôme.

Graphique n°61
Les ressources selon la nationalité pour les familles biparentales et les personnes isolées



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les ressources des personnes de nationalité étrangère interrogées sont en moyenne plus faibles que celles des personnes de nationalité française, même à situation familiale égale.

Les aides au logement

tableau n°81
Proportion de bénéficiaires de l'aide au paiement du loyer
selon le logement et la nationalité

	Proportion de bénéficiaires parmi les Français	Proportion de bénéficiaires parmi les étrangers
HLM	30%	45%
Secteur privé	22,5%	45%
Garnis	21%	22%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Cependant, aucune personne isolée de nationalité étrangère n'habite en HLM. La proportion de bénéficiaires n'est donc calculé que sur une population de familles pour les étrangers, alors que pour les français, 20% des personnes logées en HLM sont sans enfants. Si l'on compare les proportions de bénéficiaires dans les familles étrangères et les familles françaises, on constate que l'écart se réduit. En effet, la proportion de bénéficiaires français est alors de 39%.

Parmi ceux qui souhaitent trouver un nouveau logement, la même proportion se fait aider par une personne ou un organisme, mais les étrangers ont plus souvent déposé un dossier de demande (61% contre 49%).

Cependant, les Français qui ont des factures à payer sont 30% à bénéficier d'aides financières, contre 25% pour les étrangers.

Pour la recherche d'emploi, les personnes de nationalité étrangère utilisent moins les services qui existent

Les taux d'inscription à l'ANPE des personnes à la recherche d'un emploi sont un peu plus élevés pour les étrangers (74% contre 71%).

Les étrangers ont fait moins de stages (42% contre 54%), mais ils y ont porté le même intérêt et ils leur ont permis d'obtenir un emploi fixe ou un petit boulot dans les mêmes proportions que les Français.

Les moins de 25 ans vont moins dans les missions locales que les Français (37% contre 45%).

Les personnes de nationalité étrangère sont moins bien couvertes pour les dépenses des soins médicaux

Elles sont moins nombreuses à posséder une carte de Sécurité Sociale (70% contre 78% pour les Français), mais elles possèdent une carte santé dans des proportions équivalentes (26% contre 24%).

Cependant, elles sont très peu à avoir été refoulés alors qu'ils venaient demander des soins dans un service d'urgence d'un hôpital.

Elles sont aussi moins nombreuses à avoir déposé un dossier pour passer en COTOREP (11% contre 18%). Elles ont pourtant un état de santé comparable, avec toutefois un peu moins de personnes qui ne peuvent rien faire à cause de leur santé (9% contre 12%), mais beaucoup plus sont très souvent malades (25% contre 18%). Il faut signaler que la moyenne d'âge des personnes étrangères est un peu supérieure à celle des Français.

Les personnes étrangères bénéficient beaucoup moins des politiques familiales

En effet, seulement 59% des familles étrangères emmènent leurs enfants dans des centres de PMI, contre 74% des familles françaises. Seulement 15% ont bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale (contre 22%).

Enfin seules 4 familles étrangères ont été placées sous tutelle pour leurs prestations sociales.

C'est principalement par manque d'information qu'elles sont à l'écart des politiques. Pourtant, les personnes de nationalité étrangère rencontrent une assistante sociale plus régulièrement que les Français (61% la voient au moins de temps en temps contre 50%).

Malgré des ressources en moyenne inférieures à celles des Français, ils bénéficient moins du RMI

Seulement 42% ont fait une demande, contre 55% pour les Français. De plus, 56% des personnes de nationalité étrangère qui ont fait la demande l'ont obtenu. Ce taux est de 72% pour les Français.

Partie III

Les politiques sociales : outils de réduction de la pauvreté ?

Les résultats de cette enquête montrent clairement que les politiques sociales réduisent la pauvreté. Ce n'est pas toujours leur raison d'être ou, au moins, leur objectif principal. Il n'est pas certain non plus, qu'elles contribuent toujours à réduire les inégalités. Toutefois, à un niveau minimum, lorsqu'on analyse la pauvreté comme le cumul d'un ensemble de difficultés, le fait de pouvoir recourir à une ou à des mesures sociales minore les privations et les désavantages constitutifs de la pauvreté.

Au delà de cette première évidence, il faut aussi reconnaître, en dehors du revenu minimum d'insertion, qu'aucune politique n'a pour objectif explicite la réduction de la pauvreté même si certaines comme les politiques de l'emploi peuvent permettre à des ménages de quitter les zones de pauvreté. Chaque politique ne concourt donc en général que partiellement à la lutte contre les formes de pauvreté, privilégiant une thématique qui lui est propre. L'évaluation d'une politique doit, par conséquent, s'opérer de plusieurs points de vue.

Tout d'abord, on s'interrogera sur l'atteinte des objectifs et, au delà des objectifs sur les effets induits de ces politiques. Puis, quittant l'analyse en termes d'objectifs, on analysera la place qu'occupe chacune des politiques dans la lutte contre la pauvreté. Cet examen fait l'objet de la première partie de ce troisième chapitre dont la seconde partie est plus spécifiquement consacrée à l'analyse transversale des politiques sociales eu égard aux situations de pauvreté des ménages interrogés.

I - D'une politique à l'autre : objectifs et effets des mesures sociales.

Dans cette partie, chaque politique considérée dans le questionnaire fait l'objet d'une fiche d'évaluation. La logique employée pour présenter chacune d'entre elles est similaire.

Les politiques considérées sont pour la plupart très ciblées. Elles concernent une population particulière, et sont mises en place pour résoudre un problème spécifique. Par exemple, l'ANPE s'adresse aux demandeurs d'emplois et est là pour les aider à trouver un travail. Il est normal qu'une femme au foyer qui ne cherche pas d'emploi ne soit pas inscrite à l'ANPE. Il est donc nécessaire pour évaluer correctement l'effectivité (est-ce que toutes les personnes dans le champ d'une politique sont concernées par cette politique ?) puis l'efficacité des politiques sociales (quel impact la politique a-t-elle sur la population qu'elle concerne ?) de bien cerner la population cible et de calculer un taux de pénétration de la politique uniquement sur cette population.

$$\text{Taux de pénétration} = \frac{\text{nombre de personnes bénéficiant de la mesure}}{\text{nombre de personnes concernées}}$$

Pour apprécier l'effectivité des politiques, l'examen du taux de pénétration doit être complété par une analyse des raisons qui expliquent qu'une partie de la population concernée reste en dehors de ces mesures. Parmi les causes de cette mise à l'écart, la diffusion de l'information ou son absence seront examinées attentivement en prenant appui sur les réponses qui figureraient explicitement dans le questionnaire.

L'évaluation de la mesure doit également prendre en compte son impact dans la lutte contre les différentes formes de pauvreté. Enfin, les différentes informations dont nous disposons sur le sentiment des personnes interrogées sur l'efficacité de la mesure et sur sa mise en place, sont présentées. Ces informations sont analysées aussi bien pour ceux qui

ont eu recours à la mesure que pour ceux qui ne l'ont pas utilisée. Elles proviennent le plus souvent des retranscriptions d'entretien. Lorsque l'on utilise ce matériel pour développer des thèmes qui n'apparaissent pas dans le questionnaire, on ne peut donner d'estimation du nombre de personnes concernées. Néanmoins, il nous a semblé intéressant de les faire figurer, dans la mesure où ces fragments d'entretien révèlent des dysfonctionnements qui n'apparaissaient pas autrement.

Afin de faciliter la lecture et surtout le travail de synthèse avec les autres matériaux de ce programme, chaque politique fait l'objet d'une fiche dont la présentation, en forme de guide de lecture, est indiquée dans la page suivante. Le découpage des politiques s'effectue selon les thèmes : logement, ressources, formation, emploi, famille et santé.

Domaine d'application de la mesure

Intitulé de la mesure

Description rapide de la mesure
Explications du contenu de la rubrique

Les bénéficiaires

population concernée : description explicite de la population ciblée par la mesure, en fonction des variables contenues dans le fichier (nombre de personnes qui ont ces caractéristiques)

proportion de bénéficiaires par rapport à la population concernée

Les effets de la mesure dans la lutte contre la pauvreté

La diffusion de l'information

Les sources d'information utilisées par les personnes ayant bénéficié de la mesure

Les raisons invoquées par les personnes qui n'ont pas utilisé la mesure

Les impressions des bénéficiaires sur la mesure

Thème : logement

L'accès à un logement HLM

Population concernée : ensemble de l'échantillon

* 29% bénéficient d'un logement HLM

* 24% ont fait une demande pour obtenir un logement HLM, qu'ils soient déjà logés en HLM ou non

* Parmi ceux qui ont fait une demande pour obtenir un logement HLM, 35% sont déjà logés en HLM. Ils souhaitent en changer principalement parce que leur logement actuel est trop petit ou mal placé. 11 personnes considèrent que leur logement HLM est trop vétuste.

Tableau n°82
Les ressources des personnes logées en HLM

	Effectifs	- % -	Ensemble de l'échantillon
Sans ressource	1	0%	10%
Moins de 1900 F par u.c.	64	31%	29%
De 1900 à 2800 F par u.c.	62	31%	28%
De 2800 à 3800 F par u.c.	48	24%	18%
Plus de 3800 F par u.c.	28	14%	15%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

* Les ressources des personnes logées en HLM sont en moyenne plus élevées que l'ensemble de l'échantillon

Les freins à l'obtention d'un logement HLM : la situation familiale et les ressources

population concernée : personnes souhaitant obtenir un logement HLM

Un blocage selon la situation familiale

Les personnes qui souhaitent obtenir un nouveau logement mais qui n'ont pas déposé de demande auprès de l'office des HLM sont plus souvent des personnes seules.

Tableau n°83

Situation familiale des personnes souhaitant obtenir un logement selon qu'elles ont déposé ou non une demande auprès des HLM

	Ont déposé une demande	N'ont pas déposé de demande
Personne isolée	39%	69%
Couple	10%	8%
Famille monoparentale	26%	13%
Famille	25%	10%
Total	100%	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes seules savent qu'il leur est plus difficile d'accéder aux logements sociaux.

"Je connais des gens qui ont fait une demande de logement social qui n'en ont jamais eu. Donc moi je suis interdite de logement social, mais en fin de compte, ça change pas grand chose ! Parce que je connais beaucoup de gens, ils sont célibataires, ils ont fait des demandes de logements sociaux, et, a priori, ils ne sont pas interdits, mais c'est comme s'ils sont interdits, parce que ça fait des années qu'ils ont fait une demande ! (Il y a d'autres prioritaires ?) Les familles, toutes les familles, et en majorité, celles des immigrés. Les célibataires, ça peut être une beur, si elle veut vivre à l'occidentale, elle veut pas d'enfant, elle se trouvera dans la merde ! Elle sera célibataire, elle aura pas de logement ! Les célibataires, on devrait faire quelque chose pour les célibataires. Des foyers qui soient pour célibataires, où on puisse payer mille francs par mois, des logements sociaux pour célibataires."

(Femme, Française, 28 ans, vivant seule, sans enfants
interrogée en association, logée en habitation de fortune)

Les ressources

Pour bénéficier d'un logement social, encore faut-il pouvoir justifier d'un minimum de ressources régulières. Les personnes qui souhaitent changer de logement et qui n'ont pas fait de demande aux HLM ont plus souvent des ressources nulles.

Tableau n°84
Les ressources des personnes logées hors HLM cherchant à changer de logement selon qu'elles ont déposé ou non une demande

	Ont déposé une demande	N'ont pas déposé de demande
Pas de ressources	10%	14%
Moins de 1900 F par u.c.	37%	25%
De 1900 à 2800 F par u.c.	25%	28%
De 2800 à 3800 F par u.c.	12%	19%
Plus de 3800 F par u.c.	16%	14%
Total	100%	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les délais d'attente

Plus de la moitié des personnes qui ont fait une demande auprès des HLM (58%) a constitué le dossier depuis plus de six mois sans avoir encore eu de réponse.

"J'ai fait une demande d'HLM, on m'a demandé mes ressources : on ne veut pas me louer, avec 3000 F par mois on ne veut pas me louer ! Mademoiselle V. m'a dit : "Madame O., je vais vous avoir une HLM". Je suis inscrite depuis cinq ans, j'attends. On m'a demandé si j'avais des gosses, c'est dingue !"

(Femme Française de 45 ans,
interrogée en accueil santé, logée en garni)

"Ca fait un moment qu'elle y est la demande. Ca fait 8 ans que j'ai fait la demande... et il n'y a jamais eu de logement, je veux dire c'est pas... J'ai de la famille, ils ont attendu 12 ans pour avoir une maison... alors je veux dire... Ils se mouillent pas trop quoi..."

(Femme Française, 25 ans, vivant avec un conjoint, 3 enfants,
interrogée et logée en caravane)

Thème : logement

Les aides pour accéder ou changer de logement

Cette rubrique regroupe toutes les démarches que l'on peut entreprendre pour trouver un logement, aussi bien l'appel aux relations familiales que le dépôt d'un dossier à l'office des HLM.

Population concernée : personnes ayant déclaré qu'elles souhaitent trouver un logement ou en changer (498 personnes)

* 51% des personnes qui souhaitent changer de logement ont effectivement fait une démarche officielle en ce sens.

* 27% des personnes qui souhaitent changer de logement sont aidées par une personne ou un organisme pour effectuer les démarches.

* Le taux de personnes qui se font aider par une personne ou par un organisme est plus élevé pour :

- les personnes en accueil d'urgence,
 - les personnes en CHRS,
 - les personnes qui fréquentent régulièrement une assistante sociale.
-

Les démarches pour trouver un logement

population concernée : personnes ayant fait une demande pour trouver un logement (256 personnes)

Tableau n°85
Organisme ou personne auprès de qui a été faite la demande

	Effectifs	- % -
Office des HLM	110	42%
Mairie	54	21%
Demande auprès d'une association	27	11%
Demande auprès d'une agence immobilière	25	10%
Un travailleur social (assistante sociale, éducateur)	17	7%
Élus locaux	2	1%
Autre	19	7%
NSP	3	1%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

* Les trois réponses (office des HLM, mairie, travailleur social) englobent en fait la même démarche : obtenir une HLM. Cela représente 70% des démarches effectuées.

Les organismes contactés pour changer de logement

Population concernée : personnes ayant contacté un organisme ou une personne pour trouver un logement (205 personnes)

Tableau n°86
Principales structures ou personnes qui aident à trouver un logement

	Effectifs	- % -
Travailleur social	81	40%
Association	59	29%
Mairie	22	11%
Amis ou famille	11	5%
HLM	10	5%
Éducateur	5	2%
Juge d'application des peines	4	2%
Autre	13	6%
total	205	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les raisons pour lesquelles certaines personnes ne se font pas aider

population concernée : les personnes qui ont déclaré qu'elles voulaient changer de logement mais qui n'ont pas contacté d'organisme ou de personnes pour les aider (362 personnes)

Le manque d'information

Une partie ne sait pas à qui il faut s'adresser ou ne sait même pas qu'il existe des aides pour obtenir un logement.

"Non, il faut que je me dérange, je ne sais pas où m'adresser, tout ce que je sais, c'est que je peux aller à X pour demander un imprimé, pour changer d'appartement. Je vais tenter d'aller remplir ce papier pour changer de logement (Pourquoi ne vous faites-vous pas aider ?) Par qui ? Je ne sais pas où m'adresser."

(Femme Française, 42 ans, vivant seule, 2 enfants,
sous tutelle, logée en HLM)

"Je savais même pas le machin que tu m'as dit là, que je pouvais (bénéficier d'aide pour changer de logement),... Ca je savais pas, personne me l'a dit ça, j'ai jamais rencontré d'assistante sociale qui me dise : "Mr X, on va vous trouver un appart, vous allez toucher l'allocation logement".

(Homme Français, 46 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé dans une gare, SDF)

L'absence de ressources et de travail

Certaines personnes considèrent qu'il est impossible de trouver un logement si l'on ne possède pas de ressources. Cette idée peut venir d'elles-mêmes ou parfois de travailleurs sociaux.

"J'ai même pas cherché à contacter quelqu'un en fait. Parce que pour se faire aider, il faut des revenus, donc là, tant que j'ai pas de revenus, j'ai toujours pas touché mon chômage, donc j'attends ça, et puis c'est pas en étant au chômage qu'on peut trouver un logement. On vous réclame généralement trois mois de salaire. "

(Homme Français, 39 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé et logé en accueil d'urgence)

"Il faut que je trouve un emploi pour pouvoir rentrer dans un appartement. Et puis chaque fois j'ai des réponses comme ça : le boulot, c'est parce que je n'ai pas d'appartement que je ne peux pas en trouver et l'appartement, j'ai pas de travail donc je peux pas avoir un appartement, on me dit : oui, vous n'avez pas de travail,

on ne peut pas vous prendre comme ça, on n'a pas de garantie pour être payé ou quoi...; ou les assistantes sociales : oui, il faut que vous trouviez un travail et puis après, on verra pour vous aider. Alors bon, je préfère me débrouiller tout seul et puis... Disons que si je trouve un emploi, après je vais voir Point-Jeune ils m'aideront à trouver un appartement très rapidement."

(Homme Français, 23 ans, vivant seul, avec 1 enfant,
logé en garni)

Le découragement devant la longueur d'attente

Enfin, pour les logements sociaux, la longueur des listes d'attente en décourage avant même de faire le dossier.

"C'est le même problème : faire une demande, qu'est ce qu'on va vous demander ?
"Qu'est ce que vous faites ?" Rien. "Vous touchez quoi ? Rien. Vous savez les demandes à la mairie... Vous vous mettez sur la liste et puis il y en a trois cents qui attendent, alors..."

(Homme Français, 34 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé dans une association, logé en CHRS)

Thème : logement

Les CHRS et les centres d'accueil d'urgence

Les Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale sont chargés d'accueillir les personnes et les familles sans logement.

Les centres doivent offrir les possibilités :

- d'accueil personnalisé,
 - d'hébergement de nuit,
 - d'entretien et de nourriture,
 - d'action socio-éducative et culturelle générale, action socio-éducative liée au logement,
 - d'action spécialisée de lutte contre l'alcoolisme, la drogue, la prostitution,
 - d'assistance administrative (démarches en tout genre pour le logement, l'emploi, etc.),
 - de réinsertion professionnelle, réinsertion sociale qui sont les objectifs premiers, en liaison avec les autres partenaires concernés.
-

Les bénéficiaires

Population concernée : ensemble de l'échantillon

* 15% des personnes interrogées sont hébergées dans un CHRS au moment de l'interview

* 12% des personnes interrogées sont hébergées dans un accueil d'urgence

* 22% des personnes interrogées ont bénéficié d'un hébergement d'urgence au cours de l'année passée (sans compter le séjour en cours pour les personnes hébergées au moment de l'enquête)

8 personnes n'ont pas voulu y aller,

3 personnes n'ont pas eu de place,

2 personnes ont été refusé,

105 n'en ont pas eu besoin (65 %).

* Au total, 36% de la population interrogée ont séjourné ou séjournent encore dans un centre d'hébergement (accueil d'urgence ou CHRS).

* Parmi les personnes qui ont fait un séjour en hébergement, seulement 9% ont retrouvé un logement stable.

Tableau n°87
Logement actuel des personnes qui ont bénéficié d'un hébergement en CHRS au cours de l'année passée

	Hébergés en CHRS dans l'année écoulée
HLM	6%
Secteur privé	3%
Garnis	7%
Hébergés en famille	4%
CHRS	34%
Accueil d'urgence	26%
Habitation de fortune	5%
Sans abri	12%
N.S.P.	3%
Total	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

* Les personnes qui sont passées en centre d'hébergement sont plus nombreuses à être en contact avec une assistante sociale (61% la rencontrent au moins de temps en temps contre 52% en moyenne).

Les expériences négatives des centres d'hébergement

Elles concernent principalement les asiles de nuit. Les centres adoptent en général des règlements très stricts que les hébergés ont du mal à suivre.

"Le foyer, il y a des mesures draconiennes, c'est un milieu qui s'assimile au milieu carcéral. Fermer les portes à 17 H, nous houspiller pour qu'on mange, nous houspiller pour qu'on prenne la douche, des matrones qui hurlent... Il y a énormément de gens, et ça indispose. De toutes façons, ce n'est pas sur une longue durée, c'est en court terme, en très court terme, c'est un accueil d'urgence 48 H, et par la suite c'est une semaine, si c'est renouvelé quinze jours, c'est le grand maximum !

Et après les gens sont rejetés, et il y en a d'autres qui arrivent, il y a plein de monde ! Ils sont sollicités de plus en plus par une population qui arrive d'on ne sait d'où, c'est des expulsions en masse dans Paris."

(Femme Française, 28 ans, vivant seule, sans enfants,
interrogée en association, logée en habitation de fortune)

"Vous allez dans ce foyer, moi j'appelle ça un foyer, mais c'est un centre d'hébergement... Enfin, vous arrivez, ils vous prennent automatiquement, vous présentez une carte d'identité, un permis de conduire ou celui qui a une carte de séjour, vous présentez ça, ils vous prennent, ils vous donnent un lit, avec un numéro, pas de problème. Le soir, il faut que vous soyez rentré en principe pour 17H30, parce qu'il font un appel, avec les numéros pour voir si les lits sont libres ou pas. Parce qu'il y a des gens qui arrivent le soir ou la nuit, il faut bien savoir ou il y a de la place. Vous avez une carte donc, vous passez, vous avez le numéro tant, et puis c'est tout, après vous pouvez aller manger, aller prendre votre douche, toute la soirée comme ça, vous regardez la télé. Après, le lendemain matin, ils vous réveillent à six heures, et il faut être parti en principe pour 8H-8H15. Et puis toute la journée, vous faites ce que vous voulez, vous mangez où vous voulez... Mais le soir, il faut revenir, si vous revenez pas, par exemple si un soir vous dites, tiens avec un copain on va à l'hôtel, si vous revenez pas le soir, si vous téléphonez : "ce soir, je rentrerai un peu plus tard, là ça passe. Mais si vous ne téléphonez pas, vous revenez le lendemain, on vous dit : "Mr, votre carte ?" Votre carte, ils vous la balancent : "Maintenant, vous allez dehors !" Parce qu'il faut un minimum de règles, sans ça après on saurait plus si les lits, ils sont libres ou ils sont pas libres..."

(Homme Français, 34 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé dans une association, logé en CHRS)

Les refus d'admission dans les centres d'hébergement étaient liés à l'absence de places disponibles dans ces établissements.

Thème : logement

Les aides au paiement du loyer

Cette rubrique prend essentiellement en compte les allocations logement. Sous cette même dénomination sont en fait regroupées trois allocations différentes :

* **l'Allocation de Logement à caractère Familial (ALF)** : elle est destinée aux jeunes ménages mariés depuis moins de 5 ans, aux personnes ayant au moins une personne à charge (enfant ou ascendant de plus de 65 ans ou invalide à plus de 80%). Pour l'obtenir, il est nécessaire que le logement remplisse certaines conditions de salubrité et de peuplement.

* **l'Allocation de Logement à caractère Social (ALS)** : elle est destinée aux moins de 25 ans ayant leur propre logement, aux personnes âgées, aux chômeurs longue durée, aux RMistes. Elle est soumise à des conditions de ressources et des conditions de salubrité et de peuplement.

* **l'Aide Personnalisée au Logement (APL)** : elle est attribuée en secteur locatif aux logements conventionnés neufs ou réhabilités avec l'aide de l'État ou en accession à la propriété pour les logements financés par un prêt aidé de l'État ou un prêt conventionné.

Ces aides sont versées par les CAF (Caisses d'Allocations Familiales)

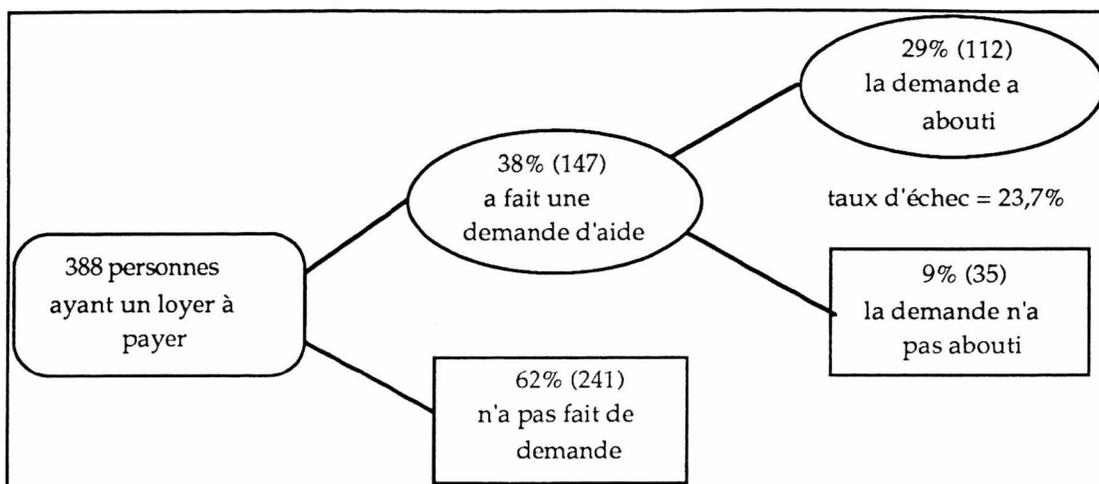
Les bénéficiaires

population concernée : personnes étant logées en garni, en HLM ou dans le secteur privé au moment de l'interview (387 personnes)

* 38% ont fait une demande d'aide pour payer leur loyer. Cette demande a abouti pour les trois quarts.

* 62% n'ont pas fait de demande d'aide.

Graphique n°62 Les bénéficiaires d'aides au logement



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes logées en HLM bénéficient le plus de ces aides, puis viennent les locataires dans le secteur privé et, en dernier lieu, les personnes logées dans les garnis.

Les hommes isolés sont les plus nombreux à ne pas recevoir d'aide (seulement 20% en ont une). Ce sont les familles monoparentales qui en bénéficient le plus (32%). Les femmes isolées la perçoivent dans la même proportion que les familles.

Les foyers qui déclarent plus de 4700 F par u.c. (prestations sociales, dont allocation logement incluse) sont les plus nombreux à bénéficier de l'aide (39%). Parmi ceux qui ont moins de ressources, 28% environ la reçoivent. Il n'y a aucun bénéficiaire de ce type d'aide parmi les quelques personnes qui se sont déclarées sans aucune ressource.

Les personnes qui rencontrent régulièrement une assistante sociale sont plus nombreuses à bénéficier d'une aide au paiement du logement.

Les moyens de diffusion de l'information

Tableau n°88
Source de l'information pour les bénéficiaires
d'une aide au paiement du loyer

	Effectifs	- % -
Travailleur social	23	21%
SECU ou CAF	22	20%
Ami ou famille	21	19%
HLM, mairie	11	10%
Tuteur	6	5%
Associations	4	4%
Autre	17	15%
Non réponse	6	5%
Total	110	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les raisons pour lesquelles la demande a échoué

population concernée : les personnes logées en HLM, en secteur privé ou en garni qui ont déposé une demande et n'ont pas obtenu d'aide (35 personnes)

La plupart ne savent pas exactement pourquoi cette aide leur a été refusée.

"J'ai demandé mais j'ai pas eu. Ca j'en sais rien (pourquoi je l'ai pas eu), on vous donne jamais la réponse vous savez Madame, on vous dit non et puis c'est tout, on vous dit jamais pourquoi de toutes façons, j'ai demandé pourquoi, pourquoi, puis on vous répond pas, on vous dit parce que c'est comme ça Madame, et puis c'est tout"

(Homme Français de 35 ans, avec une conjointe, 3 enfants,
interrogé en DSQ, habitation de fortune)

"Ils disent qu'ils n'accordent plus l'aide à l'enfance (ASE) et le reste, pour le reste vous vous démerdez. A la mairie, c'est ça, on a réussi une ou deux fois pour l'aide à l'enfance, mais jamais pour le loyer. Donc, vous voyez, on se démerde. La réponse officielle c'est on vous répond qu'on vous a accordé tel montant, par exemple cinq cents francs pour l'ASE. Une autre fois on a dit : "vous avez des ressources suffisantes pour payer le loyer. (Entre deux refus, vos ressources avaient évoluées ? Elles étaient devenues suffisantes ?) Insuffisantes plutôt, parce qu'on a toujours baissé de plus en plus, quand un des deux travaille plus forcément... Par la CAF, on nous a dit qu'on était dans un hôtel meublé, on n'accorde pas l'aide au logement..."

(Homme Zairois de 33 ans, vivant avec un conjoint, avec 2 enfants,
interrogé et logé en garni)

L'exiguïté et le manque de confort de certains logements, en particulier en garni, expliquent en partie le taux particulièrement faible d'aides accordées aux personnes logeant dans ce type d'habitat.

Certaines personnes ont fait la demande mais leurs ressources dépassaient le plafond d'attribution.

"Partout où je vais, comme je touche 5600 de revenu en tout, alors ça dépasse le plafond. Les aides sont données à la tête du client... Pour moi, c'est dur de dépasser le plafond avec 6000 et avec 8 personnes à la maison. Je préfère me débrouiller toute seule."

(Femme Française, 40 ans, vivant avec un conjoint, 6 enfants,
interrogée en association, logée en HLM)

Les raisons invoquées par les personnes qui n'ont pas fait de démarches pour obtenir une aide pour le paiement du logement

Population concernée : personnes logées en HLM, garni ou secteur privé qui n'ont pas fait de démarches pour obtenir une aide au paiement des loyers

Tableau n°89
Raisons invoquées par les personnes qui n'ont pas fait de démarches pour obtenir une aide au paiement du logement

	Effectifs	- % -
N'en a pas besoin	69	29%
Pense qu'il n'y a pas droit	31	13%
Ne veut pas être assisté	26	11%
Non connaissance	24	10%
Ne veut pas demander	18	7,5%
Démarches trop compliquées	7	3%
On lui a refusé	4	2%
Autre (loyer pas à son nom, pas de loyer, ...)	37	15%
Non réponse	25	10%
Total	241	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui considèrent qu'elles n'ont pas besoin de ce type d'aide font plutôt partie des moins défavorisées de l'échantillon : elles logent en HLM, ont plus souvent un salaire et plusieurs rentrées d'argent.

Tableau n°90
Caractéristiques des personnes qui affirment ne pas avoir besoin d'aide au paiement du logement

Caractéristiques principales des personnes qui affirment ne pas avoir besoin d'aide au paiement du logement	Proportion parmi les personnes qui affirment ne pas avoir besoin d'AL	Proportion parmi les personnes n'ayant pas fait de demande d'AL, quelle que soit la raison
Nationalité française	91%	80%
Logée en HLM	75%	56%
Famille	57%	42%
Couple avec activité	41%	28%
Famille monoparentale	30%	22%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

"(Pourquoi n'avez-vous pas demandé d'aide pour payer votre loyer ?) Parce que j'aurais honte, et puis j'avais les moyens de régler sans problème, donc c'est pas la peine que j'aïlle... Autant que ce soit les gens qui ont vraiment besoin qui en profitent."

(Homme Français, 49 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé en accueil santé, logé en secteur privé)

Les personnes qui n'y ont pas droit (ou qui pensent qu'elles n'y ont pas droit) sont souvent locataires dans le secteur privé, avec des ressources hors prestations supérieures à 2000 F par u.c. Parmi elles, il y a à la fois des personnes qui ont des ressources trop élevées pour bénéficier d'une allocation logement, mais aussi des personnes qui ne remplissent pas les conditions de peuplement et de salubrité et qui se savent en dehors.

Tableau n°91
Caractéristiques des personnes qui pensent qu'elles n'ont pas droit aux aides pour le paiement du logement

Caractéristiques principales des personnes qui pensent qu'ils n'ont pas droit aux aides au paiement du logement	Proportion parmi les personnes qui n'ont pas droit aux AL	Proportion parmi les personnes n'ayant pas fait de demande d'AL
Logée en secteur privé	45%	26%
Ressources hors prestations > 2000 F/u.c.	39%	25%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui ne veulent pas être assistées n'ont pas de caractéristiques particulières.

Parce que j'aime pas aller demander comme ça à chaque instant.. J'aime pas trop parler de mes problèmes personnels... (D'accord mais si vous y aviez été, ça aurait pu changer quelque chose, ou ...) Oh ben oui (par exemple, là pour l'électricité, ça a marché...) Ben voilà... Ca aurait pu marcher aussi, mais j'aime pas trop... Je préfère rester comme je suis...

(Femme Française, 30 ans, vivant seule, avec 3 enfants,
interrogée aux Restaurants du Cœur, logée en HLM)

Quant à celles qui ne connaissaient pas l'existence de ces aides (ou qui ne savaient pas où s'adresser pour les obtenir), elles sont nombreuses à être de nationalité étrangère.

Les personnes qui refusent de demander de l'aide considèrent ces aides non comme un droit mais comme une assistance.

"(Avez vous demandé une aide pour votre loyer ?) Non ! Parce que je ne veux rien devoir à personne. C'est pas plus con que ça. Ni même à l'État. Parce que moi je suis moi-même un solitaire donc je me débrouille tout seul. Je considère que les gens qui ont besoin de mon aide, je leur donne, mais je déteste prendre... par fierté. Je refuse qu'on me donne de l'aide. Ca c'est la définition de la fierté. Mais je précise que toute aide doit être rendue un jour."

(Homme Français, 23 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé dans le RER, logé en CHRS)

Thème : logement

Les aides au paiement des charges du logement

Cette rubrique regroupe toutes les démarches que l'on peut entreprendre pour obtenir un financement pour payer les factures liées au logement (électricité, gaz, eau, téléphone).

Les bénéficiaires

Population concernée : personnes ayant déclaré avoir des factures à payer (341 personnes)

* Parmi la population des personnes ayant des factures à régler, qu'elles soient à jour ou non pour le paiement, 38% ont déjà entrepris des démarches pour recevoir une aide pour payer ces factures.

* Les trois quarts de ceux qui ont fait une demande ont obtenu une aide.

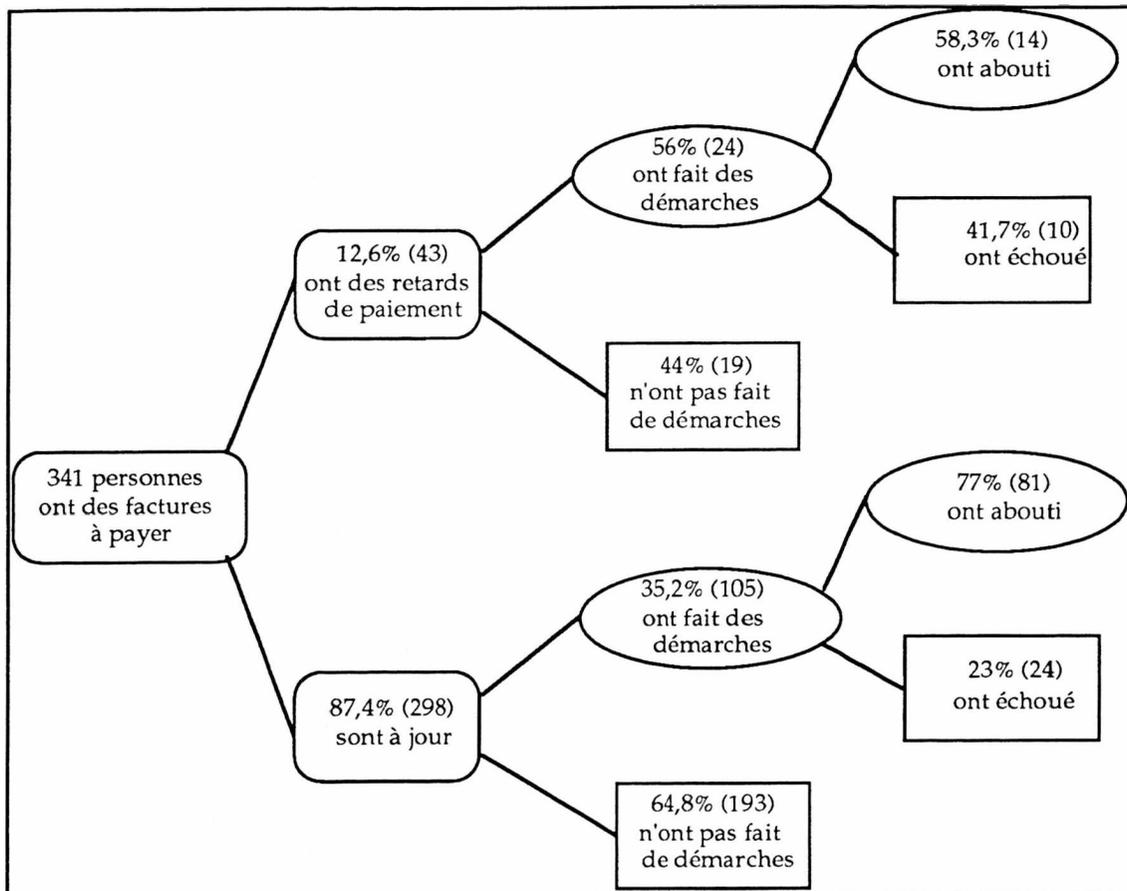
* Le taux de personnes ayant déposé une demande est plus élevé pour :

- les personnes logées en HLM,
- les personnes qui sont régulièrement ou de temps en temps en contact avec une assistante sociale,
- les quelques personnes ayant des retards de paiement.

* Les personnes qui ont déclaré des ressources inférieures à 3800 F par u.c. ont plus obtenu d'aide que celles qui ont plus de 3800 F. Les quelques personnes sans ressource qui ont déclaré avoir des factures à payer n'ont obtenu aucune aide.

* Les familles monoparentales sont les plus nombreuses à avoir obtenu des aides (40%), les isolés sont à peine 10%.

Graphique n°63
Les bénéficiaires d'aide au paiement
des factures des charges liées au logement



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les organismes ou les personnes qui versent les aides

Population concernée : les personnes qui ont reçu une aide pour payer leurs factures (95 personnes)

Tableau n°92
Structures ayant versé aux personnes enquêtées
des aides pour payer les charges de logement

	Effectifs	- % -
Travailleur social	54	55%
Mairie	20	21%
Association	9	9%
CAF	7	7%
EDF	5	5%
ASSEDIC	2	2%
Fonds d'impayé	1	1%
Total	98	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les raisons invoquées par les personnes qui n'ont pas obtenu d'aide au paiement des factures

population concernée : les personnes qui ont fait une demande d'aide pour payer leurs factures mais qui ne l'ont pas obtenue (34 personnes)

La plupart ne savent pas dire pourquoi elles n'ont pas eu d'aide. Ces personnes ont fait des démarches auprès d'une assistante sociale, de la mairie, mais on leur a dit que ce n'était pas possible ou qu'elles n'y avaient pas droit, sans que les personnes concernées puissent donner plus de précisions.

L'ancien système des bons de gaz (bons délivrés par les mairies permettant de payer une partie des factures de chauffage) a été évoqué plusieurs fois et est souvent regretté, principalement parce qu'il était particulièrement simple.

"Au niveau de l'électricité, la situation a changé parce qu'auparavant je bénéficiais de ce qu'on appelle le bon de gaz, et il n'a pas été reconduit l'année dernière en fin d'année. Cette année, ils ont fait une allocation qui remplaçait ça, ça s'appelle "Allocation solidarité", mais seulement très peu de personnes le

touchent. Je me suis renseignée pour ça, du fait de mon niveau de salaire, j'étais pas très énorme donc je bénéficiais un peu du RMI, en plus, de ce fait ils m'ont dit : je n'ai pas droit à l'allocation solidarité. Et là par contre, parce que je sais qu'il va y avoir la régularisation de l'aide, qui va tomber au mois d'août, là je vais aller à la mairie, parce que ce bon de gaz, ça va faire défaut et à beaucoup de monde d'ailleurs. "

(Femme Française, 35 ans, vivant seule, 2 enfants,
interrogée dans une association, logée en HLM)

Même si les personnes n'obtiennent pas d'aide, rencontrer l'assistante sociale au sujet du paiement des factures permet de découvrir l'existence des mensualités de paiement par exemple. Cependant, cette solution aide les personnes qui ont du mal à gérer leur budget mais ne permet pas de trouver de l'argent s'il n'y en a pas.

"Pour l'EDF, l'assistante sociale, elle a pas voulu. J'ai été demandé pour qu'elle pouvait me donner un... pour que je puisse payer l'EDF. Elle m'a dit : "non, non, je ne peux pas vous aider pour ça, mais si vous voulez, ce que je peux faire, c'est le mettre en... que vous payez en plusieurs fois". Mais si on paie en plusieurs fois, il y a le mois d'après qui vient. Alors ce qui fait que..."

(Femme Turque, 39 ans, vivant avec un conjoint, 5 enfants,
interrogée en DSQ, logée en HLM)

Thème : ressources

Le RMI

Le Revenu Minimum d'Insertion est une allocation différentielle versée à toute personne de plus de 25 ans résidant en France et dont les ressources n'atteignent pas un certain niveau. Aucune condition d'âge n'est exigée pour un allocataire ayant un enfant à charge.

Les bénéficiaires

Population concernée : ensemble de l'échantillon

- * 28% perçoivent le RMI au moment de l'interview
 - * 36% ont déjà perçu le RMI
 - * 52% ont déposé une demande de RMI depuis sa création en décembre 1988
-

Estimation du nombre de personnes qui sont en-dessous du seuil du RMI

Pour estimer la population dont les ressources sont en dessous du RMI, on considère un montant minimum qui varie suivant le type du ménage. Ce montant minimum est calculé en fonction du nombre de personnes constituant le foyer auquel on ôte l'éventuelle retenue pour le logement (forfait de 267 F pour une personne seule ou 533 F pour deux personnes enlevé pour tous les allocataires qui sont hébergés ou logés gratuitement ou qui perçoivent une prestation logement). Ce montant est ensuite arrondi à la centaine inférieure, car les personnes interrogées ont parfois donné des montants approximatifs.

Par exemple, le montant du RMI pour une personne isolée est de 2 298 F. On ôte à ce montant l'éventuelle retenue pour le logement de 267 F, on obtient 2 031 F. Le montant minimum considéré pour une personne isolée est donc de 2 000 F.

La proportion de personnes dont les ressources sont en dessous du seuil du RMI est particulièrement élevée : 32%.

Tableau n°93
Évaluation du nombre de personnes en dessous du seuil du RMI
(non compris ressources complémentaires)

Type du ménage	Proportion en dessous du minimum	Nombre de personnes en dessous du minimum	Minimum à atteindre
Homme seul	38 %	86	2 000 F
Femme seule	38 %	30	2 000 F
Couple	31,5 %	17	2 900 F
Seul + 1 enfant	28 %	16	2 700 F
Seul + 2 enfants	29 %	13	3 400 F
Seul + 3 enfants ou plus	24 %	8	4 300 F
Couple + 1 enfant	28 %	12	3 600 F
Couple + 2 enfants	35 %	17	4 200 F
Couple + 3 enfants ou plus	24 %	23	5 200 F
Ensemble de l'échantillon	32 %	222	

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Parmi ces personnes, 22% (49) ont moins de 25 ans et sont donc hors du champ d'application de la mesure. Au total, près de la moitié des jeunes interrogés sont au-dessous de ce seuil (49%). Quant aux 173 restants, ils entrent a priori dans le champ de la mesure. Ce qui représente 23% des personnes interrogées.

Parmi elles, 34% (59 personnes) n'ont pas fait de demande : soit parce qu'elles ne connaissaient pas (ou ne savaient pas à qui s'adresser), soit parce qu'elles n'ont pas voulu le demander (par fierté), soit parce qu'elles n'avaient pas les papiers nécessaires.

Quant aux 66% restantes (114 personnes), elles ont bien fait une demande. Parmi eux, 61% ont ensuite obtenu le RMI (70 personnes). Un quart a vu son allocation lui être supprimée : 4 avaient trouvé du travail ou un stage qui s'est achevé depuis, et ils n'ont pas renouvelé la demande, 3 ont perçu une pension d'invalidité, 3 n'ont pas renvoyé de déclaration trimestrielle de ressources, ce qui a automatiquement annulé le versement de l'allocation, les 7 derniers ne savent pas pourquoi l'allocation a été supprimée (parmi eux, il est probable que certains n'ont pas renvoyé la DTR).

53 personnes ont des ressources inférieures au montant minimum du RMI alors qu'elles le perçoivent effectivement. Parmi elles, 8 personnes n'ont

pourtant pas déclaré de RMI au moment de l'estimation du montant global des ressources. Quant aux autres, elles déclarent un montant de RMI inférieur à celui qu'elles devraient percevoir vu leur situation familiale. Ce sont des personnes isolées en CHRS (8 personnes). Il est probable que le foyer prélève directement une partie du RMI pour le logement et la nourriture, et la personne n'a déclaré dans ses ressources que la partie qu'elle perçoit effectivement. Il y a aussi une forte proportion de familles ou de couples, en HLM ou en hébergement de fortune. Il est possible que leur situation familiale vécue ne soit pas exactement celle déclarée pour le versement du RMI (nouveau conjoint par exemple, enfant à charge du conjoint, etc...). Un portrait relate le cas d'une femme avec 5 enfants à charge qui ne perçoit pas le montant du RMI auquel elle pourrait prétendre.

Opinions sur le RMI

Pour les personnes interrogées, le montant du RMI est sujet à polémiques. Beaucoup considèrent qu'il est insuffisant pour vivre.

"Le RMI, c'est plus un cliché qu'une véritable ressource, il vaut mieux chercher, trouver un boulot... Tu me vois entrer dans un bureau de RMI aujourd'hui, c'est un affront terrible ! C'est plus un cliché qu'un revenu réel, un moyen de vivre, parce que vivre avec le RMI, c'est inconcevable"

(Homme Zaïrois de 33 ans, une femme et deux enfants, logé en garni)

Chaque début de mois, les allocataires du RMI perçoivent leur allocation. C'est l'occasion pour les plus mal logés de s'offrir quelques nuits d'hôtel et quelques repas. A ce rythme, l'allocation file vite. Elle est loin de permettre de vivre un mois. Une suggestion intéressante a été faite par un allocataire sans abri, qui pense que le RMI devrait être versé en deux fois dans le mois.

"Tu y arrives pas, c'est pas possible, moi je pense que le RMI devrait être fait en deux fractions, une fois en fin de mois, ou début de mois, mais pas tout donner d'un coup, et une deuxième fois le 15. Parce que le mec, ça lui permettrait pendant quinze jours, il arriverait à vivre avec cent et quelque mille francs, et puis le 15 du mois, il saurait qu'il a encore cent et quelques mille francs qui vont tomber plutôt que de tout claquer d'un coup. Il n'aurait pas à faire manche et il s'en sortirait. Et le mec il galérerait moins, parce que là quand on encaisse le RMI, qu'est ce qui se passe ? On se retrouve avec les zonards, va boire un coup et tout, tu t'achètes les trois bricoles que tu as besoin, une chemise, un pantalon, tu vas au bar, tu vas te faire une bonne bouffe avec les collègues, tu vas au restaurant parce que t'en as

marre de bouffer les sandwiches et de ce que les gens te donnent. Mais cinq jours ou dix jours après, même en faisant attention, t'as plus que dalle !"

(Homme Français de 46 ans, interrogé dans une gare, sans abri)

Les débuts de mois sont aussi une période de recrudescence pour les vols. Le problème est particulièrement aigu pour les sans-abri, mais aussi pour ceux qui s'abritent dans les centres d'accueil d'urgence. Ils transportent tout ce qu'ils ont avec eux, sans jamais disposer d'un endroit protégé où conserver les choses précieuses. Le problème est le même pour les papiers d'identité.

Le principe du RMI n'est pas toujours bien compris par les allocataires : le RMI n'intervient qu'après toutes les autres prestations sociales, y compris les prestations familiales. Si l'ensemble des prestations versées ne permettent pas d'atteindre le revenu minimum (calculé en fonction de la situation familiale du ménage), le complément qui permet d'obtenir ce revenu minimum est perçu dans le cadre du RMI. Mais si l'allocataire devient bénéficiaire d'une nouvelle prestation, le montant du RMI est baissé d'autant, voire supprimé si le niveau de ressources minimum est atteint.

"L'État a basé ses choses qu'à partir de 3400 F, on est largement aisés. Bon, qu'est ce que vous voulez que je dise à ça ? Bon, on arrive à se défendre un peu. Bon, j'attends un deuxième enfant, tant qu'il n'est pas là, on ne nous augmentera plus. On nous paye en ce moment pour l'enfant que j'attends, mais ils m'ont diminué mon RMI pour pas qu'on passe les 3400 F. Dites moi voir pourquoi ?"

(Femme Française de 28 ans, un conjoint et un enfant, logée en caravane)

Thème : ressources

Les prestations familiales

Sous l'intitulé générique "prestations familiales", on opère en fait un regroupement d'allocations obéissant à des logiques diverses. On distingue couramment les allocations familiales et les autres prestations.

Les allocations familiales sont calculées uniquement en fonction du nombre d'enfants à charge, et ne tiennent pas compte du revenu ou d'autres critères. Cette prestation est versée à l'ensemble de la population, pour compenser les frais occasionnés par les enfants. Elle n'est versée qu'à partir du deuxième enfant à charge.

Les autres allocations tiennent bien sûr compte de la structure de la famille (principalement du nombre d'enfants et de leur âge) mais aussi d'autres éléments, et principalement des ressources. L'Allocation pour Jeune Enfant est versée à toutes les femmes sans condition de ressources du 4ème mois de la grossesse au 3ème mois de l'enfant et est prolongée, sous conditions de ressources, jusqu'au 3ème anniversaire de l'enfant. L'Allocation de Parent Isolé, destinée aux personnes séparées ou divorcées élevant seules leurs enfants est une allocation différentielle qui permet d'atteindre un minimum garanti. L'allocation Parentale d'Éducation et l'Allocation de Soutien Familial sont rarement perçues par les familles interrogées.

Les bénéficiaires

Population concernée : personnes ayant au moins un enfant à charge

- * 75% des personnes ayant plus d'un enfant à charge perçoivent les allocations familiales,
- * 9% des personnes ayant au moins un enfant à charge perçoivent l'API,
- * 21% des familles monoparentales perçoivent l'API,
- * 14% des personnes ayant au moins un enfant à charge perçoivent l'AJE.

Estimation des personnes qui ne perçoivent pas les allocations familiales et qui devraient y avoir droit

Toutes les familles ayant deux enfants à charge de moins de 18 ans, ou plus s'ils sont encore scolarisés doivent percevoir des allocations familiales. Pourtant, on peut isoler un quart des familles ayant au moins deux enfants à charge qui n'ont pas déclaré d'allocations familiales dans leurs ressources.

Parmi ces 75 foyers qui n'en bénéficient pas :

- 30 ont des enfants de plus de 18 ans qui ne sont plus scolarisés et n'ont donc plus droit à cette allocation,
- 15 ont déclaré avoir des enfants à charge mais qui ne vivent pas avec eux, c'est donc en général l'ex-conjoint qui reçoit l'allocation,
- 12 ont plus de deux enfants à charge mais vivent avec un seul de ces enfants : les autres sont placés ou à la garde du conjoint. Parmi ces personnes, quelques-unes ont déjà été sous tutelle. Il est possible que, comme le montant des prestations ne leur est pas versé directement, elles ne l'aient pas mentionné dans leur budget,

18 personnes devraient recevoir des allocations familiales mais n'en bénéficient pas. Parmi elles, 4 n'ont pas su donner les montants des autres rentrées d'argent qu'elles ont déclarées. Il se peut qu'elles aient omis de mentionner les prestations familiales. Parmi les 14 restants, la moitié est d'origine étrangère. 12 sont des familles biparentales. 9 ont 2 enfants à charge et qui habitent avec eux, le reste en a encore plus. 4 sont en HLM, 2 en secteur privé, 4 en hébergement de fortune, 3 en garni et 1 en CHRS. Pour les personnes en logement instable, il est possible que le dossier soit en cours de régularisation, à cause d'un changement récent d'habitation et que les paiements aient du retard.

L'effet des prestations familiales

11,5% des familles ne vivent que des prestations familiales

Dans le tableau qui suit est représentée la moyenne de la part des prestations familiales sur l'ensemble des ressources suivant la structure de la famille. C'est surtout pour les familles monoparentales que l'apport des prestations familiales constitue une forte partie des ressources.

Tableau n°94
Part des prestations familiales dans les ressources
selon la structure de la famille

Constitution du ménage	part des prestations familiales dans les ressources du ménage
Famille monoparentale avec 1 enfant	7%
Famille monoparentale avec 2 enfants	33%
Famille monoparentale avec 3 enfants	42%
Familles monoparentale avec 4 enfants et plus	70%
Famille biparentale avec 1 enfant	7,5%
Famille biparentale avec 2 enfants	10%
Famille biparentale avec 3 enfants	28%
Famille biparentale avec 4 enfants	34%
Famille biparentale avec au moins 5 enfants	50%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Thème : ressources

Les mesures de lutte contre le surendettement

Cette même rubrique englobe plusieurs mesures différentes : l'ouverture d'un dossier avec l'aide d'un organisme de crédit pour passer devant la commission de surendettement, l'entente avec le particulier créancier, un accord avec les HLM pour repousser le paiement des loyers en retard,....

Population concernée : les personnes ayant déclaré qu'elles avaient des dettes (378 personnes)

* 35% ont déposé une demande d'échelonnement des remboursements.

* La proportion augmente avec le poids de la dette.

* Parmi ceux qui ont fait une demande, 65% ont obtenu une révision des remboursements.

* La proportion de personnes qui ont fait une demande d'échelonnement et qui ont effectivement obtenu une révision est plus élevée pour :

- les familles biparentales (80%)

- les personnes en logement stable (70%)

En revanche, le montant des ressources n'a pas d'influence sur le recours en commission.

Les différents types d'accords passés pour réduire le poids de la dette

Population concernée : personnes ayant fait l'objet d'une mesure de lutte contre le surendettement (134 personnes)

Pour les crédits auprès d'un organisme spécialisé, dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la banque de France

"Je paye en plusieurs fois. J'ai fait une demande de... un dossier de surendettement à la Banque de France. C'est l'assistante sociale qui a fait le dossier"

(Femme Française de 28 ans, un conjoint et 5 enfants,
hébergée en accueil d'urgence)

"On a demandé à payer mille Francs par mois, en plus du loyer. J'ai eu un jugement, j'ai été convoquée, avec un papier de la tutelle. Et la tutelle a écrit une lettre pour le juge, en disant que je ne pouvais donner que mille Francs par mois, en plus de mon loyer"

(Femme Française de 42 ans, sans conjoint, 2 enfants,
suivie en tutelle, logée en HLM)

Pour ceux qui ont fait des emprunts auprès de particuliers, ils s'arrangent directement avec le créancier (famille ou amis).

Enfin, pour les autres types de dettes, les interlocuteurs sont variés (organisme des HLM, travailleur social, magasins, tuteur...) et les solutions sont envisagées au cas par cas.

Thème : ressources

La tutelle aux prestations sociales

La mise sous tutelle des prestations sociales est une mesure visant à protéger et à aider les familles et les individus qui sont concernés. Si le juge d'instance estime que les prestations sociales versées ne sont pas utilisées dans l'intérêt du bénéficiaire ou lorsque celui-ci vit dans des conditions d'alimentation, de logement ou d'hygiène défectueuses, il peut ordonner que tout ou partie de ces prestations soient versées à un tuteur qui est chargé de les cogérer avec le bénéficiaire.

Les bénéficiaires

population concernée : personnes ayant au moins un enfant à charge domicilié avec elles.

* 17% des personnes dans ce cas sont actuellement ou ont été placées sous tutelle pour les prestations sociales.

* Les taux d'utilisation de la mesure sont plus élevés pour :

- les familles nombreuses,
- les personnes de nationalité française,
- les personnes ayant un logement stable (HLM, location en secteur privé),
- les personnes d'âge intermédiaire (40 à 44 ans),
- les personnes ayant des ressources faibles mais non nulles (de 1000 à 2800 F par u.c.).

* 37 des 63 personnes ayant déjà fait l'objet d'une mise sous tutelle ont été rencontrées dans les sites "tutelles, CCAS". 7 ont été interviewées en DSQ, 7 en service associatif, 4 en association, 4 en CHRS, 1 en zone caravane, 1 en accueil d'urgence, 1 en accueil santé, 1 dans une gare.

Opinion des personnes sous tutelle

Tableau n°95
Opinion sur la mise sous tutelle des prestations sociales
par les personnes ayant fait l'objet de cette mesure

	Effectifs	- % -
Soutien efficace	43	68%
Contrainte utile	8	13%
Contrainte injustifiée	8	13%
Non réponse	4	6%
Total	63	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Globalement, la mise sous tutelle est plutôt bien acceptée. Seules 8 personnes ont vraiment mal vécu cette mesure. 15 personnes ont même fait la demande elles-mêmes. Elles ont donc moins eu de mal à l'accepter dans la mesure où elle ne leur était pas imposée.

"C'est nous qui l'avons demandée ; il y en a à qui on donne la tutelle, on les oblige à les prendre, et là, non, c'est nous qui l'avons réclamée. On a demandé RDV et on a réclamé la tutelle. On n'a plus de retard dans les loyers, etc... Ca s'est amélioré."

(Homme Français, 38 ans, vivant avec une conjointe, 4 enfants,
sous tutelle, logé en HLM)

Cependant, même pour ceux qui l'ont demandée, la mise sous tutelle est parfois difficile à supporter.

"C'est moi qui ai demandé. J'ai demandé, parce qu'à un moment donné j'étais pas assez bien équilibrée pour pouvoir faire face et gérer l'argent. Au début, je le voyais utilement, maintenant je trouve que c'est une contrainte, parce que quand je veux 200 F de plus pour m'acheter une jupe, une paire de chaussures ou un manteau, j'ai pas le droit de l'avoir. En fin de compte, j'ai pas d'argent pour m'habiller".

(Femme Française, 42 ans, vivant seule, 2 enfants
sous tutelle, logée en HLM)

Les raisons incitant à demander cette mesure sont parfois d'ordre familial et pas uniquement financier.

"J'étais dans une situation spéciale, mais moi je l'ai très bien ressentie. C'était un soutien efficace. Moi, j'avais un mari qui était brutal, qui ne voulait pas travailler... Il ne donnait pas d'argent, j'ai pris cette solution parce que j'ai dit au moins il ne touchera pas aux allocations ; elle sera là pour les toucher. J'ai pris la tutelle pour protéger les enfants. C'était pas pour des dettes, c'était pour pas qu'il prenne l'argent ; par rapport aux enfants."

(Femme Française, 40 ans, vivant avec un conjoint, 6 enfants,
interrogée dans une association, logée en HLM)

Enfin, certains l'acceptent difficilement lorsque la mesure est décidée, puis à la longue, en comprenant l'intérêt : ils sont libérés d'une grosse partie des soucis liés à l'argent. Avant la mise sous tutelle, ils sont souvent dans une impasse, submergés par les dettes et ils ne savent pas comment ils pourraient se sortir de leur situation.

"au départ, comme une intrusion dans la vie d'un foyer. Un étranger qui vient se mêler de ce qui ne le regarde pas. Au départ, pas maintenant. Et maintenant comme un bienfait. Chaque fois qu'elle est là, elle est très bien reçue. Comme une aide, un apport... Elle nous gère notre pognon, elle nous paie notre loyer avec les allocations familiales. Elle gère tout ce qui est le plus gros financier. Nous on fait une partie de notre côté, mais elle, elle fait le plus gros."

(Femme Française, 42 ans, vivant seule, 2 enfants,
sous tutelle, logée en HLM)

Certains sont tellement satisfaits de ne plus avoir à surveiller leur budget qu'ils voudraient que la mise sous tutelle soit une mesure définitive...

"J'étais quand même obligée (d'accepter la mise sous tutelle) parce que je ne savais pas comment m'en sortir. Oui, ça m'a paru utile ! Oh je ne m'en plaignais pas, c'était bien, nous nous sommes bien aidés de tout. Oui (depuis ça s'est arrangé). Je ne regrette pas, au contraire je voulais continuer mais on m'a dit non. On m'a dit : vous êtes assez grande pour gérer votre budget."

(Femme Française, 40 ans, vivant avec un conjoint, 2 enfants,
interrogée en accueil d'urgence, logée en CHRS)

Cependant la mise sous tutelle n'est quand même pas la solution miracle dans la mesure où elle n'augmente pas le volume des ressources. Il n'est pas évident que le tuteur puisse régler l'ensemble des problèmes financiers, au moins sur le court terme.

"Elle (la tutrice) m'avait dit qu'il y avait pas de sous sur le compte, alors elle pouvait pas payer le loyer. Alors moi, je me disais, j'ai pris une tutelle parce que j'arrivais pas à régler mon loyer, et puis je me retrouve dans la même situation, alors je... Je comprenais pas trop."

(Femme Française, 42 ans, vivant seule, 2 enfants,
sous tutelle, logée en HLM)

Enfin, les agissements du tuteur sont parfois opaques et la personne sous tutelle n'apprécie pas de ne pas être informée de la gestion de son argent.

"(Les ressources du mois dernier ?) J'en sais rien, parce que j'ai demandé mon relevé, c'est pas moi qui reçoit les papiers, c'est l'UDAF, et l'UDAF, ça fait trois semaines que je demande un papier comme quoi, de ce qui rentre, de ce qui sort et de ce qui me reste, et je n'ai toujours pas le papier. J'espère l'avoir cette semaine, parce que sinon, si ça continue je vais prendre un avocat pour savoir ce qui se passe dans mes affaires, parce que ça commence à me prendre la tête."

(Femme Française, 42 ans, vivant seule, 2 enfants,
sous tutelle, logée en HLM)

Thème : famille, ressources

Les bourses scolaires

Elles sont versées aux parents d'élèves scolarisés au collège ou à un niveau d'enseignement supérieur, sous conditions de ressources, pour prendre en charge une partie des coûts de la scolarité.

Les bénéficiaires

Population concernée : personnes ayant des enfants à charge scolarisés au moins au collège (130 personnes)

65% perçoivent une bourse

Les raisons pour lesquelles certains ne perçoivent pas de bourse

Population concernée : personnes ayant des enfants à charge scolarisés au moins au collège qui ne reçoivent pas de bourses (45 personnes)

Tableau n°96
Raisons invoquées pour ne pas bénéficier de bourses scolaires

	Effectifs	- % -
Ne savait pas que ça existait	7	16%
On lui a refusé	8	18%
Pense qu'il n'y a pas droit	6	12%
N'en a pas voulu	3	7%
A oublié de faire la démarche ou trop tard, a abandonné car trop compliqué	10	22%
N.S.P.	7	16%
Non réponse	4	9%
Total	45	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Parmi les personnes à qui la bourse a été refusée, 3 savent que c'est parce qu'elles avaient trop de ressources. Les autres n'en connaissent pas la raison.

Thème : formation

Les stages de formation

La législation distingue les stages destinés aux 16-25 ans et ceux qui concernent les plus de 25 ans et qui visent en priorité les chômeurs de longue durée, les plus de 50 ans ou les bénéficiaires du RMI. A l'intérieur de chacun de ces groupes, il existe un ensemble de stages, qui sont de deux types :

- les stages de remise à niveau
- les stages de qualification (en milieu professionnel)

Ces deux aspects peuvent éventuellement être mêlés dans un même stage.

Les bénéficiaires

Population concernée : ensemble de l'échantillon

- * 52% des personnes interrogées ont effectué un stage de formation
 - * Ce taux est plus élevé pour :
 - les personnes de moins de 40 ans
 - les hommes seuls
 - les familles monoparentales
 - * 75% des personnes ayant effectué un stage ont au moins fait un stage de qualification
 - * 32% ont effectué un stage de remise à niveau
-

Les raisons pour lesquelles certaines personnes n'ont jamais fait de stage

**Population concernée : personnes n'ayant jamais fait de stage
(363 personnes)**

**Tableau n°97
Raisons pour ne pas avoir fait de stage**

	Effectif	- % -
A toujours eu du travail	73	20%
Au foyer	55	15%
En invalidité	22	6%
On ne lui en a jamais proposé	53	15%
N'en a pas voulu	39	11%
Veut un travail et pas un stage	23	6%
Le stage ne convenait pas	15	4%
En attente	12	3%
N.S.P.	57	16%
Non réponse	14	4%

Source : Enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Il est normal que les personnes qui ont toujours eu du travail (ou qui ont connu des périodes de chômage trop courtes pour pouvoir faire un stage), ainsi que les personnes au foyer ou en invalidité, et donc ne cherchent pas à travailler, n'aient jamais eu de proposition de stage. Cependant, le deuxième groupe de raisons dans ce tableau révèle des dysfonctionnements du dispositif.

Un grand nombre de personnes ne se sont jamais vu proposer un stage.

"Je ne sais pas comment ça se fait (que je n'ai pas fait de stage). Je sais que ça existe, mais j'ai peur si jamais je devais m'adresser, il y a des trucs que je sais pas faire, je sais pas ce qu'il y a en stage. C'est ça le problème. Je sais pas ce qu'ils demandent comme stage, je sais pas moi, maintenant je sais qu'il y a des stages mais... J'ai déjà été au chômage et ils ne m'ont jamais proposé de stages."

(Femme Algérienne de 44 ans, vivant avec un conjoint, 1 enfant,
logée en garni)

Parmi les personnes qui ne veulent pas de stage, les plus de 40 ans sont nombreuses. Elles considèrent qu'elles ont déjà une qualification, ou que les stages ne sont pas suffisamment payés.

"J'ai fait des intérimaires mais (je n'ai pas fait de stage de formation) car je ne comprends pas (qu'on puisse en faire). C'est trop simple, ce n'est pas que c'est trop facile, mais c'est mal payé. (On m'en a déjà proposés) j'ai refusé net. (On m'en a proposés des payés, mais c'était pas payé assez). 2000, 2500 F, c'est pas assez."

(Homme Français, 19 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé dans une gare, logé par la famille ou des amis)

Certains sont sur les listes d'attente et devraient en obtenir un bientôt.

"Parce que je travaillais, j'avais des petits boulots à droite, à gauche. Je travaillais comme marbrier, plomberie, peinture, j'ai même été serrurier, je faisais les portes blindées aussi. Je travaillais quatre, cinq mois, quand il y avait du boulot. Les stages, c'est pas mon truc. Déjà, même là, ça ne me dit rien, si c'est pour retourner à l'école, ça me bouffe les nerfs. Alors là, c'est vraiment un truc qui me dépasse, ce truc là. Ah, c'est pour ça, j'ai dit oui mais..."

(Homme Français, 30 ans, vivant seul,
sans enfants, logé en CHRS)

Parmi les personnes pour qui le stage ne convenait pas, certaines refusent de trop s'éloigner. D'autres ont des problèmes d'horaire ou de garde d'enfants, surtout pour les familles monoparentales.

"J'ai eu une proposition de stage, mais ils veulent m'envoyer je sais pas à quel endroit trois mois, et moi je suis marié, je peux pas laisser Madame et le fils tout seuls à la maison, et je pars pendant trois mois. Je me rappelle plus à quel endroit, loin. Non, il ne m'a rien donné après. J'ai demandé, mais ils me donnent uniquement là-bas, ils disent il faut aller là-bas. Pour apprendre à lire et à écrire tu fais un stage de trois mois. Avant j'avais ma voiture j'ai dit : je prends la voiture ils m'ont dit non, tu prends le train, tu prends un aller retour. Ils veulent pas, et moi je peux pas rester là-bas trois mois sans voir le gosse, c'est ça le problème. Alors ils veulent simplement payer une seule fois l'aller, c'est tout, pas plus."

(Homme Marocain, 55 ans, vivant avec un conjoint, un enfant,
interrogé dans une gare, logé en HLM)

L'accès aux stages

Tableau n°98
Mode d'obtention des stages

	Effectifs	- % -
ANPE	139	36%
CIDJ, PAIO, ML	49	13%
Assistante sociale ou éducateur	35	9%
Entreprise	30	8%
AFPA, AFREP	11	3%
Amis ou famille	7	2%
Prison	4	1%
Autre (DDTE, FP,...)	104	27%
	391	

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les organismes tels que l'ANPE, le CIDJ, les PAIO et les missions locales fournissent la moitié des stages.

Les stages sont peu efficaces pour obtenir un emploi

population concernée : personnes ayant déjà effectué un stage
(391 personnes)

*24% ont obtenu un travail stable à l'issue d'un stage, 17% ont obtenu un "petit boulot" d'une durée inférieure à six mois.

Tableau n°99
Situation par rapport à l'emploi des actifs
selon que la personne a déjà effectué un stage ou pas

	Proportion parmi les personnes ayant déjà fait un stage	Proportion parmi les personnes n'ayant jamais fait de stage	Total
Activité stable	56%	44%	100%
Activité instable	79%	21%	100%
Cherche emploi	59%	41%	100%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Les personnes en activité instable sont particulièrement nombreuses à avoir fait un stage.

L'opinion des stagiaires sur l'intérêt des stages

Population concernée : personnes ayant effectué au moins un stage par le passé (391 personnes)

19% considèrent que le stage ne leur a rien apporté. Ce faible taux de personnes insatisfaites conforte d'autres résultats obtenus par le CRÉDOC qui montrent l'attachement d'une large part des jeunes adultes aux stages qui assurent une occupation, parfois une rémunération et en tout cas, l'amorce d'un statut.

Thème : emploi

Les emplois aidés

Dans cette rubrique sont essentiellement considérés :

- les Contrats Emploi-Solidarité (CES) : leur objectif est de favoriser l'insertion par l'accomplissement d'une activité utile et permettre l'élaboration d'un projet professionnel. Ils doivent contribuer au développement d'activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits. Ils peuvent être conclus avec des collectivités territoriales, des associations, des établissements publics nationaux ou locaux. Ils sont destinés en priorité aux chômeurs de très longue durée (inscrits depuis plus de trois ans à l'ANPE), aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans inscrits depuis au moins un an à l'ANPE, aux bénéficiaires du RMI sans emploi depuis au moins un an, aux travailleurs handicapés. Ce sont des contrats d'une durée de 3 à 12 mois (éventuellement renouvelable une fois), à temps partiel.

- Les Contrats de Retour à l'Emploi : leur objectif est de favoriser le reclassement professionnel des personnes présentant des difficultés d'insertion sur le marché du travail (chômeurs de très longue durée, chômeurs de plus de 50 ans, bénéficiaires du RMI,...).

Les bénéficiaires

- * 20% des salariés sont en contrat aidé

- * 8% des personnes à la recherche d'un emploi ont eu un contrat aidé comme dernier emploi

- * 35% de l'ensemble des personnes qui en ont bénéficié ont moins de 30 ans; 8% ont plus de 50 ans.

- * 45% sont sans conjoint et sans enfants, 29% ont un conjoint et des enfants.

- * 69% des bénéficiaires ont fait un stage de formation

Les opinions sur les contrats aidés

La plupart des personnes qui sont actuellement en contrats aidés sont satisfaites. Elles considèrent que leur situation s'est améliorée depuis l'obtention de cet emploi.

Les bénéficiaires des CES ou des CRE sont très ciblés. Ceux qui n'en font pas partie et qui sont écartés de ces emplois ont du mal à l'accepter, d'autant plus qu'ils ont le sentiment que ce sont les seuls emplois qui leur sont accessibles en ce moment.

"Il n'y a que des contrats CES, et les contrats de CES. Il faut vraiment être dans... pour y faire appel. Les conditions c'est : avoir moins de vingt-cinq ans, plus d'un an de chômage, habiter dans des quartiers défavorisés, tout ça réuni. D'ici là généralement on trouve autre chose."

(Homme Français, 20 ans, vivant seul,
interrogé dans le métro, sans abri)

Ceux qui ont déjà fait un CES regrettent de ne pas pouvoir en obtenir un deuxième. Ce sont les seules propositions d'emploi qu'ils pourraient espérer obtenir.

"C'est-à-dire que j'ai fait une demande à l'hôpital, mais comme j'ai déjà fait un CES, je n'ai pas droit à un CES. Ou alors j'ai droit à un CES, à condition de faire une dérogation, enfin, c'est tout un bazar. Et parce que ça marche pour le secteur privé et non pour le secteur public. Le secteur public ne s'engage pas à embaucher un CES parce que ça leur coûte plus cher, enfin par dérogation je parle, parce que entre 26 ans et 50 ans nous sommes trop vieux et après 50 ans, on commence à rajeunir, on peut trouver du boulot. C'est ce qui est un peu énervant. C'est ce qui me met en colère. A 37 ans, on est presque trop vieux quoi ! Point de vue emploi, vous remarquez que, en général, c'est les moins de 26 ans ou alors après, les plus de 50 ans. Alors bon, sur ce, il y a la retraite d'ailleurs. Et entre les deux, vous n'avez pas grand chose de proposé."

(Femme Française, 36 ans, vivant seule, un enfant,
logée en accueil d'urgence)

Le faible niveau de rémunération des CES, notamment induit par le fait que c'est un emploi à temps partiel, constitue un des problèmes majeurs soulevés par les personnes rencontrées.

"Oui, j'ai fait un CES fin août, mais j'en suis vite parti, c'est la folie, je touchais moins qu'au chômage, je travaillais en université, mon métier là-bas, c'était

bricoleur, je travaillais pour la vidéo, donc je leur ai fait des étagères en bois pour mettre leurs cassettes, je m'occupais de la garderie, j'ai bougé des prises électriques,... et pour le local des handicapés, j'ai changé des carreaux. Je connaissais quelqu'un qui avait le même salaire que moi, lui il avait un bureau, il était assis à son bureau, avec des canettes de bière, ses cigarettes, on lui téléphonait, il allait dans un amphi effacer le tableau et il retournait dans son bureau et il attendait. Je trouve pas normal que dans une université, on était plus de 40 en CES, pour seulement deux emplois fixes, c'est tout."

(Homme Français, 39 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé en accueil d'urgence)

Le problème de la précarité de l'emploi est moins abordé, principalement parce que les populations interrogées se voient rarement proposer des emplois à durée indéterminée.

Thème : emploi

L'ANPE

L'image de l'ANPE

Population concernée : ensemble de l'échantillon

Les personnes interrogées ont une très mauvaise opinion de l'ANPE. Lorsqu'on leur demande d'exprimer spontanément ce qu'elles pensent de cette institution, les trois quarts font état d'une opinion tranchée et majoritairement négative. Celles qui ne se prononcent pas sont essentiellement des personnes qui n'ont jamais eu affaire à l'ANPE. L'inverse n'est pas vérifié. Parmi celles qui n'ont pas fréquenté l'ANPE pour leur propre compte, certaines s'appuient sur l'expérience de personnes proches pour étayer leurs réponses.

27 personnes interrogées (4%) ne savent pas ce qu'est l'ANPE, ni quel est son rôle. Le tiers des personnes dans ce cas a été interviewé en zone caravane.

Le principal reproche fait à l'ANPE est son inutilité (104 personnes, 19% des réponses). C'est donc une critique sur le rôle même de l'ANPE : aider à la recherche d'un emploi.

"Ils valent pas grand chose, j'ai trois enfants à charge sans travail, ils sont pas capables de me trouver du travail. J'ai demandé une loge de gardienne ou garder des enfants dans les écoles ou l'entretien même dans une usine, ils sont capables de rien du tout"

(Femme Française de 33 ans, sans conjoint, avec trois enfants,
interrogée en service associatif, hébergée en famille ou chez des amis)

Les autres critiques faites à l'ANPE sont davantage liées à l'organisation : trop de candidats pour un même poste (citée dans 8% des réponses), les annonces restent en place longtemps après que le poste soit pourvu (8%), le personnel est incompetent (6%), il y a trop de monde et donc les attentes sont longues et pénibles (5%) ou encore les démarches sont trop administratives et il faut toujours revenir avec un nouveau papier (4%).

"Il y a beaucoup d'annonces, mais c'est vrai que chaque fois qu'on téléphone les annonces sont prises"

(Femme Française de 30 ans, un conjoint, 3 enfants,
interrogée en DSQ, logée en HLM)

"Chaque fois que je suis allée à l'ANPE, ça a été du temps perdu, et beaucoup de papiers pour rien. Il y a un très mauvais système aux ASSEDIC et à l'ANPE, il faut attendre des heures et des heures. Ils devraient embaucher, ça ferait beaucoup moins de chômeurs."

(Femme Française de 38 ans, sans conjoint, deux enfants,
interrogée en DSQ, logée en HLM)

Les personnes inscrites à l'ANPE

Population concernée : ensemble de l'échantillon

* 77% ont déjà été inscrites à l'ANPE

* 71% des demandeurs d'emploi sont inscrits à l'ANPE au moment de l'enquête

Les raisons de non inscription à l'ANPE actuellement

Population concernée : personnes qui ne sont pas inscrites à l'ANPE au moment de l'interview et qui déclarent chercher du travail (93 personnes).

Elles invoquent trois raisons majeures :

20% ont été radiées, soit par erreur, soit par négligence de leur part (elles n'ont pas renvoyé le coupon mensuel).

"Non, (je ne suis pas inscrit à l'ANPE), j'ai été radié, erreurs administratives, deux fois, et donc je ne me suis pas réinscrit la troisième fois, parce que c'est bon quoi... J'ai pas encore trouvé d'ANPE potable en région parisienne"

(Homme Français, 20 ans, vivant seul,
interrogé dans le métro, logé dans le secteur privé)

"J'ai été inscrit deux fois à l'ANPE, mais là actuellement je suis radié, puisqu'il faut renvoyer un coupon tous les mois, et ils ont aucune adresse (et à l'adresse que vous aviez donnée, ils n'ont rien reçu ? non, ils n'ont rien reçu. Le courrier n'a jamais suivi. On m'a dit : "si vous voulez vous allez à la poste, faire suivre votre courrier", mais j'ai pas un sou, comment vous voulez que je paye le truc, pour faire suivre le courrier, il faut bien payer ! J'ai donné l'adresse de l'hôtel où on est et j'ai dit au patron : "de temps en temps, je passerai, même que je dors pas en bas, récupérez mon courrier." Et j'ai jamais rien reçu."

(Homme Français, 40 ans, vivant avec un conjoint, sans enfants,
interrogé dans une gare RER, sans abri)

20% ne veulent pas s'inscrire, essentiellement parce qu'elles pensent que l'ANPE ne sert à rien. Mais c'est aussi la réponse de jeunes ou de personnes en fin de droits qui considèrent qu'ils peuvent consulter les offres d'emploi de l'ANPE sans y être inscrites.

20% n'ont pas tous les documents administratifs nécessaires pour pouvoir se faire inscrire, carte d'identité ou certificat de domiciliation. En effet, pour les personnes sans domicile, l'inscription à l'ANPE pose un problème. La plupart des foyers, en accord avec l'ANPE, établissent des certificats de domiciliation pour permettre aux personnes qui logent chez eux de pouvoir s'inscrire. Mais les personnes qui ne sont pas en contact suffisamment régulier avec un centre d'hébergement n'ont pas cette possibilité.

"J'y suis allé il y a deux ou trois jours (à l'ANPE), parce que l'assistante sociale m'a dit "Mr X, il faudrait quand même vous inscrire". J'ai rempli le dossier sur place, elle me dit : "vous avez une carte d'identité ?" Bien sûr. "Il faudra me fournir un certificat de domiciliation". J'ai dit : "je vais essayer." Mais où je suis au centre, c'est un centre d'hébergement, c'est pas un foyer, ni rien, c'est juste pour dormir... Et eux ne font pas ça, ils le font sauf, quand vous avez un mois de présence. Comme moi ça fait pas un mois, ça fait vingt jours. Alors j'attendrai dans les un mois, et puis c'est tout ! De toutes façons, comme je vais faire une demande pour avoir le RMI. Si vous voulez, moi je voulais me mettre à l'ANPE déjà pour avoir l'opportunité de trouver quelque chose chez eux, s'il y avait un emploi qui pouvait me convenir. Bon, c'est tout, on attendra huit jours ou quinze jours de plus, je ne suis pas du genre à me bagarrer, puisque c'est comme ça, c'est comme ça, que voulez vous ?"

(Homme Français, 34 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé dans une association, logé en CHR)

Parmi les 40% restants, la moitié n'a pas donné de raison. Les autres sont déclarés invalides et n'ont plus le droit d'être inscrites à l'ANPE mais elles cherchent quand même du travail, ou encore elles ont changé de domicile et ne sont pas encore allées se faire inscrire à l'agence de leur quartier.

L'efficacité de l'ANPE pour trouver un travail

**Population concernée : personnes ayant déjà été inscrites à l'ANPE
(579 personnes)**

- * 58% n'ont eu aucune proposition d'emploi.
 - * Ce taux augmente pour
 - les moins de 35 ans
 - les personnes en hébergement de fortune
 - * 33% des personnes à qui l'ANPE a effectivement proposé un poste ont été embauchées.
 - * 16% des personnes qui ont été inscrites à l'ANPE ont donc trouvé un emploi grâce à elle
-

Les inadéquations des propositions d'emplois faites par l'ANPE

Population concernée : personnes à qui l'ANPE a fait des propositions de poste (333 personnes)

Le tiers considère que les propositions ne correspondaient pas à leurs attentes

La principale raison invoquée concerne la mise à jour des listes d'emplois : les places étaient déjà pourvues ou les entreprises avaient déposé leur bilan lorsque les personnes se sont présentées.

"La seule fois qu'ils m'avaient fait une proposition, j'ai accepté et quand je me suis présenté dans l'entreprise ça faisait plus de quatre mois que le poste était fermé et l'ANPE n'était même pas au courant..."

(Homme français de 42 ans, interrogé en association, logé en CHRS)

Les postes proposés n'étaient pas dans le domaine d'activité recherché.

La proposition pouvait aussi ne pas convenir pour des raisons matérielles : le salaire n'était pas suffisant, les horaires ne convenaient pas ou encore le poste était trop loin du domicile. Citons un cas assez fréquent d'inadéquation : le poste à pourvoir nécessite de posséder le permis de conduire.

"Caristes, ils avaient pas. On m'avait proposé mais c'était tarif de nuit donc j'avais dit non. C'était de onze heures à cinq heures du matin, je pouvais pas le faire. Garder les gosses de nuit ils voulaient pas ici."

(Femme française de 27 ans, sans conjoint, un enfant, interrogée en CHRS)

L'accueil à l'ANPE

Population concernée : les personnes inscrites à l'ANPE et qui se rendent à l'agence au moins de temps en temps (177 personnes)

20% ont jugé l'accueil plutôt mauvais ou très mauvais.

La proportion est plus forte parmi les personnes sans diplôme mais qui ont suivi leur scolarité au moins jusqu'au collège.

Les reproches sont principalement orientés vers le personnel de l'agence. Les demandeurs d'emploi mal reçus considèrent que les employés sont froids et expéditifs (12 personnes, 30% des réponses), qu'ils ne sont pas motivés, voir incompétents (11 personnes), ou encore qu'ils sont débordés (8 personnes).

Les autres reproches concernent toujours le personnel, mais ne sont plus d'ordre général : 7 personnes considèrent que le personnel de l'agence les jugent en fonction de leur situation particulièrement difficile, de leur aspect ou de ce qu'ils appellent leur "race".

Thème : emploi

Les missions locales

Les missions locales sont des structures intercommunales qui ont pour mission l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans : recherche de stages, de formations et d'emplois. Elles mènent aussi des actions dans le domaine de la santé, du logement et des loisirs.

Elles développent trois axes principaux qui sont l'accueil, l'information, l'action :

- recevoir, écouter, comprendre les jeunes et établir un climat de confiance,
 - imaginer et construire de nouveaux plans d'actions,
 - soutenir et suivre chacun dans son parcours
-

Les utilisateurs des missions locales

Population concernée : personnes âgées de moins de 25 ans (112 personnes)

* 43% sont allées dans une mission locale

* la proportion est plus élevée parmi :

- les jeunes en accueil d'urgence,
- les jeunes en CHRS,
- les jeunes en activité.

* 88% de celles qui y sont allées au moins une fois y vont encore, au moins rarement.

* les jeunes qui vont ou qui sont allés dans les missions locales ont des ressources en moyenne plus élevées.

Tableau n°100
Ressources des moins de 25 ans, selon qu'ils sont allés ou non
dans les missions locales

	Jeunes qui sont allés dans une mission locale	Jeunes qui ne sont jamais allés dans une mission locale
Pas de ressources	12%	20%
Moins de 1900 F par u.c.	14%	27%
De 1 900 f à 2800 F par u.c.	25%	22%
De 2800 à 3800 F par u.c.	19%	13%
Plus de 3800 F par u.c.	16%	9%
Ressources inconnues	14%	9%
Total	100%	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les raisons invoquées par les jeunes qui ne fréquentent pas les missions locales

Population concernée : jeunes de moins de 25 ans qui ont déclaré ne jamais être allés dans une mission locale (64 personnes)

La moitié ne connaît pas les missions locales ou ne sait pas où elles sont situées.

16% ne cherchent pas de travail.

15% ne veulent pas y aller.

Les services offerts par les missions locales

Population concernée : les moins de 25 ans qui se rendent dans une mission locale (43 personnes)

81% rencontrent le personnel lorsqu'ils se rendent dans une mission locale.

54% consultent les offres d'emploi.

87% viennent rechercher des informations.

La mission locale n'a pas les mêmes fonctions que l'ANPE où les demandeurs d'emploi viennent essentiellement lire les propositions d'emploi. Elle est plus un lieu d'information et de dialogue. D'ailleurs seulement un jeune a déclaré qu'il ne se rendait pas dans les missions locales parce que cela n'apportait rien de plus par rapport à l'ANPE.

"J'y vais régulièrement parce qu'ils essayent de me trouver une solution pour que je puisse arriver à retrouver un emploi assez rapidement. Là, pour l'instant, j'ai demandé un stage de remise à niveau, pour améliorer un petit peu plus mon niveau. Ils en ont pas avant le mois de septembre... et c'est même pas sûr que je sois pris pour un de ces stages, je ne sais pas encore. Mais ils essayent de m'aider pour trouver un emploi en attendant, saisonnier. A moins que je trouve un emploi fixe, et puis donc à ce moment là ça sera bon."

(Homme Français de 23 ans, sans conjoint, un enfant, interrogé en garni)

Impressions sur les missions locales

Contrairement à l'ANPE, l'évocation des missions locales a peu suscité de commentaires négatifs. La seule critique est faite par ceux qui ont plus de 25 ans et qui ne peuvent plus bénéficier des propositions de stage ou d'emploi qu'elles engendrent.

"J'ai été voir la mission locale. J'en ai entendu parler, j'ai été voir à la mission locale, j'ai dit : "vous me faites un dossier (pour un stage)", ils voulaient pas, j'avais vingt-cinq ans et demi. Ils m'ont envoyé mon dossier, j'ai passé des examens et ça a été bon. Mais c'est vrai, j'avais vingt-cinq ans, ils voulaient pas. Je comprends pas pourquoi ils veulent pas. Moi j'ai fait "j'aurais mes vingt-six ans qu'au mois de septembre, j'ai vingt cinq ans !" C'est de force qu'ils l'ont accepté"

(Homme Français de 27 ans, vivant seul, sans enfants, interrogé en garni)

Thème : emploi

Le bilan de compétences

Ce bilan, proposé par l'ANPE, doit permettre aux intéressés d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Population concernée : personnes étant inscrites à l'ANPE et se rendant à l'agence au moins de temps en temps (197 personnes)

- * 24% ont fait un bilan des compétences
 - * Le taux est encore plus élevé pour :
 - les familles monoparentales,
 - les personnes ayant suivi leur scolarité au moins jusqu'au lycée,
 - les personnes logées en HLM.
 - * 4% (7 personnes) ont eu une proposition mais n'ont pas pu le faire.
 - * 5% (10 personnes) ont eu une proposition mais n'ont pas voulu le faire.
-

Impression sur les bilans

Population concernée : personnes ayant fait un bilan de compétences (66 personnes)

Tableau n°101
Principales opinions émises
par les personnes ayant fait un bilan de compétence

	- % -
Inutile, pas de changement	38%
A acquis de nouvelles connaissances et une ouverture d'esprit	15%
A fait le point sur les connaissances acquises	11%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Globalement, c'est plutôt une impression négative : le bilan n'apporte rien pour obtenir un emploi.

"Je l'ai fait une ou deux fois, mais sans issue, c'est-à-dire on fait un bilan, mais pas plus on a des emplois. Parce que de plus en plus l'ANPE ne répond pas tout à fait à l'attente des gens. De plus en plus c'est par formalité."

(Homme Zaïrois, 33 ans, vivant avec une conjointe, 2 enfants,
logé en garni)

Mais ce peut être une mise au point jugée utile par ceux qui sont coupés du monde du travail depuis longtemps.

"(On m'a proposé de faire un bilan mais je ne l'ai pas encore fait). On m'a dit qu'on me contacterait, alors j'attends. Oui, j'avais trouvé ça intéressant. Parce qu'on perd pas mal de choses au fil des années tout en essayant de rester au courant un peu partout... Par rapport à ce qu'on aime faire, et par rapport à ce qu'on est capable de faire, de trouver du travail dans un sens rémunérateur et intéressant en même temps. C'est vrai que moi je préférerais faire quelque chose qui me plaise, que sinon il faut le faire, mais c'est loin d'être facile parce que moi j'aime le contact avec les gens."

(Femme française, 33 ans, vivant seule, sans enfants,
interrogée et logée en accueil d'urgence)

Thème : famille

La travailleuse familiale à domicile

Les travailleuses familiales peuvent être imposées par le juge. Mais les personnes qui souhaitent bénéficier d'une aide à la maison peuvent aussi en faire la demande auprès de l'assistante sociale de secteur. Une commission décidera de son attribution après avoir analysé la situation de la personne qui formule la demande (famille nombreuse, conjoint malade, femme enceinte,...). La rémunération à verser à la travailleuse familiale est calculée en fonction des ressources de la famille qui l'emploie.

Les bénéficiaires

Population concernée : personnes ayant au moins un enfant à charge domicilié avec elle

- * 21% ont bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale à domicile.

 - * Les taux d'utilisation de la mesure sont plus élevés pour :
 - les familles nombreuses,
 - les familles monoparentales,
 - les personnes ayant un logement stable (HLM, location en secteur privé),
 - les personnes en invalidité,
 - les personnes de nationalité française,
 - les personnes ayant des ressources mensuelles comprises entre 1900 et 3800 F,
 - les personnes sous tutelle aux prestations sociales.
-

Impressions sur les travailleuses familiales

Les personnes sous tutelle aux prestations sociales sont beaucoup plus nombreuses à avoir bénéficié de l'aide d'une travailleuse familiale à domicile. Cette contrainte n'est pas toujours bien vécue, car elle met en cause les capacités d'organisation de la personne placée sous tutelle.

"J'ai eu une travailleuse familiale, suite à un accident. Comment j'ai su ? On me l'a exigé, on me l'a exigé. Parce qu'au début elle venait, d'accord, j'avais un problème d'organisation, c'est comme ça qu'elle m'avait demandé. Mais bon, je voulais pas. C'est la juge qui a demandé. Plus l'éducatrice qui a exigé que j'aie une travailleuse familiale, pour m'aider à m'organiser."

(Femme Française, 25 ans, vivant avec un conjoint, 1 enfant, interrogée dans une association, logée dans le secteur privé)

Les moyens de diffusion de l'information

Tableau n°102
Source de l'information parmi ceux qui ont bénéficié
d'une travailleuse familiale à domicile

	Effectifs	- % -
Travailleur social	42	54%
Corps médical	19	25%
Par des amis ou de la famille	7	9%
Autre (CAF,...)	9	12%
Total	77	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Ce sont en majorité les travailleurs sociaux qui véhiculent l'information. Le corps médical ou les relations extérieures ont beaucoup moins d'influence que pour la PMI. Le corps médical informe éventuellement les personnes hospitalisées de l'existence de cette mesure, soit pour que le reste de la famille soit aidé pendant la durée de l'hospitalisation, soit pour que le malade puisse se reposer à la sortie de l'hôpital.

"Ca m'est arrivé, il y a une travailleuse familiale qui est venue une fois. J'ai été hospitalisée en psychiatrie, et mes enfants ont été à la crèche, et quand je suis sortie j'étais mal en point, donc on m'a donné une aide. (C'est à l'hôpital qu'on vous en a parlé ?) Sans doute, je ne me souviens plus, mais je pense parce que j'ai été hospitalisée en psychiatrie."

(Femme Française, 42 ans, vivant seule, 2 enfants, sous tutelle, logée en HLM)

"C'était du temps de mon premier mariage, j'étais tout le temps malade. Le médecin m'a fait un certificat que j'ai été porté au bureau des travailleuses familiales. Ca remonte à 1970, 1976."

(Femme Française, 45 ans, vivant seule, 1 enfant,
interrogée en DSQ, logée en HLM)

Les raisons invoquées par les personnes qui n'ont jamais bénéficié d'une travailleuse familiale à domicile

Tableau n°103
Raisons invoquées par les personnes qui n'ont pas bénéficié de travailleuse familiale à domicile

	Effectifs	- % -
Préfère les élever seul	196	68%
Non connaissance	61	21%
On lui a refusé	10	3%
N'y a pas droit	9	3%
Autre (pense qu'il faut payer, ...)	14	5%
Total	290	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Pour la plupart, demander l'aide d'une travailleuse familiale, c'est avouer son impuissance à s'occuper de son logement et de ses enfants. Même ceux qui reconnaissent avoir du mal à s'en sortir refusent l'aide qui leur est offerte.

"J'ai été élevée, à savoir faire le ménage et tout ça, à m'organiser, j'ai toujours pu m'organiser comme je pouvais... Mais de toute façon dans les conditions que je vivais avant, j'avais pas tellement besoin d'organisation parce que j'étais en caravane, alors il n'y avait pas de grand ménage. Et après, j'ai été à droite à gauche..."

(Femme Française, 33 ans, vivant avec un conjoint, 4 enfants,
interrogée dans une association, logée en HLM)

"Non, parce que nous on a notre dignité et on veut s'en sortir seul"

(Homme Français, 35 ans, vivant avec une conjointe, 3 enfants,
interrogé en DSQ, logé en habitation de fortune)

De plus, la travailleuse familiale est parfois perçue comme une intruse, l'oeil de l'assistante sociale au domicile...

"Je me débrouille comme je peux mais je le fais moi-même. Et puis j'ai été élevé comme ça. Quoique, étant donné que durant un temps j'en aurais eu besoin sûrement, mais j'ai préféré m'en sortir toute seule. Et puis, je crois que j'ai eu des cas de copines qui en ont eues et puis, des fois elles sont trop, elles rentrent trop dans la vie privée. Je trouve, c'est mon avis personnel, parce que je trouve qu'en dehors de la tâche ménagère qu'elle a accomplie, elle entre trop dans la vie active des gens. Enfin, ça c'est le rapport que j'ai par les copines, alors... On m'en a proposée, parce que j'ai eu des problèmes pour mon fils, et j'ai refusé. Sinon, on m'en avait proposée."

(Femme Française, 33 ans, vivant avec un conjoint, 4 enfants,
interrogée dans une association, logée en HLM)

Le manque d'information est aussi une des raisons pour ne pas avoir eu recours à une travailleuse familiale, mais avec une proportion bien plus faible que l'argument précédent. Un autre type de réponse est revenu parfois et est lié au manque d'information : certaines personnes pensaient qu'il fallait payer et ont tout de suite écarté la possibilité de recourir à une travailleuse familiale, persuadées qu'elle leur coûterait trop cher.

"Non, parce qu'on a pas les moyens de se payer une bonne (gratuite !) Et bien non, je ne sais pas. C'est vrai que c'est difficile pour nous parce que nous n'avons pas l'électricité : c'est difficile pour laver le linge, c'est difficile pour tout. Mais en sens contraire, on a jamais pensé d'avoir quelqu'un gratuit. D'ailleurs on ne pourrait jamais admettre ça. Non, on n'y a jamais pensé. C'est m'a femme qu'elle fait tout ici. Elle lave, elle fait la cuisine, elle va aux courses, c'est la mère de famille qui fait tout. C'est vrai. Bon, moi, je suis invalide, je peux pas travailler, je suis en invalidité."

(Homme Français, 47 ans, vivant avec une conjointe, 5 enfants,
interrogé et logé en caravane)

"Déjà, on avait été déclarés tout au début, avoir un revenu insuffisant. Quand nous avions souhaité mettre notre premier enfant dans une crèche, parce que nous travaillions à cette époque là, ma femme et moi. Ca n'a pas marché au niveau des crèches municipales. Quelque part parce que je crois que c'est moi qui travaille, madame travaille pas. Quand madame a trouvé son boulot, on a du trouver une nourrice dans le quartier quelque part que nous payons nous-mêmes. On se croyait pas tout à fait concerné en fait. En fait, ce qu'on pense, parce qu'on trouve qu'il y a une certaine hiérarchisation par rapport aux revenus financiers, c'est comme dans la société, il y a un certain nombre de choses qui sont destinées, réservées aux gens

qui ont un certain revenu. Et quand on se retrouve avec un niveau bas, proche du SMIC, ben on se dit qu'il y a des services qui nous sont pas destinés, simplement. Parce que beaucoup de démarches qu'on fait, ça se termine, : "votre revenu est insuffisant", vous êtes automatiquement écarté (enquêteur : une travailleuse familiale à domicile, c'est justement pour les gens qui n'ont pas beaucoup de revenus). On n'en a jamais pris connaissance en ce sens. Comme vous le présentez, on nous l'a jamais présenté de cette manière là."

(Homme Zaïrois, 33 ans, vivant avec une conjointe,
2 enfants, logé en garni)

Le profil des personnes n'ayant pas bénéficié des services d'une travailleuse familiale à domicile est différent suivant les raisons invoquées :

Les personnes qui veulent élever leurs enfants seules sont plutôt de nationalité française, elles n'ont pas d'enfant de plus de 12 ans, habitent plus dans un logement précaire et sont plus nombreuses à ne jamais rencontrer une assistante sociale.

Tableau n°104
Caractéristiques des personnes qui préfèrent élever seules leurs enfants

Caractéristiques principales des personnes qui peuvent élever leurs enfants seules	Proportion parmi les personnes qui peuvent élever leurs enfants seules	Proportion parmi les personnes n'ayant pas bénéficié d'une travailleuse familiale
Nationalité française	84%	77%
Enfant le plus vieux de moins de 12 ans	65%	56%
Pas de diplôme	59%	55%
Ne rencontre jamais une assistante sociale	30%	25%
Logement précaire	23%	18%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui ne connaissaient pas l'existence des travailleuses familiales sont plutôt de nationalité étrangère, elles n'amènent pas leurs enfants dans les centres de PMI. Les familles nombreuses ainsi que les foyers ayant un seul enfant sont sur-représentés. Ces personnes sont pourtant assez nombreuses à rencontrer régulièrement une assistante sociale.

Tableau n°105
Caractéristiques des personnes qui ne connaissent pas
la travailleuse familiale à domicile

Caractéristiques principales des personnes qui ne connaissent pas la travailleuse familiale	Proportion parmi les personnes qui ne connaissent pas la TF	Proportion parmi les personnes n'ayant pas bénéficié d'une travailleuse familiale
Nationalité étrangère	49%	23%
Enfants non suivis en PMI	41%	29%
4 enfants ou plus	36%	26%
1 enfant	34%	25%
Rencontre régulièrement une assistante sociale	26%	18%
Revenus hors prestation > 2000 F par u.c.	21%	15%
Logé en garni	13%	3%
Bac ou diplôme supérieur	12%	6%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Thème : famille

Le soutien scolaire

Cette rubrique regroupe tous les services de soutien scolaire qui peuvent être mis à la disposition des enfants pour améliorer leur scolarité. Elle comprend aussi bien les cours de soutien organisés au sein des établissements scolaires dans les Zones d'Éducation Prioritaires, que les séances de suivi des devoirs mises en places dans les Maisons des Jeunes et de la Culture, que les cours à domicile organisés par les associations.

L'aide donnée par les membres de la famille (parents ou frères et soeurs aînés) n'est pas prise en compte dans cette rubrique.

Les bénéficiaires

Population concernée : personnes ayant au moins un enfant à charge habitant avec elle (368 personnes)

- * 25% ont au moins eu un enfant qui a bénéficié de soutien scolaire.
 - * 44% des enfants qui ont eu des difficultés dès le primaire ont bénéficié de soutien scolaire.
 - * 52% des enfants qui ont eu des difficultés à partir du collège ont bénéficié de soutien scolaire.
-

Les impressions des parents dont les enfants n'ont jamais bénéficié de soutien scolaire

Population concernée : personnes ayant des enfants qui n'ont jamais bénéficié de soutien scolaire (277 personnes)

**Tableau n°106
Impressions sur le soutien scolaire**

	Effectifs
Leurs enfants n'en ont pas besoin	63
Ne connaissaient pas	29
Les enfants sont trop petits pour être concernés	21
S'en occupent eux-mêmes	11
Les enfants sont suivis par un orthophoniste	6
Pensent qu'il faut payer	3
Autres (tziganes, ça ne sert à rien,...)	20

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Quelques parents ne connaissent pas l'existence du soutien scolaire, ou pensent qu'il s'agit d'un service payant.

Les personnes en zone caravane, et particulièrement les gens du voyage, sont assez amers à l'égard, à la fois, des mairies et des instituteurs ou des professeurs en raison des difficultés rencontrées pour faire scolariser leurs enfants.

"Nous, les gens du voyage, il les prend au bout de la classe et puis "démerdez-vous", on ne s'occupe plus de nous, on nous considère déjà comme des étrangers, pire que des chiens..."

(Femme Française, 48 ans, vivant seule, sans enfants,
logée en caravane)

Thème : santé

La Protection Maternelle et Infantile

La mission de la PMI est de promouvoir la santé collective et individuelle conçue globalement (au sens de la définition de la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé "état complet de bien être physique, mental et social"). La PMI s'occupe de la future mère, de la mère et du jeune enfant. Elle exerce un rôle de prévention et d'éducation pour la santé. Les médecins qui pratiquent dans une PMI sont habilités à vacciner les enfants mais ne délivrent pas d'ordonnance et renvoient sur d'autres structures (médecins de ville, dispensaire, hôpital) s'ils le jugent nécessaire.

Les centres de PMI ont vocation à suivre les enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, mais la plupart des personnes qui amènent leurs enfants ne le font que jusqu'à leur scolarisation, donc jusqu'à trois ans. Par la suite, c'est la médecine scolaire qui prend le relais de la PMI.

Population concernée : personnes ayant au moins un enfant à charge domicilié avec elles (368 personnes)

* 71% a eu au moins un de ses enfants suivi en PMI.

* Le taux d'utilisation de la mesure est plus élevé pour :

- les moins de 45 ans,
- les personnes ayant un niveau de formation intermédiaire,
- les personnes ayant comme ressources mensuelles entre 1900 et 2800 F,
- les personnes dont l'enfant le plus jeune est âgé de moins de 12 ans,
- les personnes ayant au moins trois enfants,
- les personnes de nationalité française.

* Les personnes fréquentant ces centres y ont principalement recours pour les visites de contrôle imposées par la loi et conditionnant l'obtention des prestations familiales versées par la CAF. Les parents s'y rendent aussi pour les vaccinations.

Les moyens de diffusion de l'information

Population concernée : personnes ayant fait suivre un de leurs enfants par la PMI (261 personnes).

Tableau n°107
Source de l'information pour les utilisateurs de la PMI

	Effectifs	- % -
par quelqu'un du corps médical	85	33%
par un travailleur social	75	29%
par des amis ou de la famille	57	22%
par une association	14	5%
autre (l'a remarqué, indiqué par la crèche, par la CAF,...)	30	11%
total	261	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

L'information passe par trois canaux principaux : en premier lieu, le corps médical : médecin généraliste, sage-femme, ... C'est parfois dès le début de sa grossesse que la future mère découvre la PMI. Les travailleurs sociaux constituent la deuxième source d'information. Enfin, la famille ou les relations amicales sont le troisième moyen de connaître la PMI. Certaines femmes ont même déclaré avoir toujours connu l'existence des PMI parce que leur mère s'y rendait déjà.

A ces trois principaux modes de diffusion de l'information, il faut ajouter les associations, la CAF ou les crèches qui jouent un rôle plus marginal, mais qui permettent à des personnes qui sont passées au travers des trois principaux informateurs de connaître l'existence et les emplacements des centres de PMI.

Les raisons invoquées par les personnes qui n'amènent pas ou n'ont pas amené leurs enfants en centre de PMI

Population concernée : personnes n'ayant pas fait suivre leurs enfants par la PMI (107 personnes).

Tableau n°108
Raisons invoquées par les personnes qui n'amènent pas leurs enfants dans un centre de PMI

	Effectifs	- % -
Non connaissance	40	37%
A déjà un pédiatre	26	24%
N'en a pas besoin	16	15%
Ne veut pas les y amener	6	6%
A été mal reçu	1	1%
Autre	13	12%
Non réponse	5	5%
Total	107	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

C'est principalement à cause d'un manque d'information que les personnes interrogées ne vont pas dans les centres de PMI. L'autre raison la plus souvent rencontrée, c'est le fait d'avoir déjà un pédiatre. Ces deux raisons vont d'ailleurs parfois de pair : ne connaissant pas l'existence des centres de PMI, les parents vont consulter un médecin libéral.

"Mes enfants n'ont pas été suivis en PMI, ils vont chez le pédiatre. Je ne sais pas vraiment pourquoi je ne les ai pas emmenés, en fait, je ne connais pas tellement ce système là, et puis j'ai une pédiatre attitrée et je suis habituée, voilà."

(Femme Française, 38 ans, vivant seule, 2 enfants,
interrogée en DSQ, logée en HLM)

Cependant, certaines personnes qui ont un pédiatre ont choisi cette solution délibérément, parce qu'elles n'étaient pas satisfaites de la PMI. Leurs motivations rejoignent celles des personnes qui ont déclaré qu'elles ne voulaient pas amener leurs enfants dans ces centres : il y a trop d'attente, le suivi n'est pas assuré par le même médecin,...

"Je n'aime pas la PMI, parce que ce sont des gens qui cherchent des histoires, parce qu'on n'a jamais les mêmes docteurs, c'est jamais pareil, c'est jamais les mêmes qui s'occupent de vos enfants et puis ils vous disent pas la vérité."

(Homme Français, 35 ans, vivant avec une conjointe, 3 enfants, interrogé en DSQ, logé en habitation de fortune)

"Je ne vais pas en PMI. J'y suis allée à un moment donné, mais je n'y vais pas, elle est suivie par mon docteur à M. Je n'y vais pas parce qu'il faut attendre des heures et des heures et puis je n'aime pas aller là-bas."

(Femme Française, 28 ans, vivant avec un conjoint, 1 enfant, interrogée et logée en caravane)

"J'ai toujours été habituée avec mon médecin, et puis bon, c'est vrai que la PMI, c'est pas évident, on arrive, tu attends avec le bébé, c'est pas simple, quoi !"

(Femme Française, 29 ans, vivant seule, 1 enfant, interrogée et logée en accueil d'urgence)

De plus, il faut rappeler que les centres de PMI jouent seulement un rôle de prévention, contrairement au médecin, qui lui peut prescrire un traitement. Le passage au centre de PMI ne remplace donc pas forcément la visite chez le médecin et doit parfois y être associé.

Enfin, parmi les personnes interrogées, aucune a invoqué des raisons d'ordre géographique qui l'empêcherait de se rendre dans un centre de PMI : par exemple, centres de PMI trop éloignés du domicile.

Le profil des personnes n'ayant pas emmené leur enfant dans un centre de PMI est différent suivant les raisons invoquées :

Les personnes qui ont déclaré ne pas connaître l'existence des consultations de PMI sont plutôt de nationalité étrangère (42,5% contre 23% parmi les personnes qui n'ont pas utilisé la PMI). Elles ont un niveau scolaire particulièrement bas. Près de la moitié sont des couples sans activité.

Tableau n°109

Caractéristiques des personnes qui ne connaissent pas la PMI

Caractéristiques principales des personnes qui ne connaissent pas la PMI	Proportion parmi les personnes qui ne connaissent pas la PMI	Proportion parmi les personnes n'utilisant pas la PMI
Couple sans activité	43%	31%
Nationalité étrangère	43%	23%
Primaire	40%	21%
Homme	30%	21%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui ont déjà un pédiatre sont plutôt des familles monoparentales, de nationalité française, ayant un faible diplôme.

Tableau n°110
Caractéristiques des personnes qui ont déjà un pédiatre

Caractéristiques principales des personnes qui ont déjà un pédiatre	Proportion parmi les personnes qui ont déjà un pédiatre	Proportion parmi les personnes n'utilisant pas la PMI
Famille monoparentale	58%	41%
Nationalité française	89%	77%
CEP, BEPC	23%	13%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui pensent ne pas avoir besoin d'aller dans un centre de PMI rencontrent moins les travailleurs sociaux, et ont des revenus inférieurs à 1900 F.

Tableau n°111
Caractéristiques des personnes qui n'ont pas besoin de la PMI

Caractéristiques principales des personnes qui n'ont pas besoin de la PMI	Proportion parmi les personnes qui n'ont pas besoin de la PMI	Proportion parmi les personnes n'utilisant pas la PMI
Ressources inférieures à 1900 F	69%	37%
Jamais de rencontre avec une AS	50%	25%
Ressources hors prestation < 2000 F	44%	27%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Thème : santé

Le passage en COTOREP

La COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel) est divisée en deux sections spécialisées :

La première section relève de la direction du Travail. Elle attribue la qualité de travailleur handicapé et oriente celui-ci vers un milieu de travail adapté (ordinaire ou protégé).

La seconde section relève de la DDASS. Elle détermine le taux d'invalidité, se prononce sur l'opportunité d'attribution des allocations aux handicapés, de l'allocation compensatrice et de l'allocation logement.

Une allocation est attribuée à partir d'un taux d'invalidité de 80%. A partir de là, les possibilités de travailler sont limitées à quelques heures par semaine et à quelques tâches particulières.

Elle se prononce aussi sur l'orientation et l'admission dans un établissement spécialisé.

Les bénéficiaires

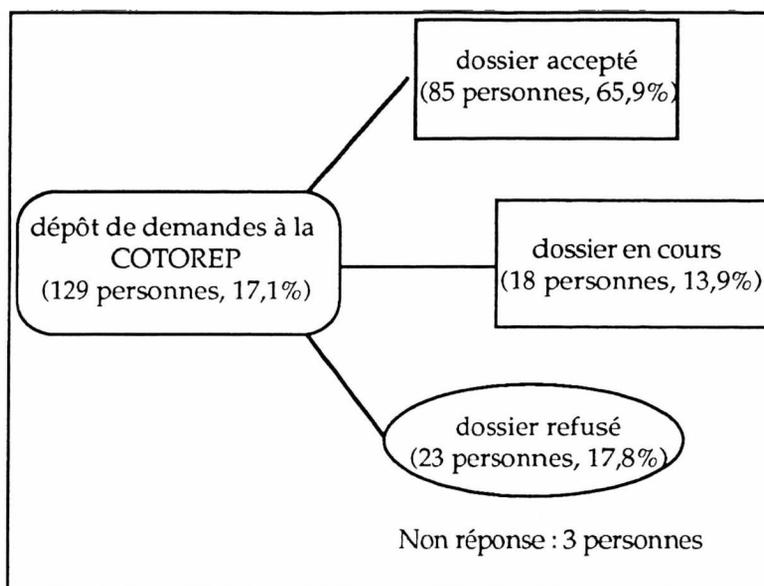
Population concernée : il est difficile de déterminer quelles sont les personnes qui sont concernées par la COTOREP. On ne peut donc pas estimer la proportion de personnes qui devraient en bénéficier et qui restent en dehors. La question a été posée à tous.

* 17% ont déposé une demande à la COTOREP.

- * La proportion est plus importante encore pour :
- Les personnes de plus de 40 ans,
 - les personnes faiblement diplômées,
 - les personnes de nationalité française,
 - les hommes,
 - les hommes seuls.

* 66% des dossiers ont été acceptés.

Graphique n°64
Les dossiers acceptés par la COTOREP



Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

* Les ressources des personnes qui reçoivent l'AAH sont en moyenne supérieures aux autres.

Tableau n°112
Ressources des personnes qui perçoivent l'AAH et des autres

	Perçoit l'AAH	Ne perçoit pas l'AAH
Pas de ressources	0	9%
Inférieures à 1900 F par u.c.	17%	27%
De 1900 à 2800 F par u.c.	12%	26%
De 2800 à 3800 F par u.c.	23%	16%
Plus de 3800 F par u.c.	35%	13%
Ressources inconnues	13%	9%
Total	100%	100%

Source : enquête pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui aident à constituer le dossier

population concernée : personnes qui ont déposé un dossier à la COTOREP
(129 personnes)

Tableau n°113
Structure ou personne qui a aidé à faire le dossier COTOREP

	Effectifs	- % -
l'a fait tout seul	15	12%
amis ou famille	13	10%
travailleur social	46	35%
milieu médical	41	32%
autre (maison de Nanterre,)	10	8%
non réponse	4	3%
total	129	100%

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Opinions sur la COTOREP

Les délais de procédure sont particulièrement longs, ce qui explique le fort pourcentage de personnes pour qui le dossier est encore en cours, et les personnes concernées ont du mal à concevoir que cela puisse demander autant de temps.

"Au début personne ne m'a aidée pour faire le dossier, il fallait que je me débrouille toute seule, et après bon, l'assistante de la Sécurité Sociale m'a aidée, mais elle en savait pas plus que moi. Pour l'instant je sais toujours pas parce que j'ai fait ma demande en février 93, on est en février 94, je viens à peine de passer en commission, donc je vais avoir la réponse vers le mois de mars. Ce qui est un délai rapide, 14 mois pour avoir une réponse. Et en plus, pas forcément positive, c'est pas garanti du tout. Je sais pas mais apparemment pour eux c'est pas un retard, c'est normal. (pendant ces 14 mois, aucun revenu)."

(Femme Française, 29 ans, vivant avec un conjoint, sans enfants,
interrogée dans une gare, logée par la famille ou des amis)

Pour déposer un dossier à la COTOREP, il faut être prêt à reconnaître que l'on est invalide.

"(Avez-vous fait une demande pour être reconnue invalide auprès de la COTOREP ?) Non, pas encore, je suis comme ça depuis le mois de juillet 93. (C'est une demande que vous allez faire ?) Je vous avoue franchement que faire une demande auprès de la COTOREP, ça m'ennuie un peu parce que ça me classe dans les handicapés, et quelque part ça me gêne un peu de dire : "je suis handicapé"."

(Homme Français, 49 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé en accueil de santé, logé dans le secteur privé)

Mais parmi la population rencontrée, le statut d'handicapé, dans la mesure où il donne droit à une pension, est plutôt valorisant. C'est pourquoi le nombre de personnes qui cherchent à y accéder est aussi élevé.

"Le travail, maintenant je cherche plus, je suis à la retraite, c'est pour ça que mon cas est un peu à part, je suis à la retraite, je bosse d'un oeil, j'ai perdu mon oeil dans un accident, j'ai ma COTOREP, d'entrée j'ai perdu 80% minimum, et comme ma vue elle a baissé, maintenant je dois être arrivé à 95%. Je touche ma pension, j'ai ma petite vie peinarde, je regarde les autres bosser. Je paye pas d'impôt, rien, je me prends plus la tête, c'est fini !"

(Homme Algérien, 26 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé et logé en CHRS)

Beaucoup se battent dur pour être reconnu à la COTOREP, et ceux qui voient leur demande refusée ont du mal à l'accepter.

"A la COTOREP, je suis passé à la COTOREP, bien sûr que c'est passé à la COTOREP cette histoire ! Et puis j'ai eu des histoires avec eux, j'ai passé des expertises, des contrats inspectifs, j'ai été malade des nerfs et j'ai été les voir et tout ces dames, j'en ai bavé ! Ca a été accepté, oui, mais vous savez pendant trois ans cela n'a pas été accepté."

(Homme Français, 43 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé dans un accueil santé, logé en garni)

"Oui j'ai fait une demande de COTOREP chez mon assistante sociale, mais je ne suis pas invalide, ils m'ont dit que j'étais pas invalide. Surtout avec la colonne vertébrale tordue, trois disques en moins, je suis pas invalide, il faut que je me coupe la main alors pour être invalide. C'est un copain qui m'a aidé à ça, qui m'a fait ça, un ami, oui, c'est plus qu'un ami. Refusé parce qu'ils m'ont trouvé apte au travail."

(Homme Français, 49 ans, vivant seul, sans enfants,
Interrogé en accueil santé)

Thème : santé

La Carte santé

La carte de soins gratuits gérée par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) est un dispositif qui permet aux individus qui bénéficient durablement de l'Aide Médicale Générale (AMG) d'accéder librement aux soins qui leurs sont nécessaires. Quasi systématiquement, le porteur de la carte devient assuré social. S'il ne dispose d'aucune couverture sociale lors de sa demande de carte, ou s'il perd ses droits en cours de validité de la carte santé, il est automatiquement affilié à l'assurance personnelle et ses cotisations sont prises en charge par l'aide sociale. Le bénéficiaire ne supporte aucun frais en ce qui concerne toute dépense prise en charge par la carte santé.

La carte de soins gratuits est en principe automatiquement attribuée aux allocataires du RMI.

Les bénéficiaires

- * 18% des personnes interrogées ont une carte de soins gratuits.
 - * 35% des personnes qui perçoivent le RMI ont une carte de soins gratuits.
 - * 3% des personnes sans ressource ont une carte de soins gratuits.
-

Les limites de la mesure

L'attribution de la carte santé est loin d'être systématique pour les allocataires du RMI. Mais c'est parmi eux qu'elle est la plus répandue. D'ailleurs, seulement 14% des allocataires du RMI n'ont aucune carte d'affiliation, contre 18% sur l'ensemble de l'échantillon.

Les plus démunis sont totalement exclus du système de carte santé puisqu'ils ne sont que 3% à en bénéficier. La moitié (51%) n'a pas de carte

d'affiliation. Leur seul moyen d'accéder au système de soins médicaux est soit de bénéficier de l'AMG de manière ponctuelle, soit de s'adresser aux associations caritatives.

L'aide médicale générale ne prend pas tous les soins en charge, elle n'assume qu'une partie des coûts de lunettes par exemple. C'est ensuite au bénéficiaire de compléter, mais il n'en a pas toujours la possibilité.

"J'ai l'AMG. Pour les médecins, je ne paie pas. Je présente ma carte et je donne mon étiquette d'AMG. Et puis la pharmacie, c'est pareil, je donne une étiquette et je paie rien. Récemment, j'ai fait faire des lunettes à ma fille et je n'ai payé que la partie que je devais payer, déduisant l'AMG et la Sécurité Sociale."

(Femme Française, 33 ans, vivant seule, 2 enfants
interrogée aux Restaurants du Cœur, logée en HLM)

Certains médecins libéraux refusent de soigner des personnes qui bénéficient de l'AMG.

Thème : santé

Les services d'urgence des hôpitaux

Les services d'urgence des hôpitaux ont l'obligation d'accueillir toute personne qui se présente et dont l'état de santé nécessite des soins médicaux, même si elle ne bénéficie pas d'une couverture sociale. Ces premiers soins doivent même être suivis d'une hospitalisation si nécessaire. Les personnes ont été interrogées sur leur recours à ce type de service et sur l'accueil qu'elles y ont reçu. Mais l'état de santé réel des personnes qui souhaitaient des soins nous est inconnu, il est donc difficile de conclure systématiquement à un manque à ce devoir d'assistance de la part des hôpitaux qui ont refusé de soigner les personnes qui se sont présentées à leur service d'urgence.

Les exclus des services d'urgence

Population concernée : l'ensemble de l'échantillon

* 8% (soit 63 personnes) ont déclaré qu'un hôpital avait refusé de leur prodiguer des soins en urgence.

* Ce taux est plus important parmi les personnes n'ayant pas de carte d'assuré social (13%). Cependant des personnes ayant une carte d'assuré social se sont vues aussi refoulées (7%).

Les raisons de cette exclusion

L'état de santé réel des personnes interrogées ne semblait pas toujours justifier une hospitalisation.

Les personnes en état d'ébriété avancée sont refoulées.

"On était deux, on était malade. C'est sûr on est arrivé vraiment en état de clochard. Parce qu'on avait un peu peur d'être mal accueilli alors on avait forcé

un peu plus la dose. On était bourré un peu plus que la normale, alors ils n'ont pas accepté."

(Homme seul sans enfants à charge, 43 ans,
possesseur d'une carte de Sécurité Sociale)

Certains ne possédaient pas les papiers nécessaires (pas de carte de Sécurité Sociale) ou parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer le montant de leurs soins. Ces deux raisons sont étroitement liées. En effet, ne pas posséder une carte de Sécurité Sociale entraîne quasi obligatoirement l'impossibilité de financer des soins souvent très chers à l'hôpital. Ces deux raisons expliquent le refus de soins au service d'urgence pour 11% des individus.

"J'étais arrivé en urgence pour des soins dentaires. C'était le soir. On m'a rien fait. On m'a dit : "Il faut payer. C'est pas gratuit. Et à l'époque je savais pas comment ça fonctionnait pour avoir éventuellement des aides médicales et tout ça. J'ai laissé tomber en attendant que j'allais éventuellement pouvoir payer les soins."

(Homme Français de 42 ans, interrogé en association, logé en CHRS)

36% ne savent pas pourquoi l'hôpital les a refusés.

II Les politiques sociales : de l'effectivité à l'efficacité

Tant du point de vue du bénéficiaire que du concepteur, une politique publique, et a fortiori une politique sociale, peut s'évaluer en utilisant deux critères. Le premier s'attache à l'**effectivité** de la politique et le second à son **efficacité**. Un troisième critère, l'**efficience**, est parfois ajouté à ces deux premiers. Ces dernières années, sous l'influence de travaux nord-américains, aux frontières de l'économie, du droit et de la philosophie, l'idée qu'une politique sociale puisse être évaluée en fonction de son **équité** est venue s'adjoindre aux trois critères mentionnés précédemment.

Le premier critère peut s'explicitier de la manière suivante : toutes les personnes susceptibles de bénéficier d'une politique, ou d'une mesure particulière de cette politique, ont-elles pu exercer leur droit ? Ce droit peut s'objectiver de manière simple en utilisant la notion de taux de pénétration tel que nous l'avons calculé précédemment. Cette effectivité décrite de manière objective peut aussi être analysée subjectivement en adoptant le point de vue des personnes qui prétendent au bénéfice de cette politique. Des demandeurs peuvent être objectivement en dehors des conditions d'attribution d'une prestation ou d'un service et accepter cette situation, ou bien s'en sentir abusivement rejetés.

Le second critère porte sur l'efficacité de la politique. Cette efficacité peut être appréciée ici d'un quadruple point de vue. Tout d'abord, une politique doit être appréciée dans son propre champ d'intervention et eu égard à ses objectifs propres. Ainsi, lorsque le législateur crée des prestations familiales, il étend à l'ensemble de la population ayant des enfants à charge des mesures mises en oeuvre par des employeurs dans le cadre des caisses de compensation à partir de la fin du siècle dernier pour compenser le coût supplémentaire généré dans un ménage par la présence d'enfants. Son objectif n'est pas de lutter contre la pauvreté même s'il peut légitimement penser que l'aide apportée pour l'éducation de l'enfant doit éviter un appauvrissement des ménages ouvriers. Les politiques sociales rencontrées doivent d'abord s'apprécier d'un point de vue thématique, celui de leur champ spécifique d'intervention. Tout en ne sortant pas de ce cadre, on peut s'interroger sur les conditions de mise en oeuvre de cette politique par rapport à ses objectifs spécifiques. Lorsque les allocations familiales ne

prennent effet qu'à partir du second enfant ou lorsque l'âge minimum pour accéder au RMI est fixé à 25 ans, la question se pose, à l'intérieur du champ, d'une plus ou moins grande adéquation entre les objectifs et les problèmes à traiter. Le troisième point de vue quant à l'efficacité d'une politique sociale consiste à analyser l'efficacité de cette politique en matière d'intervention sur les formes de pauvreté. Il faut bien être conscient qu'en procédant de la sorte, un risque existe d'appliquer une grille de lecture partisane dans bien des débats en cours. Deux exemples peuvent illustrer cela. Pour de nombreux mouvements familiaux, les prestations familiales, et particulièrement les allocations familiales, ne devraient pas avoir pour objectif la réalisation de transferts sociaux entre catégories sociales, mais entre ménages sans enfants et familles. Analyser les prestations familiales avec un objectif de redistribution est dans ce contexte autant un contresens qu'un choix idéologique. Le second exemple porte sur le logement. Les organismes HLM estiment, dans le cadre d'une controverse sur la redéfinition de leurs missions, que le logement des personnes sans ressources ne peut constituer un objectif qui leur soit assignable. S'il est incontestable que l'accès au logement de type HLM constitue, à la fois, un signe et peut-être aussi une cause du passage d'une forme de pauvreté à une autre forme, moins grave, il reste problématique d'interpréter les effets de l'accès au logement HLM en termes de lutte contre la pauvreté. Le dernier point de vue relatif à l'efficacité d'une politique est celui des bénéficiaires de cette politique. Que pensent les allocataires d'une prestation de l'effet de cette prestation sur leur vie quotidienne ? Au delà d'une première réponse plutôt quantitative, l'évaluation doit porter aussi sur les effets induits par cette politique en termes d'image de soi.

Le dernier critère examiné dans le cadre de cette étude est celui de l'efficacité et cherche à répondre à la question suivante : certaines politiques ont-elles davantage d'effets que d'autres à coût identique ou comparable. Si la réponse à cette question ne peut être que partielle en l'absence d'analyse économique des politiques sociales, analyse qui sortait du domaine de cette enquête, en revanche, il semble assez nettement que certaines politiques sont, plus que d'autres, porteuses d'effets en matière de lutte contre la pauvreté.

II-1 L'effectivité des politiques sociales

L'examen de l'effectivité des politiques sociales montre, à quelques exceptions près, une assez bonne concordance entre les objectifs des politiques et leur champ d'application. S'il existe bien une population à la marge de toute politique son importance numérique est réduite. L'examen des raisons de cette marginalisation fait cependant apparaître un ensemble de dysfonctionnements. De ce point de vue, l'examen des situations marginales est particulièrement intéressant dans la perspective d'une réflexion sur les situations les plus complexes de pauvreté.

II-1-1 Les exclus de toutes les politiques sociales : une population à la marge

La typologie effectuée dans la seconde partie de ce rapport n'a pas fait apparaître de groupe de population spécifique totalement en dehors des politiques sociales. Si les familles logées en caravane sont apparues comme étant, dans leur globalité, les plus en marge du système, elles ne pouvaient être totalement exclues des politiques sociales. Néanmoins, sans qu'elles appartiennent à un groupe défini, cette enquête a permis de rencontrer des personnes à l'écart de toute mesure sociale. D'autre part, si la plupart bénéficient de quelques politiques, elles n'utilisent souvent qu'une faible partie de leurs droits.

Le nombre de personnes totalement en marge est très faible. Seules 18 personnes sont à l'écart de toute mesure sociale et ne bénéficient pas, au moins d'une politique parmi les suivantes : PMI, soutien scolaire, logement HLM, allocation-logement, prestations familiales, aides au paiement des factures, RMI, carte santé, participation à un ou des stages, inscription à l'ANPE, fréquentation d'une mission locale, fréquentation d'un travailleur social.

Ce sont soit des personnes très jeunes, soit au contraire des personnes âgées de plus de 55 ans, plutôt isolées même si, parmi elles, figurent quelques familles. Les logements qu'elles occupent sont très variés, ainsi que les sites sur lesquels les enquêteurs les ont rencontrées. A deux exceptions près, à plus de 3800 F par u.c., leurs ressources sont en général basses.

Tableau n° 114
Age des personnes
en dehors de tout dispositif

	Effectifs
Moins de 25 ans	6
De 25 à 29 ans	1
De 30 à 34 ans	3
De 35 à 49 ans	0
De 50 à 54 ans	2
Plus de 55 ans	6

Source : Enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Tableau n°115
Situation familiale des personnes
en dehors de tout dispositif

	Effectifs
Homme seul	7
Femme seule	4
Couple	3
Famille monoparent.	3
Famille	1

Source : Enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Tableau n° 116
Logement des personnes
en dehors de tout dispositif

	Effectifs
Secteur privé	4
Garni	3
Hébergement famille	1
Hébergement fortune	5
CHRS	2
Accueil d'urgence	2
Sans abri	1

Source : Enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Tableau n°117
Situation par rapport à l'emploi des
personnes en dehors de tout dispositif

	Effectifs
Sans travail et ne cherchant	8
Pas à en obtenir	
cherche un emploi	4
En invalidité	3
Emploi stable	2

Source : Enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Tableau n°118
Ressources des personnes
en dehors de tout dispositif

	Effectifs
Ressources nulles	4
Moins de 1900 F	4
De 1900 F à 2800 F	1
De 2800 F à 3800 F	3
Plus de 3800 F	2
Ressources inconnues	5

Source : Enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Ces personnes ont été rencontrées en site caravane (5), en métro ou gare (3), en association (3), en service associatif (2), en accueil santé (2), en garni (2) ou en accueil d'urgence (1).

5 personnes sont de nationalité étrangère.

Ces personnes n'ont donc pas un profil unique. De plus, elles ne profitent pas des politiques qui pourraient les aider pour des raisons différentes. Par exemple, en ce qui concerne les contacts avec une assistante sociale, la moitié affirme n'en avoir pas éprouvé le besoin, 4 ne veulent pas demander d'aide, 2 ont été déçues par un précédent contact, 2 enfin indiquent qu'elles vont bientôt y aller et 1 ne sait pas où s'adresser. Les jeunes considèrent plutôt qu'ils n'ont pas besoin de rencontrer un travailleur social alors que les plus de 55 ans ne souhaitent pas faire la demande. Seule une personne âgée, logée en caravane, ne sait pas où s'adresser.

Ce résultat conforte d'autres indications présentées dans la première partie et cette convergence d'informations atteste de ce que l'on pourrait désigner comme une assez bonne exposition au social. Quels que soient son parcours et sa situation actuelle une très large majorité des personnes rencontrées a été, actuellement ou antérieurement à l'enquête, en contact avec des mesures ou des intervenants sociaux. L'intensité de cette exposition varie en fonction des politiques et des mesures. Elle évolue également selon les caractéristiques des personnes et surtout des ménages. Il serait, toutefois, difficile d'admettre, sauf à penser qu'une part importante de la population pauvre subsiste dans des interstices de la société, que des populations, y compris parmi les plus pauvres, se trouvent totalement à l'écart de la diversité des formes d'intervention sociale.

Si l'on peut défendre l'idée que chaque personne a pu, à un moment ou à un autre, se trouver confrontée à une intervention sociale, en revanche, il apparaît nettement que *les personnes rencontrées ne bénéficient qu'assez rarement de plusieurs politiques sociales*. Les taux de pénétration définis pour chaque politique sont très variables, mais la plupart se situent en dessous des 50%. Si aucune ne les laisse totalement de côté, les politiques sociales examinées dans cette enquête ne sont pas très bien implantées parmi les plus défavorisés.

Les deux mesures qui concernent, en proportion, le plus de bénéficiaires ne relèvent pas des mêmes domaines. La première est une mesure de politique familiale et de santé publique (la Protection Maternelle et Infantile), la deuxième est une mesure qui concerne la formation et l'emploi (l'ANPE). Ainsi, la PMI est ou a été utilisée par 71% des familles ; 77% des personnes interrogées ont été inscrites au moins une fois à l'ANPE depuis qu'elles ont commencé à travailler. 71% des demandeurs d'emploi y sont inscrits (mais seulement 16% des personnes qui y ont été inscrites ont

trouvé un emploi grâce à elle). Ces mesures sont toutes les deux anciennes, et le temps a certainement aidé à leur implantation.

La pratique des stages de formation est aussi très développée : 52% des personnes interrogées ont déjà fait au moins un stage, et 20% des restants ne sont pas concernés soit parce qu'ils ont toujours eu du travail, soit qu'ils sont en invalidité et n'ont pas le droit de travailler, soit, enfin, qu'ils sont au foyer ou sans travail et ne cherchent pas à en obtenir. Enfin, 28% ont été concernés ou accomplissent actuellement un emploi dans le cadre d'un contrat aidé. Ainsi, les politiques d'aide à l'emploi et de formation ont, en terme de pénétration, l'impact le plus fort au sein des personnes en situation de pauvreté.

A l'opposé, les aides pour le logement sont les moins développées. Parmi elles, le dépôt d'une demande pour changer de logement a été le plus employé (51%), mais cette demande a pu être déposée depuis plusieurs années. Seulement 38% des personnes qui payent un loyer bénéficient d'une aide et la proportion est encore plus faible pour les aides pour payer les factures (28%). De même, seulement 27% des personnes qui cherchent à changer de logement se font aider par un organisme.

Les politiques familiales ont un écho plutôt bon au sein des familles défavorisées. Très peu de familles de deux enfants ou plus sont à l'écart des prestations familiales. Les mesures qui concernent la scolarisation des enfants ont un taux de pénétration moyen : 44% des enfants qui ont eu des difficultés dès le primaire ont suivi des cours de soutien. De plus, 65%, des familles qui ont des enfants scolarisés au collège ou plus bénéficient d'une bourse scolaire.

Quant au RMI, s'il concerne de plus en plus de personnes, cette mesure est encore loin de couvrir l'ensemble des plus de 25 ans dont les ressources sont en-dessous du montant du RMI. Cette allocation se montre assez efficace pour permettre l'accès aux soins médicaux à des personnes qui n'avaient plus de carte d'assuré social, même si l'affiliation qui devrait être automatique n'est pas encore systématique.

II-1-2 Les principales raisons qui empêchent les bénéficiaires potentiels de profiter d'une politique

Quelles que soient les mesures considérées, une partie de la population, plus ou moins importante, reste en marge. Les raisons qui justifient cette mise à l'écart sont parfois spécifiques à la politique considérée. Ainsi, une mère de famille peut ne pas amener son enfant dans un centre de PMI parce qu'elle a déjà un pédiatre. Toutefois, d'une politique à l'autre des raisons identiques se retrouvent, qui conduisent certaines personnes à se tenir à l'écart des mesures et des dispositifs. Il existe systématiquement un premier groupe de personnes qui estime ne pas avoir besoin de ces mesures. Outre ce petit groupe, pour la plupart des politiques un deuxième groupe ne les connaît pas ou ne sait pas comment les obtenir. Enfin, un troisième groupe rassemble des personnes qui affirment leur résolution de ne pas bénéficier de ces politiques mises en place pour eux. Elles adoptent une attitude de rejet nette. L'affirmation d'une auto-suffisance et la crainte du stigmate sont souvent les motivations dominantes de ces attitudes que l'on rencontre parfois aussi chez les personnes qui indiquent ne pas avoir besoin de telle ou telle politique.

Le manque d'information

Pour chaque mesure, il existe une part plus ou moins importante de la population qui ne connaissait pas la mesure en question, ou qui ne savait pas ce qu'il fallait faire exactement pour en bénéficier. Pourtant, ce sont toujours des personnes qui appartiennent à la population cible de la mesure, et qui devraient en bénéficier.

Le manque d'information est même souvent la raison principale qui explique que les personnes n'utilisent pas une mesure.

Tableau n°119
Proportion de personnes indiquant ne pas connaître une mesure

	Effectifs	- % - par rapport aux personnes concernées qui n'en ont pas bénéficié	Place parmi les raisons invoquées
Missions locales	32	50%	1
PMI	40	37%	1
Travailleuse familiale	61	21%	2
Soutien scolaire	29	19%	3
Bourses scolaires	7	16%	1
Aides pour payer le loyer	24	10%	4
ANPE	27	4%	/

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Ce ne sont pas forcément les mêmes personnes qui ont répondu ne pas connaître chaque mesure. Ainsi, seules 14 personnes ne connaissaient pas, à la fois, la PMI et la travailleuse familiale. Les personnes concernées n'ont pas été victimes d'une absence totale d'information, mais ont eu seulement accès à une information parcellaire.

Les personnes de nationalité étrangère sont toujours en forte proportion parmi les personnes qui ont répondu ne pas connaître une mesure (49% parmi celles qui ne connaissent pas la PMI, par exemple).

Le refus de demander de l'aide

"Je veux me débrouiller toute seule, j'ai été habituée à me débrouiller toute seule" Ce type de réponse est souvent cité, et apparaît pour la plupart des mesures.

Tableau n°120
Proportion de personnes ne voulant pas être aidées par mesure

	Effectifs	- % - par rapport aux personnes concernées qui n'en ont pas bénéficié	Place parmi les raisons invoquées
TF : préfère les élever seul ¹	196	68%	1
Aides au paiement du loyer : ne veut pas être assisté + ne veut pas être aidé	44	18%	2
Stages : n'en a pas voulu + veut un travail et pas un stage	62	17%	2
Missions locales	10	15%	3
Bourses scolaires : n'en a pas voulu	3	7%	4
PMI : ne veut pas les y amener	6	6%	5

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Contrairement au manque d'information, cette raison est souvent invoquée par les mêmes personnes, qui ont une conception qui leur est propre des aides publiques. Elles les considèrent comme une assistance et non comme un droit. Elles se refusent donc à les employer, sauf en dernière extrémité. Ce type de réaction se constate aussi bien pour des aides financières (aides pour payer les factures, aides pour payer le logement, RMI) que pour des mesures d'autre nature. La forme de rejet la plus fréquente concerne la travailleuse familiale. Elle est vécue comme un oeil extérieur qui juge la façon d'administrer le foyer et la capacité à s'occuper des enfants.

Ces mêmes personnes refusent aussi de se faire aider par des associations.

La complexité des procédures

Malgré des procédures souvent complexes, peu de personnes se sont retrouvées exclues de politiques parce qu'elles ont trouvé les démarches trop compliquées. Seulement 7 personnes ont évoqué cette raison pour justifier qu'elles n'aient pas réussi à obtenir des aides au logement. Ce taux faible est en partie dû à l'intervention des travailleurs sociaux qui prennent en charge les difficultés de constitution des dossiers.

¹ Cet item contient à la fois les personnes qui considèrent ne pas en avoir besoin et celles qui ne veulent pas demander. C'est d'ailleurs plus souvent dans cet esprit que les personnes ont répondu.

II-1-3 Un rouage essentiel : les intervenants sociaux

Les travailleurs sociaux, principalement les assistantes sociales de quartier, sont le maillon essentiel pour l'accès aux politiques sociales. Tout d'abord, ils jouent un rôle de filtre en orientant les personnes rencontrées vers les mesures qui les concernent. De plus, les travailleurs sociaux permettent de simplifier l'accès aux politiques sociales : ils aident à constituer les dossiers, ils assistent les personnes qui ont du mal à s'orienter parmi les organismes publics.

Lorsque l'on demande aux personnes interrogées comment elles ont été informées de l'existence de la mesure, c'est très souvent le travailleur social qui est la source d'information, puis qui est à l'origine de la formation du dossier lorsqu'il faut en rédiger un.

Leur rôle est essentiel dans la diffusion de la connaissance du système. Si l'on reconsidère la liste de politiques sociales prises comme critère pour isoler les personnes totalement exclues des politiques sociales et que l'on supprime de la liste les contacts avec les travailleurs sociaux, on s'aperçoit que seulement 19 personnes ne bénéficient d'aucune politique considérée alors qu'elles rencontrent une assistante sociale. De plus, seule la moitié entretient des contacts réguliers. Ces 19 personnes sont soit des personnes isolées (12), soit des familles. Elles vivent dans un logement privé, dans des habitations de fortune, dans des garnis ou encore dans des accueils d'urgence. Les personnes en accueil d'urgence sont dans cette situation depuis peu et commencent à rencontrer une assistante sociale. Ce contact n'a pas encore eu le temps de porter ses fruits. Les autres sont en dehors des circuits sociaux.

Les personnes qui rencontrent une assistante sociale bénéficient donc généralement de politiques, et elles en bénéficient plus que celles qui ne sont jamais en contact. Toutefois, même les personnes qui ne sont pas en contact avec les travailleurs sociaux ne sont pas totalement exclues de l'ensemble des politiques sociales.

Tableau n°121
Influence de la fréquentation d'une assistante sociale sur l'obtention de politiques sociales

	Proportion de bénéficiaires sur la population qui ne fréquente jamais d'AS	Proportion de bénéficiaires sur la population concernée
PMI	68%	71%
Travailleuse familiale à domicile	13%	21%
Tutelle	11%	17%
Soutien scolaire	23%	25%
COTOREP	12%	17%
Aides pour payer le loyer	22%	29%
Stages	49%	52%
Inscription à ANPE	69%	77%
Obtention du RMI	29%	36%

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Pour la quasi-totalité des mesures, le travailleur social est la principale origine de l'information.

Tableau n°122
Proportion de personnes informées de l'existence de la mesure par les travailleurs sociaux

	- % -
Aides au paiement des factures	55%
Travailleuse familiale à domicile	54%
Aides pour trouver un logement	40%
COTOREP	36%
PMI	29%
Aides pour payer le loyer	21%
Stages	9%

Source : enquête Pauvreté CRÉDOC - CES 1995

Outre son rôle d'informateur, le travailleur social aide les personnes qui vont le voir à accomplir les démarches : parmi les raisons pour lesquelles les personnes interviewées déclarent se rendre chez leur assistante sociale, 17% y vont pour remplir des papiers ou pour chercher de l'aide pour accomplir des démarches, 11% y vont pour régler des problèmes

administratifs. Ces deux raisons arrivent respectivement en 3ème et 4ème position.

Ces travailleurs sociaux aiguillent les personnes qui les consultent, dans la mesure où ils les informent de leurs droits. Cette sélection préalable permet de comprendre que seul un nombre restreint de personnes engage des démarches pour obtenir des prestations ou des services auxquels ces personnes n'ont objectivement aucun droit. Cette fonction de filtrage exercée par les travailleurs sociaux explique probablement aussi les mécontentements que suscite cette fonction, ainsi que cela a été indiqué dans la première partie.

Toutes les démarches ne sont pas orientées par les travailleurs sociaux. Dans ce domaine, les organismes publics, para-publics et sociaux : CNAF et CAF, ANPE, missions locales, mairies,... jouent aussi un rôle en diffusant l'information et en aidant à la conception des dossiers. Il faut noter enfin qu'une partie de la population parvient à faire valoir ses droits sans aucune aide.

Les associations interviennent aussi dans la diffusion de la connaissance, principalement en matière de logement : 29% des personnes qui se font aider pour trouver un logement passent par une association ; 9% des personnes qui ont bénéficié d'une aide pour payer leurs factures l'ont su par une association. Elles interviennent aussi dans le champ des politiques familiales, en revanche, leur intervention est très limitée en matière d'emploi.

II-2 L'efficacité des politiques sociales

Élaborées pour répondre à des problèmes particuliers dans les différents domaines de la vie sociale, les politiques sociales finissent par construire des catégories administratives de population. Des familles monoparentales aux invalides en passant par les Rmistes, le social abonde de ces découpages. Lorsqu'en interrogeant des bénéficiaires de ces politiques on constate que leur logique d'utilisation obéit assez précisément à ces découpages, il ne faut sans doute pas s'en étonner. L'efficacité des politiques sociales doit surtout s'apprécier au regard de leurs objectifs thématiques. L'appréciation dans le champ de la pauvreté, ce qui constitue l'objet de cette étude, reste nettement plus modeste. Une dernière manière d'apprécier l'efficacité des politiques sociales consiste à adopter le point de vue des bénéficiaires.

II-2-1 Un usage thématique des politiques sociales

On a pu constater que les taux de pénétration des politiques sont très variables. Globalement, ils dépassent rarement les 50% (mises à part la PMI et l'ANPE). A l'inverse, aucune politique ne laisse totalement de côté la population concernée et très peu d'individus restent en dehors de l'ensemble du dispositif. Une même personne n'utilise donc en général qu'une partie des mesures à sa disposition. L'utilisation des politiques sociales répond à une logique thématique.

Les personnes interrogées ont souvent plus d'un domaine dans lequel elles connaissent des difficultés. L'association emploi-logement est une des plus fréquentes, mais il en existe beaucoup d'autres (santé-logement, famille-logement-emploi,...). La typologie faite au cours de la partie précédente a permis d'isoler ces principales associations.

Ainsi, la catégorie des jeunes à la rue se compose de jeunes qui sont sans aucun logement et qui n'ont pas non plus de travail. Ce sont leurs deux problèmes majeurs. A côté de cela, ils entretiennent de bonnes relations avec leur famille et n'ont pas de gros problèmes de santé. La catégorie des familles monoparentales non logées et celle des familles en zone caravane ont aussi deux mêmes préoccupations : l'emploi et le logement.

Les isolés ayant une activité mais pas de logement axent principalement leur priorité sur un logement. Les invalides ou RMIstes sans logement connaissent, à la fois, des problèmes de santé, de travail et de logement. La catégorie des personnes âgées ou invalides, logées, se caractérise surtout par des problèmes de santé et d'isolement.

Enfin, l'accès au travail est le problème essentiel des familles monoparentales logées. C'est aussi le cas des familles nombreuses sans travail.

L'examen de l'attitude de ces différentes catégories face aux politiques sociales a montré que leurs membres hiérarchisent leurs problèmes, qui varient principalement avec la situation familiale. Entre le travail et le logement, les isolés vont d'abord essayer de trouver un travail, les familles vont privilégier la recherche du logement ou la conservation du logement actuel.

Les premiers vont beaucoup utiliser l'ANPE, les missions locales, et vont, par ailleurs, bénéficier de plus de stages. Les seconds vont se faire aider pour remplir un dossier de demande de HLM, vont avoir fait une demande pour obtenir l'allocation logement,...

De la même manière, 90% du groupe des jeunes à la rue ont déjà été inscrits à l'ANPE. Mais si les trois quarts veulent trouver un logement, seulement le tiers a fait des démarches dans ce sens. La santé n'est pas du tout une de leur préoccupation, ils sont d'ailleurs particulièrement mal protégés.

Les personnes concernées ne mènent pas de front des démarches sur plusieurs domaines. Elles axent leurs efforts sur celui qui les concernent le plus.

Ce schéma corrobore celui rencontré dans l'enquête réalisée par le CRÉDOC auprès d'allocataires du RMI. Il apparaissait que les allocataires n'utilisaient pas l'ensemble des services mis à leur disposition. Ils employaient seulement ceux concernant un domaine particulier (les aides à la recherche d'un emploi, les aides en matière de santé, les aides en matière de logement,...).

Il est possible que cette attitude soit aussi induite par les travailleurs sociaux, qui incitent les personnes qui viennent les rencontrer à favoriser un domaine. Parmi les isolés, beaucoup ont affirmé qu'on leur disait ne pas pouvoir leur fournir un logement tant qu'ils n'auraient pas trouvé un travail. Ceci explique qu'ils fassent peu de démarches pour obtenir un logement, persuadés qu'elles n'auront aucune suite. En revanche, une famille a moins de difficultés à obtenir un logement, même sans travail.

II-2-2 Les limites des politiques sociales comme outil de lutte contre la pauvreté

Bien que la plupart des personnes interrogées utilisent des politiques sociales, les mesures en place ne suffisent pas à les sortir de l'état de pauvreté. Un certain nombre d'inadéquations ont été relevées par les principaux intéressés. Ce phénomène se constate dans les quatre domaines principaux : les ressources, le logement, la situation face à l'emploi et la santé.

La situation financière

Une partie des politiques sociales considérées apporte un soutien financier par le versement d'une allocation régulière ou d'une aide ponctuelle. On a vu dans la première partie, à propos des ressources, que ces prestations sociales (prestations familiales, allocation logement, AAH, indemnités de chômage, pensions d'invalidité, de veuvage ou de retraite) occupaient une part énorme dans les ressources globales des personnes interrogées : 42% des personnes qui ont déclaré leurs ressources ne vivent que grâce aux prestations sociales, auxquels il faut ajouter 10% qui n'ont aucune ressource. Les revenus du travail concernent peu de monde et essentiellement ceux dont les ressources sont les plus élevées.

Les prestations familiales, et essentiellement les allocations familiales, sont la source de rentrée d'argent la plus développée. Ces allocations se trouvent détournées de leur rôle premier et deviennent des substituts au RMI, dans la mesure où elles assurent un minimum vital aux personnes qui les perçoivent. Certaines familles en vivent exclusivement. Ces allocations, qui doivent normalement constituer un complément pour aider à l'éducation des enfants, apportent en fait l'argent nécessaire à la survie de ces familles.

Des problèmes dans la distribution des prestations

Il faut ajouter que le taux de pénétration des prestations sociales est plutôt bon. Les problèmes de diffusion des prestations aux populations concernées restent des phénomènes assez marginaux. La situation est particulièrement nette pour les prestations familiales où l'affiliation est automatique dès l'annonce de la grossesse de la future mère. Nous avons isolé seulement quelques cas où la prestation n'était pas versée alors qu'elle devrait l'être (14 cas). C'est pour le RMI que nous avons relevé le plus de problèmes. Il faut dire que c'est l'allocation qui concerne les populations les plus marginalisées, les moins faciles à atteindre.

Une partie des problèmes dans le versement des allocations est due aux erreurs dans la conception des dossiers. Les pièces à joindre régulièrement ne sont pas toujours envoyées dans les délais, ce qui entraîne la suppression de l'allocation. Le cas de la déclaration trimestrielle de ressources pour le RMI par exemple est un des plus flagrants. De plus, le suivi des dossiers en cas de changement d'adresse est difficile à assurer pour les groupes de population qui sont amenés à changer souvent de domiciliation : les personnes qui changent de centre d'hébergement, ou

d'hôtels meublés ne reçoivent pas forcément tous les papiers qu'ils devraient, leur dossier ne sont plus à jour et les allocations sont supprimées.

Des montants de prestations insuffisants pour sortir de la pauvreté

Malgré l'existence de toutes ces prestations, les trois quart des personnes interrogées sont au-dessous du seuil de pauvreté fixé à 3330 F. Ce seuil symbolise le minimum nécessaire pour vivre. Ceci signifie donc que ces personnes ne reçoivent pas suffisamment d'argent pour vivre correctement. Ceci est aussi dû au fait qu'elles ne bénéficient pas de l'ensemble des prestations auxquelles elles devraient avoir droit.

Le graphique n°6 de la partie I montre la part de chacune des prestations sociales dans les ressources globales. Pour les niveaux de ressources qui dépassent les seuils de pauvreté, ce sont les rentrées d'argent dues au travail (déclaré ou non déclaré) qui augmentent singulièrement les ressources, et dans une moindre mesure, les allocations d'handicapé. Par contre, les rentrées d'argent dues à l'ensemble des autres prestations sont semblables quel que soit le montant global des ressources. Ce n'est donc pas l'accès à de nouvelles prestations qui fait sortir de la pauvreté, mais plutôt l'accès à un travail.

Si l'ensemble des prestations sociales est versé aux bons destinataires, en revanche, le montant de ces allocations ne permet pas, s'il n'est pas couplé à d'autres ressources, de basculer en dehors de la pauvreté. Par ailleurs, le cumul des prestations est assez peu fréquent. La plupart des personnes interrogées n'ont pas plus de deux sources de rentrée d'argent (79%).

Les jeunes sans enfants en dehors du système de solidarité

De plus, les prestations, dans la mesure où elles n'ont pas été mises en place pour lutter contre la pauvreté mais pour répondre à des besoins spécifiques, concernent en général des populations particulières : l'AAH concerne les personnes handicapées, l'API les parents sans conjoint,... Le RMI joue un rôle de filet pour l'ensemble des personnes qui ne sont concernées par aucune autre politique. Il leur fournit alors un minimum de ressources. Ce minimum théorique est d'ailleurs loin de permettre de vivre décemment, surtout en région parisienne ou dans les grandes villes. De plus, ce filet laisse de côté un pan entier de la population : les jeunes de moins de 25 ans sans enfants à charge. Pourtant c'est une population qui est très peu concernée par toutes les autres prestations : les indemnités chômage, ils n'y ont pas droit car ils n'ont jamais pu bénéficier d'un emploi,

les prestations familiales ne les concernent pas, le taux d'handicapés est plus faible que parmi les personnes plus âgées... Il est symptomatique de constater que la moitié des jeunes de moins de 25 ans interrogés sont sans ressources, même provenant de leurs parents.

La situation face au logement

Les politiques d'aide au logement mises en place sont insuffisantes pour garantir à ce type de population un logement. En effet, la proportion de personnes qui bénéficient d'un logement HLM est particulièrement faible : 29%. La moitié de l'échantillon seulement bénéficie d'un logement stable.

Conserver son ancien logement est plus facile qu'accéder à un nouveau logement.

Le principe de l'aide au logement couvre assez bien les dépenses de loyer, les aides aux factures, les dépenses d'électricité, de chauffage ou autres. Encore qu'il faille nuancer cette affirmation. Une forte proportion de personnes n'a pas recours à ces aides. Les aides pour les factures sont mal connues et sont plutôt des solutions ponctuelles. Les aides pour le loyer sont assez bien connues, mais de nombreuses personnes estiment ne pas en avoir besoin ou ne pas y avoir droit. De plus, les personnes en garni n'ont que peu accès aux allocations logement. En effet, les contraintes de peuplement et de salubrité qui conditionnent l'accès à l'allocation logement y sont rarement remplies. Or les personnes dans ce type d'habitation ont des loyers particulièrement élevés en comparaison du type de logement qu'ils louent, et en plus ils ne bénéficient d'aucune aide. Ce phénomène accentue les inégalités entre ceux qui bénéficient d'un logement stable, aussi bien en HLM qu'en secteur privé, et ceux qui vivent en garni.

L'accession au logement, pour ceux qui ont perdu le précédent ou pour ceux qui n'en ont jamais eu, est particulièrement complexe. Les HLM sont difficiles à obtenir. Du fait de la demande trop importante par rapport à l'offre de logements, les délais entre le dépôt de dossier et l'obtention du logement atteignent plusieurs années, surtout pour cette population qui ne présente pas suffisamment de garanties. Les appartements dans le secteur privé sont trop chers et il faut le plus souvent justifier d'un emploi stable et d'un salaire suffisant en fournissant trois feuilles de salaire. Il faut en outre payer une caution, voire des frais d'agence, pour entrer dans les lieux.

Les personnes qui viennent de perdre leur logement ont donc peu de solutions : soit elles peuvent être hébergées par de la famille ou des amis, soit elles vont dans un centre d'hébergement.

Les personnes à la recherche d'un logement peuvent aussi louer un garni. Les loyers de garni sont particulièrement chers (et peuvent même représenter un loyer plus élevé que ce qu'il serait dans une location privée), mais les bailleurs ne demandent pas des garanties aussi solides.

Toutes ces solutions, qui ne devraient être que des solutions de transition, le temps de retrouver un appartement, sont amenées à durer. Ainsi, près de la moitié des personnes logées en garni sont dans ce type de logement depuis plus d'un an. De même, les centres d'hébergement gardent les personnes hébergées souvent plus longtemps que prévu ou les envoient dans un autre centre, évitant ainsi un retour à la rue.

Enfin, une partie de la population a renoncé à trouver un appartement et s'est orientée vers des habitations de fortune ou des habitats en caravane. Si une partie est adaptée à ce type de vie, en raison d'une origine parmi les gens du voyage, la plupart a adopté cette solution et n'a pas vraiment choisi ce mode de vie. Les trois quarts sont dans cette situation depuis plus d'un an.

De nombreuses personnes ne sont pas satisfaites de leur situation en matière de logement et souhaiteraient en changer (66%). C'est le cas de personnes sans logement actuellement, mais aussi de personnes logées en HLM mais dont le logement actuel ne convient plus (trop petit, trop vétuste, mal placé).

La situation en matière d'emploi

L'accès à l'emploi pour ce type de population est un vrai problème. Parmi les personnes rencontrées, moins d'une sur cinq est en activité. Et encore, parmi celles qui ont un emploi, la plupart ont un emploi instable (CDD, contrat aidé, travail en intérim). Seulement 27% des foyers contiennent un membre ayant un emploi. Plus d'un tiers des personnes interrogées n'est pas à la recherche d'un travail, soit parce qu'elles sont en invalidité, soit parce qu'elles sont au foyer, soit parce qu'elles ont déclaré ne pas chercher d'emploi. Les autres, (43%), recherchent un emploi. Cette proportion de chômeurs est considérable. Encore est-elle sous-estimée car

un certain nombre de personnes qui ont déclaré ne pas chercher du travail ont en fait renoncé et aurait aimé pouvoir occuper un emploi.

Les trois quarts des personnes qui sont à la recherche d'un emploi sont inscrites à l'ANPE, les moins de 25 ans fréquentent presque assidûment les missions locales. Ils utilisent donc les structures mises en place pour les aider à rechercher un emploi, mais cela n'aboutit pas. Ils ont d'ailleurs une très mauvaise image de l'ANPE, principalement parce qu'ils la considèrent inefficace. Les missions locales ont une meilleure image. Mais elles sont spécialement adaptées pour orienter des personnes sans aucune qualification et même des jeunes en voie de désocialisation. L'ANPE est sûrement trop généraliste pour bien pouvoir suivre les plus défavorisés. La proportion de personnes interrogées qui ont réussi à obtenir un emploi stable par l'ANPE est particulièrement faible (16%). Par contre, cela leur facilite l'accès aux stages et aux CES. Ces demandeurs d'emploi ne sont donc pas totalement déconnectés du monde du travail et y sont régulièrement insérés par petite dose.

L'accès aux soins

La population interrogée est en plus mauvaise santé que la moyenne des Français : 11% ne peuvent rien faire à cause de leur santé. De plus, ils sont mal couverts : 18% n'ont pas de carte d'affiliation. Lorsqu'ils n'ont pas de carte de Sécurité Sociale, ils ont deux solutions : il leur est possible de demander à bénéficier de l'AMG, c'est d'ailleurs une solution qu'ils utilisent fréquemment. Mais l'AMG est une mesure ponctuelle, lourde à mettre en place, et qui ne permet pas de faire de la prévention. Il faut déjà être malade pour pouvoir déposer une demande d'aide. Néanmoins, elle permet à ceux qui sont sans couverture ou qui ne sont pas couverts intégralement de bénéficier de soins qu'ils n'ont pas les moyens de régler. Ils peuvent aussi se rendre dans une association.

Le RMI, outre le fait qu'il améliore la situation financière, facilite l'accès aux soins en ouvrant droit à l'affiliation à la Sécurité Sociale et à la carte santé. Néanmoins, cet accès à la carte santé n'est pas encore systématique et 14% des RMIstes restent sans carte d'affiliation.

Les personnes mal couvertes en matière de dépenses de santé sont parfois obligées de se restreindre : elles ne consultent pas ou n'achètent pas les médicaments prescrits, faute de moyens pour payer l'une ou l'autre. Le problème se pose aussi pour les personnes qui sont couvertes mais qui

doivent avancer le montant de la dépense. Ainsi, sur l'ensemble de la population interrogée, 7% n'ont pas rencontré de médecins alors qu'ils étaient malades. Le même problème se pose dans d'autres domaines sanitaires : 8% auraient besoin de lunettes mais n'ont pas pu en obtenir.

Enfin, à l'hôpital, 8% des personnes interrogées se sont vu refuser des soins alors qu'elles venaient en demander aux services d'urgence. La proportion est plus forte parmi les personnes qui n'ont pas de carte de Sécurité Sociale, mais ce ne sont pas les seules à avoir été refoulées. Quelquefois, l'hôpital peut avoir des circonstances atténuantes, lorsqu'il doit accueillir des personnes en état de forte ébriété par exemple.

Toujours dans le domaine de la santé, il faut souligner le succès de la PMI au sein des familles interrogées, à la fois par son fort taux d'utilisation mais aussi par sa bonne image.

II-2-3 L'efficacité des mesures face aux droits des bénéficiaires

A la fin de l'entretien, l'enquêteur abordait avec la personne interviewée le thème du respect des droits. Elle devait choisir entre quatre items différents, qui exprimaient différents sentiments à l'égard du droit :

- vous n'avez jamais eu droit à rien,
- vous n'avez plus droit à rien,
- vous avez les mêmes droits que tout le monde mais ils ne sont pas respectés,
- vous avez les mêmes droits que tout le monde et ils sont respectés.

Un certain nombre de personnes ne se sont reconnues dans aucun de ces items. Deux autres réponses sont apparues plusieurs fois :

- vous manquez d'information,
- vous vous désintéressez complètement du problème.

Tableau n°123
Sentiment sur le respect des droits

	Effectifs	- % -
Ont les mêmes droits que les autres citoyens et ils sont respectés	269	36%
Ont les mêmes droits que les autres citoyens mais ils ne sont pas respectés	333	44%
N'ont plus droit à rien	46	6%
N'ont jamais eu droit à rien	45	6%
Manquent d'information	11	1%
S'en désintéressent	7	1%
Autre	30	4%
Non réponse	13	2%
Total	754	100%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

A peine le tiers des personnes interrogées considère être un citoyen comme les autres, à qui on accorde les mêmes droits que les autres. Tous les autres estiment soit que leurs droits ne sont pas respectés, soit qu'ils n'ont aucun droit.

Parmi les personnes qui affirment ne pas avoir de droit, la proportion de personnes qui ne rencontrent jamais de travailleur social est très élevée et peut dépasser 40%.

Tableau n°124
Proportion de personnes qui ne vont jamais voir l'assistante sociale selon leur vision des droits

	Proportion de personnes qui ne consultent jamais une assistante sociale	
	Effectifs	- % -
Mêmes droits respectés	80	30%
Mêmes droits pas respectés	84	25%
Plus droit à rien	15	33%
Jamais eu droit à rien	18	40%
Manque information	4	40%
S'en désintéressent	3	43%

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Ce phénomène peut s'interpréter de deux façons : d'une part, rencontrer une assistante sociale permet de mieux faire valoir ses droits. On a pu le constater pour chaque politique sociale, les personnes qui rencontrent une assistante sociale sont toujours plus nombreuses à bénéficier d'une mesure que ceux qui n'en voient jamais. D'autre part, les personnes qui considèrent qu'elles n'ont pas de droit n'ont pas fait la démarche d'aller rencontrer une assistante sociale, puisqu'elles sont persuadées qu'elle ne pourra rien faire pour elles.

Tableau n°125
Situation familiale et respect des droits

	Proportion de personnes isolées	Proportion de couples	Proportion de familles monoparentales	Proportion de familles biparentales	Effectifs -%-
Mêmes droits respectés	114 43%	9 3%	69 26%	93 28%	269 100%
Mêmes droits pas respectés	141 42%	36 11%	63 19%	93 28%	333 100%
Plus droit à rien	26 57%	5 11%	3 6%	12 26%	46 100%
Jamais eu droit à rien	16 36%	5 11%	7 15%	17 38%	45 100%
Manque information	1 9%	1 9%	3 27%	6 55%	11 100%
S'en désintéressent	6 86%	0	1 14%	0	7 100%

Source : Enquête CRÉDOC - CES 1995

Les personnes qui estiment n'avoir plus droit à rien sont majoritairement seules et sans enfants. A l'inverse, les personnes qui estiment avoir des droits sont plus souvent en famille : le fait d'avoir des enfants amène à se considérer davantage en situation d'égalité avec les autres citoyens.

Seuls les individus qui estiment ne jamais avoir eu de droits n'entrent pas dans ce schéma. Contrairement à ceux qui estiment les avoir perdus, ils sont plutôt constitués de couples avec des enfants. Ils sont nombreux à être de nationalité étrangère (25%).

Près de 80% des individus interrogés déclarent avoir les mêmes droits que tout le monde. Ils se divisent en deux groupes, ceux qui pensent qu'ils sont respectés et ceux qui estiment qu'ils ne le sont pas. Le premier est moins important que le second. Ces derniers sont plus jeunes. Ils sont plus souvent en couple et sans enfants. Ils vivent moins souvent en HLM mais plus en centres d'hébergement. Enfin, ils sont moins à aller voir régulièrement l'assistante sociale. C'est parce qu'ils estiment cela inutile (20%) alors que les personnes qui déclarent que leurs droits sont respectés ne rencontrent pas une assistante sociale principalement parce qu'ils n'en ont pas besoin (31%).

Tableau n°126
Respect des droits et caractéristiques

- % -	Proportion de ménages sans enfants	Proportion de couples	Proportion de moins de 30 ans	Proportion de 30-40 ans	Proportion de logés en HLM	Proportion de logés en centre d'hébergement
Droits respectés	42%	32%	26%	55,5%	33%	12%
Droits non respectés	47%	39%	35%	45%	26%	18%

Source : enquête CRÉDOC CES septembre

Le thème des droits a été à l'origine de nombreux débats entre les enquêteurs et les personnes interrogées, au cours desquels elles ont développé leur opinion. Tout le matériel textuel recueilli a fait l'objet d'une analyse des données textuelles qui éclaire les résultats quantitatifs.

L'analyse lexicale a pour objectif d'obtenir un classement des énoncés d'enquêtes en fonction des ressemblances et des dissemblances de leur vocabulaire afin d'en dégager les principaux "mondes lexicaux" ou "représentations" associés à un thème donné, ici le respect des droits. Elle permet de regrouper les profils semblables, c'est à dire de construire des classes de réponses utilisant plus spécifiquement tel ou tel vocabulaire.

Le thème du respect des droits est abordé dans 73 des 90 entretiens retranscrits. Ce sont surtout les personnes qui considèrent que leurs droits ne sont pas respectés ou qu'elles n'ont pas de droits qui se sont exprimées. Ceux qui estiment qu'ils sont des citoyens à part entière n'ont rien ajouté à la question fermée. C'est pourquoi les six classes obtenues illustrent et

clarifient les sentiments des personnes qui ont affirmé qu'elles n'avaient pas de droits ou que ces droits n'étaient pas respectés.

La notion de nationalité apparaît la plus importante. 29 individus y font référence. Ils emploient deux types d'arguments. 11 personnes ont mentionné le premier : être Français ne permet pas d'obtenir plus facilement des aides. C'est même un frein au respect de ses droits. Les étrangers au contraire ont droit à tout. Même au niveau de l'emploi, ils sont avantagés. Ils connaissent une meilleure situation financière et profitent des mesures sociales. A cela les étrangers interrogés répondent que leur situation n'est pas bonne. Les gens du voyage estiment qu'on néglige notamment les lieux dans lesquels on les autorise à faire halte. Le racisme serait un frein supplémentaire à leur insertion dans la société. Ils bénéficient moins des mesures de politiques sociales.

Le point de vue français :

"Mes droits ne sont pas respectés, parce que je n'ai droit à rien. Chaque fois que je me présente, tout en étant Française, je n'ai droit à aucun secours. C'est ça qui m'horripile le plus. C'est que les étrangers ont droit à tout et nous à rien. Je suis contre ça."

(Femme Française, 53 ans, vivant avec un conjoint, sans enfants,
interrogée dans le métro, logée en garni)

"Comme par exemple, si vous voyez un Algérien aller dans un bureau de poste, il retire au moins trois mille francs et vous vous retirez ce que vous pouvez. Comment il a fait pour trouver un appartement, ils ont huit gosses et puis ils arrivent à toucher les allocations familiales. C'est un pays démocratique. Disons qu'on est pas égaux par rapport aux étrangers."

(Homme, Français, 22 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé et logé en accueil d'urgence)

Le point de vue des étrangers :

"J'ai les mêmes droits que n'importe qui mais ils ne sont pas respectés. Déjà vu la couleur de ma peau. Déjà pour trouver du boulot et puis même il m'est déjà arrivé d'avoir de embrouilles pour ça. Des gens ont tenu des propos qui ne me plaisaient pas."

(Homme de nationalité algérienne, 30 ans, logé en garnis)

18 personnes pensent également être injustement pénalisées à cause des étrangers. Cependant leur discours s'inscrit dans une argumentation plus large. Selon elles, les étrangers ne sont pas en eux-mêmes la cause de leurs propres difficultés. Certes, leurs droits ne sont pas respectés et il existe des inégalités, mais c'est le système même des aides sociales qui est le vrai responsable. Il est totalement inefficace, encourageant les personnes qui ne font rien pour s'en sortir et démotivant celles qui agissent pour améliorer leur situation. A ce titre, ces aides leur auraient été d'un grand secours dans leur effort. Elles n'obtiennent jamais rien et trouvent cela inadmissible. La raison de leur mécontentement est plus large puisqu'il va jusqu'à rejeter le système, ce que ne faisaient pas les premiers.

"Avoir les mêmes droits et qui ne sont pas respectés parce qu'il y a trop d'injustices à tout point de vue disons aides sociales."

(Homme, Français, 60 ans, vivant avec un conjoint, sans enfants,
interrogé en zone caravane, logé en HLM)

"Ca les encourage, ca leur fait des aides financières ceux qui boivent. Ca leur donne du courage pour continuer. Tandis que ceux qui cherchent à s'en sortir et qui ne peuvent pas, ça les aide à les enfoncer de refuser."

(Femme, Française, 25 ans, vivant avec un conjoint, un enfant,
interrogée en association, logée en secteur privé)

L'injustice est le second point capital pour comprendre les opinions des personnes interrogées en matière de respect des droits. 27 individus y font référence. 4 individus ressentent comme injustes certaines mesures dont ils pensent avoir été les victimes. C'est le cas des personnes qui ont eu affaire avec la justice ou avec la police. Sans qu'elles s'estiment en leur tort elles ont subi un revers. Elles ont l'impression d'avoir été trompées. Elles n'ont plus confiance et estiment inadmissibles ce qui leur est arrivé. De plus, ces personnes pensent qu'elles ne sont pas seules dans ce cas. Elles ont fait une loi générale de ce qu'elles ont vécu.

"C'est vraiment une honte ce qui se passe en loi de justice. C'est comme les divorces. Je prends le mien. Vous arrivez devant le juge. Une espèce de maquerelle : "bon et bien taisez vous. C'est votre femme qui va avoir la garde des enfants." Elle n'a même pas cherché à lire les notes courantes que je lui avait faite, tout ça. Elle a dit : "Non c'est votre femme qui aura la garde des enfants. point final." c'était à Nanterre en 1987. On n'a jamais été reconseillé. Elle peut faire les 400 coups de toute façon elle sait qu'elle a la garde de ses gamins. Et claque. J'ai fait appel machin, mais j'ai connu des trucs. Inadmissible. Je me croyais quand j'ai passé avec l'autre conne de juge chez un marchand de poissons. C'est pareil quand

vous allez acheter un kilo de poissons : "Mettez moi pas trop de celui-là, l'autre un peu moins". et des cas comme ça il y en a je ne sais pas combien."

(Homme, Français, 39 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé en CHRS, logé en accueil d'urgence)

"J'ai des droits mais voila. D'abord j'ai fait de la prison et ici les flics ils m'aiment pas trop. Parce qu'il y a des gens qui font des conneries, comme moi je dis rien, ils me mettent tout sur le dos. On m'a dit que j'avais volé deux sacs à main. La police, ils m'aiment pas. La première fois qu'ils m'ont vu, ils m'ont dit ta tête, elle me revient pas."

(Homme, Français, 28 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé Gare de l'Est, sans abri)

6 autres personnes ressentent également cette injustice après leur expérience des Centres communaux d'action sociale, des assistantes sociales, des caisses d'allocations familiales. Elles estiment qu'il existe des passe-droits pour certaines catégories de la population. Les temps d'attente, le nombre de déplacements pour effectuer une demande, bref la lourdeur des procédures et des structures sociales sont les causes de ce mécontentement. Le personnel de ces structures est alors accusé de favoritisme. L'assistante sociale notamment est injuste. Elle est partielle en faveur de ses amis et des personnes soupçonnées ne pas chercher à s'en sortir et profiter du système. certains même estiment que leurs opinions politiques sont la clé de l'inertie ou des refus qu'ils ont rencontrés. Quelle que soit la part de vérité au sein de ce discours, il est symptomatique d'une recherche de boucs-émissaires. Les personnes se découragent et recherchent la cause de leurs déboires parmi d'autres individus qui profitent et détournent les aides avec l'appui du personnel.

"Mais quelque fois, ça fout la rage parce que c'est vrai s'il faut se présenter dans un bureau d'aide sociale avec un litron de vin ou un litron de Ricard ou tout ce qu'on veut, ça franchement, c'est pas encourageant pour des personnes qui ne boivent pas, qui ne jettent pas l'argent par les fenêtres. Je trouve ça dégueulasse parce que ça veut dire que ceux qui boivent ils ont raison et ceux qui ne boivent pas ils ont tort."

(Femme, Française, 25 ans, vivant avec un conjoint, un enfant,
interrogée en association, logée en secteur privé)

"Disons, j'ai les mêmes droits que n'importe qui mais ils ne sont jamais respectés à cause de mes opinions politiques. parce que j'ai écrit au Président de la République plusieurs fois et je pense que c'est ça. Il n'y a que des personnages

directs et les petits amis qui sont défendus. Mais ceux qui sont dans leur droit, ils n'ont rien."

(Homme, Vietnamien, 60 ans, vivant seul, sans enfants,
interrogé et logé en garni)

Pour 14 individus, les inégalités qui existent dans le respect des droits sont dues à la précarité des situations dans lesquelles ils se trouvent. Cette situation est estimée-ils en partie de leur faute. Toutefois, il existe des droits fondamentaux qui devraient être octroyés sans avoir à faire de démarches. C'est le cas du droit au travail au logement à la santé ou à un minimum de ressources. Or la situation dans laquelle ils se trouvent empêche l'obtention de ces droits.

"Oui j'ai des droits mais ils ne sont pas respectés. Disons c'est parce que je suis en maladie. Bon j'ai pas le droit d'avoir un appartement ou un logement. J'ai pas le droit d'avoir des ressources plus ou moins normales."

(Femme, Française, 29 ans, vivant avec un conjoint, sans enfants,
interrogée dans une gare, logée par la famille ou des amis)

"Le droit au logement ça devrait être fondamental. Le droit au travail aussi. Mais la société elle est comme elle est. Il y a de plus en plus de gens malheureusement c'est fini quoi. On en revient à des situations."

(Femme, Française, 28 ans, vivant seule, sans enfants,
interrogée en association, logée en habitation de fortune)

Enfin, 3 des individus interrogés se sentent totalement exclus des droits. C'est le manque d'information qu'ils considèrent responsable de leur situation. Cependant, on ne peut alors parler de droits non respectés puisqu'ils ne sont pas connus. Le manque d'argent est également avancé pour expliquer cette exclusion. Nous sommes en présence des personnes les plus en difficulté au sein de la population enquêtée. Deux obstacles se dressent devant eux, insurmontables : l'information et l'argent. Les clauses limitant les bénéficiaires de certaines mesures sont également évoquées dans le discours de ces personnes.

"J'ai toujours pensé que j'avais droit à rien. Je pense que j'ai des droits mais je sais pas à qui les demander. Je sais pas comment faire. C'est toujours le même problème : le manque d'information. Ça serait tellement bien qu'on puisse les connaître parce qu'on a droit à ça, on n'a pas droit à ça."

(Femme, Française, 33 ans, vivant avec un conjoint, 4 enfants,
interrogée en association, logée en HLM)

"Il y a une loi le RMI. C'est un droit, pour l'obtenir, il faut savoir les démarches à entreprendre. Mais pour le RMI, il n'y a pas de problème, on peut l'avoir même en étant dehors. Mais pour le logement, il y a les conditions. Il faut beaucoup d'argent. C'est la barrière de l'argent. Au niveau du logement, il y a un blocage, un blocage énorme."

(Femme, Française, 28 ans, vivant seule, sans enfants,
interrogée en association, logée en habitation de fortune)

II-2-4 L'efficacité des politiques selon les bénéficiaires

Il est possible de faire une hiérarchie de l'efficacité des politiques, non plus à partir des taux de pénétration de chacune, mais à partir de l'opinion qu'en ont les bénéficiaires. En effet, les personnes interrogées ont souvent donné leurs sentiments sur l'efficacité des politiques à leur disposition. Ces diverses impressions ont été recueillies systématiquement pour quelques grandes mesures, comme l'ANPE ou les travailleurs sociaux. Mais la plupart du temps, ces remarques étaient faites à l'enquêteur sans que l'information ne soit reprise sur le questionnaire papier et exploité statistiquement. Néanmoins, cette information a été retranscrite pour 90 des 754 entretiens enregistrés.

Les classements en termes d'efficacité objective et d'efficacité subjective sont quelque peu différents. Ce ne sont pas les politiques qui concernent le plus de monde qui ont la meilleure image.

Certaines politiques bénéficient d'une image particulièrement bonne : la Protection Maternelle et Infantile est non seulement massivement utilisée, mais les familles qui s'y rendent font peu de critiques. Les missions locales sont elles aussi plutôt appréciées.

A l'opposé, l'ANPE, la structure qui a le plus d'utilisateurs au sein de la population interrogée, est celle qui est la plus décriée : elle est principalement jugée inefficace pour l'obtention d'un emploi. Outre cette critique de fond, ses utilisateurs formulent beaucoup de critiques plus pratiques : les files d'attente sont trop longues, les annonces souvent périmées ou incomplètes, les employés de l'agence pas suffisamment à l'écoute de ceux qui viennent les rencontrer... C'est incontestablement l'organisme qui souffre de la plus mauvaise image. A travers elle, les stages sont aussi quelque peu décriés. Les bénéficiaires n'y trouvent pas toujours d'intérêt, d'autant plus qu'ils leur permettent rarement d'obtenir un emploi durable. Par contre, les CES sont plutôt bien considérés. Au contraire, ils

représentent souvent le seul espoir de travail et sont attendus impatiemment.

La tutelle a plutôt été bien vécue par les personnes qui en ont parlé. Mais il est possible que les personnes qui ont eu du mal à supporter cette mesure n'aient pas souhaité en parler. La travailleuse familiale est en général mal acceptée lorsqu'elle est imposée. Elle est ressentie comme une intruse et non comme une aide.

Enfin, certaines mesures sont principalement décriées à cause de leur lenteur de mise en oeuvre. Ainsi, les demandes déposées devant la COTOREP n'aboutissent qu'un ou deux ans plus tard, les dossiers pour obtenir une HLM sont parfois déposés depuis plus de cinq ans...

II-3 Éléments de réflexion sur l'efficience des mesures

Jusqu'à présent, les politiques sociales considérées ont toutes été placées sur un même plan. Chacune a été évaluée, en insistant plus particulièrement sur ses dysfonctionnements. Pourtant, elles ont des conséquences sur la situation des personnes interrogées plus ou moins fortes, d'une part parce qu'elles concernent des domaines plus ou moins primordiaux, et parce qu'elles n'agissent pas avec la même intensité. Leur contribution à réduire la pauvreté est plus ou moins grande. Il est évident que pour une famille, bénéficiaire des prestations familiales, versées de manière régulière, est plus important que de percevoir une allocation de rentrée scolaire, qui ne constitue qu'une somme versée de manière épisodique.

Le point de vue même des bénéficiaires permet de faire une première hiérarchie entre les politiques : en observant leurs priorités, il est possible d'isoler les domaines sur lesquels il faut plutôt intervenir pour les aider à sortir de la pauvreté.

II-3-1 l'efficience perçue par les bénéficiaires des mesures

Les personnes interrogées étaient invitées à s'exprimer sur les domaines qu'elles voudraient voir s'améliorer en priorité dans l'avenir. Les réponses à cette question ouverte ont été postcodées. Les réponses englobent en fait les principaux thèmes : ressources, travail, logement, santé.

Tableau n°127
Les domaines à améliorer en priorité
du point de vue des personnes enquêtées

	Effectifs	- % -
Un travail	333	44%
Un meilleur logement	156	21%
De l'argent	152	20%
Un logement même précaire	95	13%
La santé	21	3%
Des papiers d'identité	21	3%
Récupérer ses enfants	11	2%
Le moral	11	2%
Retourner au pays	3	0%
Autre	42	6%
NSP	29	4%
Total	754	118%¹

Source : enquête CRÉDOC - CES 1995

Le travail est cité, en priorité, par 44% des personnes interrogées avant le logement (33%) ou simplement l'amélioration des ressources (20%). C'est donc essentiellement le retour à l'emploi qui est considéré comme la solution à toutes leurs difficultés. L'accès au travail est vécu comme l'élément pivot qui permet ensuite d'accéder à tout le reste : le logement, les finances, la protection sociale et permet éventuellement de ressouder les familles dissoutes.

Le travail est, le plus souvent, couplé à un autre thème (72 personnes l'ont cité avec le logement, 39 avec les ressources). Mais 59% des personnes qui ont cité le travail à améliorer n'ont cité que cela. Les autres thèmes ont la plupart du temps été cités seuls.

Les réponses des personnes en famille et de celles qui n'ont pas d'enfants à charge sont assez différentes : toutes les deux placent le travail en premier, mais avec une proportion plus faible pour les familles (39% contre 47%). Le logement est aussi deuxième avec une proportion équivalente. Par contre, l'amélioration des ressources est plus citée par les familles (24% contre 16%).

¹Le total est supérieur à 100%, une même personne ayant pu donner plus d'une réponse

II-3-2 Des politiques plus adaptées aux familles qu'aux isolés

L'analyse des correspondances multiples développée dans la seconde partie a permis d'isoler les critères qui différencient le plus les situations de pauvreté vécues mais aussi de les hiérarchiser.

Ce sont majoritairement des isolés qui vivent les situations de pauvreté les plus difficiles, puisqu'ils cumulent, plus souvent, à la fois absence de ressources, d'emploi et de logement. Ils n'ont pas toujours de solution à espérer des politiques sociales actuellement mises en place : ainsi, un jeune de moins de 25 ans sans emploi est totalement sans ressources car il ne bénéficie pas encore du RMI. L'accès aux logements sociaux leur est impossible sans la possession d'un emploi, toutefois, des personnes isolés sont hébergées par leur famille.

Cet îlot d'extrême pauvreté est moins net pour les familles, aussi bien monoparentales que biparentales. Les politiques sociales actuelles, notamment celles mises en oeuvre par les CAF, les protègent visiblement mieux. L'accès et la conservation du logement HLM leur sont facilités, les prestations familiales assurent un minimum de ressources, surtout aux familles nombreuses. Mais l'accès au travail leur est aussi difficile. En outre, le montant du RMI est calculé d'une façon moins avantageuse pour les familles, si l'on se réfère aux ressources par u.c.

Conclusion

En utilisant, comme point de départ, la notion bien incertaine de présomption de pauvreté, cette étude prenait le risque d'une réelle fragilité. Certes, les personnes n'étaient enquêtées qu'au terme d'un double processus de désignation. Le premier reposait sur le postulat d'une correspondance entre les territoires et les situations sociales. La probabilité d'être pauvre est particulièrement forte sur un lieu identifiable et identifié comme un territoire -un site pour reprendre la terminologie de ce rapport- de la pauvreté. A une segmentation des territoires correspond une segmentation sociale des populations. Cette idée n'est pas nouvelle, elle apparut dès les premiers travaux d'épidémiologie, les membres de l'école de Chicago surent l'utiliser pour fonder leurs recherches et, au CRÉDOC, les travaux de Nicole TABARD l'approfondirent dans le cadre de l'analyse de la répartition spatiale de la population française. Le second processus conduisait les personnes interrogées à se déclarer enquêtables en réponse à une question sur l'existence actuelle dans leur vie de difficultés en matière de travail, de logement ou dans d'autres domaines. Être reconnu comme pauvre de par sa place dans un espace, se penser soi-même en difficulté, telles étaient les deux conditions pour participer à cette enquête.

De la pauvreté présumée à la pauvreté confirmée

Munis de ces deux consignes, les enquêteurs du CRÉDOC ont rencontré des personnes isolées et des familles. Sur 48 sites répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain, 756 personnes ont accepté de répondre et 754 questionnaires purent être utilisés. Au terme de cette investigation, en examinant les positions en matière de logement, de ressources, de formation et d'emploi, d'état de santé et de vie sociale, on peut considérer que seule une petite vingtaine de personnes aurait pu ne pas figurer dans la population enquêtée. Pour la quasi totalité des personnes rencontrées, nous sommes passés de la pauvreté présumée à la pauvreté confirmée.

Au delà de son intérêt méthodologique, ce premier constat n'est pas dépourvu de signification quant au sujet même de l'étude, on peut même penser qu'il en constitue un des résultats importants. Certes, l'échantillon rassemblé ne peut pas prétendre à une stricte représentativité. En l'absence

de toute base de sondage préalablement identifiée, il n'y a pas de procédure statistique permettant de remonter de cette population interrogée à une réelle population-mère. La démarche de recueil de l'information s'apparente davantage à un modèle d'ethnographie quantifiée qu'à un recensement des populations pauvres. Toutefois, cette aisance de passage entre une pauvreté présumée et une pauvreté constatée nous dit sans doute beaucoup, mais sans que nous ayons le moyen, dans le cadre de cette étude, de le vérifier de manière rigoureuse et scientifique, sur l'intensité et la massification de la pauvreté dans la société française actuelle. Pour réaliser cette enquête, nous avons sélectionné 48 localisations géographiques et, parfois, institutionnelles parmi les quelques milliers de sites possibles. Il est probable que sur ces autres lieux d'autres personnes auraient pu répondre aux enquêteurs. A titre d'exemple, 18 personnes ont été rencontrées dans les gares SNCF de Paris, il est probable que le nombre de personnes qui auraient pu être interrogées sur ces sites oscille entre 2 000 et 3 000. La proportion n'a pas de sens statistique, elle est seulement le signe que ce concept de présomption de pauvreté, appliqué dans cette enquête à un nombre restreint de personnes, doit en réalité concerner une fraction non négligeable de la population française.

La pauvreté est caractérisée, elle est rarement un isolement absolu

En utilisant comme second point de référence, le concept, lui aussi plutôt fragile, de grande pauvreté, nous pouvions imaginer rencontrer une population exclue de tout et vivant à l'écart du monde. Certes, des personnes sans amarres ni lendemain figurent dans la population rencontrée mais il n'est pas certain, et nous reviendrons plus loin sur ce point, qu'elles constituent la majorité de la population pauvre. Connaissant des associations, bénéficiant de certaines prestations sociales, parfois au travail, souvent au chômage, évoquant leurs droits et maintenant des relations avec leurs proches, familles ou amis, lisant et regardant la télévision, élevant leurs enfants, les personnes rencontrées dans cette enquête ne relèvent pas toutes d'un univers clos, sans chemin ni passerelle. Cette enquête ne dit rien des souffrances de la pauvreté vécue au quotidien même si les difficultés et les ruptures qu'engendre cette situation affleurent dans de nombreux entretiens. Elle montre toutefois que les personnes en situation de pauvreté, comme d'autres, mais avec moins de ressources, s'inscrivent à l'ANPE, ont fait des stages, cherchent à accéder à un logement de type HLM, rencontrent les travailleurs sociaux, se préoccupent de

l'avenir de leurs enfants, ont eu, ou ont encore, le RMI. Cette enquête laisse aussi deviner les bricolages que suscite une pauvreté au quotidien, lorsque les ressources doivent, pour permettre de survivre, combiner prestations sociales, mendicité, petits boulots sans contrat de travail. Elle laisse enfin penser à la somme des savoirs sociaux qu'il faut accumuler ou qu'il faudrait avoir, pour maîtriser cette complexité à vivre avec des ressources aussi limitées et aussi difficiles à obtenir. Lorsque l'on considère la somme des démarches à faire pour bénéficier d'un secours d'urgence, présenter un dossier en COTOREP, bénéficier d'un contrat-emploi solidarité, voire même obtenir, en mendiant dans le métro, le montant d'une chambre d'hôtel, on ne peut que faire le constat du décalage entre ces efforts, voire ces compétences, et leur rémunération, réelle ou symbolique.

Il n'est pas alors certain que les mots ordinairement utilisés pour décrire la situation française actuelle qui mettent l'accent sur l'exclusion, voire sur la relégation, ne soient pas davantage source de confusion que de clarification. Pour qui se souvient de la force de ces mots employés sous la plume de Michel FOUCAULT, dans "Surveiller et Punir", par exemple, parler aujourd'hui d'exclusion et davantage encore de relégation, à propos des situations rencontrées dans cette enquête ne convient pas, à moins d'affadir le sens des mots. Certes, des rejets existent, des refus sont adressés par des institutions qui n'ont pas toujours considéré qu'elles avaient la responsabilité de faire accéder les ayant-droit à l'exercice de leurs droits. Ces comportements d'exclusion semblent plutôt l'exception que la règle et, par ailleurs, ils ne s'adressent pas de la même manière et simultanément à l'ensemble des domaines de la vie sociale. Plus que par une rupture globale des interactions sociales entre elles et leur environnement, les personnes rencontrées dans cette enquête se caractérisent plutôt par la faible productivité économique de ces interactions. L'usage souvent immodéré du concept d'exclusion finit par faire oublier la dimension transitive du vocable. Avant de devenir "un exclu", on est exclu "de". Lorsque l'accent est mis, comme cela arrive parfois, sur l'exclusion non comme produit ou résultat mais plutôt comme mécanisme social, le risque existe alors, et une large partie de la littérature sur le sujet le montre, de ne s'intéresser qu'au processus en négligeant d'explicitier les positions sociales d'arrivée mais aussi de départ. Pour la population qui relève de cette enquête, ces positions se confondent le plus souvent, soit faute de pouvoir s'engager dans un processus de mobilité sociale ascendante, soit d'avoir connu des discontinuités et des ruptures dans des ressources déjà mal assurées.

On peut ainsi décrire et analyser les multiples difficultés des populations rencontrées dans cette enquête. Il serait, en revanche, impropre de dire que cette population constitue un peuple à part, rejeté dans des marges indéfinies. Comme d'autres, mais peut-être à un degré moindre, ces hommes et ces femmes participent au fonctionnement de notre société. Si l'on considérait qu'ils sont exclus, alors il faudrait multiplier les groupes d'exclus et faire de la société une juxtaposition de groupes, de tribus -pour reprendre l'expression de MAFFESOLI- dont chacune entretiendrait avec les autres un rapport d'exclusion. La pauvreté ne serait alors qu'une facette de l'exclusion, signe d'une fragmentation sociale avancée. Cette lecture de notre société reste possible mais elle présente l'inconvénient de masquer ce qui apparaît nettement dans cette enquête : l'existence d'une population pauvre. Ce terme nous paraît, en effet, le plus apte à décrire la population rencontrée, ni totalement exclue, ni totalement reléguée, pauvre, tout simplement.

C'est pourtant cette simplicité que tant d'auteurs ont peiné à reconstruire conceptuellement. Sans avancer sur le chemin théorique d'une redéfinition de la pauvreté, cette enquête apporte quelques indications quant aux différentes manières de rendre compte de la pauvreté et, tout particulièrement, de la notion de "grande pauvreté". L'usage, dans la première partie de ce rapport des principales approches monofactorielles de la pauvreté a montré, une fois de plus, l'intérêt et les limites de cet abord de la pauvreté.

La pauvreté, c'est d'abord une absence de ressources

Parmi ces approches de la pauvreté, la question des ressources souvent la plus controversée, probablement en raison de son évidence, constitue pourtant une entrée non dénuée d'intérêt. On note d'abord que les notions de seuil qui n'étaient pas introduites dans la construction de la population réapparaissent nettement. 68% des personnes interrogées avaient au moment de l'enquête moins de 2 880 Francs par unité de consommation et par mois pour vivre. Si l'on passe de ce premier seuil se situant à 50% du revenu national médian, au seuil légèrement plus élevé constitué par la moitié du revenu national moyen, soit 3 330 Francs au moment de l'enquête, 78% de la population enquêtée se trouvaient en-dessous de ce seuil. Les concepts de seuils décrivent assez bien, y compris a

posteriori, une population en situation de pauvreté. L'approche en termes de ressources présente également l'avantage de construire une continuité. De l'absence totale de ressources qui concerne quelque 9% de la population rencontrée aux 14% qui disposent de plus de 3 800 par mois et par u.c., une continuité apparaît, source d'une possible échelle qui irait des "presque pauvres" aux formes extrêmes de la pauvreté.

D'autres critères de pauvreté ont été utilisés dans la première partie de ce rapport, ils présentent l'intérêt de réaliser des segmentations plus fortes de la population et ainsi permettent de distinguer des niveaux de pauvreté. Ainsi, le logement constitue, avec l'activité et la santé, voire la vie sociale, les sources de clivages importantes entre ceux qui disposent de ces ressources et ceux qui en sont dépourvus. Le logement constitue un critère particulièrement discriminant qui permet de séparer les personnes disposant d'un logement de type HLM ou locataire du secteur privé de celles qui n'ont aucun logement ou seulement un logement instable. Dans cette enquête si 42% des personnes interrogées ont un logement stable, 30% recourent à des formes instables de logement et 26% sont en hébergement précaire ou sans abri.

Chaque critère peut, à lui seul, engendrer une classification de la population sur une échelle de pauvreté. On pourrait alors considérer que les formes extrêmes de pauvreté, et on reviendrait à la définition de la grande pauvreté telle qu'elle figure dans le rapport WRESINSKI, résultent d'un cumul des désavantages sur l'ensemble de critères. Être en grande pauvreté, cela voudrait dire ainsi ne pas avoir de revenus, être coupé de tout réseau social ou familial, être en mauvaise santé, avoir un niveau de formation très bas, Cette démarche conduit certes à construire une vision extrême de la pauvreté. Dans la population enquêtée, près du quart des personnes - jeunes isolés et à la rue, familles monoparentales sans activité et sans logement, familles en habitat de fortune- se trouvent proches de cette situation de cumul quasi-absolu des désavantages. Toutefois, cette démarche ne rend pas compte des multiples articulations entre les différents critères. Il serait inexact de penser que même dans des situations de grande difficulté les personnes cumulent l'ensemble des difficultés ou des avantages relatifs. Une analyse prenant en compte une large majorité des critères utilisés dans cette enquête a permis de faire apparaître des formes différentes de pauvreté. Paradoxalement, les personnes ne se trouvent pas classées en fonction de l'un ou de l'autre des critères de pauvreté mais plutôt selon la forme de la

structure familiale à laquelle elles appartiennent. Quatre structures apparaissent nettement : les personnes isolées, les familles monoparentales, les familles biparentales avec un ou deux enfants, les familles biparentales avec trois enfants ou plus. En matière de pauvreté, les personnes isolées se différencient d'abord en fonction de la présence d'une activité, puis de leur âge et enfin de leur possibilité d'accès à un logement. Parmi ces personnes, un groupe est particulièrement en difficulté : les jeunes isolés, sans travail et à la rue ou en centre d'hébergement. Les familles monoparentales se distinguent également en fonction de la présence ou non d'une activité puis ensuite d'un logement. Lorsqu'une famille monoparentale cumule ces deux désavantages, absence d'activité et de logement, elle se retrouve en difficulté particulièrement forte. Enfin, au sein des familles biparentales, la première source de différenciation est liée au type de logement, l'activité vient ensuite, avant le nombre d'enfants. Parmi ces familles, le groupe qui se trouve en habitation de fortune fait état des difficultés les plus grandes.

A partir de là, deux hypothèses sont possibles. On peut d'abord accepter l'idée que les groupes identifiés comme les plus en difficulté sur l'ensemble des domaines constituent les formes extrêmes de la pauvreté et que l'on peut les assimiler à la définition de la grande pauvreté telle qu'elle apparaît dans le rapport du Conseil Économique et Social. Les politiques de lutte contre la grande pauvreté sur lesquelles nous reviendrons plus loin trouveraient là leur cible privilégiée.

La spirale des ruptures successives est un cliché insuffisant

Si les personnes interrogées se trouvent bien en situation de pauvreté, comment y viennent-elles ? Cette enquête n'avait pas pour objectif de réaliser une étiologie de la pauvreté mais là encore quelques résultats nous incitent à complexifier un modèle souvent utilisé tant par les sociologues de la pauvreté que par de nombreux travailleurs sociaux. Dans ce qui apparaît plus comme une métaphore que comme un modèle l'arrivée dans la pauvreté s'opère sur un mode de spirale. Le futur pauvre commence par perdre son emploi, puis il finit par ne plus bénéficier des prestations chômage, le paiement du loyer se fait alors problématique, la rupture familiale peut alors survenir. Elle prend le plus souvent la forme d'une séparation ou d'un divorce et le pauvre glisse alors vers le RMI, la mendicité et les asiles de nuit. Même si cette image qui n'est pas sans rappeler le parcours d'un Coupeau chez Zola, s'applique probablement à des

hommes et des femmes rencontrés dans cette enquête, notre sentiment est qu'elle est autant une figure idéologique qu'un processus social. Figure idéologique en ce sens qu'elle donne forme à nos craintes face au chômage, à l'augmentation de la divortialité et plus généralement à nos craintes. Si ce modèle existe, il faut en atténuer la portée et le replacer parmi les trois mécanismes qui font se retrouver en situation de pauvreté des hommes et des femmes. Ces trois mécanismes pourraient se désigner par les termes d'empêchement, de reproduction et de basculement.

L'empêchement

L'empêchement concerne une grande majorité des 30% d'hommes et de femmes de moins de 30 ans figurant dans la population enquêtée. Ces jeunes adultes ont un niveau de formation très peu élevé. Rappelons que les moins de 25 ans sont plus nombreux que la moyenne à ne posséder aucun diplôme. En revanche, on sait que la plupart des personnes interrogées ont été scolarisées au moins jusqu'au collège. La pauvreté est d'abord pour ces jeunes adultes le résultat d'un rendement très faible voir quasi nul de l'investissement scolaire. La situation est identique pour la procédure de rattrapage que constituent les stages. En recherche d'emploi et donc inscrits à l'ANPE, ces jeunes adultes ont eu moins que d'autres des propositions d'emploi. Lorsqu'ils ont pu bénéficier d'un emploi, il s'agissait plutôt d'une activité de courte durée, rémunérée en-dessous du salaire minimum. A ces jeunes adultes le maintien de liens familiaux ou la constitution d'une famille a pu servir de cadre protecteur évitant en particulier la perte d'un logement. Mais cet effet protecteur est de portée limitée et surtout il ne permet pas un accès à des ressources stables. Pour ces jeunes adultes, en dépit de multiples interactions avec le marché de la formation et du travail par le biais des stages, de l'inscription à l'ANPE, de démarches de recherche d'emploi, on peut parler d'empêchement lorsqu'il s'agit pour eux d'accéder à une activité rémunérée susceptible de les faire sortir d'une situation de pauvreté.

La reproduction

Pour certains, on ne peut pas considérer qu'existe une réelle entrée dans la pauvreté. Leur situation actuelle semble s'inscrire dans une histoire plus longue. D'une génération à l'autre, les difficultés scolaires se reproduisent, les modes d'habitats marginaux se retrouvent et cela est particulièrement vrai sur les zones caravanes. Ces familles sont restées à l'écart des phases de croissance antérieures, vivant le plus souvent des seules ressources qu'apportent les allocations familiales et depuis quelques années le revenu minimum d'insertion.

Disposant de revenus faibles, sans espoir d'accéder à un travail, ces personnes pauvres, installées dans la pauvreté en dépit des multiples interventions sociales dont le rôle relève davantage du garde-fou ou du filet de sécurité, ne peuvent que voir leur situation se pérenniser dans la longue durée. Le passage en COTOREP et la reconnaissance d'une invalidité indemnisée viennent pour beaucoup constituer l'espoir d'une stabilité à défaut d'une autre solution porteuse d'avenir.

Le basculement

Le basculement constitue un troisième mode d'entrée dans la pauvreté. Ce terme nous semble préférable à celui souvent utilisé de spirale car il met moins l'accent sur l'amplitude de la trajectoire descendante. Dans la population interrogée figurent quelques 10% de personnes dont le niveau de diplôme est égal ou supérieur au baccalauréat et l'on compte 6% de la population ayant fréquenté l'enseignement supérieur. Quelques rares personnes ont connu un fort déclassement. Le modèle du cadre marié propriétaire perdant son travail et se retrouvant dans un centre d'hébergement est marginal, et outre les difficultés économiques induites par la perte de l'emploi, une autre rupture, le plus souvent familiale (divorce et séparation d'avec les enfants, perte d'un proche dans un accident) vient s'ajouter pour expliquer la chute. La plupart du temps, les basculements ont une amplitude moins spectaculaire mais sont tout aussi douloureux : les personnes un peu pauvres deviennent un peu plus pauvres. Il arrive aussi que l'inverse soit vrai mais de manière insuffisamment marquée pour faire sortir de la pauvreté.

Ces mouvements d'entrée et d'évolution à l'intérieur de la sphère de la pauvreté s'opèrent, et c'est probablement le résultat le plus paradoxal de cette étude, en présence d'intervention sociale. Cette intervention prend des formes différentes, tantôt confortant une sociabilité et une vie sociale, tantôt apportant des ressources complémentaires, tantôt procurant les seules ressources qui permettent à des personnes de subsister.

Les politiques sociales empêchent un isolement absolu ...

Avant d'être une politique, le social peut aussi se décrire comme étant la somme des échanges dans lesquels se trouvent insérés ou non les membres d'une société. A l'exception d'une minorité d'environ 8% les personnes interrogées dans cette enquête ne se trouvent pas dans une situation d'isolement complet. On peut considérer qu'une personne sur quatre n'a pas eu de contacts récents avec des amis et qu'une sur cinq est dans une même situation vis-à-vis de sa famille. Lorsqu'un des deux réseaux s'avère défaillant, il est fréquent qu'un autre réseau vienne compenser ce manque. Le réseau social professionnalisé vient renforcer ces mécanismes de compensation. Ce sont les personnes les mieux insérées dans un réseau familial ou amical qui rencontrent le moins un travailleur social. Au terme de cette enquête, on peut considérer que seulement 4% des membres de cet échantillon ont totalement rompu avec leurs amis, leur famille et n'ont aucun contact avec des professionnels du social ou avec les réseaux associatifs. Ce chiffre paraît faible au regard d'une représentation de la pauvreté comme masse constituée d'une "grande misère silencieuse"¹. Cette remarque conduit à s'interroger sur la vision que nous pouvons avoir de la pauvreté en particulier de l'image qui ressort de cette enquête. Il est probable que si d'autres formes de pauvreté existent, peut-être plus profondes, il faut aller les rechercher dans l'interstice des habitats, là où l'isolement est si grand qu'il semble dissoudre les existences dans l'absence de tout regard. Nous avons fait le choix de ne pas investiguer dans cette direction pour deux raisons. La première était liée à l'impossibilité d'effectuer un repérage de cette population. Le faible nombre de personnes dans de telles situations rencontrées dans nos précédentes études sur le logement des plus démunis constituait la seconde raison. Ajoutons enfin qu'une partie des personnes rencontrées sur certains sites associatifs, ou

¹ Voir le commentaire dans Libération du 4 janvier 1995 d'un sondage réalisé par l'Institut CSA auprès de 503 personnes enquêtées principalement dans des CHRS.

dans le métro, relevaient d'une telle approche et ce type de population n'étaient donc pas totalement en dehors du champ de cette enquête.

... et assurent tout d'abord la délivrance de ressources monétaires ...

Mais l'intervention du social ne se limite pas à cette fonction supplétive des entraides familiales ou amicales. Pour les personnes rencontrées dans cette enquête, le social est d'abord une source importante de revenus. 42% des personnes interrogées vivent uniquement de prestations sociales. Deux prestations ont un taux de couverture particulièrement important. Plus d'une personne sur quatre perçoit le RMI, alors que ce taux n'est que de 2% dans l'ensemble de la population. Le pourcentage des personnes interrogées ayant été concernées par le RMI depuis sa création est encore plus important puisqu'il atteint 36%. Enfin, plus de la moitié des personnes interrogées a déjà déposé au moins une demande d'allocation au titre du RMI depuis sa création en décembre 1988. Avant le RMI, les prestations familiales constituent la source de revenu la plus fréquente puisque 39% des personnes rencontrées dans cette enquête en bénéficient.

... et non monétaires ...

L'action sociale, au-delà de cette intervention financière, se concrétise par la mise à disposition d'un ensemble de services dans différents domaines de la vie sociale. Là encore, il apparaît nettement que les personnes rencontrées au cours de cette enquête utilisent assez régulièrement ces services. Dans le secteur de l'emploi et de la formation, la moitié des personnes interrogées ont eu l'occasion de participer à des stages de remise à niveau ou de qualification, 77% des personnes ont été à un moment ou à un autre de leur existence inscrites à l'ANPE, une petite moitié des moins de 25 ans a eu l'occasion d'aller dans une Mission Locale ou une Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO). Dans le domaine des politiques familiales, on note une utilisation massive des services de protection maternelle et infantile surtout parmi les jeunes parents.

D'autres mesures sont moins fréquemment utilisées : le recours à une travailleuse familiale, la mise sous tutelle des prestations sociales, les actions de soutien scolaire. Leur ciblage plus étroit dépend des

caractéristiques propres des bénéficiaires potentiels et de ce fait, ces mesures concernent un nombre plus réduit de familles. En matière de santé, les personnes interrogées se caractérisent par une perception plus dégradée de leur état de santé. Au moment de l'enquête, 18% des personnes rencontrées ne disposaient pas d'une carte d'affiliation à un organisme de sécurité sociale ; si l'absence de ce document n'interdit pas une prise en charge, au titre de l'Aide Médicale Générale par exemple, il semble qu'elle en rende plus difficile l'accès.

S'il fallait s'en tenir à cette vision du social, on pourrait dire qu'à quelques dysfonctionnements près, l'intervention sociale rencontre son public et que même si la majorité de ces politiques n'a pas pour objectif premier de lutter contre la pauvreté, les personnes les plus pauvres en tirent de nombreuses façons de l'être moins. Cette image qui met l'accent sur le dynamisme et la force du social doit être largement tempérée et une autre image apparaît dans laquelle le social semble bien impuissant.

... mais ne réussissent pas à faire sortir de la pauvreté

Cette impuissance tient d'abord à la somme des dysfonctionnements qui affectent chaque politique. Elle tient aussi à la difficulté de construire, d'une politique à l'autre, de réelles synergies, elle tient enfin à l'incapacité de ces politiques sociales à répondre à une question qui ne leur est pas toujours posée, mais qui est déterminante dans le cadre de cette étude : leur capacité à faire sortir de la pauvreté les bénéficiaires des politiques sociales.

Les dysfonctionnements des politiques sociales ont été décrits à de multiples reprises depuis que René LENOIR en pointa les lacunes voici une vingtaine d'années. Le manque d'information reste toujours la raison principale qui explique que des personnes ne bénéficient pas d'une mesure à laquelle elles pourraient prétendre. L'information ne porte pas uniquement sur cet aspect, on note souvent dans l'enquête que des refus d'admission n'ont pas été compris par les intéressés. De ce point de vue, si la médiation des travailleurs sociaux semble déterminante, un effort d'explicitation reste à fournir en direction des demandeurs de la part des organismes intéressés. Mais les demandeurs ne disposent guère de recours et de soutiens pour faire valoir la reconnaissance de leurs droits fondamentaux. Les délais entre le dépôt d'une demande et l'obtention d'un droit, d'un service ou d'une prestation peuvent également être dissuasifs comme dans le cas du

logement. En matière de logement, même s'il s'agit de logement social, l'insuffisance des ressources constitue une réelle cause d'empêchement à l'accès au logement. S'agissant d'autres services, l'insuffisance de places disponibles, par exemple en centre d'hébergement, est un réel frein à la réduction de la population que l'on peut considérer comme sans abri. Cette enquête permet également de retrouver certains dysfonctionnements déjà bien connus comme les conséquences de l'absence de documents d'identité, d'attestation de domicile ou de carte de Sécurité Sociale lorsqu'il s'agit de bénéficier d'une mesure dont la délivrance est conditionnée par la production de l'un ou l'autre de ces documents. Il arrive enfin que l'image trop assistancielle de certaines politiques dissuade de son usage les bénéficiaires éventuels, qui n'y voient plus un droit mais un acte de charité. La seconde source de limitation de l'effet de ces politiques sociales est liée à l'absence manifeste de synergie entre elles.

Cette enquête montre surtout que si les individus rencontrés ont presque tous, à un moment ou l'autre de leur existence, pu bénéficier d'une politique sociale ou être en contact avec un professionnel du secteur social, au moment de l'enquête les personnes rencontrées ne bénéficient que rarement et de manière simultanée de plusieurs politiques sociales. Par ailleurs, ces politiques sociales sont le plus souvent fragmentées et, en dépit du modèle RMI visant autour des commissions locales d'insertion à reconstituer une action sociale dans sa globalité, les démarches sont multiples et différentes pour obtenir un logement, un travail ou le bénéfice d'une prestation. Les travailleurs sociaux, particulièrement dans le cadre de la polyvalence de secteur, qui pourraient assurer cette mise en cohérence, sont eux-mêmes, le plus souvent, prisonniers de cette logique propre à chacune des politiques sociales.

Enfin, cette impuissance du social en matière d'intervention sur les situations de pauvreté se marque par la faiblesse de ses effets. Cette faiblesse est particulièrement visible dans trois domaines. S'agissant des ressources, un individu isolé ne peut subsister uniquement avec des revenus d'origine sociale. Les allocataires du RMI rencontrés dans cette enquête montrent bien que le RMI ne permet de vivre qu'une partie du mois. La mendicité, le travail au noir ou d'autres activités doivent venir en compléter le montant pour rémunérer l'hébergement et la nourriture durant un mois complet. En matière de logement, la situation est identique. L'accès au logement social, conditionné par un montant minimum de ressources garanties, est

impensable pour une fraction importante de la population rencontrée dans cette étude. Les contrats aidés, les stages, voire les services de l'ANPE ou des missions locales ont dans la population pauvre un taux de pénétration relativement important. Les dispositifs ne souffrent pas globalement d'un manque de diffusion des informations les concernant. En revanche, ils s'avèrent peu susceptibles de faire accéder à l'emploi les personnes en situation de pauvreté.

Très rares sont les bénéficiaires de l'intégralité de leurs droits théoriques

Face à ces politiques sociales présentes mais assez largement inopérantes, les personnes en grande difficulté peuvent légitimement penser ne pas être des citoyens tout-à-fait comme les autres. Un tiers seulement des personnes interrogées estime dans cette enquête avoir les mêmes droits que les autres et que ces droits sont respectés. Dans la plupart des autres cas, si les personnes indiquent que leurs droits sont identiques aux autres, elles affirment que ces droits ne sont pas respectés. On trouve cependant, une petite minorité de l'ordre de 12% des personnes interrogées à penser qu'elles n'ont plus ou n'ont jamais eu droit à rien. En dehors de cette fraction de la population pauvre qui se perçoit comme hors du jeu social et pour laquelle on pourrait parler d'exclusion perçue, pour la grande majorité des autres, la pauvreté est associée à un non respect des droits et non pas à l'absence de droits. A ces trois réactions correspondent des profils un peu différents. Les personnes qui estiment n'avoir jamais eu droit à rien sont plutôt des personnes sans enfants, seules, ou des familles de nationalité étrangère. Plus jeunes, fréquentant plus que les autres les centres d'hébergement, recourant moins aux services d'une assistante sociale, les personnes qui affirment que leurs droits existent mais ne sont pas respectés se différencient surtout des autres par leur absence d'enfants. Pour les autres, il est probable que le fait de vivre en famille donne une image de plus grande égalité avec les autres.

La question de la représentation civique et politique des personnes en situation de pauvreté faisait à l'origine partie des thèmes abordés avec les enquêtés. Ce sujet a été abandonné après les tests tant les personnes interrogées faisaient montre d'incertitudes.

En règle générale, tant les réponses aux questions ouvertes que les entretiens ne témoignent pas d'une grande originalité à l'égard des

institutions. L'ANPE et les travailleurs sociaux sont parfois l'objet de revendications. Ces critères portent essentiellement sur les dysfonctionnements à propos des services rendus et ne remettent pas fondamentalement en cause l'existence de ces professionnels et de ces services.

Qu'est-ce que la grande pauvreté ?

"Il y a toujours plus malheureux que soi" affirme le consolateur proverbe. En engageant ce travail d'enquête en direction d'une population en situation présumée de grande pauvreté, nous n'étions sûrement pas loin de céder à une représentation superlative de la pauvreté. Lors d'un entretien avec un responsable des questions de pauvreté à la SNCF, notre interlocuteur nous indiquait qu'il ne fallait pas se contenter de rencontrer des gens dans le hall de la gare mais que certains ne sortaient pas des hangars et des lieux de stockage, et que pire encore, d'autres vivaient dans des wagons désaffectés dont personne ne s'approchait... Le fantasme existe de ces gouffres sociaux sans fond où pourtant vivaient des pauvres totalement exclus de la société. Au terme de cette étude, apparaît une autre vision de la pauvreté, moins dramatique, moins spectaculaire, plus réaliste. Appliqué à cette vision de la pauvreté, l'adjectif "grand" peut alors revêtir un double sens et désigner des manières différentes d'appréhender des populations et au-delà des populations de construire des politiques. Si par grande pauvreté, nous entendons les formes extrêmes de dénuement, alors trois groupes de population apparaissent. Il s'agit, sans ordre de priorité, des jeunes adultes, vivant isolés, le plus souvent à la rue ou dans des abris précaires, squatters d'une nuit ou hébergés en transit permanent. Sans ressources déclarables, éloignés de plus en plus d'un emploi possible, ce groupe, parmi la population pauvre rencontrée dans cette enquête, sans être totalement à l'écart de toute intervention sociale, s'en trouve à la fois le plus éloigné et le plus démuné de toute ressource. Le second groupe est composé de familles, là encore sans ressources autres que les prestations sociales, allocations familiales souvent et RMI parfois. Ne pratiquant que rarement des activités sporadiques et incertaines que ne viennent pas compléter les ressources de la mendicité et de la débrouille, ces familles demeurent en-dessous des seuils de pauvreté les plus restrictifs. Elles se caractérisent aussi par un habitat précaire, utilisant souvent une caravane au confort incertain et à la mobilité réduite. Le troisième groupe est proche de ce dernier, mais les familles qui le composent sont de type monoparental. Les politiques de lutte

contre la grande pauvreté sur lesquelles nous reviendrons plus loin trouvent là leur cible privilégiée.

A cette vision de la grande pauvreté conçue comme une forme extrême de dénuement vient se juxtaposer une pauvreté grande par son extension. Cette seconde vision tend à considérer, qu'en dehors peut-être des familles biparentales en logement stable et dont un des deux conjoints travaille, l'ensemble des personnes rencontrées appartient à une population en situation de pauvreté au sein de laquelle des distinctions sont possibles, certes, mais ne présentent pas le caractère de ruptures entre des groupes fortement différents. Plusieurs remarques viennent conforter cette seconde vision. Tout d'abord, les passages d'un groupe à l'autre s'avèrent possibles dès qu'une modification même limitée des critères survient. La force de cohésion des groupes est sûrement moins importante que leur capacité de dispersion. Ensuite, au delà de leur hétérogénéité, ces groupes présentent des similitudes plutôt fortes, ainsi en matière de santé plutôt mauvaise, de niveau de qualification plutôt faible, les personnes rencontrées au cours de cette enquête ne se distinguent pas résolument les unes des autres. Elles se trouvent toutes en situation de pauvreté.

De nombreux auteurs ont décrit les causes des passages individuels dans l'état de pauvreté. Ils ont souvent pondéré de façon différente l'inemployabilité et les ruptures familiales. Parce que son objet principal n'était pas d'expliquer la succession des ruptures individuelles qui conduisent à la pauvreté mais plutôt de voir en quoi les politiques publiques peuvent contribuer à dessiner des chemins d'inclusion, les résultats de cette étude accentuent d'autres facteurs. La question des ressources est au premier plan de ces résultats. Bien que n'ayant pas adopté un point de vue privilégiant un seuil financier, la pauvreté est d'abord et avant tout un manque de ressources monétaires. Ces ressources peuvent être acquises soit par l'activité, soit par des transferts sociaux. S'agissant de l'activité, la majeure partie de la population rencontrée se situe résolument comme demandeur d'emploi. Peu formée, peu qualifiée, cette population reste aux marges du travail et de toute activité rémunérée en attente d'un travail possible. Si certaines, en raison de leur âge, d'un état de santé dégradé, d'un éloignement prolongé des contraintes du monde du travail consentent à un glissement vers l'invalidité, cette solution est loin d'être un choix dominant dans la population interrogée au cours de cette enquête. Lorsque les ressources sont acquises par transfert social, les familles se

trouvent en général mieux protégées car elles bénéficient des politiques sociales familiales. En revanche, lorsque cette protection n'existe pas, le montant des transferts ne permet pas aux personnes rencontrées d'assurer un niveau de vie proche des seuils de pauvreté.

L'accès au logement est probablement avec les ressources et l'activité, le troisième axe fondamental de ces chemins d'inclusion. Nous avons montré dans plusieurs rapports préalables à la mise en place des plans départementaux pour le logement des plus démunis l'opposition de deux logiques. L'une visant à réduire le nombre de personnes les plus en difficulté sur le marché du logement et l'autre visant à fournir un logement aux personnes en situation de pauvreté. La plupart des personnes interrogées hors logement ne semblent pas avoir tiré bénéfice de l'une ou de l'autre de ces deux approches. L'absence de massification de l'intervention sur le marché du logement n'a pas permis aux personnes à faibles ressources d'accéder à des logements de type HLM, l'extension des logements adaptés ou des formes spécifiques d'aide issues de la loi Besson reste insuffisante pour solvabiliser les populations les plus pauvres ou leur fournir une solution locative adaptée à leurs ressources.

Pour systématiser davantage la réflexion sur l'articulation entre les politiques publiques et les populations, quatre directions de travail peuvent être dégagées de cette étude. La première privilégie dans chacun des secteurs un ensemble de mesures, la seconde et la troisième mettent l'accent sur ce qui semble se dégager le plus de cette étude, c'est-à-dire la nécessaire reconstruction d'une synergie de l'intervention sociale, la quatrième piste tend plutôt à tirer les conséquences en termes de politiques publiques de la prise en compte des deux approches de la grande pauvreté, l'une restrictive mais plus intense et l'autre plus élargie.

La plupart des travaux visant à redéfinir la lutte contre la pauvreté s'achèvent par une série de préconisations dont le nombre oscille selon l'étendue du champ et le degré d'approfondissement du rapport.

Cette logique pourrait être utilisée à partir de cette enquête, bien que le recueil de préconisations ne soit pas explicitement attendu de la formulation du questionnaire. Sans lister un ensemble de propositions domaine par domaine, on peut esquisser les grandes lignes de ces propositions :

- une amélioration de l'information sur les mesures sociales de la part des organismes publics,

- la motivation systématique des raisons de refus de prestations ou de rejet de dossiers,

- une formation des personnels des organismes publics, particulièrement ceux qui ont une vocation généraliste comme l'ANPE, à l'accueil des personnes en difficulté,

- une recherche systématique des bénéficiaires potentiels des mesures sociales et des prestations,

- la simplification des formalités administratives pour l'accès aux services publics à vocation sociale,

- un relèvement des prestations fixées aux minima sociaux,

- l'extension des possibilités d'accès à un logement stable et adapté aux besoins des personnes actuellement sans logement,

Cet exercice n'entrait pas dans le champ de cette étude mais il est évident qu'à partir de chaque domaine, des propositions peuvent être effectuées. La confrontation de ces propositions à celles issues des travaux collationnés par le Conseil Économique et Social montrera sans doute leur absence d'originalité et leur répétitivité. L'affirmation d'une volonté devrait sans doute avoir plus d'importance que le renforcement du nombre des propositions.

Le second axe des propositions pourrait tenir compte d'un des résultats majeurs de cette étude, à savoir que si les personnes rencontrées ne sont pas à l'écart des interventions sociales, en revanche, la grande majorité ne bénéficie simultanément que d'un nombre limité de mesures. Il s'agirait d'utiliser chaque passage dans le social d'une personne en difficulté pour lui proposer d'examiner sa situation de manière beaucoup plus globale. Les commissions locales d'insertion ont commencé à effectuer ce travail avec une partie des allocataires du RMI. Il s'agirait de généraliser cette approche

soit en renforçant les attributions de la polyvalence de secteur soit en donnant une compétence plus polyvalente aux différents acteurs sociaux comme les agents des missions locales. Il ne s'agit pas de s'engager dans une version améliorée du guichet unique mais bien de construire un service local généraliste d'intervention sociale, débordant le cadre institutionnel, trop centré sur l'action de polyvalence familiale. Il est probable qu'un tel service améliore l'accès aux prestations pour les personnes en difficulté, en revanche, il ne modifiera guère la relation entre professionnels et population pauvre. Or l'enquête CREDOC-CES montre bien que les personnes en difficulté ne se sentent pas dépourvues de droits mais font état de difficultés pour faire appliquer ces droits. Il importe par conséquent d'inventer et de généraliser des formes de recours plus simples d'accès en matière sociale et de renforcer le recours hiérarchique par des formes de recours plus proches des droits de la défense devant les juridictions.

Ce second axe, s'il est de nature à assurer une meilleure mise en cohérence des différentes interventions sociales ne peut cependant être véritablement efficace que s'il ne fait que traduire une réelle synergie des différentes politiques sociales. Notre modèle de politique sociale juxtapose des institutions d'origines et de logiques différentes. Ainsi, les jeunes adultes en difficulté peuvent relever d'une intervention des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de l'Action Éducative en Milieu Ouvert, des services des missions locales et des PAIO, des prestations familiales, ils peuvent participer à des stages, être en contrat aidé dans l'un ou l'autre des organismes relevant du service public de l'emploi, la polyvalence de secteur du Conseil Général peut leur apporter une aide qu'ils peuvent compléter par une demande auprès du Centre Communal d'Action Sociale ou de la caisse d'action sociale d'un organisme de protection sociale ... La liste n'est probablement pas close, peut-elle l'être même un jour ?...

Notre système social se caractérise maintenant par un empilage institutionnel ou se perdent les objectifs et s'atténue la visibilité des services. La reconstruction d'une synergie des politiques sociales passe probablement par une refonte et un éclaircissement de ces multiples dispositifs dont profiteraient sans doute aussi d'autres que les personnes les plus en difficulté.

Le dernier axe de proposition qu'appellent les résultats de cette étude est entièrement lié à l'option de définition de la grande pauvreté. Si l'on

s'en tient à une définition restrictive mais intensive de la pauvreté, alors il importe de mobiliser l'ensemble du corps social sur le traitement de ce problème et de recourir à un modèle d'intervention spécifique. Par exemple, si l'on refuse de voir des jeunes à la rue et sans ressource, il faut probablement faciliter l'accès à des logements de type studio ou foyer de jeunes même non travailleurs accompagné d'une allocation d'insertion à défaut de RMI. Si l'on trouve inacceptable le maintien de familles avec des enfants en zone caravanes ou en habitat insalubre, les plans départementaux doivent être rendus plus contraignants ou plus incitatifs dans ce domaine. En revanche, si on accepte de penser que la pauvreté est aussi "grande" par son extension que par sa profondeur alors le problème ne concerne plus uniquement une frange de la population mais une part significativement plus importante. Une politique traitant ce problème serait en réalité une politique globale visant aussi à modifier en matière d'emploi, de ressource et de logement les équilibres actuels.

Cette politique devrait, à la fois, porter sur l'affectation des ressources mais également sur les objectifs et les critères de définition. Ainsi, en matière de ressources, une élévation substantielle des prestations familiales, voire des autres minima sociaux, dont l'enquête montre qu'elles atteignent bien la population la plus démunie, n'est sans doute pas compatible avec le maintien du versement de ces prestations hors conditions de ressources. Cette réforme n'est possible que si le passage d'un objectif de type familialiste à un objectif social est accepté et assumé politiquement. En matière de logement, la réponse aux demandes qui émanent de la population enquêtée passe, à la fois, par une solvabilisation des ménages plus importante que celle actuellement à l'oeuvre dans le cadre des Fonds de solidarité logement, mais aussi par une massification des procédures de type PLA. Enfin, en matière d'accès à l'emploi, ou plutôt à l'activité, les partages actuels défavorisant les plus jeunes à faible qualification et les plus âgés ne peuvent qu'induire un renforcement des situations de pauvreté. De la capacité de notre société à engager ces actions dépend probablement le fait que dans les années à venir la grande pauvreté soit moins développée et que la pauvreté soit aussi moins grande.

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

**Les Français, la nature et l'environnement (Enquête
"Conditions de vie et Aspirations des Français")**

Ariane DUFOUR (1994)

CREDOC : Collection des Rapports n°151

IFEN : Etudes et Travaux n°2

**Evaluation du plan départemental pour le logement des
populations défavorisées dans la Nièvre**

Patrick DUBECHOT et Michel LEGROS - n°152 (1994)

La restauration hors foyer en 1994

Tome I : Habitudes et pratiques

Pascale HEBEL et Chantal RENAULT - n°153 (1994)

Tome II : Consommations alimentaires

Gloria CALAMASSI TRAN et Pascale HEBEL - n°154 (1994)

L'accueil d'urgence se mobilise

Michel LEGROS - n° 155 (1994)

Jeunes en attente d'intégration professionnelle

Bruno MARESCA - n° 157 (1995)

**Les flux migratoires alimentant la démographie du
département du Var**

Bruno MARESCA - n° 158 (1995)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

ISBN : 2-84104-033-X

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie